

Christophe Soulié

Liberté sur paroles

*Contribution à l'histoire du
Comité d'Action des
Prisonniers*

Préface
Christine Daure-Serfaty

EDITIONS
ANALIS**S**

Christophe Soulié

Liberté sur paroles

*Contribution à l'histoire du
Comité d'Action des
Prisonniers*

Préface

J'aimerais que ce livre soit lu par beaucoup ; d'abord parce qu'il le mérite en lui même : on le commence, et on est pris par cette histoire, l'histoire du Comité d'Action des Prisonniers, le CAP. J'aime ce ton, cette manière, qui est celle du récit ; il me semble toujours que la réflexion des autres, unique objet de nombreux livres pourtant, nous amène moins à réfléchir qu'un simple exposé des faits, une histoire, qui suscite notre réflexion à nous ; en fin de compte, c'est toujours l'idée claire qui entraîne la conviction.

L'idée claire sur la prison, à travers des groupes, le GIP, le CAP, des écrits, ce journal du CAP précisément, et à travers des hommes que l'on croise tout au long des pages, Michel Foucault, Claude Mauriac, Paul Thibaut, c'est qu'elle est essentiellement un monde clos ; non seulement, bien sûr, pour éviter les évasions, mais aussi et surtout pour faire silence sur ceux que nous y enfermons.

Nous, la société, la leur, la nôtre. Il faut tendre l'oreille, veiller, observer, pour voir et entendre quelque chose de ce "silence peuplé" — 50 000 détenus dans les prisons françaises en 1994 — de ces lieux d'oubli que sont les maisons centrales et les maisons d'arrêt. Étrangement, même les gardiens, qui mènent souvent des luttes dures, ne sont pas écoutés, car ils disent, eux aussi, ce que la société refuse d'entendre : qu'ils parquent tout simplement des détenus de plus en plus nombreux, qu'ils ne peuvent faire ce pour quoi il ont été recrutés au delà de la "garde" : le maintien de la dignité humaine, condition nécessaire de la réinsertion. Nos sociétés ne veulent rien d'autre : enfermer, et oublier ; le silence leur est donc nécessaire, pour ne pas entendre le bruit terrible à l'intérieur de la prison ou à l'intérieur des être humains qui y vivent, un bruit de désespoir et de révolte.

Dans bien des prisons du monde, le bruit des parloirs collectifs est tel que certains préfèrent se taire et se regarder plutôt que d'y ajouter. A Tazmamart, au Maroc, le bruit était tel dans ce noir tombeau qu'un des mourants demandait en vain de quoi se boucher les oreilles : bruit des dialogues criés dans le noir d'une cellule à l'autre, bruits des hurlements, des agonies, des folies, et des pleurs. Mais pendant dix-huit ans la société a élevé un mur de silence autour de Tazmamart, et Tazmamart n'a pas existé pendant dix-huit ans.

Dans d'autres prisons, d'autres quartiers, le silence est imposé aux détenus : le bruit intérieur se heurte alors aux parois du crâne comme aux murs de la cellule. Mais nous n'entendons toujours rien. A Clairvaux, chaque été, un spectacle de plein air raconte l'histoire de Saint Bernard, tout près de la vieille prison, ensermée

dans ses murs et dans ses bois autour des restes de l'Abbaye. Rien dans le spectacle, qui exalte un homme luttant partout contre l'exclusion, celle des juifs, celle des musulmans, rien dans les stands qui vendent bières et bondieuseries, rien, pas un mot, n'évoque la présence si proche des détenus de la Centrale, ni la mémoire de ceux qui y sont morts. Un simple comptoir, exposant le produit de leur travail, changerait pourtant l'image du prisonnier, et, par objet interposé, le réintroduirait dans sa société, la nôtre, la même...

Mais ce n'est surtout pas ce qu'elle veut, notre société ; ce qu'elle veut, c'est l'oublier.

Le journal, le groupe, dont ce livre raconte l'histoire, n'existe plus : il était la présence des détenus à l'extérieur de la prison, en dépit du système et contre lui.

Il n'existe plus, mais ce livre existe, et à travers lui, lisez, écoutez : on entend la voix des prisonniers.

Christine Daure-Serfaty*

* Présidente de l'Observatoire International des Prisons (16, avenue Berthelot, 69007 Lyon. Tél. 72 71 83 83).

Avant-propos

Tout a une histoire. Même ce livre. Elle se mêle étroitement à la mienne, tant au niveau affectif qu'à celui des épreuves vécues ou subies. Ce travail d'écriture proprement dit a débuté par la rédaction d'un mémoire de D.U.T. (Diplôme Universitaire de Technologie) de journalisme, à Bordeaux, en 1986. Ancien prisonnier, chômeur de surcroît, j'avais pu accéder à cet établissement en 1984. C'est là que j'ai commencé réellement à sortir de prison, à me mettre à distance et à analyser ce que j'avais vécu quelques années auparavant. Bien sûr, mon histoire personnelle a été importante dans le choix de mon sujet mais mon amitié pour Jean Lapeyrie et Babette Auerbacher a été déterminante. Chez eux, j'ai trouvé tout l'appui nécessaire pour mener à bien ce travail, tant au niveau de la discussion qu'à celui de la richesse de leurs archives, collection complète du journal com-
prise.

Plusieurs années après, poussé par des amis, mais aussi par différents événements, j'ai repris cette recherche sur de nouvelles bases. L'amitié n'en est plus le ressort essentiel. Même si la dimension affective y est toujours présente, c'est la volonté de mettre en questions la prison en particulier et l'enfermement en général qui m'a motivé, qui m'a fait accepter de m'isoler dans une maison à la campagne, de me replonger dans des souvenirs souvent douloureux, pour reprendre entièrement mon précédent travail.

L'enfermement est tellement ancré dans nos têtes qu'il semble la réponse «naturelle» à tous les problèmes graves qui secouent nos sociétés. De nouveaux cas extrêmes se sont ajoutés aux viols et aux meurtres d'enfants pour faire accepter et même revendiquer l'enfermement ou d'autres formes d'élimination, celui-ci étant ramené au même niveau qu'une bombe insecticide ou d'un «enzyme glouton» : sang contaminé par le virus du SIDA, meurtres racistes, diffusion du virus V.I.H. par des rapports sexuels, etc. La lecture du CAP des années 70 est un contre-poids à tous ces discours d'impulsions, d'émotions qui se jettent sur les effets sans jamais en appréhender les causes. Mon travail se veut aussi une réponse, parmi d'autres, à tous ces discours sécuritaires qui imprègnent à présent tout notre espace social. Mon objectif est de contribuer à rendre l'enfermement moins évident, moins naturel, moins allant de soi, de le replacer dans une problématique politique et sociale et non pas technique. L'histoire du CAP permet cela.

Plus d'une décennie s'est écoulée depuis la parution de son dernier numéro et le débat sur la raison d'exister de la prison s'est évanoui dans le ventre mou et conformiste des années 80. Pratiquement, seuls, les gardiens de prison occupent le terrain de la contestation de cette institution mais, bien sûr, de leur point de vue. La voix de ceux qui la subissent dans toute sa matérialité n'a plus droit de cité dans le débat cathodique, le seul réellement porteur de légitimité, actuellement. Le nouveau code pénal intègre, dans la notion de légitime défense, la protection des biens, de même il interdit toute contestation d'une décision de justice. De nouvelles prisons ont été construites sur l'ensemble du territoire et la détention à vie est devenue effective. La peine de mort a bien été abolie mais elle est parfois appliquée sommairement. Ces années sécuritaires ont accouché d'un renforcement de l'idée mais aussi de la matérialité de l'enfermement, voire d'autres formes d'élimination.

Quand la prison craque ouvertement, tout de suite de bonnes âmes mettent cela sur le compte de la surpopulation carcérale mais sans jamais poser la question du pourquoi de cette surpopulation. C'est tout cela qui m'a déterminé à reprendre et à achever cette recherche.

Ce travail n'est pas exhaustif. Il est une contribution à l'histoire du CAP. J'ai fait des choix. Je l'ai centré sur le journal lui-même et sur les écrits de ses militants durant la période de parution. J'ai ensuite réalisé quelques entretiens et j'ai aussi parcouru la presse de l'époque, d'informations générales ou militante. Puis, j'ai lu un certain nombre d'ouvrages théoriques ou historiques afin d'approfondir le débat à partir des thèmes que j'avais isolés. Les références bibliographiques se trouvent à la fin de cet ouvrage.

Je tiens à remercier Gérard qui a été mon directeur de mémoire à Bordeaux et qui m'a aidé, jusqu'au bout de toute son expérience, pour la rédaction de ce livre. Je remercie également Monique pour son travail de relecture et Anne pour la pression qu'elle a maintenue sur moi, ses encouragements, ses questionnements, ses corrections et la saisie des textes, tâches ô combien ingrates qui m'ont permis de mener à bout ce travail.

C. S.

*«L'enfermement, ce n'est pas seulement des murs
mais c'est aussi de ne pas avoir sa parole, c'est d'être
infantilisé.*

*Et, en redonnant la parole à la personne incarcérée, on
gagne à la fois sur la Justice et la prison.*

*On combat la prison et la Justice à partir du moment
où d'objet on redevient sujet.*

*On n'est jamais acteur de son enfermement et, à partir
du moment où tu es mis dans un ghetto quel qu'il
soit, tu n'es plus acteur mais objet.*

*Et si tu te reprends toi-même, si tu reprends ta
personne humaine, l'enfermement n'aura plus de prise
sur toi.*

*En reprenant la parole, l'enfermement se détruit
quelque part.»*

Babette Auerbacher,

Emission Taule Ondulée,
Limoges, 1984.

Introduction

La prison est un monde clos. Elle cache ses secrets derrière de hauts murs. L'entrée et la sortie s'effectuent par une porte, en général unique, toujours gardée et dont le mouvement, dans un sens comme dans l'autre, est règlementé.

Une institution gère cet univers, c'est l'Administration pénitentiaire. Elle entend tout contrôler. Rien n'est laissé au hasard. Toutes les communications sont surveillées, le courrier est lu, les parloirs sont écoutés, les amitiés détectées, la presse censurée, les détenus et leurs cellules sont régulièrement fouillés. Les agents de cette administration sont sous la coupe d'une hiérarchie omniprésente.

L'architecture est conçue, à la base, pour produire le plus de surveillance possible avec le minimum de moyens. Tout y est fait pour contenir et briser l'envie de vivre. Ce monde tourne sur lui-même. Il ignore les saisons. Chaque jour ressemble exactement au jour précédent. L'horizon est toujours barré par un mur ou un grillage. La nuit n'existe pas dans cet espace des ténèbres. Il produit la plupart des objets dont il a besoin : le mobilier, les serrures, les uniformes des gardiens, ceux des prisonniers, la literie, la lingerie, jusqu'à ses imprimés à l'usage de la bureaucratie qui le fait fonctionner. L'entretien de ses bâtiments est effectué par des prisonniers.

Cette institution ne supporte pas les débats. Elle les hait. Débattre, remettre en cause son ordre des choses, c'est s'exposer à une mise au cachot. La soumission totale de tous est exigée. Bien sûr, elle n'arrive pas vraiment à tout contrôler. Les tuyaux permettent des conversations d'une cellule à l'autre, des objets peuvent circuler d'une fenêtre à l'autre mais ce mode de communication, important par sa fréquence, est limité par son contenu même.

La prison n'a pas toujours existé. Elle n'a rien de naturel. C'est une construction à la fois matérielle et idéologique. Sous sa forme actuelle, elle n'a pas deux siècles d'existence. Elle a fait la preuve, depuis longtemps, de son inutilité, du moins si on prend au pied de la lettre le discours qui la légitime. Elle ne répare aucun dommage. Elle n'amende pas non plus le condamné. Elle n'élimine pas davantage puisque la majorité de ceux qui y rentrent finit toujours par sortir. Elle déplace dans le temps toute une série de problèmes, tout en les aggravant.

Pourtant, à gauche comme à droite, elle semble bien installée dans les esprits et un frisson de peur traverse chaque citoyen à l'idée même de vivre dans un monde sans prisons. Avancer cette idée signifie une rupture radicale dans la manière de penser la vie en société. C'est ce qu'ont fait des prisonniers qui, portés

par la vague de mai 68, se sont regroupés dans un collectif, le comité d'action des prisonniers et ont pris la parole au moyen d'un journal, le CAP. En partant de leur vécu, ces prisonniers se sont mis à analyser l'ensemble d'un système, en débusquant tout ce qui se cache derrière la prison, le droit, la loi, en faisant l'analyse politique, économique et sociale de la délinquance.

Le CAP marque l'irruption d'un nouvel acteur collectif dans le débat public des années 70. C'est une double rupture : d'une part sur le plan politique, en avançant l'idée d'une société sans prison avec tout ce que cela implique, d'autre part, sur le plan social, en s'assumant en tant que criminel, délinquant, en marquant sa volonté d'être l'acteur de son destin et non plus un objet utilisé par le pouvoir en place, par la presse à sensation ou encore la criminologie. C'est cette histoire-là que ce livre raconte.

C'est l'histoire de ce journal, lieu d'identité, lieu de résistance, lieu de rencontre et de débat, point d'arrivée et de départ de toute une réflexion alimentée par des actions et en alimentant d'autres. Comment parler de la prison ? Comment saisir ce qu'elle met en jeu ? Comment regarder le crime, la violence, la délinquance mais aussi la police, la Justice ? Le CAP pose toutes ces questions, en termes politiques, au confluent du récit de vie et de l'analyse du système.

La prison a toujours été traversée par des révoltes, ce qui est inévitable. Parfois des prisonniers ont tenu des réflexions politiques, mais avec le CAP c'est la première fois que des détenus, dits de droit commun, ont pris la parole collectivement, non seulement pour dénoncer leurs conditions de détention, mais aussi pour en tirer des conclusions politiques.

Comment cette parole des ténèbres a-t-elle pu avoir droit de cité ? Comment a-t-elle conquis sa légitimité ? Quel est son message ? Quelle a été sa stratégie ? Qu'a-t-elle dévoilé ? Ceci amène à parler de la prison, du droit, de la Justice, de la loi, du point de vue des détenus, à travers le comité d'action des prisonniers. Il va de soi que cette histoire pose des questions qui sont toujours d'actualité, à un moment où le désespoir écrase les banlieues, où l'exclusion vide de tout sens la démocratie, où l'on met en avant la charité comme réponse à la faillite de tout un système qui entend rayer du lexique les mots lutte, solidarité, coopération, utopie, pour mettre en avant compétition, profit, nécessité ou encore marché.

«Au commencement était le verbe»... C'est peut-être là qu'il faut retourner, parler, crier, écouter, comprendre...

Ce livre est un récit à voix multiples. J'aurais aimé "coller" toutes ces voix sur une bande magnétique. J'aime une certaine radio comme mode de relation à un vécu. Ces voix sont fixes sur du papier. La plupart y étaient déjà. Mais le vent peut les emporter, le vent peut les faire circuler. Elles seront peut-être annotées, soulignées, voire rangées ou déchirées. Le vent de la révolte, le souffle de la vie, ces voix qui sont des idées, des rêves, des dénonciations, la volonté d'être acteur de son destin et non plus l'objet d'une quelconque évidence bien ficelée.

Il y a un rapport quasi charnel à la voix, au souffle, à l'émotion, à l'hésitation, à la conviction. Il y a l'ironie, la dérision, le rêve. Autant de tonalités, d'humanités

qui n'ont aucun droit de cité dans l'appareil d'information de masse en vertu du principe "time is money".

Et pourtant quelle que soit la question et sa gravité, toutes ces dimensions n'ont-elles pas leur importance ? Au même titre que la position de cette parole ; qui parle, d'où parle-t-on ? D'où jaillit cette parole, quelle est sa raison, aussi déraisonnable soit-elle ?

Parole, imagination, création contre gestion, soumission, fatalisme. C'est le sens de toute parole rebelle.

«Prolétaires du monde entier, descendez dans vos propres profondeurs, cherchez-y la vérité et créez-là : vous ne la trouverez nulle autre part.» C'est le dernier message de la makhnovtchina, en 1921, en Ukraine. A sa manière, le CAP lui a répondu. Ecoutons-les, ces voix qui viennent des abîmes.

PREMICES

Naissance d'une parole

Un directeur de prison déformé par son métier, un psychiatre et deux aumôniers indignés, des intellectuels et des gauchistes attentifs à ce qui vient «d'en bas», un ordre des choses bien ébranlé par Mai 68, les ingrédients sont réunis pour l'éclosion d'une nouvelle parole publique, d'un cri collectif, celui des prisonniers.

Les événements de Toul

Rien ne prédisposait Toul à devenir le symbole de l'arbitraire pénitentiaire. Et pourtant, en cette fin d'année 1971, la petite sous-préfecture de la Meurthe et Moselle fait la une de tous les journaux du fait de la succession des révoltes qui secouent sa prison centrale, une ancienne caserne construite en 1911, transformée en prison en 1947. Celle-ci abrite deux quartiers bien distincts, un pour les adultes et un autre pour les jeunes détenus de 18 à 25 ans.

Le 5 décembre, 200 prisonniers refusent de réintégrer leurs cellules. Ils entendent protester contre la suppression des colis de Noël, mesure prise presque un mois auparavant par René Pléven, le ministre de la Justice. Les forces de gendarmerie prennent alors position dans la centrale. L'aumônier, l'abbé Velten vient négocier avec les révoltés et, à minuit, ceux-ci regagnent leurs cellules, avec la promesse de voir examiner leurs revendications. Il commence à se murmurer que la question de la suppression des colis de Noël est très secondaire dans ce mouvement mais que celui-ci serait plutôt le résultat d'un lent processus de dégradation des rapports entre les détenus et les gardiens.

Le mardi suivant, les prisonniers se mettent en grève dans les ateliers. Le lendemain, les jeunes détenus refusent de réintégrer leurs cellules et le jeudi 9 décembre, à 10 heures du matin, c'est l'explosion. Les ateliers sont occupés et incendiés. Les révoltés descendent les barreaux et se hissent sur les toits. Ils en arrachent les tuiles qu'ils jettent dans la cour. Ils exigent le départ du directeur, Georges Galiana, de Thiaville, le gardien-chef et de deux autres gardiens. Du toit ils crient leurs revendications aux journalistes, à l'extérieur de la prison. Ils chantent des chants révolutionnaires et parlent révolution. A 13 heures, l'abbé Velten, l'aumônier catholique de la prison et le pasteur Amédéo servent d'intermédiaires entre les mutins et l'administration, représentée à l'extérieur de la détention par Le Corno, directeur de l'Administration pénitentiaire, arrivé de Paris, Christian

Fouchet député UDR de Meurthe et Moselle, le Préfet et le procureur. Afin d'éviter le risque d'une tentative de prise d'otage, les révoltés ont eux-même expulsé des locaux de la détention tous les gardiens. A 18 heures, la mutinerie s'achève, sans intervention des forces de l'ordre. Le lendemain, 200 jeunes détenus sont transférés dans différentes prisons.

Mais malgré les promesses, le directeur est maintenu à son poste, ce qui déclenche une nouvelle mutinerie, 4 jours plus tard, le lundi 13 décembre. A cette date, la prison n'avait pas retrouvé son rythme habituel, les détenus restant bouclés dans des cellules de huit places, les ateliers étant fermés et près de la moitié des prisonniers ayant été transférés. Mais ce lundi midi, une centaine de détenus saccagent leurs cellules et défoncent les portes. Les CRS et les gardes mobiles interviennent immédiatement. Cette fois-ci, le sang coule. Un quinzaine de révoltés sont blessés dont cinq dans un état grave. Certains souffrent de traumatismes crâniens et sont transférés à l'hôpital de Nancy, pieds et poings enchaînés après avoir été soignés par des médecins-militaires. Les détenus se sont révoltés, une nouvelle fois, après avoir constaté que Galiana et Thiaville étaient toujours là, malgré les promesses. Cette fois-ci, l'abbé Velten, le Pasteur Amédéo et le docteur Edith Rose, le psychiatre de l'établissement, n'ont pas pu rentrer en «détention», l'accès leur en ayant été interdit par l'administration.

La personnalité du directeur de la Centrale est au centre de la révolte. Des témoignages commencent à filtrer. Le directeur se livre à des brimades particulièrement cruelles comme de faire attacher un prisonnier avec des ceintures de contention sur un lit et de le laisser ainsi, dans ses excréments, durant 8 jours ou plus. C'est pour cela que les révoltés exigent son départ. Malgré tout, le conseil municipal (UDR) réuni le 11 décembre vote une motion de soutien à Galiana. Mais deux jours plus tard, le Comité pour la Vérité sur les événements de la Centrale Ney (Toul), qui vient de se constituer, diffuse un tract dans la ville. Il pose des questions gênantes, tout en expliquant pourquoi les détenus revendiquent le départ du directeur et du gardien-chef.

Roger Bouyssic, inspecteur général de l'Administration pénitentiaire, arrive à Toul le 14 : «Il y a eu, peut-être, un malentendu, dit-il, sur les promesses faites aux détenus. La personnalité de Galiana, directeur de l'établissement, n'est pas en cause.» Et il ajoute pour répondre à la rumeur : «Les ceintures de contention ne sont employées que sur prescription des services médicaux de l'établissement. De toute façon, les détenus ne sont jamais attachés plus de quelques heures.» Or le docteur Rose, médecin de la Centrale, n'a jamais signé de "bon de contention" depuis sa prise de fonction, un an auparavant et des témoignages confirment que des prisonniers sont restés plusieurs jours attachés et alimentés par les gardiens. Les contradictions entre le discours de l'administration et d'autres sources apparaissent au grand jour.

L'envoyé spécial du journal *Le Monde* reprend ainsi à son compte les interrogations du Comité pour la vérité, à savoir pourquoi Galiana est-il à ce point redouté des détenus ? Dans une lettre ouverte au président de la République, le

docteur Rose rapporte que M. Divisia, le directeur régional de l'Administration pénitentiaire, lui a interdit de soigner les blessés, lors de la révolte du 13 décembre ainsi que d'aller parler avec les autres détenus.

Les révoltés ont tout cassé à l'intérieur de la prison afin d'être transférés ailleurs et d'échapper ainsi à Galiana. Seule la chapelle a été épargnée et une main anonyme a inscrit sur la porte : «Nous respectons ceux qui nous traitent avec humanité.» C'est sans doute pour cela que l'abbé Velten et le pasteur Amédéo sont interdits de pénétrer dans la prison par l'administration qui les accuse tous les deux d'avoir organisé la révolte afin d'en tirer une gloriole personnelle. Les deux hommes d'Eglise et le psychiatre apparaissent comme les empêcheurs de tourner en rond. Ils se retrouvent très vite dans le collimateur de l'administration, surtout qu'ils ne se taisent pas. Ils mettent tous en cause le directeur : «La violence qui opprime silencieusement et sournoisement et qui tend à détruire la dignité de l'homme est pire que la violence corporelle, dit le pasteur Amédéo. Elle ne peut appeler que deux genres de réactions, l'apathie ou l'emploi de la force.»

L'Evêché de Nancy publie un communiqué demandant de faire en sorte que la vérité soit connue et rappelle que tout homme doit être traité avec justice, respect et bonté. Les langues commencent à se délier, comme celle de ce gardien qui confie à un journaliste : «J'ai vu de nombreux détenus attachés huit à dix jours avec la camisole de force et on ne les détache jamais pendant tout ce temps, même pour faire leurs besoins. Une fois, quand j'étais là, à la sortie du prétoire, le directeur a ordonné d'attacher un détenu en présence du surveillant-chef. Il ne peut pas dire aujourd'hui qu'il n'était pas au courant.» Ces témoignages campent l'ambiance générale de la prison. Dans sa lettre ouverte, le docteur Rose montre que les gardiens, eux aussi, subissent la conception de l'ordre de ce directeur : «Ces hommes travaillent dans des conditions matérielles et morales exécrables. Les médecins constatent à quel point ces hommes sont épuisés nerveusement et quelles tristes répercussions cela peut avoir sur leur vie familiale. Ils n'avaient d'autre issue que de venir nous demander des arrêts de travail. L'absentéisme à Toul, cette année, était effrayant. Pour les reconforter, l'administration mettait à leur disposition le verre de vin à 30 centimes et à volonté. A une de mes remarques quant au risque de faciliter l'alcoolisme il me fut répondu : «Non, Madame, au contraire. Cela me permet de connaître ceux qui boivent et de les tenir à l'œil».

Le GIP (Groupe d'Information sur les Prisons) demande la formation d'une commission d'enquête, composée de journalistes, de juristes, de médecins et de familles de prisonniers pour répondre à un certain nombre de questions concernant le régime pénitentiaire en général. Pour le GIP, les événements de Toul ne sont pas isolés. Ils arrivent après ceux de Lyon, de Poissy, de Grenoble, de Clairvaux, de Draguignan ou de Nîmes, qui ont éclaté tout au long de l'année. C'est bien du régime pénitentiaire en général dont il est question : «De quelle manière sont assurés les soins médicaux dans la plupart des prisons françaises ; dans quelles conditions de salaires, d'assurances-accidents, de formation professionnelle, les

détenus travaillent dans les prisons françaises ; existe-t-il dans certaines prisons des installations comme les "cages à poules" ou les "lits de contention" ? » Le débat s'élargit mais une polémique se fait jour sur les conditions des négociations qui avaient permis le retour au calme lors de la révolte du 9 décembre. La duplicité de l'administration éclate au grand jour, sur la place publique. Qu'est-ce qui a été promis aux prisonniers pour les faire retourner en cellule ? Qui l'a promis ? C'est autour de ces questions que les réponses s'opposent. L'abbé Velten affirme que les détenus ont cédé parce qu'on leur a promis de changer le directeur, jugé trop répressif. Le ministre de la Justice répond que jamais une telle concession n'aurait été consentie sous l'empire de la violence. Il est certain, par contre, que les autorités étaient présentes sur place, et au plus haut niveau avec la présence de Le Corno, directeur de l'Administration pénitentiaire. Elles ne sont jamais entrées en contact directement avec les révoltés. L'abbé Velten a dû servir d'intermédiaire. Elles lui ont fait transmettre des promesses et, une fois le calme revenu, elles ont prétendu qu'il n'était pas mandaté pour le faire. Le Juge d'Applications des Peines (JAP) n'est jamais apparu dans la négociation comme cela aurait dû être son rôle.

Philippe Boucher, dans *Le Monde*, y voit le signe d'une démission du ministre de la Justice. Les syndicats de gardiens, la CGT et FO s'en prennent à l'abbé Velten. Dans une lettre datée du 10 décembre et adressée à Pleven, ils s'inquiètent du rôle qu'a joué l'aumônier : « Sans être opposés à l'"utilité" éventuelle de "médiations" ou "négociations" destinées à éviter en de telles circonstances toute effusion de sang, il nous apparaît cependant que l'attitude et le comportement de cet aumônier investi quasi officiellement d'un mandat de représentant des intérêts de l'administration et en même temps de ceux des détenus mutins, a gravement compromis par ses déclarations personnelles l'autorité et l'honneur professionnel de notre corps de métier. » Le 20 décembre, au cours d'une conférence de presse, ils remettent ça. Pour eux, l'abbé Velten n'est qu'un "collaborateur vacataire" de l'Administration pénitentiaire : « Le fait de se décharger auprès d'irresponsables ne peut pas ne pas compromettre le rôle des surveillants. » Ils s'en prennent à tous les intervenants qui n'appartiennent pas à leur corps. Ils ne supportent pas que d'autres qu'eux puissent avoir leur mot dire à propos des prisons. C'est une constante de ces syndicats. En plus de l'aumônier, ils s'en prennent aussi au docteur Rose qui a trop parlé et aux éducateurs à qui ils contestent toute légitimité dans le travail qu'ils font auprès des détenus. Cela a un nom, l'esprit de corps. Il est garanti principalement par ces deux syndicats, la CGT et FO dont les responsables, Aimé Pastre et Hubert Bonaldi, occupent également des postes de direction dans l'administration. La boucle est bouclée. Peu importe pour eux ce que fait Galiana, le directeur de la centrale de Toul, il appartient à leur corps, ils le défendent. Et malheur à tous ceux qui s'en prennent à lui ! Face à ce lobby, les promesses faites aux mutins ont peu de poids. Peu importe si cela rend des négociations futures beaucoup plus difficiles. Peu importe si cela amène des désespérés à la violence.

«Les autorités, par l'intermédiaire des aumôniers, écrit Jean-Marie Domenach¹, ont obtenu le retour au calme moyennant des promesses dont la principale a été ensuite reniée — et qu'on ne dise pas qu'elle n'avait pas été faite : nous avons entendu les radios annoncer que la promesse de remplacer le directeur de la prison n'avait pour but que de "bluffer les jeunes détenus" (...) Nous sommes donc en face d'une escroquerie de conscience, plus grave que les escroqueries d'argent qui ont conduit dans cette prison une partie de ceux qui y sont enfermés. Berner des gens qu'on a mission de rééduquer, c'est les enfoncer dans le désespoir et la haine.»

Décidément, en cette fin d'année 1971, on parle beaucoup trop de la prison, d'un système dont la force et la cohésion reposent sur le secret. Il est temps, pour l'administration, de faire taire tous ceux qui n'ont pas cet "esprit pénitentiaire" si cher aux syndicats de gardiens. Certains éducateurs syndiqués au SNEPAP se retrouvent sur la sellette. Ainsi Yves Perrier, secrétaire national adjoint de ce syndicat, éducateur à Toul est sanctionné pour avoir parlé des événements lors d'une interview télévisée, le 11 décembre. C'est la deuxième sanction qui frappe en peu de temps des membres de ce syndicat. Le 29 octobre précédent, c'était Jacques Chort, le secrétaire national qui était traduit devant un conseil de discipline pour avoir communiqué à l'extérieur des informations concernant des sévices infligés à des jeunes détenus par des gardiens à Fleury Mérogis un mois auparavant. Le ministre impose donc le silence d'un côté et entend contrôler l'information de l'autre, en créant le 15 décembre une commission d'enquête présidée par un haut magistrat, Robert Schmelck, avocat général à la Cour de cassation et dont l'objectif officiel est de déterminer l'origine et les causes des incidents de Toul.

Il est ouvertement question de la crise de l'Administration pénitentiaire. Ainsi la question de la prison est posée au cœur de l'Etat comme le montre la réunion annuelle du conseil supérieur de l'Administration pénitentiaire qui se tient le 22 décembre sous la présidence de Pleven. Tous les agents du système s'y expriment. Les représentants des syndicats de gardiens revendiquent plus de pouvoir pour leur corporation. Ils estiment qu'il faut donner aux surveillants un large pouvoir de contrôle sur la définition et l'application des régimes de détention.

Dans une lettre lue par Pleven, le Syndicat de la Magistrature (SM), souhaite une collaboration étroite entre l'Administration pénitentiaire et l'ensemble des magistrats mais surtout que cesse cette obsession de la sécurité entretenue par les autorités pénitentiaires et qui a réduit à néant le souci de réadaptation inscrit dans la réforme de 1945. Michel de Grailly (député UDR) se demande ce que doit être une peine d'emprisonnement. Pour lui, elle ne doit, de toute façon, jamais aboutir à une peine privative de dignité. Etienne Bloch, juge d'application des peines est du même avis. Paul Amor, magistrat en retraite, un des concepteurs de la réforme de 1945, critique l'obsession de l'évasion qui oriente dans un sens très répressif tout le dispositif pénal. D'autant plus que, pour lui, l'évasion est en

1. Directeur de la revue *Esprit*.

quelque sorte une utile soupape. Pierre Arpaillange, le directeur des affaires criminelles et des grâces, se prononce pour une extension du rôle du Juge d'Application des Peines qui deviendrait ainsi un juge de l'exécution des peines.

Le débat public

Mais le débat sur la question pénitentiaire s'ouvre aussi loin des antichambres ministérielles, dans la presse. Il est animé par des personnes plus ou moins extérieures au monde pénitentiaire. Le journal *Le Monde* lui donne un écho important. Partant de la révolte de Toul, Sartre questionne l'ensemble de la société. Son message est lu à la tribune d'une réunion du comité vérité de Toul : « On a fait partir 200 jeunes de la Centrale Ney, 200 qui ont fait partie de la révolte, et qui, par conséquent sont passés de la rébellion individualiste à l'action commune entreprise pour des intérêts communs. Il se peut qu'ils apportent dans les maisons d'arrêt, où ils sont placés, ce nouvel aspect de leur condition et de leur conduite, la révolte collective. Il peut en résulter une flambée dans les prisons : les détenus comprennent vite, ce sera partout l'insurrection, c'est dès à présent qu'il nous faut répondre. Cette révolte généralisée, si elle éclate, la considérerons-nous du dehors avec des sentiments mêlés, y verrons-nous un forfait supplémentaire de cette race d'enfer : les détenus, et laisserons-nous l'administration pourrie tenter de la régler seule en prétendant qu'elle lâche pour nous défendre, les CRS ou bien y verrons-nous le commencement de notre lutte contre le régime répressif qui nous maintient tous, ceux qui rentrent chez eux et ceux qui n'y rentrent pas dans un univers concentrationnaire ? A nous de choisir, aujourd'hui même et n'oublions pas que de notre réponse c'est l'homme même, sa liberté et son sens qui en dépendent. »

Loin des envolées sartriennes, Pierre Viansson-Ponté, l'éditorialiste du *Monde*, analyse la difficulté d'entreprendre une réforme des prisons : « Ce qui la rend délicate, c'est qu'au fond d'eux-même beaucoup de Français pensent confusément que les détenus constituent une catégorie peu intéressante de la population. (...) ce qui enfin la rend grave, c'est qu'elle pose en fait de façon directe bien des questions relatives à l'organisation de notre société : l'enchaînement part de la police et de la justice, met en question la loi, l'autorité, l'Etat et il aboutit ainsi à ces interrogations sur la dignité humaine, sur la liberté, sur la violence qui sont ressenties avec acuité dans la jeunesse, même si les réponses que chacun leur donne sont différentes, voire opposées. » La conception de l'homme et de sa dignité se trouvent au cœur de ce débat.

Ainsi le Syndicat de la Magistrature estime qu'il faut reconsidérer le statut du détenu et celui de sa famille, statut caractérisé essentiellement par des interdits. Ceux-ci ont le droit au respect de la parole donnée, le droit à des sanctions individualisées à l'inverse de la suppression des colis de Noël, le droit à une véritable procédure disciplinaire sous le contrôle d'un magistrat et non pas cette parodie de justice qu'est le prétoire, le droit au travail, le droit au respect de la personne humaine et à sa dignité.

Le syndicat de la Magistrature veut faire rentrer le droit dans l'univers carcéral en faisant reconnaître les droits : «Par la méconnaissance de ces principes s'est créée peu à peu une vie pénitentiaire dans laquelle la notion de droit et de respect des libertés disparaît insensiblement au profit du "discrétionnaire", voire de l'arbitraire administratif. (...) On ne s'étonnera donc pas que la prison devienne un facteur supplémentaire de dégradation et d'inadaptation, voire, à la lumière des statistiques de la chancellerie elle-même, une des causes principales de la récidive. (...) Aussi sommes-nous inquiets de constater que pour avoir révélé quelques vérités, des éducateurs ont été menacés de poursuites disciplinaires, qu'un psychiatre s'est vu interdire l'accès de la prison, qu'une assistante sociale a été écartée, que certains aumôniers ont été "utilisés" puis désavoués par l'administration pénitentiaire. Cette pratique accrédite dans l'opinion publique l'idée que l'administration mène une politique de secret parce qu'elle a quelque chose à cacher. (...) L'opinion publique est abusée lorsqu'on lui laisse entendre que le fonctionnement actuel de l'institution pénitentiaire permet la resocialisation des condamnés ou lorsque l'on veut la convaincre que les événements récents ne sont qu'accidentels, alors qu'ils mettent en évidence la crise de vocation que traverse actuellement le système pénitentiaire et par son intermédiaire le système judiciaire tout entier.»

C'est la même idée que développe Jean-Marie Domenach, le directeur de la revue *Esprit* : «Les pouvoirs publics souhaiteraient que les prisons permettent le reclassement et l'amendement du condamné. Il semble aujourd'hui qu'ils ne soient pas parvenus à faire passer ces intentions dans la réalité.» Pour Domenach, les prisons doivent enfin sortir de la clandestinité, s'ouvrir aux regards extérieurs : «Les prisons françaises ne sont pas toutes des enfers, mais elles le deviendront si l'autorité persiste à les soustraire au regard public. Ce n'est pas à Toul seulement, c'est dans toutes les centrales et toutes les maisons d'arrêt, y compris leurs dépendances hospitalières, qu'il faut immédiatement enquêter, et avec d'autres enquêteurs que ceux de l'administration. Il ne s'agit pas de se concilier la clientèle des gardiens ou celle des détenus : ce racolage est sans commune mesure avec le scandale national qui vient de s'ouvrir.»

Robert Badinter pose la question de l'utilité même de la prison et de sa finalité dans la société actuelle. Les révoltes n'ont pas abattu les murs mais elles ont quand même brisé le silence qui était le plus sûr rempart des prisons : «Au delà de la critique il faut s'efforcer de prendre conscience de ce que signifie la réalité pénitentiaire dans une société comme la nôtre.» Car si le criminel ou le délinquant sort de prison comme il y est entré, ou plus dangereux encore, l'emprisonnement n'est plus défense de la société mais, bien au contraire, une menace. Badinter pose donc la question : la prison, pour quoi faire ?

«Complaisamment, en effet, l'idéologie officielle évoque la réinsertion du prisonnier dans la société comme la fin poursuivie. Mais la réalité est autre. Le détenu est simplement mis, par la prison, hors la société. Comme jadis, le lépreux hors la ville. La prison n'est en définitive rien d'autre que le rassemblement dans une léproserie pénitentiaire d'hommes que l'on déclare — ou même simplement

présume — dangereux. Bien sûr, on dit que derrière les murs l'on se préoccupe aussi de soigner et de guérir. Mais si on les a élevés, ce n'est pas pour favoriser la guérison, mais parce que la cité croit ainsi être protégée contre le mal. Or jamais une enceinte n'a mis à l'abri de la contagion, pas plus que la ségrégation des criminels n'a réduit le crime. Et comme le retranchement, le confinement emportent en eux-même leurs exigences, l'obsession s'affirme qu'ils soient toujours plus complets, absolus.» L'avocat dénonce ce système qui génère l'arbitraire par son existence même comme par son fonctionnement, c'est-à-dire la non séparation des pouvoirs : «Car tout système est arbitraire où celui qui fait les règles est en même temps maître de leur application et juge de leur violation. Or tel est le cas de l'Administration pénitentiaire qui organise la vie des prisons et dont les maîtres prononcent souverainement contre des prisonniers que nul ne défend, des peines qui peuvent aller jusqu'à 90 jours d'un cachot qui nous déshonore. Ainsi est perpétuée, dans l'ombre des prisons, une zone indigne de non-droit. Nos Bastilles ne sont pas toutes tombées, tant s'en faut. Alors posons-nous la dernière question, la plus brûlante. Pourquoi, puisqu'elles existent encore et que nous le savons, les supportons-nous ?»

Le juge Etienne Bloch pose, lui aussi, la question de la nécessité de la prison : «La prison est-elle nécessaire ? Il faut se souvenir en effet que la prison en tant que sanction pénale n'a pas toujours existé, qu'en France l'institution date de moins de deux siècles. Aujourd'hui, on peut s'étonner qu'avec le progrès des connaissances médicales, psychologiques et sociologiques, qu'avec la transformation de la notion et du but de la peine, la prison dont l'effet sinon le but est la dégradation de l'individu, subsiste encore.» Etienne Bloch est juge d'application des peines. Il sait de quoi il parle. Il décrit le système et ses différentes structures comme les maisons d'arrêt ou les centrales. Il explique que dans la réalité il n'y a pas de différences entre un prévenu (détenu provisoire) et un condamné. De toute façon, tous les deux sont soumis à l'autorité absolue du chef de la maison d'arrêt, des surveillants et du règlement intérieur. Chacun, en général, se sent avili et dégradé par la prison. C'est le règne de l'arbitraire qu'illustrent les punitions, le prétoire ou le mitard : «Pourquoi une telle rigueur, un tel contrôle perpétuel des lectures et des relations avec l'extérieur ? Pour une raison très simple, parce que le mot-clé de tout le système pénitentiaire français est "sécurité". L'évasion est le péché majeur, non seulement des détenus mais des surveillants et de la direction. Il faut tout faire pour l'éviter. Tout tourne autour de la crainte de l'évasion. (...) Cette hantise de l'évasion commande de perpétuelles contraintes, justifie les fouilles incessantes, les humiliations nombreuses. Elle paraît difficilement compatible avec l'éducation ou la rééducation.»

Afin de donner une nouvelle orientation à ce système, Etienne Bloch propose de renforcer le rôle du JAP² dont la vocation est de tenter la réinsertion sociale et

2. Juge d'Application des Peines.

qui a déjà un pied dans la prison. «Un régime pénitentiaire digne d'une société moderne, conclut-il, devrait toujours tenir compte que la souffrance est stérile et doit être combattue et que la dignité humaine est une valeur permanente qui ne supporte aucune discrimination.»

Comment considérons-nous les détenus ? Quelle est la finalité du système pénal ? Quelle est sa place ? A quoi sert-il ? Est-il utile ? Faut-il le réformer ? Faut-il le remplacer ? Faut-il le détruire ? Est-il admissible qu'une institution, la Justice, garante du droit, conserve en son sein un espace, la prison, échappant au droit ? Quelle est notre responsabilité, nous tous, dans tout ceci ?

Toutes ces questions découlent du débat public, qu'un journal comme *Le Monde* ou une revue comme *Esprit*, par l'ouverture de leurs colonnes projettent à la face de la société toute entière. Elles sont formulées par des personnes diverses, plus ou moins distantes de l'institution, un philosophe, des journalistes, des magistrats ou des avocats. La charnière entre les années 1971 et 1972 voit éclore paroles et témoignages là où il n'y avait auparavant que silence et secret.

La prison devient un enjeu politique pour la V^e République, trois ans après avoir été ébranlée par Mai 68 et la révolte de la jeunesse étudiante et ouvrière. La question pénitentiaire se pose aussi dans la rue. Par exemple, le 29 novembre, les lycéens en grève manifestent à Paris contre les circulaires Guichard, le ministre de l'Éducation nationale du moment. A proximité de la prison de la Santé, ils scandent «nous voulons des colis de Noël» en réponse à l'interdiction de Pleven. Entendant cela, les prisonniers déclenchent un chahut. Quinze jours plus tard, une cinquantaine de personnes s'en prennent à un car de police stationnant boulevard Arago, devant la prison de La Santé. Elles lui jettent des pierres et déploient une banderole de solidarité avec les prisonniers. Un jeune est interpellé. A Besançon, deux jours après Noël, des gauchistes manifestent devant la prison et invitent les détenus à faire la révolution sociale, ce qui déclenche l'effervescence dans l'établissement.

Le lendemain, 14 prisonniers se mettent en grève de la faim. La nuit de la Saint-Sylvestre, une vingtaine de personnalités manifestent leur soutien aux prisonniers par des feux de bengale, des pétards et des fusées devant la prison de Fresnes. En réponse les taulards leur crient «A bas la prison, vive la liberté!». Le 18 janvier, manifestation et conférence de presse devant le ministère de la Justice, avec Claude Mauriac, Sartre, Michelle Vian, Gilles et Fanny Deleuze, Daniel Defert et Michel Foucault. Celui-ci lit un rapport rédigé par les détenus de Melun. Les manifestants scandent «Pleven assassin, Pleven démission». Les CRS chargent. Trois jours plus tard, à l'appel du GIP, près de 1 000 personnes manifestent boulevard de Sébastopol à Paris, alors que la veille quatre engins incendiaires avaient explosé à Toulouse, en fin de journée, devant la porte d'entrée de la prison Saint-Michel.

Le 8 janvier, le ministre de la justice rend public le rapport de Robert Schmelck. Les gardiens sont inquiets. Pleven entend les rassurer tout de suite en écrivant : «Le rapport de la commission rend un hommage sans réserve au dévouement, au courage et à la discipline du personnel de la Maison Centrale de Toul. S'il critique quelques comportements individuels, le rapport ne jette aucune ombre sur le sens du devoir et la conscience professionnelle de ceux dont la commission n'approuve pas la conception qu'ils se faisaient de leurs responsabilités.»

Pour le ministre, Toul n'est qu'un malheureux épisode et les accusations portées contre l'Administration pénitentiaire sont outrancières et irresponsables. Philippe Boucher³ n'est pas du même avis. Pour lui, le rapport ne contredit pas les déclarations du docteur Rose, ni les enquêtes du GIP, ni la lettre ouverte rédigée par le Syndicat de la Magistrature : «Qu'y-a-t-il de neuf dans le rapport de la commission Schmelck, sinon la caution officielle donnée à une situation honteuse déjà dénoncée, à des événements déjà décrits ? (...) Ce qui est nouveau, c'est que de pareils événements suscitent enfin un écho profond et souhaitons-le durable. Encore a-t-il fallu pour cela que les détenus se révoltent.»

Mais qui compose cette commission d'enquête ? Hiérarchiquement, elle est sous la coupe du ministre. Robert Schmelck est avocat général à la Cour de cassation, Bernard Dutheillet-Lamontherie, ancien juge d'application des peines est conseiller référendaire à la Cour de cassation, le docteur Georges Fully est médecin-inspecteur des prisons, le RP Rousset et le pasteur Ungerer sont aumôniers généraux adjoints des prisons. Elle a recueilli en moins de trois semaines près de 170 témoignages dont ceux d'une vingtaine de détenus et de surveillants.

Le rapport ne craint pas de ménager la chèvre et le chou et ses nuances font penser à des propos de jésuites : «Les éléments réunis par la commission lui permettent d'affirmer que si le climat de la prison était détérioré, les détenus n'y subissaient pas de brutalités systématiques» et moins de dix lignes plus bas «Toutefois, des cas individuels de sévices graves ont été signalés par certains détenus et dénoncés par Mme le docteur Rose et M. l'aumônier Velten, en ce qui concerne l'utilisation des ceintures de contention. Ce problème a particulièrement retenu l'attention de la commission. (...) Par ailleurs, d'autres accusations plus graves ont été portées en ce qui concerne l'utilisation des ceintures de contention. Dans certains cas, elles auraient été appliquées à titre de mesure préventive en cas d'agitation. En outre, certains détenus auraient été maintenus en contention durant plusieurs jours sans être jamais détachés. Les éléments réunis par la commission ne lui permettent pas d'écarter ces accusations. Seule une information judiciaire pourra établir la vérité.»

Il donne une idée du climat de la centrale de Toul. Le directeur prend ses décisions seul et évite tout dialogue, avec quiconque. Le JAP était atteint de surdité

3. Journaliste au *Monde*.

(sic !) et l'assistante sociale était accablée par le poids de son travail mais surtout «ses conceptions morales strictes et rigides» l'éloignaient de fait des prisonniers. L'abbé Velten était donc leur seul interlocuteur possible. Le docteur Rose, quant à elle, a manqué de curiosité pour s'informer des prescriptions réglementaires qui régissent les activités des médecins en prison. La commission déplore que les autorités, lors de la première révolte, ne se soient pas directement adressées aux révoltés et que, par la suite, les membres du personnel mis en cause se soient montrés en "détention". Par contre, elle accuse l'abbé Velten d'avoir outrepassé ses attributions par ses déclarations intempestives : «En résumé, il est incontestable que les deux aumôniers, dans les circonstances diverses où ils ont été placés, ont eu un rôle qui fut parfois déterminant pour le retour au calme et l'absence de violence envers les personnes. Mais ni l'un, ni l'autre n'ont pu se libérer de la conception du conflit dans laquelle ils s'étaient "enfermés".» Et le rapport Schmelck renvoie dos à dos toutes les parties en présence : «De toute manière la commission estime que, en raison du climat passionnel qui a dominé les incidents et qui, opposant les personnes, n'a fait que s'accroître par la suite, le maintien en fonction à la maison centrale de Toul de ceux qui, à des degrés divers ont été impliqués dans l'origine, le déroulement ou les suites des événements, serait de nature à créer de nouveaux incidents et se trouve, par conséquent, formellement contre-indiqué.»

La publication du rapport provoque de nouvelles révoltes, Loos-les-Lille, Amiens et même à Luxembourg, au-delà de la frontière. Par ailleurs, une centaine de gardiens sur les cent trente que compte la centrale de Toul constitue un comité de défense et se déclare solidaire du directeur Galiana et de Thiaville, son gardien-chef. Mais trois jours plus tard, sans doute après avoir suivi un cours de lecture accélérée, ils se rendent compte que le rapport ne leur est pas si défavorable et ils nuancent leur position et concentrent leur vindicte sur le comité pour la Vérité. Le ministre n'arrête pas de les rassurer : «En tout état de cause, j'affirme dès maintenant ma confiance dans le personnel de l'Administration pénitentiaire et dans les directeurs des établissements.»

Le GIP estime que les révoltés de Toul ont remporté une victoire importante : «L'opinion publique toute entière a été alertée sur les conditions de la détention. Le ministre de la Justice a été obligé d'ouvrir une enquête et la commission qui vient de déposer son rapport conseille elle-même de remplacer ce directeur dont les détenus exigeaient le départ.» Mais la conclusion du rapport est loin de le satisfaire par l'amalgame qu'il fait entre ceux qui sont responsables des sévices et ceux qui en ont alerté l'opinion : «On veut faire passer le départ de Galiana en le cachant parmi d'autres sanctions contre ceux qui avaient critiqué sa gestion (les aumôniers par exemple). On doit punir exclusivement ceux qui sont responsables des faits et des actions qui ont rendu nécessaire la révolte des détenus.» C'est aussi la position du comité pour la Vérité : «Il est nécessaire que les responsabilités soient clairement établies et que les responsables, et eux seuls, supportent les conséquences de leurs actes.»

Qui est donc Georges Galiana, l'homme par qui le scandale arrive ? C'est avant tout un directeur de prison et comme tous les personnages qui occupent ce poste, il a un pouvoir absolu et sans partage à la fois sur ses subordonnés et sur les prisonniers qui sont sous sa coupe. Il a certainement la hantise de l'évasion et il est donc obsédé par la sécurité de son établissement. Il a le vice de sa fonction comme de proposer aux gardiens du vin à bas prix afin de repérer ceux qui sont enclins à boire. Lorsqu'il était à la Centrale de Nîmes, il avait déjà rencontré ce genre de difficultés, par sa personnalité. L'administration avait d'ailleurs cru bon de le déplacer à Toul. Auparavant il officiait comme sous-directeur en Algérie, à Hippone en 1950 et à Buzeville en 1954. La veuve d'un gardien qui travaillait sous ses ordres le dépeint comme un homme étrange et cruel. Son mari avait écrit un rapport sur lui qu'il avait adressé au directeur général. Pourtant il est décoré de l'ordre national du mérite et de la médaille pénitentiaire. «C'est un homme qui ne connaît pas le respect de la personne, dit de lui l'abbé Velten. Il maintient à la centrale de Toul un état répressif.» Philippe Boucher écrit dans *Le Monde* que sa réputation de brutalité était connue bien avant les événements de Toul. Même dans un langage euphémisé, le rapport Schmelck ne dément pas cet aspect du personnage : «Il semble que le directeur ait adopté pour tous un régime disciplinaire strict, voire rigoureux, que les impératifs de sécurité et d'ordre ne justifiaient pas toujours pleinement à l'égard de l'ensemble de la population pénale.» Le rapport met en cause la sévérité des sanctions par rapport aux infractions relevées et l'importance du nombre des détenus traduits devant le prétoire. Rien que pour les mois d'octobre et novembre 71, Galiana a prononcé 191 sanctions sur une population pénale de 540 détenus. Galiana en fait beaucoup plus qu'on ne lui demande : «Sa conception rigoriste de la discipline a d'ailleurs provoqué un malaise chez certains membres du personnel à l'égard desquels il faisait parfois preuve d'une autorité tatillonne. Indépendamment des sanctions disciplinaires, le règlement intérieur était appliqué dans un sens rigoureux où les conceptions d'individualisation de la peine et du respect de la personnalité du détenu n'étaient pas toujours suffisamment respectées.»

Pourtant, l'Administration pénitentiaire verrait en lui un de ses meilleurs directeurs. Pendant les événements, il aurait fait preuve de beaucoup de sang-froid et de décision, sans doute ce qu'on attend pour tout poste de commandement. En fait, le rapport Schmelck ne veut pas faire trop de peine à la corporation pénitentiaire. La commission trouve des excuses au comportement trop voyant du directeur : «Il a un sens aigu de l'ordre, de la discipline et de l'autorité. Toutefois sa longue expérience pénitentiaire à la tête d'établissements de haute sécurité paraît l'avoir conduit à faire prévaloir à Toul un régime analogue à ceux qu'il avait pratiqués, alors que le caractère de l'établissement aurait justifié une politique plus nuancée.» Par son attitude intransigeante, il a laissé l'abbé Velten prendre un ascendant exceptionnel sur les détenus. C'est là sans doute, que réside sa faute

pour l'administration. Il faut que l'autorité soit nuancée sinon, elle peut se transformer en son contraire et toute l'institution se retrouve affaiblie. Peu importe que celle-ci investisse un individu de tels pouvoirs. La commission demande donc qu'il soit muté ainsi que ses comparses. Mais pour atténuer cette demande, elle estime que les deux aumôniers et le psychiatre qui ont rompu la loi du silence doivent eux aussi être éjectés de l'établissement. Elle n'écarte pas les accusations de sévices à l'encontre de Galiana et transmet le dossier à la Justice.

A la suite de ce rapport, Galiana est éloigné de la population pénale. En 1972, il est nommé directeur de la Centrale de Saint-Maur, alors en construction. Chef de chantier, c'est moins voyant et cela permet de le maintenir à un poste de direction, cela ménage la corporation. Il est ensuite nommé à la direction régionale de l'Administration pénitentiaire, à Paris. En 1976, il fait fonction de directeur régional à Toulouse, assurant l'intérim du poste pour un an. Il est en fin de carrière et l'administration envisage de lui attribuer un poste réel de directeur régional. Entre temps, en janvier 1973, avec ses accolytes, il a obtenu un non-lieu, à Nancy, pour l'affaire des ceintures de contention. Son gardien-chef, le nommé Thiaville, surnommé par les prisonniers le SS, a été promu directeur de la Maison d'Arrêt de Montargis. Quant aux gardiens Guillou et Belhaire ainsi que le surveillant-chef Martineau, également mis en cause, ils sont maintenus à leur poste. Les seuls qui sont vraiment exclus sont l'abbé Velten, le pasteur Amédéo et le docteur Rose qui ont dénoncé les sévices et n'ont pas respecté la loi du silence propre à "l'esprit pénitentiaire".

«Ce non-lieu, s'indigne le comité Vérité de Toul, est une incitation à la continuation des brutalités, des injustices et de tout ce qu'elles entraînent de suicides, de grèves, de révoltes. C'est une promotion des brutes présentées ainsi comme intouchables et exemples à suivre pour la majorité des fonctionnaires de l'Administration pénitentiaire desquels il faut néanmoins les distinguer. Ce non-lieu confirme qu'il n'y a pas de réelle réforme du système pénitentiaire, il reste ce qu'il était : un univers concentrationnaire, au-dessus des lois et qui, contrairement à son but officiel, ne «réinsère pas le détenu dans la société» et «ne protège pas le corps social».»

La révolte de Nancy

Le malaise dépasse largement le cadre de la Centrale de Toul. L'agitation s'étend. Le 3 janvier, 480 détenus de la Centrale de Nîmes font la grève du travail afin d'obtenir une amélioration du régime de détention, notamment la suppression des cages à poules, ces dortoirs où chaque lit est dans une cage grillagée. Le 10 janvier, agitation à la prison d'Amiens et celle de Loos-les-Lille, le 11 à Rouen, le 14 à Ecrouves et Fleury Mérogis. René Pleven s'inquiète. Aussi adresse-t-il, le 12 janvier, une circulaire à tous les procureurs généraux. Il reconnaît, malgré tout, implicitement que Galiana n'est pas une exception : «Les constatations contenues dans le rapport Schmelck montrent que, dans certains établissements, l'applica-

tion du régime disciplinaire avec une rigueur excessive a pu rendre la population pénale réceptive aux appels de quelques meneurs.» Galiana et ses semblables seraient ainsi des complices objectifs de la subversion ! Pleven demande à tous les procureurs, accompagnés des JAP de se transformer en enquêteurs et d'aller voir de plus près ce qu'il se passe dans les prisons de leur circonscription. Le ministre montre la confiance qu'il a dans l'Administration pénitentiaire puisqu'il demande à une autre administration de l'informer de la situation réelle. Mais pour ne pas la froisser, il demande également aux procureurs de donner l'assurance aux directeurs de prison qu'ils ne sont pas isolés et qu'ils peuvent compter sur l'appui moral des magistrats.

Mais le 15 janvier, la prédiction de Sartre se réalise. La prison Charles III vient tout juste de recevoir environ 80 détenus révoltés des prisons de Fleury-Mérogis, Amiens et Ecouves. A 7 h 30 du matin, les prisonniers commencent le saccage des bâtiments. Ils pillent le magasin à vivres et montent sur le toit. Pour les intimider, les policiers tirent en l'air des rafales de mitraillette et jettent des grenades lacrymogènes. A l'extérieur, 3 000 personnes sont venues voir le spectacle. Un certain nombre soutient les révoltés et une douzaine d'entre elles se font interpellé. A 13 h 30, trois escadrons de gardes mobiles donnent l'assaut, soutenus par un hélicoptère qui jette des gaz lacrymogènes. Auparavant, les révoltés avaient réussi à envoyer un tract dans la rue où étaient inscrites leurs revendications. Ils contestent à la fois les conditions de détention et le fonctionnement de la Justice. Les dégâts sont lourds : 2 millions de francs. Le ministre de la Justice voit dans cette révolte des menées d'éléments subversifs voulant entraver les réformes afin de pouvoir cultiver des motifs d'agitation. Le sénateur-maire de Nancy, lui, ne perd pas le nord. Il réclame que la prison soit reconstruite à l'extérieur de la ville afin de réaliser une opération immobilière sur son emplacement du moment. Les syndicats de gardiens menacent : «Les controverses et les spéculations plus ou moins arbitraires des réformateurs, déclare Aimé Pastre, pour la CGT, risquent d'être rapidement dépassées par les réactions du personnel qui en a assez de vivre dans l'insécurité et d'être le bouc-émissaire de toutes les insuffisances d'un système pénitentiaire périmé.»

La position de Bonaldi, pour FO, est semblable : «Dans la mesure où le personnel pénitentiaire se sent désormais désemparé, débordé, il ne pourra plus, si cela continue, assurer raisonnablement l'ordre dans les prisons.» Pour faire monter un peu plus la pression, la CGT propose aux autres syndicats une action nationale de protestation.

L'avocat Jean-Jacques de Félice, président du Mouvement d'Action Judiciaire (MAJ) légitime les révoltes des prisonniers : «Dans l'exercice de notre métier, nous avons constaté l'inacceptable et notre problème sera de savoir pourquoi nous l'avons si longtemps toléré. Nous devons affirmer le droit à l'insurrection des détenus pour les droits élémentaires.» Là aussi, le droit à la dignité est réaffirmé. Dans le même temps, les prisonniers de Melun, de Loos, rédigent des cahiers de doléances. Ceux de Nancy aussi, avant leur révolte, mais des sanctions avaient été prises pour cela.

Philippe Boucher critique l'attitude de l'Etat : «Quel risque courrait-on pourtant (...) à essayer par exemple, de reconnaître aux détenus le droit d'être régulièrement entendus et ailleurs qu'au prétoire ? Mieux vaut sans doute les enfoncer encore plus avant dans le mutisme, la clandestinité, l'inexistence et attendre les violences qui risquent d'en découler encore.» La question du dialogue dans un milieu où règnent la violence et la coercition est posée.

L'affaire des colis de Noël

Comment en est-on arrivé là ? Quelle a été l'étincelle qui a mis le feu à la poudrière carcérale ? «Chacun peut faire son mea culpa dans cette affaire, et le pouvoir tout le premier, écrit Pierre Viansson-Ponté, dans *Le Monde*. La suppression des colis de Noël, réplique administrative au drame de Clairvaux, fut une brimade imbécile. Inutile, et qui plus est, la suite l'a montré, mal calculée et dangereuse.» En effet, le 22 septembre 1971, deux prisonniers de la Centrale de Clairvaux, dans l'Aube avaient tué deux membres du personnel, un gardien et une infirmière qu'ils avaient pris en otage. René Pleven avait alors cédé aux menaces des syndicats de gardiens et, le 12 novembre, par une circulaire, il décide de punir l'ensemble de la population pénale en supprimant le traditionnel colis de Noël :

«Les tragiques événements récemment survenus dans les prisons ont démontré qu'il n'était pas possible, en dépit d'une réglementation stricte, d'écartier totalement les dangers que comporte la survivance de cette pratique. En effet, malgré leur caractère annuel, la limitation de leur poids et celle des denrées autorisées, les colis peuvent faciliter les tentatives d'entrées clandestines d'objets ou de substances dangereuses pour l'ordre et la sécurité.» René Pleven explique, avec lourdeur, dans cette circulaire, que leur fouille est perçue comme une brimade par les prisonniers à cause des détériorations qu'elle provoque, qu'elle est donc génératrice de tensions et qu'enfin, par cette mesure, il entend garantir la sécurité des fonctionnaires.

Cette mesure satisfait sans doute les syndicats de gardiens comme le montre la réaction d'Aimé Pastre (CGT) qui s'en félicite, et elle est incomprise par les prisonniers, bien sûr, qui en sont les premières victimes mais aussi par les aumôniers ou encore les visiteurs de prison. Aussi, Le Corno, le directeur de l'Administration pénitentiaire adresse, le 26 novembre, une circulaire demandant à tous les chefs d'établissements de devenir pédagogues et de «donner à leur personnel et aux détenus toutes les explications nécessaires sous une forme susceptible d'entraîner au mieux l'adhésion, et à tout le moins, la compréhension, de leurs interlocuteurs.» Cette circulaire intervient après une grève de la faim et du travail de quatre jours par des prisonniers de la Centrale de Poissy dès le 21 novembre et d'un mouvement de protestation à la prison de La Santé, le 26 du même mois. D'autres prisons commencent à bouger, comme Saint-Paul et Saint-Joseph à Lyon. Dans l'image de Noël, il y a l'idée de trêve, de paix, d'amour et Pleven par cette mesure l'a transgressé, comme l'exprime Mgr Rodhain, aumônier général des prisons :

«N'oublions pas que dans toutes les prisons du monde, Noël est, depuis 2000 ans un jour de trêve où tous les règlements s'inclinent.»

Le 4 décembre, le GIP manifeste devant le ministère de la Justice. Il remet une pétition de 540 familles de détenus : «La suppression de ces colis de Noël, un des rares liens unissant les détenus à leur famille constitue un pas de plus dans la déshumanisation des prisons françaises.» Trois jours plus tard, Pleven recule un petit peu en déclarant à la télévision que les colis seront autorisés pour les jeunes détenus de moins de 18 ans et pour les femmes.

Le 6 décembre, le *Nouvel Observateur* publie une lettre ouverte du docteur Charles Dayant, un ancien médecin de la prison de La Santé. Il est indigné par la mesure de Pleven : «La punition qui est infligée aux détenus aujourd'hui n'est pas exemplaire. Elle ne dissuadera pas des hommes comme ceux que nous avons connus, de commettre des actes de désespoir. En revanche, au nom d'une hypothèse invérifiable, vous courez tous les risques d'augmenter un nombre de morts, bien certaine celle-là ! Nous réservons notre pronostic mais on peut craindre que, en cette nuit de Noël 1971, le nombre de tentatives de suicide n'augmente, la nervosité ne s'amplifie avec toutes les conséquences que cela pourra avoir. Leur mort ne troublera pas le ronronnement des consciences, puisque l'opinion n'en saura rien et ne saura jamais combien de prisonniers sont morts en France de suicide ou de suites de coups depuis Clairvaux.»

Jean Lacombe, un détenu de La Santé, dans une autre lettre ouverte, datée du 25 novembre, exprime ce que signifie pour un prisonnier l'interdiction des colis de Noël : «Le dernier symbole — car ce colis était notre seul et unique symbole — s'est écroulé. Ce qui faisait encore de nous, une fois l'an et pour quelques instants seulement, des hommes comme les autres, n'est plus. (...) C'est grave et tragique, monsieur le ministre, car certains de ces chiens ont choisi de devenir des loups ! Peut-être même des loups comme ceux de Clairvaux, malheureusement... ! La haine engendre la haine ! On ne naît pas assassin, on le devient... Et ce, bien souvent, dans vos prisons. A la suite de brimades répétées, parfois. Un colis de Noël supprimé... par exemple ! Combien d'autres Clairvaux vont naître, ce soir, à La Santé et ailleurs ?... Avez-vous seulement songé à cela ?...» Pour ces lignes, dès le lendemain, Jean Lacombe est transféré au mitard de Fresnes et entame alors une grève de la faim. Le même jour, un autre prisonnier, préférant garder l'anonymat, écrit : «Je ne pense pas en fait que le véritable souci de Monsieur Pleven soit la sécurité. Derrière, se cache en réalité une politique de brimades et de répressions plus proche de la haine que de la réforme. Et l'on espère, après de telles décisions, nous rendre le goût de la société, le respect de notre prochain. Allons donc ! Pourquoi pas aussi l'amour des lois et des institutions, puisqu'on y est ? Non, voyez-vous, ce n'est pas la bonne méthode. Nous sortons des chaînes, mais nous n'avons pas une mentalité d'esclave. Et si le fouet parvient à dresser quelques-uns d'entre nous, il donne en revanche à la majorité une haine tenace. Un syllogisme simpliste s'impose à nos esprits frustes (et rien ne peut l'empêcher) : le ministre de la Justice est l'émanation de la société, or le ministre de la Justice a pris une décision inhumaine, donc la société actuelle est inhumaine. (...)

Ces deux témoignages donnent une idée du climat qui règne dans les prisons françaises à la veille de Noël 1971. Ce qui est nouveau, c'est l'expression publique de prisonniers et le fait qu'elle soit relayée par la presse, prouvant ainsi que la question de la prison, à ce moment-là, a largement débordé le cadre étroit des hauts murs des geôles.

«Les tragiques événements»

Mais quels sont les "tragiques événements" auxquels Pleven fait allusion afin de justifier sa mesure de punition collective ?

En 1971, trois prisonniers, deux gardiens et une infirmière trouvent la mort, en prison, dans des circonstances tragiques. Ainsi, le 8 février, à Aix-en-Provence, deux prisonniers sont tués alors qu'ils avaient pris en otage deux infirmières. Le 27 juillet, à Lyon, un gardien est mortellement blessé par un détenu alors qu'il fouillait son colis de linge. Le 14 octobre, à la prison des Baumettes, à Marseille, un prisonnier est tué après avoir pris une infirmière en otage. Mais le drame qui a le plus de retentissement dans l'opinion se déroule à la Centrale de Clairvaux, dans l'Aube, le 22 septembre. Là, deux prisonniers, Claude Buffet et Roger Bontemps, pour tenter de s'évader, prennent en otage un gardien et une infirmière. La tentative échoue, les otages sont excutés. L'indignation est à son comble après une campagne de presse qui présente Buffet et Bontemps comme des monstres. Leur isolement semble profond comme l'écrit dans *Le Monde* leur avocat, Thierry Lévy: «Pour de nombreux commentateurs, en effet, même parmi les plus soucieux de réforme et de compréhension, la tragédie de Clairvaux est un mal absolu et abstrait qui doit être au plus vite effacé des mémoires et ne doit pas s'inscrire dans le contexte de crise de l'administration pénitentiaire (...). On tend ainsi, dans un but généreux, à isoler les détenus de Clairvaux et à retirer à leur action la portée qu'elle comporte. S'il est vrai que certains détenus, dans l'intention d'obtenir des avantages personnels ou dans celle de faire aboutir leurs revendications légitimes, ont manifesté publiquement leur répugnance à l'égard de cette affaire, il se trouve cependant de nombreux prisonniers pour s'être sentis solidaires de la protestation exprimée par les mutins de Clairvaux (...). C'est l'intérêt des artisans d'un régime répressif de sécurité d'invoquer à tout moment le spectre de Clairvaux, ce n'est pas celui des partisans du changement de rejeter les deux mutins et d'en faire des forcenés ou des parias.»

Mais le 28 septembre, une semaine après le drame, la campagne de presse contre "les deux monstres", marque un coup d'arrêt grâce à la publication par *Le Monde* d'une note du JAP de Troyes sur des événements s'étant déroulés dans cette Centrale, un peu plus d'un an auparavant, dans la nuit du 15 au 16 mai 1970. Cette nuit là, six détenus tentent de s'évader. Alors qu'ils progressent par les égouts vers la liberté, ils sont repérés par les gardiens. Dans un premier temps ceux-ci envisagent de les noyer purement et simplement en ouvrant les vannes d'un canal souterrain afin d'inonder l'égout. Mais les évadés, sentant le danger,

réussissent à sortir par une bouche, après la première enceinte. Ils sortent un à un et se retrouvent au milieu d'un comité d'accueil d'une trentaine de gardiens et du directeur. Ils sont enchaînés et roués de coups de poings, de matraques et de crosses en étant conduits au mitard : «Ce qui est grave, écrit le magistrat, c'est que ces blessures avaient été commises sans nécessité et pour une tentative d'évasion qui, à aucun moment, ne mettait en cause la sécurité du personnel.»

De nombreux prisonniers sont témoins de ces violences : «Cette semence de haine m'apparaît comme un acte inconscient, aux conséquences éventuelles à longue ou brève chance, les plus graves.» Cela donne bien sûr une autre résonance au drame du 22 septembre 1971, à la lecture des conclusions du JAP : «Il eût peut-être mieux valu, dans l'intérêt de la société, que les six détenus s'évadent, plutôt que de leur faire subir, au vu et au su de leurs autres camarades, le traitement qui leur a été infligé alors qu'ils étaient désarmés et sans défense. Nombreux sont les détenus de la Centrale de Clairvaux, si déçus soient-ils, qui ont éprouvé devant ce "massacre" un sentiment de supériorité morale et de mépris pour certains surveillants et, à travers eux, pour la société qui tolère de tels agissements de la part de ses agents.»

À la suite des notes du JAP et après enquête, Pierre Arpaillanges, directeur des affaires criminelles et des grâces, adresse un rapport à un conseiller technique de René Pleven : «Les surveillants ont nié s'être livrés à ces violences et même avoir été porteurs de matraques, mais une matraque qui manquait cependant dans les stocks de l'établissement a été retrouvée brisée en deux morceaux dans un buisson (...). Les faits établis par l'enquête à laquelle a procédé M. le procureur de la République de Troyes m'apparaissent d'une extrême gravité : les brutalités commises sont d'autant plus inadmissibles que les détenus n'ont opposé aucune résistance au moment de leur arrestation et qu'elles ne peuvent même avoir pour prétexte l'obligation de maîtriser les évadés. Dès lors, l'exercice de poursuites pénales serait tout à fait justifié : mais force est de constater que les gardiens, auteurs des sévices, n'ont pu être identifiés, en raison spécialement du silence observé à cet égard par les détenus. Une telle attitude est tout à fait significative : elle correspond à une situation qui m'apparaît très alarmante : en effet, comme l'indique M. le Procureur général près de la Cour d'Appel de Reims, les détenus refusent d'indiquer les noms des auteurs de violences soit parce qu'ils craignent de leur part des représailles, soit encore parce qu'ils entendent bien se venger eux-mêmes à plus ou moins longue échéance. Ainsi que l'observe M. le procureur général près de la Cour d'Appel de Reims, un tel état d'esprit est éminemment dangereux pour le bon ordre et la sécurité de l'établissement.»

Arpaillanges met en cause la carence des responsables de la Centrale et l'extrême brutalité des subalternes. Il demande que les six détenus ne soient pas poursuivis pour leur tentative d'évasion. Dix mois ont passé et deux prisonniers voulant se faire la belle n'hésitent pas à exécuter leur deux otages.

Le jour de l'enterrement du gardien et de l'infirmière, les syndicats de gardiens organisent une journée d'action, ce qui signifie pour les prisonniers suppression

des visites, du travail, du courrier. Une prise d'otage à grande échelle, en quelque sorte. Mais un incident est particulièrement révélateur du climat qui règne dans les prisons, en cet automne 71. Ce jour-là, vers 20 heures, à Fleury-Mérogis, les gardiens doivent se réunir afin de décider de la poursuite éventuelle de leur mouvement. C'est alors que des détenus de la 2^e division (D2) protestent contre les brimades, en criant par les fenêtres. Une centaine de gardiens, en civil, n'étant pas en service, pénètrent dans la détention et une cinquantaine parmi eux entrent dans la tripale (division formée de trois ailes) et se livrent pendant près d'une demi-heure à des "tabassages" de détenus. Le lendemain, les éducateurs sont interdits de séjour dans la division, durant toute la journée.

Ce contexte amène Pleven à supprimer les colis de Noël et à céder ainsi aux syndicats de gardiens. De plus, ceux-ci contribuent à rendre intouchables les agents de leur corporation. Des gardiens, même en dehors de leur service, peuvent "tabasser" des détenus. D'autres, en service, les massacrer (selon les termes du JAP de Troyes). Un directeur de prison et son gardien-chef peuvent se livrer à des sévices. Ils demeurent toujours impunis, voire promus. Par contre, des prisonniers révoltés comme Buffet et Bontemps, eux, seront guillotins, un an plus tard, le 28 novembre 1972, dans la plus grande précipitation.

«Si Pompidou n'a pas gracié Buffet et Bontemps, écrit un gardien démissionnaire, c'est principalement pour des raisons politiques. Les matons risquaient de faire grève sous la pression de leurs chefs syndicalistes, qui sont aussi souvent leurs chefs dans la hiérarchie administrative⁴. Les prises de position "sans appel" d'Aimé Pastre n'ont fait qu'aggraver le désir de vengeance latent chez les gardiens ; de telles déclarations rendent impossibles et étouffent chez les gardiens toute possibilité d'un revirement quant à leur opinion sur la peine de mort. Le gouvernement ne veut à aucun prix d'une relance de l'agitation du côté des gardiens, qui entraînerait fatalement une nouvelle agitation du côté des prisonniers ; on a déjà beaucoup trop parlé des prisons ces derniers temps ; avant les élections, il faut que ça se calme, la perspective toute proche des élections législatives est aussi une des raisons pour lesquelles Buffet et Bontemps ont été exécutés si vite (...)»⁵

Il existe bel et bien un groupe de pression qui ne supporte aucun regard extérieur, pour qui amélioration des conditions de travail signifie durcissement des conditions de détention, ce groupe, ce sont les syndicats de gardiens, les plus puissants étant FO et la CGT, comme le constate le JAP de Troyes après le "massacre" de Clairvaux, en mai 1970 : «On constate une espèce de paralysie complète de la part des autorités compétentes pour prononcer des sanctions et prendre les décisions qui permettraient d'atténuer et peut-être même d'effacer en grande partie les

4. Les syndicats de gardiens se sont mobilisés afin d'obtenir la tête des deux condamnés à mort comme l'atteste une lettre d'Ange Calisti, directeur de Clairvaux et secrétaire adjoint de FO-pénitentiaire, datée du 14 novembre 1972 et transmise au président Pompidou par la voie hiérarchique. Calisti menace le pouvoir d'une grève générale immédiate des gardiens si les deux condamnés à mort sont graciés.

5. Sur les circonstances du procès, lire *L'exécution*, de Badinter, à l'époque avocat de Roger Bontemps.

effets dommageables de ces agents irresponsables. De divers côtés, j'ai entendu dire que cette paralysie presque complète aurait pour origine l'attitude d'un syndicat de fonctionnaires de l'Administration pénitentiaire qui entend couvrir ses agents et s'oppose catégoriquement aux sanctions qui s'imposeraient de l'avis des responsables de l'ordre public. Il y a là une situation préoccupante tant pour la présente affaire que pour l'avenir et sur laquelle il convient de s'arrêter.»

Le GIP

Les syndicats de gardiens ne sont toutefois pas les seuls à intervenir sur la question pénitentiaire. Depuis le début de l'année 1971, un nouveau groupe s'est constitué et intervient systématiquement par des communiqués dans la presse, des distributions de tracts ou des manifestations de différentes sortes, c'est le Groupe d'Information sur les Prisons (GIP). Il entend briser le mur du silence et du secret isolant la prison du reste de la société et masquant ainsi toutes les questions qui s'y rattachent. Ses figures sont des personnalités du monde intellectuel. Ce sont Michel Foucault, Jean-Marie Domenach et Pierre Vidal-Naquet. Le procureur de Nancy, au procès des mutins de la prison Charles III, y voit un Groupe d'Intoxication du Public. «Il est clair, dit René Pleven, que certains éléments subversifs s'efforcent d'utiliser les détenus, qui risquent d'en supporter les conséquences, pour provoquer ou relancer une agitation dangereuse dans divers établissements pénitentiaires.»

Ces propos interviennent après les révoltes de Toul et de Nancy et visent le GIP — conception policière de l'histoire, classique pour ce genre de personnage. Le journal communiste *La Marseillaise de l'Essonne* demande au pouvoir de mettre fin aux agissements de ce "syndicat de voyou". La perception est bien sûr différente selon l'endroit d'où l'on parle. On peut supposer que les communistes de l'Essonne ont dans leurs rangs un certain nombre de gardiens de Fleury-Mérogis, voire de Fresnes. Le ministre, lui, veut cacher au reste de la société la carence du système pénitentiaire et trouve un bon bouc émissaire, ce qui satisfait les syndicats de gardiens, etc.

La vérité blesse et c'est sans doute cela, avant tout, que le ministre de la Justice et les communistes de l'Essonne reprochent au GIP. «Depuis un an, écrit Jean-Marie Domenach, le Groupe d'Information sur les Prisons (GIP) dénonçait, preuves à l'appui, les conditions déplorables faites aux détenus dans certains établissements pénitentiaires. Au lieu d'écouter et de réformer, le ministre de la Justice a eu le triple réflexe des administrations embarrassées : rassurer d'abord, avec des communiqués dilatoires et des déclarations optimistes ; camoufler ensuite, en éliminant les travailleurs sociaux ou les aumôniers suspects et en faisant arrêter par la police les enquêteurs du GIP ; enfin, réprimer : c'est cette troisième phase qui est en cours et dont chacun peut constater aujourd'hui les résultats.»

Qu'est-ce que le GIP ? D'où vient-il ? Quelle est sa base ? Quels sont ses buts et ses moyens d'action ? La réponse à ces interrogations permet d'aborder un

moment de l'histoire de la réflexion autour de la question pénitentiaire en particulier et de la question sociale en général.

Genèse

«Nul de nous n'est sûr d'échapper à la prison, aujourd'hui moins que jamais. Sur notre vie de tous les jours, le quadrillage policier se resserre ; dans la rue et sur les routes ; autour des étrangers et des jeunes ; le délit d'opinion est réapparu ; les mesures antidrogue multiplient l'arbitraire. Nous sommes sous le signe de la "garde à vue". On nous dit que la justice est débordée. Nous le voyons bien. Mais si c'était la police qui l'avait débordée ? On nous dit que les prisons sont surpeuplées. Mais si c'était la population qui était emprisonnée ?

Peu d'informations se publient sur les prisons : c'est une des régions cachées de notre système social, une des cases noires de notre vie. Nous avons le droit de savoir. C'est pourquoi, avec des magistrats, des avocats, des journalistes, des médecins, des psychologues, nous avons formé un "Groupe d'Information sur les Prisons".

Nous nous proposons de faire savoir ce qu'est la prison : qui y va, comment et pourquoi on y va, ce qui s'y passe, ce qu'est la vie des prisonniers et celle, également, du personnel de surveillance, ce que sont les bâtiments, la nourriture, l'hygiène, comment fonctionne le règlement intérieur, le contrôle médical, les ateliers ; comment on en sort et ce que c'est, dans notre société, d'être l'un de ceux qui en sont sortis.

Ces renseignements, ce n'est pas dans les rapports officiels que nous les trouverons. Nous les demanderons à ceux qui, à un titre quelconque, ont une expérience de la prison ou un rapport avec elle. Nous les prions de prendre contact avec nous et de nous communiquer ce qu'ils savent. Un questionnaire a été rédigé qu'on peut nous demander. Dès qu'ils seront assez nombreux, les résultats en seront publiés.

Ce n'est pas à nous de suggérer une réforme. Nous voulons seulement faire connaître la réalité. Et la faire connaître immédiatement, presque au jour le jour ; car le temps presse. Il s'agit d'alerter l'opinion et de la tenir en alerte. Nous essaierons d'utiliser tous les moyens d'information : quotidiens, hebdomadaires, mensuels. Nous faisons donc appel à toutes les tribunes possibles. Enfin, il est bon de savoir ce qui nous menace ; mais il est bon aussi de savoir comment se défendre. Une de nos premières tâches sera de publier un petit Manuel du parfait arrêté, doublé évidemment d'un Avis aux arrêtés.»

Ce texte est lu par Michel Foucault, le 8 février 1971. La scène se passe à la Chapelle Saint-Bernard à Paris où se déroule une grève de la faim en solidarité avec les prisonniers politiques eux aussi en grève de la faim. Henri Leclerc et Georges Kiejman, les avocats des maoïstes emprisonnés y tiennent une conférence de presse. Pierre Halbwachs, le porte parole du Secours Rouge, mouvement qui organise la solidarité avec les emprisonnés, passe le micro à Michel Foucault qui

donne ainsi connaissance à la presse de la fondation d'un nouveau groupe, le Groupe d'Information sur les Prisons (GIP). Ce texte-manifeste est signé par trois personnalités du monde intellectuel, le philosophe Michel Foucault, Pierre Vidal-Naquet spécialiste de la Grèce ancienne, et Jean-Marie Domenach, alors directeur de la revue *Esprit*. C'est dans un contexte politique tendu qu'a lieu cette conférence de presse. La police de Marcellin traque tout ce qui bouge. Elle semble être la solution d'un pouvoir en crise.

Au mois de septembre précédent, 29 prisonniers gauchistes s'étaient mis en grève de la faim pendant près d'un mois afin de revendiquer un statut de prisonnier politique. Ils avaient repris leur mouvement en janvier. Autour d'eux se crée un vaste mouvement de solidarité. Face à la mobilisation qu'ils suscitent, le pouvoir continue de frapper mais lâche aussi un peu de lest. Ainsi Pleven annonce-t-il la mise en place d'une commission chargée d'élaborer pour eux un «régime spécial d'incarcération». On ne veut pas reconnaître l'existence de prisonniers politiques mais on la reconnaît quand même : c'est une question de dosage, en fin de compte.

Le lendemain de l'intervention de Foucault à la Chapelle Saint-Bernard, 4000 personnes manifestent à Paris, à l'appel du Secours Rouge, en soutien à la grève de la faim des gauchistes emprisonnés. La répression est très brutale. Richard Deshayes, un jeune élève-maître de l'École Normale d'Auteuil, membre de Vive la Révolution (VLR), est défiguré par une grenade qu'un policier lui tire à bout portant alors qu'il porte secours à une manifestante étendue à terre. Le lycéen Gilles Guiot, lui, ne faisait pas de politique. Pourtant, il se trouve au mauvais moment, aux abords de la manifestation. Il est arrêté et accusé par des policiers d'avoir commis des violences contre leurs collègues. Le lendemain il est condamné, en flagrant délit, à six mois de prison dont trois avec sursis. Il fait appel mais sa demande de mise en liberté provisoire est rejetée. Un vaste mouvement de solidarité amènera sa relaxe en appel, dix jours plus tard. La même semaine, une tentative d'occupation de l'église du Sacré-cœur est violemment réprimée.

Mais le manifeste du GIP élargit la question de la répression politique à la répression en général et à la prison en particulier, avec un but clair qui est de lever le voile du secret entourant cette institution. Le mouvement de mai 68 avait ignoré les prisons et c'est la répression qui, frappant des groupes qui en étaient issus, a fait émerger le problème. En revendiquant le statut de prisonnier politique, les maoïstes ne demandent pas un privilège. Ils veulent obtenir le droit de se réunir entre eux, afin de garder leur cohésion. Mais ils n'en restent pas à cette revendication ; ils dénoncent par ailleurs les scandaleuses conditions de détention que subissent tous les prisonniers. La plupart appartiennent à la Gauche Prolétarienne (GP), mouvement dissous l'année précédente. La GP se rend compte qu'il est difficile de constituer un mouvement de masse sur la question du statut de prisonnier politique. Daniel Defert propose alors à son organisation de confier à Michel Foucault une commission d'enquête sur les prisons. Fidèle au précepte du Président Mao qui dit que, si on ne fait pas d'enquête, on n'a pas droit à la

parole⁶, les représentants de la GP vont voir le philosophe pour lancer ce projet. Foucault accepte et trouve le nom du nouveau groupe, le GIP. Pour les maos, il s'agit de refaire, un petit peu, le tribunal populaire de Lens⁷ qu'ils avaient organisé en 1970 pour juger la Compagnie des Houillères, à la suite d'un coup de grisou meurtrier. Là, avec Jean-Paul Sartre, des médecins, notamment, avaient dénoncé les conditions sanitaires des mineurs. Il s'agit donc, avec le GIP de développer le même type de mobilisation par rapport à la prison.

«En 1971, rapporte Michel Foucault⁸, la revendication du statut politique a suscité immédiatement des questions, pas seulement des critiques adressées aux maos, mais à des débats parmi les maos. C'est en discutant là-dessus qu'on s'est dit: il faudrait poser le problème non pas du régime politique dans les prisons, mais de ce que c'est le régime des prisons.» Or, les "politiques" avaient déjà rédigé un document sur la prison avec un lexique, ce qui permit de recenser les questions-clés afin de rédiger un premier questionnaire.

L'anti-psychiatrie est un point de référence pour l'auteur de *L'histoire de la folie à l'âge classique* et ses amis : «La référence au problème de la psychiatrie, explique-t-il, a joué à plein, dès ce moment là. L'anti-psychiatrie, dans les années 60, avait rompu avec la question : la folie, qu'est-ce-que c'est ? Origine sociale ou non ? Aliénation sociale ou aliénation mentale ? Réification, chosification, mauvaise conscience, fausse conscience... L'anti-psychiatrie a consisté à dire : peu importe ce qu'ils sont. Qu'est-ce-qu'on en fait ? Et qu'est-ce-que c'est que d'être enfermé ? Et qu'est-ce-que cette pratique psychiatrique ?»

Le GIP pose ainsi la même question, à propos des prisonniers, à savoir qu'est-ce-qu'ils en font ? «Ils», c'est le pouvoir, l'institution judiciaire, l'Administration pénitentiaire, etc. Très vite, par ses relations avec l'intérieur et l'extérieur de la prison, le GIP a senti que le problème véritable était : qu'est-ce-que la prison ? C'est autour de cette question que va donc s'articuler toute sa problématique.

Le manifeste du GIP est signé par trois intellectuels. La presse, quand elle reprend ses communiqués, les met systématiquement en avant. Ce mouvement n'était-il donc composé que par cette catégorie ? C'est ce que pense Jean Lapeyrie⁹ qui déclare en 1981 que le GIP se caractérisait par le fait que c'était uniquement des intellectuels. Visiblement piqué au vif, Michel Foucault lui répond personnellement que cette affirmation est inadmissible : «Je regrette vivement que ce soit dans votre bouche qu'on trouve pareille assertion. La manière dont il nous est arrivé de collaborer me faisait espérer que vous au moins ne reprendriez pas à votre compte ce vieux "bateau" ; pour le philosophe, l'affirmation de Jean Lapey-

6. In *Préface et postface aux Enquêtes à la campagne* (mars et avril 1941), Œuvres Choisies de Mao Tsé-Toung, tome III.

7. Voir la partie sur les maos.

8. In *Esprit*, novembre 1979. M.Foucault dresse un bilan du GIP sous le pseudonyme de Louis Appert.

9. Jean Lapeyrie a été militant du Comité d'Action des Prisonniers puis du Comité d'Action Prison-Justice (CAP-J).

rie est inexacte, injuste et dangereuse, le GIP comprenant une proportion considérable soit d'anciens détenus, soit de parents de détenus, soit des personnes diverses. Les intellectuels n'étaient pas majoritaires dans ce mouvement. L'effort de chacun était de coordonner avec les autres ses propres perspectives et ses propres possibilités d'action.

Malgré tout, le GIP a choisi de mettre en avant ses intellectuels, stratégie visant à légitimer son discours : «Il était entendu, dit Michel Foucault, que l'on mettrait en avant trois personnes ayant une certaine notoriété, qui devaient servir d'étiquette et cacher comment ça se passait, cacher surtout le fait qu'il n'y avait rien à cacher, qu'il n'y avait pas d'organisation. Il était important que l'administration pénitentiaire ne sache même pas s'il y avait organisation ou pas.» Le GIP utilisait le savoir-faire, le savoir-parler et le savoir se faire écouter des intellectuels et ceux-ci ont sans doute joué un rôle déterminant dans la diffusion de son discours. Didier Eribon, biographe de Foucault, affirme que ce mouvement fut vraiment celui du philosophe et de son ami Daniel Defert, militant à ce moment-là à la GP. C'est lors de son bref passage à l'Université de Vincennes (Paris VIII) et avant d'avoir une chaire au Collège de France, en Histoire des systèmes de pensée¹⁰, que Foucault côtoie les militants de cette organisation. Les deux autres intellectuels mis en avant par le GIP à ses côtés sont Jean-Marie Domenach et Pierre Vidal-Naquet.

Jean-Marie Domenach est alors directeur de la revue *Esprit*, fondée par Emmanuel Mounier, théoricien du personnalisme chrétien. Avant la Deuxième Guerre Mondiale, il fut militant de la jeunesse Etudiante Chrétienne. Durant l'occupation, il fait partie de l'école d'Uriage dans l'Isère et s'implique dans les maquis du Vercors. Anti-colonialiste convaincu, il est profondément ébranlé par l'emploi de la torture contre les Algériens indépendantistes. Avec lui, c'est un important relais médiatique qui s'engage dans le GIP. En effet, par son vécu à Uriage, avec notamment Hubert Beuve-Méry, fondateur du journal *Le Monde*, et par son passé de résistant, il dispose d'une écoute importante dans différents milieux. Pendant les événements de Toul, par exemple, *Le Monde* lui ouvrira ses colonnes. *Esprit* s'impliquera aussi dans cette démarche d'information et de dénonciation.

Pierre Vidal-Naquet, historien spécialiste de la Grèce Ancienne, est une figure de la lutte anti-colonialiste. En pleine guerre d'Algérie, il publie *L'Affaire Audin*, ce mathématicien militant du Parti Communiste algérien, assassiné à Alger par les parachutistes français, après avoir été torturé, en juin 1957. Alors que la police parisienne se livre, depuis le 17 octobre 1961, à un immense pogrom anti-algériens¹¹, il est arrêté le 27 de ce mois par les policiers de Papon, non pas sous le régime de Vichy comme pourrait le laisser croire le nom du chef de la police, mais sous celui de De Gaulle. A cette occasion il est "tabassé" en compagnie de Paul

10. Il y assurera son enseignement jusqu'à sa mort, le 25 juin 1984.

11. Sur ce sujet, lire : *La bataille de Paris*, Jean-Luc Einaudi. Ed. du Seuil, 1991.

Thibaud (également journaliste à *Esprit*, au moment du GIP), gérant de *Vérité-Liberté*, journal semi-clandestin qui reproduisait tout ce qu'interdisait la censure.

Une personnalité inattendue complètera cette potentialité médiatique, c'est Claude Mauriac, fils de François Mauriac, ancien secrétaire particulier du général De Gaulle, à la libération, journaliste en 1971 au *Figaro*, quotidien conservateur aux antipodes de la mouvance gauchiste. Au cours d'une conférence de presse, il fait la connaissance de Michel Foucault qui mène alors une contre-enquête, au côté de Gilles Deleuze et de Denis Langlois, sur l'affaire Jaubert. Alain Jaubert est un journaliste du *Nouvel Observateur*, "tabassé" le 29 mai 1971 par des policiers, alors qu'il voulait accompagner un manifestant blessé à l'hôpital. Evidemment, il se retrouve inculpé de rébellion et de violence à agents de la force publique. Claude Mauriac assiste à cette conférence de presse en tant que journaliste du *Figaro*. Quelques jours plus tard, Foucault le contacte pour lui demander de faire partie de la commission d'enquête. Il accepte. C'est là que débute son amitié avec le philosophe et son engagement dans le GIP.

Le GIP est donc né de la conjonction d'une stratégie d'un mouvement gauchiste, la gauche prolétarienne, et de la personnalité d'un philosophe, Michel Foucault qui a posé le problème de la prison et de la pénalité dans leur matérialité et non pas dans ses principes affirmés. Là-dessus se sont greffés des intellectuels puisant leur légitimité dans les luttes anti-colonialistes ou dans la Résistance, des travailleurs sociaux, des médecins ou des visiteurs de prison, remettant en cause leur travail et leur place dans le dispositif pénal, un curieux mélange de chrétiens et de gauchistes, rejoints par la suite par des anciens détenus et des familles de prisonniers. Ceci n'a pas été sans poser des problèmes comme l'atteste cette remarque de Michel Foucault : «Nous avons eu une grande réunion, quelques mois après la création du GIP, dans un lieu public, où étaient venus beaucoup de gens, familles de détenus, visiteurs de prison, etc. Il y a eu une intervention politique très maladroite faite par deux petits gars, maos, qui sans doute étaient de bonne volonté, mais avaient cru qu'il était absolument nécessaire de politiser tout ça. Ça a fait fuir beaucoup de gens et ça a été très difficile à remonter. C'était tout à fait au début, en 1971.»

En fait, le GIP est plus un lieu de réunion, un forum qu'un groupe organisé. L'objectif est d'unifier dans une même lutte l'intérieur et l'extérieur de la prison, le combat politique et le combat judiciaire, notamment en permettant aux détenus de prendre la parole en brisant le mur du silence qui les isole du reste de la société.

Les militants de la GP pensent unir la résistance à l'organisation capitaliste du travail chez les délinquants et les ouvriers en lutte. Des usines aux prisons, il s'agit d'une même lutte des classes contre le pouvoir. Mais cette théorie est rejetée, en général, à la fois par les délinquants et par les ouvriers. Il n'y a pas pour autant un antagonisme de classe entre ces deux catégories : «La méfiance ouvrière à l'égard des détenus, écrivent Daniel Defert et Jacques Donzelot¹², n'est pas réductible à

12. *La charnière des prisons*, article de Daniel Defert et Jacques Donzelot, le Magazine Littéraire, n°112/113, 1976.

une différence de classe de ceux-ci mais à des mécanismes disciplinaires, à l'œuvre à travers toute la société.» C'est sur cet aspect-là que le GIP va appuyer toute sa démarche, en décrivant rigoureusement la matérialité des systèmes de punitions et de disciplines. Pour lui, il s'agit de diffuser des discours que, seul, le détenu peut tenir sur la hiérarchie, la division, l'arbitraire, les violences, la dépossession permanente du corps, la technique du pouvoir pénitentiaire, discours intolérable pour le pouvoir et ses agents qui s'oppose à celui des techniciens, celui sur la psychologie du délinquant, discours autorisé et encouragé par ce même pouvoir parce qu'il maintient l'isolement des personnes qui y sont engluées et évite toute solidarité avec d'autres groupes sociaux. Priorité est donc donnée à la parole, parole vécue, surgie des bas-fonds de la société et qui interroge son fonctionnement, dans son ensemble.

Le GIP réalise la jonction entre le mouvement issu de mai 68 et le monde clos des prisons. Les prisonniers maoïstes et leur mouvement de soutien, le Secours Rouge, en ont été la préfiguration. Les prisonniers intègrent très vite qu'ils disposent de portes-voix, de soutiens à l'extérieur. Le rapport enfermeur-enfermé se retrouve donc modifié par la présence du GIP dans l'espace public : «La nouveauté, écrivent Daniel Defert et Jacques Danzelot, n'est pas que des prisonniers se révoltent mais qu'une structure soit en place pour les entendre et les soutenir.» Groupe subversif pour le pouvoir, réformiste pour de nombreux gauchistes, le GIP va prendre son autonomie et développer sa problématique avec une rigueur très universitaire.

Comme il s'agit de s'attaquer à un pouvoir dont l'arme principale est le secret qui sert à masquer son double langage, c'est-à-dire l'opposition entre le discours officiel qui légitime et légalise la prison et la réalité quotidienne du système pénal, le GIP se fixe comme objectif de collecter de l'information et de lui donner un sens, ni anecdotique, ni croustillant mais au contraire un éclairage cru des zones obscures, une lampe au néon au milieu de la nuit pénitentiaire.

L'information est une arme

Comme l'annonce son manifeste, le GIP entend faire savoir ce qu'est la prison. Il n'existe aucune information publique crédible sur ce sujet, la criminologie ne l'abordant pas sous cet angle. La première publication du GIP qui livre les résultats de sa première enquête explique la démarche. Il s'agit d'attaquer le pouvoir oppressif là où il s'exerce sous un autre nom (justice, technique, savoir, objectivité). Chaque enquête se veut un acte politique. Elle vise des cibles précises, des institutions, des gestionnaires, des responsables, des dirigeants qui font des victimes et qui suscitent des révoltes, y compris chez ceux qui les ont en charge. Elle est le premier épisode d'une lutte, en même temps qu'un front d'attaque qui rassemble des détenus, des avocats, des médecins ou encore des malades. Les enquêteurs sont les enquêtés eux-mêmes. C'est à eux de prendre en charge la lutte afin d'empêcher l'oppression de s'exercer et de l'affirmer par la prise de parole : «Il

s'agit de donner aux détenus des différentes prisons le moyen de prendre la parole au même moment sur les conditions de détention, d'incarcération, de sortie», tel est le sens de cette «enquête dans vingt prisons».¹³

Mais comme l'explique Danièle Rancière¹⁴, une ancienne membre du GIP, le premier problème est de taille. En effet, comment mener une enquête sur les prisons qui sont des lieux clos et où les communications sont très réduites ? C'est par une pratique militante que les enquêteurs du GIP ont levé cet obstacle, en distribuant systématiquement des questionnaires dans les files d'attente des parloirs, sur les trottoirs des prisons, avec un commentaire les accompagnant : «On traite les détenus comme des chiens. Le peu de droits qu'ils ont n'est pas respecté. Nous voulons porter ce scandale en plein jour. Pour nous aider à recueillir ces renseignements, il faudrait remplir avec les détenus ou les ex-détenus, le questionnaire ci-joint.»

Grâce aux éléments les plus jeunes du GIP, la communication et la confiance s'établissent entre les familles de détenus et les militants. Par ailleurs, le mouvement mobilise aussi les amis, les avocats, il contacte les assistantes sociales ou les médecins. «Très vite, raconte Danièle Rancière, le questionnaire a circulé à une vitesse qui nous a dépassé. Ca a commencé en février 1971 et, à Pâques, nous étions submergés de demandes de questionnaires et d'autres qui étaient remplis ainsi que de courriers et d'informations. Les canaux se sont mis en place presque tous seuls.» Chaque militant a une prison en charge. Tous les midis, les familles de détenus reçoivent sa visite et un échange d'information se fait. Pour ces militants, c'est souvent la découverte de tout un monde, de la discipline interne aux prisons, du prétoire, du cachot et aussi de l'absence de presse à l'intérieur. Cette démarche d'enquêtes trouve sa source dans les enquêtes ouvrières du XIX^e siècle. Le GIP les appelle les "enquêtes-intolérance" : «Foucault a inventé cette notion. Il a dit que nous allions faire une enquête intolerance. Qu'est-ce que c'est que l'intolérance ? C'est une enquête de type nouveau. Ce n'est pas du tout l'enquête sociologique, ce n'est pas le reportage du journaliste qui va découvrir un ailleurs et le décrire. Ce n'est pas non plus, tout à fait, l'enquête maoïste. Ca a à voir. Ca ressemble peut-être un peu à l'enquête ouvrière, à l'enquête philanthropique. C'est à la rencontre des deux. C'est encore autre chose. C'est une enquête-intolérance.»

L'historienne Michelle Perrot estime que cette action d'enquête s'inscrit bien dans un retour au "terrain" préconisé par les gauchistes après 1968, dans le genre de ce que faisait *Les Cahiers de Mai*, les prisons se substituant aux usines.

Danièle Defert et Jacques Donzelot sont du même avis :

«Notre pratique militante était bien dérivée des pratiques des maoïstes aux portes des usines, mais, au lieu de développer une pédagogie politique, de susciter une prise de conscience, nous nous contentions de fournir des moyens de prise de parole, des instruments de lutte. Nous n'étions pas une commission d'enquête.

13. GIP, *Enquête dans 20 prisons*. Ed. Champ Libre, 1971.

14. *L'art de penser*, émission consacrée à Michel Foucault, France Culture (août 1991).

Nous visions à susciter et à répandre des informations sur les prisons, le secret qui les protège était une des conditions de l'exercice de leur pouvoir et des violences qui s'y produisent. Notre question essentielle était : Avez-vous le droit de ? Parce-qu'en prison, tout ce qui vise à faire valoir un droit du détenu, juridiquement non aboli, est censuré, interdit.» Ces enquêtes donnent la parole à ceux qui souffrent des conditions dans lesquelles ils sont enfermés. Elles disent ce qu'ils ne peuvent plus supporter et qui peut motiver une révolte individuelle ou collective.

Elles informent aussi le reste de la société : «C'est l'enquête sur ce qu'on ne peut pas tolérer en tant que citoyen, explique Danièle Rancière, et c'est l'enquête qui peut mobiliser à son tour les citoyens. On ne parlait pas ce langage mais c'était cela que ça voulait dire en leur faisant prendre conscience qu'il se passait là des choses, en leur nom, qu'ils ne pouvaient pas admettre et qui allaient susciter à leur tour leur colère, leur révolte, leur manifestation ou leur protestation.»

La démarche semble très scientifique. On formule une hypothèse, autour d'un concept, l'intolérable. Les questionnaires rassemblent une somme importante d'informations avec lesquelles le GIP tire des conclusions en nommant, en désignant les cibles. Le tout est légitimé par les universitaires, mis en avant par la presse. C'est une véritable machine de guerre qu'a montée là Michel Foucault. Mais c'est sans doute bien plus que cela : «Je saurais mal dire quelle a été la part de chacun, raconte-t-il. Par exemple, dans ces brochures que nous avons faites, en un sens, il n'y avait pas une ligne qui n'était pas écrite de la main d'un ancien détenu. On n'a rien ajouté, rien fabriqué. Les choses nous étaient dites, écrites. C'est vrai qu'il y avait une grille, des questions qu'on posait, les renseignements qu'on voulait obtenir. Mais il n'y a jamais eu de conflit au niveau de la rédaction entre les anciens détenus, les détenus et nous. Ils s'y sont toujours reconnus, on ne savait pas de qui ça venait, qui l'avait réellement fait. On n'a pratiquement pas eu de mensonges ; quelques erreurs, très limitées. Ce qui est très peu, étant donné qu'on n'avait aucun moyen de vérification. Ce qui prouve que les gens qui nous informaient (les détenus et les anciens détenus) ne cherchaient pas à mentir, n'intoxiquaient pas. Il y a eu dans les prisons et autour d'elles un véritable effort de faire-savoir.»¹⁵

Pour la première enquête, plus d'un millier de questionnaires sont mis en circulation. Philippe Boucher rend compte du résultat, le 8 juin 1971, dans les colonnes de son quotidien. «Notre action a pris une ampleur que nous n'osions espérer, écrit par ailleurs Jean-Marie Domenach. Nombreux sont ceux et celles qui ont pris contact avec nous. Des équipes de jeunes sont allées distribuer aux proches qui font la queue pour la visite, des questionnaires sur la condition faite aux détenus.»

Mais l'Administration pénitentiaire n'aime pas les curieux, tous ceux qui mettent leur nez où il ne faut pas. Aussi, les enquêteurs du GIP sont-ils régulièrement

15. In *Esprit*, op.cit.

interpellés par la police. Par exemple, le 1^{er} mai 1971, Michel Foucault, Jean-Marie Domenach et une douzaine d'autres personnes sont arrêtés devant les prisons parisiennes, alors qu'ils distribuait des tracts revendiquant l'abolition du casier judiciaire. Jean-Marie Domenach raconte ainsi cet épisode dans *Esprit* : «Le 1^{er} mai, nos équipes ont été interceptées, en particulier devant les prisons parisiennes de la Santé et de Fresnes. Michel Foucault, qui s'était joint à la première, a été arrêté, insulté et frappé, et il a porté plainte. J'ai été moi-même interpellé avec trois camarades devant Fresnes, et nous avons été retenus quatre heures et demie pour "vérification d'identité" au commissariat de Choisy où, je dois le dire, la tenue des policiers a été dans l'ensemble convenable.» Domenach rapporte le dialogue qu'il a échangé avec un brigadier de police, alors qu'il était en garde à vue :

«— Le brigadier : Vous feriez mieux d'aller cueillir du muguet que de distribuer des tracts.

— Domenach : Mais vous avez distribué des tracts il y a un mois. Nous faisons comme vous. Et vous ne vous êtes pas arrêtés vous-mêmes. (allusion à la "pause-réflexion" pendant laquelle des policiers parisiens avaient distribué des tracts où ils se justifiaient).

— Le brigadier : Oui, mais nous, c'était pour la bonne cause.

— Domenach : Nous aussi !

— Le brigadier : Quelle blague ! La preuve que la situation est bonne, c'est que des tûlards y reviennent.

— Domenach : C'est la preuve du contraire. La prison est faite, soi-disant, pour améliorer les détenus, et elle les pourrit.»

Le GIP utilise également des formes théâtrales pour intervenir. En collaboration avec le Théâtre du Soleil et Ariane Mnouchkine, ils jouent des sketches devant les portes des prisons. Le feu d'artifice devant la prison de Fresnes, pour la Saint-Sylvestre, en 1971, c'est aussi Michel Foucault et ses amis. Parfois la répression peut être plus brutale. Ainsi, à Melun, le 21 février 1972, trois militants du GIP sont-ils condamnés à des peines de 8 à 15 jours de prison avec sursis pour rébellion à agents. Quel est le crime ? Ils avaient été interpellés trois jours plus tôt alors qu'ils distribuait, sur le marché, des tracts reproduisant les revendications des prisonniers et placés en détention à la Maison d'Arrêt.

Le GIP organise aussi des manifestations dans la rue, tient des meetings et poursuit une action continue d'information par la diffusion de communiqués à la presse. Il fait entrer la prison dans l'actualité au travers de ses analyses des mouvements de révolte de prisonniers ou de tous les suicides auxquels il donne un sens politique. Par cette action d'information, il ouvre un espace de débat beaucoup plus large, mettant en cause le système pénal dans son ensemble. Les enquêtes, légitimées par les universitaires du GIP fournissent une base de données permettant de mieux décrire la réalité et de définir également les termes du débat.

Les membres du GIP ne donnent pas tous le même sens à l'action de dénonciation qu'ils entreprennent. En 1979, la revue *Esprit* consacre un dossier à la prison. Plusieurs de ses collaborateurs ont été engagés dans le mouvement, comme Philippe Meyer, Jean-Marie Domenach ou Michel Panoff. Paul Thibaud, son directeur, y exprime en introduction, les divergences qui l'ont traversé : «Certains des animateurs du GIP inscrivaient leur action dans une lutte tous azimuts contre le pouvoir, donc contre tout ordre déterminé. «Notre action, disait Michel Foucault en 1972, cherche... à effacer cette frontière profonde entre l'innocence et la culpabilité» (interview à *Actuel*). Les perspectives de Jean-Marie Domenach étaient évidemment très différentes : il s'agissait pour lui de dénoncer dans la prison un univers sans loi, où la perversion et le sadisme trouvent un terrain d'élection, de montrer que pour l'essentiel la prison est remplie de petits délinquants qui sont aussi des pauvres et des jeunes, ceci reflétant bien plus le fonctionnement inégalitaire de la justice que les tendances particulièrement criminelles des prolétaires ; il s'agissait surtout de s'en prendre à l'existence de poubelles sociales, à l'exclusion d'individus sacrifiés, transformés en boucs-émissaires.»

Du fait de ces divergences internes profondes, le GIP s'est gardé, en tant que tel, de toute proposition, même s'il a relayé des revendications qu'exprimaient les détenus. Et même si l'engagement de Jean-Marie Domenach est plutôt réformiste, son propos met en cause le système social dans son ensemble : «Toute société a ses criminels ; elle a le droit de les punir, elle n'a pas celui de les avilir. Et faites attention : la logique de notre système, c'est la ségrégation et l'exclusion. En nous portant à l'extrême, au point le plus menacé, en empêchant que des hommes aient le souci de maltraiter et d'humilier d'autres hommes, nous obligeons ce système à avouer sa nature profonde (...). En dévoilant la condition faite aux "coupables", nous contraindrons les "innocents" à se démasquer.(...) Le mécanisme d'oppression qui est celui des prisons françaises est symbolique d'un pouvoir qui refoule les pauvres hors des villes, qui traite les travailleurs immigrés en esclaves et qui, sur tous les fronts, cède à l'argent.»

La délinquance n'est ni le produit d'un hasard génétique, ni celui d'une fatalité, elle a des causes qui sont économiques et sociales, elle est liée à un mode de développement qui, par la marchandisation de tous les services, de tous les biens, par un accroissement des inégalités sociales, entraîne une absence de ce qu'Illich appelle la convivialité. En 1972, cette réflexion a sa place dans les colonnes d'*Esprit*. Et Jean-Marie Domenach de s'interroger sur ce qu'est un détenu. Qu'est-ce qui le distingue, lui, de cet homme ou cette femme qu'on emprisonne, au nom de la société toute entière ? «Nous voyons augmenter la statistique de la délinquance sur la même ligne qui mesure les "progrès" de la mobilité et de l'urbanisation. Les prisons se peuplent dans le moment même où la privation de liberté devient moins supportable. La société industrielle fabrique de plus en plus de délinquants, mais elle n'ose plus regarder en face ce qu'elle en fait.»

En 1945, une réforme des prisons, inspirée par des résistants qui avaient connu l'enfermement, essaye de mettre le reclassement au centre du régime pénitentiaire. Mais Domenach constate que cette réforme a été sabotée par l'Administration pénitentiaire elle-même. Vingt-cinq ans plus tard, la question de la prison surgit dans l'actualité par la grève de la faim des gauchistes emprisonnés et par l'action du GIP. Celui-ci rend le sentiment de leur dignité et de leurs droits à des familles de détenus jusqu'alors isolées, gênées ou apeurées. Une parole, jusque là enfermée, jaillit dans l'espace public. Des détenus reprennent confiance en eux-même, par le refus des brimades et de l'avilissement, ils deviennent solidaires. Ce sont les grandes révoltes collectives de Toul, Nîmes, Nancy, Melun et d'ailleurs. Le Ministre de la Justice ne leur reconnaît aucune conscience et aucune légitimité à se révolter, alors il invoque des "éléments subversifs" et des "groupes extérieurs aux prisons". On est au cœur de la question de l'identité du détenu. Qui est-il ? D'où vient-il ? Que devient-il ?

Pour Domenach, il ne faut pas se leurrer, l'opinion publique n'est pas spontanément favorable à l'humanisation du régime pénitentiaire et la population pénale, en son état actuel, n'est pas l'"avant-garde de la révolution". Pour cela une révolte généralisée des prisons n'est pas souhaitable :

«Ne nous laissons pas prendre au dilemme sartrien : «Nous ne sommes des honnêtes gens que parce que nous nous sommes résignés, ils sont détenus parce qu'ils se sont rebellés». Beaucoup de détenus ont été condamnés, non pour s'être rebellés, mais pour avoir au contraire trop bien appris les leçons de l'arrivisme et de l'argent (...). Renverser le manichéisme ambiant et faire de tout détenu un innocent, c'est rester à l'intérieur du cercle vicieux de la culpabilité.(...) Voyons plutôt dans les prisons le concentré de nos contradictions : comme les hôpitaux psychiatriques, comme les hospices de vieillards et les institutions pour débiles, elles servent à condenser et à masquer l'exclusion. Elles facilitent et dissimulent à la fois un mécanisme dont nous sommes tous plus ou moins victimes.»

Mais l'émergence d'une conscience collective, chez les prisonniers, et l'existence de groupes de soutien à l'extérieur des prisons changent la donne : «Le dialogue a commencé. Entre l'homme bafoué et l'homme libre, qui comprend qu'on l'avilit en la personne du détenu, un pont a été jeté : ces cahiers de revendications qui ne contiennent que des réclamations raisonnables, ces cris scandés depuis le toit crevé de la prison de Nancy, auxquels pour la première fois, répondaient, dans la foule, des jeunes gens que la police arrêtaient...» Ce pont qui se crée par l'action du GIP, par dessus les hauts murs des prisons s'appuie sur un pilier essentiel, le concept d'intolérance et d'intolérable. C'est autour de lui que se mobilisent toutes sortes d'acteurs. Foucault en est l'inventeur.

Qu'est-ce que cela signifie ? «C'est quelque chose qui se passe au niveau de la sensibilité, explique Danièle Rancière, c'est une nouvelle manière de sentir ce qu'on subit ou ce que d'autres subissent. C'est cela qui a suscité des choses tout fait nouvelles et qui a provoqué ce mouvement de sympathie qui est à prendre au sens propre. On a mobilisé des masses de gens, non seulement dans les prisons

mais en dehors des prisons, avec les prisonniers ; des gens qui quelquefois n'étaient pas solidaires des ouvriers mais qui sont devenus solidaires des prisonniers. Il y a là une invention extraordinaire de Foucault.»

Cette sensibilité à l'intolérable se transmet par les résultats des enquêtes. Daniel Defert donne un exemple en racontant une intervention du GIP devant les usines Renault Billancourt, avec le Théâtre du Soleil. Là, les militants du GIP informent, par voie de tracts, les ouvriers, des résultats de leurs enquêtes. Grâce aux éléments très concrets décrivant la vie quotidienne des prisonniers, une compréhension se fait jour : «L'enquête intolérance avait cette fonction de créer l'intolérance en même temps qu'elle en révélait une.» Pourtant, ce n'est pas sur une base de classe qu'elle se crée mais sur quelque chose de beaucoup plus large : «Foucault casse l'approche maoïste qui cherchait des prolétaires partout, de toutes les espèces. Il ne demande pas aux détenus de s'affirmer comme prolétaires. Il ne leur demande pas de se référer au prolétariat universel pour dire que ce qu'ils vivaient était intolérable.» Il veut donner une légitimité à la résistance, quelle que soit sa nature et l'objet face auquel un individu ou un groupe résistent : «Il n'y a pas de relations de pouvoir sans résistances, dit-il, celles-ci sont d'autant plus réelles et plus efficaces qu'elles se forment là-même où s'exercent les relations de pouvoir ; la résistance au pouvoir n'a pas à venir d'ailleurs pour être réelle, mais elle n'est pas piégée parce qu'elle est la compatriote du pouvoir. Elle existe d'autant plus qu'elle est là où est le pouvoir ; elle est donc comme lui, multiple et intégrable à des stratégies globales.»¹⁶ La prison ne peut pas être dissociée du pouvoir qui l'utilise : «Le système pénal ne doit pas être analysé purement et simplement comme un appareil d'interdiction et de répression d'une classe sur une autre ni non plus comme un alibi qui abrite les violences sans loi de la classe dominante ; il permet une gestion politique et économique à travers la différence entre légalité et illégalité.»

Les enquêtes permettent de décrire très précisément ce système pénal, d'éclairer ses zones obscures. La quatrième enquête du GIP, publiée en janvier 1973 concerne les suicides en prison. Des commentaires accompagnent des lettres de suicidés. Voici des extraits de celui qui accompagne la lettre d'un détenu, qui, à 32 ans, a déjà une quinzaine d'années d'enfermement derrière lui. Placé au mitard pour homosexualité, il se pend dans sa cellule. Il est probable que l'auteur de ce commentaire soit Michel Foucault : «Par un système très précis de police, de casier, de contrôle, qui leur ôte toute chance d'échapper aux conséquences d'une première condamnation, les jeunes gens sont amenés à revenir en prison très vite après en être sortis. Leurs condamnations se succèdent qui leur collent l'étiquette "irréparable" (...) Ce qui est en cause n'est pas seulement un système social en général avec ses exclusions et ses condamnations, mais l'ensemble des provocations délibérées et personnifiées par lesquelles ce système fonctionne, assure son ordre, par lesquelles il fabrique ses exclus et ses condamnés, conformément à une

16. In *Les Révoltes Logiques* n° 4 (hiver 1977).

politique qui est celle du pouvoir de la police et de l'administration. Un certain nombre de gens sont directement et personnellement responsables de la mort de ce détenu.»

Dès la publication de la première enquête, le GIP revendique l'abolition du casier judiciaire dont l'existence révèle l'hypocrisie d'un système : «Il disqualifie d'entrée de jeu la prétention hypocrite de faire passer la prison pour un lieu de rééducation. En interdisant l'accès de la fonction publique aux détenteurs du casier judiciaire, l'Etat juge tous les jours la valeur de son propre système pénitentiaire. Le système judiciaire contredit le droit au travail : il condamne les anciens détenus au chômage, à l'arbitraire des employeurs, aux travaux les plus exploités. Avec le casier judiciaire, il n'y a pas de libération, il n'y a que des sursis.»

Par le casier judiciaire, le système pénitentiaire assure sa propre reproduction, contredisant ainsi son discours sur le reclassement et la réinsertion, les deux principes affirmés par la réforme Amor de 1945. Le GIP appréhende la pénalité dans son ensemble et toutes les pièces qui la composent, c'est-à-dire la police, la justice et la prison. La police, elle aussi, occupe une place essentielle dans ce dispositif au même titre que la prison. C'est elle qui constitue les dossiers, oriente les enquêtes, rassemble les pièces accusatoires ou provoque des aveux. Mais c'est la justice qui est l'instance de légitimation du système puisqu'elle envoie une certaine population en prison "au nom du peuple français". Dans son manifeste, le GIP annonce la couleur. Il ne s'agit pas seulement de dénoncer les conditions de détention mais de connaître aussi la population qui s'y trouve. Le regard du GIP se porte donc également sur l'institution judiciaire, en amont de la prison : «La prison, écrivent Daniel Defert et Jacques Donzelot, est l'instrument privilégié d'une justice inégale, tous les délits n'y aboutissent pas, le même délit n'y conduit pas tout le monde ; la psychiatrie permet de dériver les crimes de sang quand ils ont lieu dans la bourgeoisie ; le casier judiciaire rend l'effet de la prison définitif pour le prolétariat ; la justice ne s'adresse pas à d'héroïques marginaux mais opère un prélèvement dans une couche sociale précise pour traduire des marginaux de façon à nier le problème économique des délinquants, le problème idéologique de l'acte délinquant ; les contrôles sociaux sont sélectifs.» L'arbitraire de la prison, son univers où la loi ne s'exerce plus, vise à faciliter l'exercice du pouvoir : «En éliminant dans la prison tout ce qui pourrait faire du détenu un sujet de droit, elle permet d'éviter qu'il puisse interpellier l'administration et lui dire : «Puisque vous prétendez que je suis dangereux et qu'à ce titre on m'enferme, alors donnez-moi ici les moyens qui m'ont été refusés ailleurs pour être autre chose. En produisant par la prison une population de délinquants étiquetés, elle transforme des problèmes sociaux en problèmes de renforcement de la surveillance et en demande sociale de répression. Le mode de fonctionnement de l'appareil police-justice-prison est tel qu'il permet un exercice "économique" du pouvoir et induit la nécessité objective de son extension.» Ceci explique la composition sociale des prisons et le développement d'une idéologie sécuritaire.

Ainsi, en 1972, les 4/5 des détenus sont des délinquants mineurs. La moitié a moins de 25 ans et près de 94 % ont un niveau scolaire inférieur ou égal au certificat d'étude primaire, voire sont illettrés. Les ouvriers spécialisés, qualifiés ou agricoles sont sur-représentés¹⁷. Ce n'est pas seulement la pauvreté elle-même qui en est la cause mais aussi l'effet d'une discrimination judiciaire comme l'explique Jean-Marie Domenach, appuyant son propos sur une enquête du GIP portant sur un mois d'inculpations à Paris. Ainsi 48 % des inculpations frappent des membres de la classe ouvrière, 80 % des inculpés de classe bourgeoise bénéficient de la liberté provisoire contre 32 % de la classe ouvrière ; 90 % des condamnés de classe bourgeoise bénéficient d'un sursis contre 33 % de la classe ouvrière : « Il n'en reste pas moins que certains délits sont commis plus fréquemment par des jeunes, des illettrés et des prolétaires que par des bourgeois. C'est la petite délinquance, dont la forme est évidemment liée à un modèle social que dominant l'argent et la publicité, à un type d'urbanisation étouffant et une normalisation généralisée de la vie, qui pousse des jeunes, à qui toute fantaisie et toute fête sont interdites, à chercher la transgression dans le délit. »

Le danger de ces affirmations serait de réintroduire le concept de "classes dangereuses". Comme l'explique Michel Fize, du Centre de Recherches Interdisciplinaires de Vaucresson, la prison ne donne qu'une image de la délinquance. Elle est le miroir de l'activité des juridictions pénales qui centrent leur répression sur des conduites imputables majoritairement aux couches sociales les plus défavorisées comme les vols, les violences ou les coups et blessures. La justice s'intéresse beaucoup moins à la délinquance professionnelle, comme les infractions financières, douanières, commerciales, réglementation du travail qui sont très peu représentés en prison. Par exemple, la sur-représentation des immigrés en prison est aussi la conséquence d'un double contrôle social, à la fois en tant qu'étrangers et en tant que pauvres.

En 1971, le Syndicat de la Magistrature consacre son congrès au rapport entre la justice et l'argent et en décembre de la même année, une semaine avant la révolte de Toul, le *Nouvel Observateur* publie une tribune de Jean-Denis Bredin, professeur à l'Université de Paris I, également consacré à ce thème : « Comment ne pas remarquer que les procès qui opposent les grandes firmes, les "économiquement forts", mobilisent les juges pour de longs débats, tandis que les justiciables sans poids social semblent peu ou mal entendus ? Comment ne pas observer qu'un tribunal correctionnel condamne en quelques instants un délinquant "sans importance" à une peine qui brise sa vie, alors qu'il consacre plusieurs jours d'un soin méticuleux à peser les infractions commises par un homme d'affaire auquel ses mérites, si ce ne sont ses relations, peuvent valoir, au bout du compte, quelque indulgence ! Il vaut mieux devant ses juges, être aisé que pauvre, bourgeois qu'ouvrier, bien habillé que mal, et le témoignage d'un chef d'entreprise pèse plus, en

17. Henri Varennes, *Des prisons pour quoi faire ?* Politique Aujourd'hui, avril-mai 1972.

justice, que celui de son employé. (...) Capable de mettre en détention des milliers d'inculpés, auteurs d'infractions mineures, mais simples et classiques, la justice française hésite devant le grand escamoteur de milliards, personnage étrange pour le juge, à la fois compliqué et menaçant, qui ne s'intègre guère dans la cohorte des justiciables normaux.»

Ainsi, comme l'écrit Jean-Marie Domenach, en février 1972, la campagne contre l'arbitraire dans les prisons débouche bien sur une mise en cause de l'ensemble du système judiciaire et de son fonctionnement. Le GIP, par les débats qu'il a ouverts, puis portés, a sapé la légitimité du système pénal, en apportant des réponses aux questions qu'il soulevait dans son manifeste : qu'est-ce que la prison ? Qui y va ? Comment et pourquoi ? Qu'est-ce qui s'y passe ? etc. Ces simples questions ont suffi à ébranler l'institution pénitentiaire qui, comme seule réponse, n'a pu que faire interpellé les enquêteurs du GIP afin d'essayer d'empêcher la mise à jour de son double langage, comme l'explique Daniel Defert et Jacques Donzelot : «Il a suffi de quelques dizaines d'étudiants allant aux portes des prisons et prenant en considération les détenus et leurs familles comme sujets de droit et d'expérience, pour semer la panique dans le ministère de la justice et mettre en crise les techniciens de la criminalité.»

C'est la preuve pour ces deux anciens militants du GIP que le pouvoir pénitentiaire ne pouvait s'exercer que dans le secret de ses opérations, que le savoir technicien ne pouvait se maintenir que dans la séparation étanche d'avec l'objet de son discours et que la lutte était à mener non pas contre l'idéologie bourgeoise du droit mais au niveau de la matérialité de l'exercice du pouvoir. Pour l'historienne Michelle Perrot, le GIP a montré, par ses enquêtes, que la prison ne pouvait être détachée d'un système pénal inclus, lui-même, dans un système politique et un réseau de pouvoirs.

L'irruption du prisonnier

L'action entreprise par le GIP suscite très vite la prise de parole de prisonniers ou d'anciens détenus. Loin de l'exotisme des récits de Papillon sur le bagne, cette parole est critique ; elle participe au débat ouvert par le GIP : «A travers la presse, écrit un ancien détenu, j'ai eu l'occasion de lire plusieurs articles concernant votre mouvement d'enquête sur les prisons. (...) Je pense que le problème est mal posé (...). Je crois que votre mouvement pour l'amélioration doit se continuer par l'abolition.» Ce texte est daté du 20 mars 1971, un mois et demi après le lancement du GIP. Son auteur y raconte sa vie et les engrenages qui l'ont conduit tout droit en prison. Il entend rester anonyme par peur des retours de bâton. Il livre son état d'esprit : «Par moments j'en ai marre de cette vie de con. J'ai toujours lutté, mais lutter pour le fric c'est pas une belle lutte. J'ai encore le pot, je m'en suis sorti et m'en sortirai encore, car leurs principes, leurs morales, je m'assois dessus, et de plus en plus autour de moi, parmi nos amis, on est d'accord. Alors on parle de récidiviste, mais c'est forcé : c'est dur de commencer sans rien, sans famille, sans

aide, et leurs fameuses aides, le Secours catho ou l'Armée du Salut, c'est encore la prison pour le libéré ; et r'a intérêt à trouver du boulot dans les 10 jours, car après il faut payer.» Il inverse la problématique de la criminologie qui fait du délinquant un objet qu'on étudie sans lui demander son avis. Ses questions deviennent accusation : «Qui fait le délinquant ? Qui fait le récidiviste ? Qui fait le meurtrier ?»

Le prisonnier surgit dans le débat pénitentiaire comme acteur de sa réalité. Sa parole montre du doigt l'intolérable, comme ces récits publiés dans la première enquête : un taulard raconte son incarcération à La Santé : «Dès franchie la porte, tout est mis en œuvre pour vous humilier, vous abaisser, vous faire comprendre qu'il faut "filer droit" et que vous n'êtes plus un homme mais un numéro, et un numéro doit se taire et surtout ne rien réclamer : "Tu vas la fermer toi là-bas", "Magne-toi un peu le train", "Vous commencez à m'emmerder", "merde alors" et tout cela sur un ton auprès duquel celui de l'adjudant de quartier n'est qu'un doux et tendre murmure. A l'arrivée, à la fouille, il faut se mettre nu pour "être fouillé" mais sous prétexte de gagner du temps... "Vous vous rhabillerez tout à l'heure, venez signer ici... prenez votre paquetage et allez dans l'autre pièce pour vous habiller"».

Des prisonniers racontent ce qu'ils ne supportent plus : «De se sentir soumis et d'être soumis à l'arbitraire des surveillants, êtres frustrés et bien souvent peu intelligents dont quelques-uns vont jusqu'à provoquer les détenus afin de les faire sortir de leurs gonds ; d'autres ivres du matin au soir, se permettent des réflexions les plus déplacées, mais il faut supporter, se taire, car le surveillant, à La Santé et dans toutes les prisons en général, est roi. Qu'il soit idiot, ivrogne, borné, de mauvaise foi, il aura raison. Et sa seule parole suffira à vous faire envoyer au "mitard".» Cette parole désigne l'absence d'humanité de ce système : «Comment pourriez-vous faire comprendre à un surveillant qu'il a un homme en face de lui, quand lui-même est très mal traité par ses supérieurs. J'en ai vu complètement paniqués par la présence d'un brigadier particulièrement redoutable.»

Puis cette parole devient collective et revendicative avec le passage du "je" au "nous" comme le montre ce texte provenant de la Centrale d'Ensisheim en Alsace : «Il nous faut manifester un peu chaque jour que nous sommes des Hommes à part entière. Il nous faut le faire admettre. N'obéissons pas servilement, automatiquement, à n'importe qui voulant n'importe quoi ! Pourquoi ceci ? A quoi cela sert-il ? A qui profite ceci ? Il nous faut poser des questions, ne pas nous laisser imposer les moindres détails de notre vie — la soumission n'est souvent que la démission de la dignité humaine — connaître et agir en conséquence, pour nos vrais intérêts, et non pas pour une quelconque carotte (...). Organisons des comités élus pour une représentation efficace (...). Oui, c'est vrai, nous sommes coupables de ne pas assez nous opposer à la bureaucratie, cette sorte de société qui nous opprime, qui nous broie, qui nous veut responsable de sa pourriture (...). Délinquants, criminels, qui sommes-nous ? Pourquoi s'acharne-t-on sur nous comme la misère colle à l'Inde famélique ? Pourquoi le sort nous est-il si contraire ? Serait-ce parce que nous sommes contraires à l'ordre établi tant favorable à certains et si terrible pour d'autres, pour la majorité ? A qui profite le crime ? Voir les comptes en

banques [de certains] ! (...) Non, cela suffit compagnon ! Prenons conscience de notre état d'Homme, il nous faut aujourd'hui dessiller nos yeux, comprendre, et nous insurger ! Colère justifiée ! Ne sommes-nous point veules d'avoir tant tardé ? Si nous étions malades, il fallait nous soigner. Si nos parents étaient incapables, il fallait les instruire. Si la société est pourrie, chaque jour l'odeur est plus forte, il faut la culbuter et l'enterrer. Il ne s'agit pas de grimper sur les toits — ça glisse ! — de démolir, de régler des comptes personnels. Il ne s'agit pas de couper des gorges, on nous dirait déments. Mais il faut montrer, démontrer de mille et une manières, par des actes, des paroles, des écrits, des oppositions de toutes sortes que nous ne sommes pas responsables de tous les maux de la terre. C'est le système politique actuel de notre pays qui est à remettre en question, c'est lui et ses valeurs, ses profiteurs qui sont causes directes de nos misères, de nos errances. Nos crimes, nos délits ne sont que protestations maladroites et inconscientes contre le sort qui nous a été fait. Notre société nous a fait criminels et veut que nous le restions ! Mais nous, criminels conscients, anticapitalistes, devenons révolutionnaires ! Vole un écu tu seras pendu, vole un royaume tu auras une couronne.»

Au début de l'année 1972, des prisonniers de Melun s'adressent directement aux pouvoirs publics avec la rédaction d'un manifeste, véritable plate-forme syndicale qui pose la question de la libération et de la réinsertion dont ils entendent être les acteurs : «Nous avons deux moyens d'alerter l'opinion publique : la manière brutale, que tout le monde connaît, et celle que nous employons aujourd'hui en rédigeant le présent mémoire. Nous avons préféré la seconde et nous espérons très sincèrement qu'elle suffira à faire prendre en considération les quelques revendications que nous allons formuler en toute confiance et en toute sérénité, conscients de nos devoirs de prisonniers, mais aussi de nos droits d'hommes. (...) Notre but est de dépasser le cadre propre à telle ou telle prison. Se trouver à Melun, à Toul, à Nîmes ou ailleurs, revient simplement à accomplir sa peine dans des conditions de discipline et de détention différentes, plus ou moins agréables (ou désagréables). Mais en dernier ressort, la question primordiale demeure la même partout : quand et comment s'effectuera notre retour à la vie libre ? La réinsertion sociale des prisonniers ne saurait être que l'œuvre des prisonniers eux-mêmes.» Les prisonniers de Melun revendiquent le droit à s'organiser démocratiquement dans des comités élus, organes de dialogue et de revendications auprès de la direction des établissements.

Les revendications immédiates qu'ils formulent sont l'expression de leur degré de conscience qui dépasse largement les problèmes de la vie quotidienne des détenus : application de la loi sur la semi-liberté et sur les libérations conditionnelles, commutation des peines perpétuelles en peine à temps au bout d'une durée maximum de 7 ans, participation des surveillants et des détenus concernés aux différentes commissions de classement¹⁸ présidées par le Juge d'Application des Peines,

18. Instance de gestion des peines.

suppression du casier judiciaire, délivrance d'un certificat de travail par l'Administration pénitentiaire, accession des condamnés au régime des travailleurs, droit au travail pour tout libérable, abrogation ou révision des lois leur interdisant de communiquer à l'extérieur : «Nos propositions ne sont pas techniques, mais elles sont humaines. Elles s'appuient sur une expérience vécue de l'intérieur. La seule qui vaille, vous le savez. Nous ne sommes pas téléguidés de l'extérieur. Nos buts sont louables et nous sommes sincères. La meilleure preuve en est la rédaction de cette lettre. C'est pourquoi nous formons tous l'espoir de vous voir prendre en considération les suggestions qui précèdent et qu'il nous a paru nécessaire d'exprimer sans violence, à la manière d'hommes qui, jusque dans leur châtiment, se veulent responsables de leur destin et de leur avenir.»

Le 8 juin 1972 s'ouvre le procès des révoltés de la prison de Nancy. Là aussi, le GIP saisit ce moment pour diffuser la parole des prisonniers. Ses militants ont été très présents à Nancy. Ils ont organisé des meetings, ou diffusé des tracts, relayant les revendications des révoltés. Le parquet de Nancy a décidé d'en poursuivre six en se servant du témoignage d'un autre prisonnier, du nom de Goulin, à qui il a été offert en échange une remise de peine. Pourquoi 6, alors que près de 250 ont participé à la révolte ? Le pouvoir entend ainsi faire croire que ces révoltes sont déclenchées par des meneurs eux-mêmes téléguidés de l'extérieur. Il faut acréditer la thèse selon laquelle les prisonniers de Nancy n'avaient aucune raison de se révolter, si ce n'est par la volonté d'une poignée de professionnels de la subversion. Sur ce témoignage douteux (puisque récompensé par une remise de peine) six prisonniers tombent sous le coup de la loi anti-casseurs, votée le 30 avril 1970 par la "chambre bleue horizon" de l'après 68 afin de faire face à l'agitation de rue, en introduisant une responsabilité collective vis-à-vis de tout ce qui peut se produire lors d'une manifestation. En poursuivant les révoltés de Nancy, contrairement à ceux de Toul, l'Etat entend bien montrer que ces deux révoltes ont des natures différentes, que Toul est une bavure mais qu'il n'y a pas de problème général des prisons : «Absoudre les mutins de Nancy, écrit Jean-Marie Domenach, c'était avouer que Toul n'était pas une exception, que la même honte existait à Nancy et ailleurs. Et c'est le même juge d'instruction qui s'est abstenu de poursuivre les mutins de Toul et qui a inculpé les six garçons — six parmi deux cent cinquante qui criaient sur les toits leur misère, six garçons dénoncés par un provocateur et envoyés au tribunal pour faire un exemple.»

A partir d'un condensé de l'audience correctionnelle, le GIP écrit une pièce de théâtre. La parole sort du papier et devient sonorité. Elle est mise en scène et jouée par des militants du GIP et des comédiens du Théâtre du Soleil, à la Cartoucherie de Vincennes, après la représentation de "1793", ainsi que dans une cité de transit de la banlieue parisienne. Foucault y joue parfois le rôle d'un policier de garde ou encore celui d'un juge. Le philosophe Gilles Deleuze y tient également un rôle. En octobre 1972, la revue *Esprit* en publie l'intégralité présentée par Philippe Meyer : «La tactique du gouvernement au procès de Nancy a été de choisir arbi-

trairement des meneurs parmi les révoltés des prisons, et empêcher que leur procès soit politique, c'est-à-dire que l'on y parle de qui va en prison, pourquoi, et que l'on y dise comment on y est traité. Le président et le procureur se sont donc abstenus de poser aux inculpés et aux témoins des questions relatives à ces points. Autant qu'ils ont pu, ils ont également, et de diverses manières, empêché de parler ceux qui tentaient de le faire.» Ce sont donc des militants du GIP qui leur prêtent leurs voix par delà les murs. Ils ont assisté à l'audience avec des membres du Théâtre du Soleil : «Rien dans la représentation qu'ils en ont donnée n'a été théâtralisé. Les intonations et les attitudes des magistrats, le cérémonial de l'audience, le contenu des débats ont été purement et simplement reproduits, dans le souci de montrer au plus grand nombre possible de personnes le spectacle que la justice de ce pays donne d'elle-même.»

Après chaque représentation s'instaure un débat entre les militants et les spectateurs. Cette pièce fait également apparaître le GIP comme acteur de la réalité pénitentiaire, au même titre que les prisonniers ou l'institution judiciaire. La défense voulait produire les témoignages de prisonniers de Nancy, compagnons des inculpés. La plupart ont été transférés, peu de temps auparavant et ne sont pas présents à l'audience. Face à l'accusation qui nie toute légitimité à la révolte, la défense entend poser les conditions de détention, en général, comme cause de la mutinerie.

Les extraits de la pièce, donc de l'audience, sont édifiants.

L'interrogatoire de Mananti, le surveillant-chef par Maître Leclerc, avocat de la défense :

«— M^e Leclerc : J'ai là sous les yeux une déclaration du Garde des Sceaux, Monsieur Pleven, qui dit qu'il y a maintenant dans les prisons des séances de cinéma et de télévision. Monsieur Mananti, y-a-t-il des séances de cinéma à Charles III ?

— Non.

— Télévision ?

— Non.

— Charles III est-il chauffé ?

— Non.

— Y-a-t-il du sport organisé ?

— Non.

— Peut-on lire ?

— Les livres de la bibliothèque.

— Dans les dortoirs, peut-on lire ?

— Non.

— Ecrire ?

— Non.

— Fumer ?

— Non.

— Où les détenus se déshabillent-ils ? Dans les dortoirs ?

— Non, c'est défendu. Ils se déshabillent dans le réfectoire.
 — Alors ils vont au dortoir comment ?
 — En pyjama.
 — Et s'ils n'en ont pas ?
 — L'administration est censée leur en fournir.
 — Le fait-elle ?
 — Ben...
 — Le fait-elle ?
 — Elle devrait. En tout cas, ils ont toujours un caleçon.
 — C'est ça, dans une prison non chauffée, ils se promènent du réfectoire au dortoir en caleçon, au mois de janvier.»

Ensuite, la défense démonte la fabrication d'une opinion par une presse qui ferait sans doute mieux de vérifier ses informations avec plus de rigueur et de diversifier ses sources, comme le montre l'interrogatoire de Caprili, le directeur de la prison par M^e Leclerc.

«— M^e Leclerc : Monsieur le Directeur, j'ai ici des extraits de la presse locale assez significatifs. Est-il vrai par exemple que la chapelle avait été saccagée au point que M. le curé Baudricourt en pleurait ?

— Non, pas du tout.

— Est-il vrai que la salle de bibliothèque avait été saccagée au point que l'instituteur lui aussi pleurait ?

— Non, seulement une armoire avait été abîmée.»

L'audition de Gilles Deleuze montre que le pouvoir entend empêcher toute critique du système pénitentiaire et maintenir sa version officielle qui est que la révolte a été fomentée par une poignée de meneurs :

«— Le Président : Etiez-vous témoin de la révolte ?

— Deleuze : Non.

— M^e Leclerc : M. le Président, on a dit que l'origine de la manifestation était extérieure. M. Deleuze témoigne au nom du Groupe d'Information sur les Prisons.

— Deleuze : Personne ne peut prendre cette accusation au sérieux. Mais je pense que notre expérience peut apporter des éclaircissements. Une des choses les plus frappantes, c'est la difficulté extrême d'obtenir des renseignements sur ce qui se passe dans les prisons.

— Le Président : Je vous interromps. Cela ne concerne pas cette affaire.

— M^e Leclerc : Mais enfin, on a accusé le GIP.

— Le Procureur : Il n'était pas à Nancy, il ne connaît rien de l'affaire.

— Deleuze : Mais nous avons des renseignements, j'ai des choses à dire sur ces raisons et sur cette cause.

— Le Président : Ca ne nous intéresse pas, non.»

Les témoignages de deux autres détenus démentent la théorie des meneurs (il faut souligner leur courage de témoigner alors qu'ils sont encore détenus, donc à la merci de représailles administratives).

«— M^r Leclerc : Y a-t-il eu des meneurs ?

— André Schmit : Tout le monde est parti en même temps. Moi j'étais en cellule. Et la révolte a gagné toute la prison (...). J'y suis allé comme les autres. Personne ne commandait. (...) On pense qu'on devrait tous être là. (...)

— Michel Gripps : Y a pas eu de meneurs (silence). Je peux dire quelque chose? A Charles III, on se faisait tabasser, insulter : Tapette, gonzesse ! Avant la révolte, c'était comme ça.»

La pièce se conclut par le réquisitoire du procureur qui fait une description apocalyptique de la révolte, "des heures dramatiques du 15 janvier", "des hommes échevelés alors pris de boisson" courant sur les toits, de la France entière témoin de "ces images alors hallucinantes", des dégâts que devront payer les contribuables : «C'est pourquoi je vous demanderai une grande sévérité. Il s'agit de faits graves. Votre décision doit avoir un effet dissuasif. Une faiblesse ne serait pas comprise de l'opinion qui a été outrée par le saccage. En étant sévères, vous serez justes. Rien, absolument rien dans les raisons de la mutinerie ne peut vous inciter à l'indulgence. Ce sont tous des récidivistes, au casier judiciaire très lourd, donc de fortes têtes. Hoffman est le plus responsable, son billet le prouve : «Nier tout et mettre tout sur le dos de l'administration». Les autres ont évidemment largement participé. Je demande de lourdes peines, la Justice doit se montrer intraitable pour assumer la défense de la société qui, sans cela, ne tarderait pas à sombrer dans le chaos.»

Les six accusés, au terme de ce procès, sont tous condamnés à des peines de prison de cinq à huit mois, qui prolongent d'autant leur détention.

Cette pièce de théâtre rend la honte plus honteuse en montrant comment se rend la justice, grâce à une reconstitution fidèle de l'audience s'appuyant sur la sténotypie du procès. Mais elle remplit une autre fonction, celle de mettre en scène des acteurs, en leur donnant pleinement un statut d'acteur : le prisonnier considéré comme un meneur, le mouchard récompensé de son mouchardage par l'administration, les défenseurs de l'Etat et de sa raison ou encore le GIP. Tous se retrouvent là, à cette audience et leurs discours s'affrontent, non pas sur de grandes tirades idéologiques mais sur des détails très quotidiens qui renvoient à des conceptions différentes de l'Homme permettant de saisir ces lignes de fractures qui traversent le système pénal. On retrouve une série de questions, celles que posent le GIP depuis sa première apparition publique, le pourquoi, le qui, le comment de l'enfermement carcéral. Elle rapproche le prisonnier du reste de la société. Il n'est plus, au loin, sur son toit, à gueuler sa révolte et ses revendications, en attendant le pire qui finit toujours par arriver sous la forme de CRS casqués ou de gardes mobiles, de transferts au petit matin, chaînes aux pieds et aux mains, et de mise au cachot.

Par cette pièce, le révolté anonyme devient visible. Il a un nom, un prénom, un âge, une vie. Il est porteur de tout cela et il le dit. La Justice l'a isolé du reste des révoltés mais lui, il sait qu'il n'est plus seul. C'est l'émergence d'une conscience collective, non pas de classe, mais plutôt de sa dignité. Les autres textes qui surgissent du fond des prisons vont dans le même sens et participent au même mouvement, celui des gueux, de la piétaille qui se rebiffent et demandent des comptes au reste de la société.

Le Bilan

Deux mois avant sa mort, en avril 1984, Michel Foucault, au cours d'un entretien avec Catherine Baker, dresse un bilan du GIP : « Il a été, je crois, une entreprise de "problématisation", un effort pour rendre problématiques et douteuses des évidences, des pratiques, des règles, des institutions et des habitudes qui s'étaient sédimentées depuis des décennies et des décennies. Et cela à propos de la prison elle-même, mais, à travers elle, à propos de la justice pénale, de la loi et, plus généralement encore, à propos de la punition. Je sais bien que certains ont été surpris par le fait que cette réflexion sur la prison n'a pas tout de suite pris la forme de propositions pour en améliorer le fonctionnement mais je crois qu'il y a des moments où il ne suffit plus de mesurer la pratique à leurs objectifs traditionnels en s'efforçant de les y ajuster de façon plus efficace. Il faut s'interroger à la fois sur les pratiques, sur la fin qu'elles se donnent, sur les moyens qu'elles utilisent et sur les effets, voulus ou non, que ces moyens peuvent avoir. Et de ce point de vue, il me semble que le travail entrepris au début des années 70 a bien posé le problème dans ses dimensions essentielles : le sens à donner aux pratiques de la punition légale dans une société comme la nôtre. Ce problème ne peut être résolu par quelques propositions théoriques. Il requiert bien des débats, bien des expérimentations, beaucoup d'hésitations, de tentatives et de scrupules ; c'est vrai que très peu de groupes, très peu d'institutions ont pris le relais. Et bien sûr, aucun parti politique.»

Le GIP, en éclairant l'univers secret et silencieux du système pénal a ouvert une brèche dans sa légitimité. Il a ouvert un espace de débat et de réflexion. Son impact sur la presse a été grand. En 1970, le quotidien *Le Monde* consacre quatorze sujets ayant un rapport avec les prisons françaises, dont cinq au mois de septembre, à propos de la première grève de la faim des prisonniers maoïstes. En 1971, on en compte, à peu près 75 et en 1972, 120. Bien sûr, ces deux années sont marquées par des mouvements de révolte collective, l'affaire Buffet et Bontemps ou encore celle des colis de Noël mais en 1970, il y avait pourtant eu l'affaire des noyades de Clairvaux et le rapport du JAP de Troyes. Cette année-là, on n'en trouve aucune trace dans *Le Monde*. Régulièrement, des révoltes ont agité les prisons mais personne n'en savait rien. La différence à partir de 1971, c'est l'existence d'un groupe qui relaye à l'extérieur les revendications des révoltés et qui diffuse de l'information sur la prison en général. Ce qui force les institutions à réagir, pro-

duit à son tour de nouvelles informations. Les journalistes se sont ainsi mis à s'intéresser à ce sujet, à le débanaliser.

«Il fallait faire entrer la prison dans l'actualité, explique Michel Foucault, non sous forme de problème de gestion générale, mais comme un lieu où il se passe de l'histoire, du quotidien, de la vie, des événements du même ordre qu'une grève dans un atelier, un mouvement de revendication dans un quartier, une protestation dans une cité HLM.» Le GIP ne s'est jamais voulu une avant-garde. Il a produit de l'information mais il n'a apporté aucune réponse. Les acteurs concernés pouvaient s'en emparer soit afin de proposer des réformes soit de légitimer leur révolte ou proposer la destruction des prisons. Il n'était pas un groupe structuré mais un lieu de réunion. Foucault en explique le mode de fonctionnement : «Il était assez important. La possibilité de lier le travail pratique et le travail théorique tout autrement que dans un groupe politique où on a une doctrine qui lie et une pratique qui contraint. Là, les savoirs, les analyses, les pratiques de sociologues, un peu de savoir historique, un rien de philo, quelques idées anars, des lectures, tout ça a joué ; ça circulait, ça formait une sorte de placenta autour. (...) Pour nous, le problème n'était pas de dire : telles ou telles choses ne vont pas, et par conséquent voici à quelles conditions elles pourraient aller, c'est de dire simplement : il y a là problème, il y a là quelque chose qui n'est pas toléré par les gens, et qui n'est pas tolérable.»

Le GIP, c'est aussi la rencontre entre des intellectuels et des prisonniers : «Son action a été tout autant un symptôme qu'une cause. Qu'est-ce qui a fait que dans la pensée ou dans la sensibilité de quelques anciens de 68, de quelques intellectuels, quelque chose a grésillé, qui grésillait aussi dans le fond des prisons ? La révolte de Toul nous a posé problème : beaucoup de gens se demandaient si c'était ou non le GIP qui l'avait organisé et nous-mêmes nous nous disions : c'est peut-être tel tract... Ca va aller jusqu'où ? Si dix gars sont mitraillés, abattus... Nous n'étions pas toujours à l'aise... Mais ce n'était pas ce que nous faisons, c'était ce qui se passait. Et en effet, quelque chose est passé des prisons vers l'extérieur et de l'extérieur vers les prisons, qui était assez spécifique de cette période-là. Des choses semblables se passaient dans les prisons américaines, anglaises, italiennes, espagnoles : ce n'était pas le GIP... Le GIP était plutôt un micro-symptôme au milieu de tout cet ensemble, qui témoignait de l'impossibilité où se trouvent les sociétés comme la nôtre de justifier le fait de punir.»

L'intellectuel, dans notre société, c'est celui qui sait se faire entendre parce qu'il est en relation avec un appareil d'information. Cette rencontre a donc permis la circulation d'une parole qui était cachée et confinée dans un univers clos et qui s'est retrouvée tout d'un coup légitimée. Il s'est établi un dialogue qui a modifié la conscience des deux acteurs de cette rencontre, source de deux nouvelles figures de l'engagement : le prisonnier et l'intellectuel spécifique.

L'intellectuel spécifique

Le GIP fait émerger une nouvelle figure de l'engagement des intellectuels, loin de l'universalisme sartrien ou du "compagnon de route" d'un parti "prolétarien". Qu'est-ce qu'un intellectuel ? Vaste question ! Ce n'est pas l'objet de ce travail de participer à ce débat, même si cette question interfère dans l'histoire du mouvement anti-prison. La question de l'engagement des intellectuels se trouve posée depuis l'émergence d'un champ spécifique intervenant en tant que tel dans le débat public et identifié durant une période sous le terme d'intelligenstia. Ce champ s'est constitué au moment de l'affaire Dreyfus, avec un acte fondateur, la publication par l'*Aurore*, au début de l'année 1898, d'un manifeste des intellectuels demandant la révision du procès du capitaine Dreyfus. Parmi les signataires, Zola, Anatole France, Marcel Proust, ou encore Léon Blum. Ces intellectuels sont animés par une vision universelle : la lutte pour la vérité et contre l'injustice révélée par le calvaire de Dreyfus. C'est l'émergence d'un pouvoir intellectuel qui se mobilise aussi pour Francisco Ferrer¹⁹, Sacco et Vanzetti²⁰.

La deuxième étape, c'est l'action d'Henri Barbusse qui, avec le groupe Clarté, peu avant le congrès de Tours et la scission du parti socialiste (en 1920), veut organiser ce champ à travers la Ligue de solidarité intellectuelle pour le triomphe de la cause internationale. Là, les intellectuels sont invités à soutenir cette avance de l'humanité que serait la toute nouvelle URSS, patrie des travailleurs. L'intellectuel devient peu à peu un "compagnon de route". C'est lui qui est chargé de donner une conscience à une classe ouvrière qui ne serait capable que de se révolter. Cela renvoie à la conception léniniste de l'avant-garde. Gramsci approfondit cette conception avec sa réflexion sur l'intellectuel organique qui s'oppose à l'intellectuel traditionnel qui trouve son origine dans le clerc, tête pensante du guerrier pour opprimer le paysan (orateurs/militaires/laboratoires). Avec Gramsci, l'intellectuel doit trahir les intérêts de sa classe et se fondre dans le Parti avec la classe ouvrière. C'est l'intellectuel organique. Le parti étant l'expression et la forme de la classe ouvrière, de ses alliés et des couches implicables dans le processus de transformation, constituant le "bloc historique". L'intellectuel organique est marié avec le Parti, pour le meilleur et pour le pire. C'est un engagement dans la continuité.

Après mai 68, l'établissement en usine des militants maos est une autre forme d'engagement des intellectuels qui rejoint le projet des populistes russes du milieu du XIX^e siècle : aller au peuple.

L'intellectuel spécifique, lui, ne se veut pas porteur de valeurs universelles. Il s'interroge, à partir de son champ de compétence, d'intervention, sur sa pratique, sur ce qu'il fait et à quoi il sert. Pour Foucault, l'intellectuel a cessé d'être universel afin de devenir spécifique, c'est-à-dire en parlant au nom de sa propre compé-

19. Francisco Ferrer, pédagogue libertaire espagnol, fondateur de l'École Moderne, fusillé à Barcelone en 1909.

20. Militants anarchistes, accusés d'un hold-up et exécutés aux États-Unis le 23 août 1927.

tence, quand des physiciens se sont levés contre la bombe atomique. Oppenheimer représenterait cette charnière entre l'intellectuel universel et l'intellectuel spécifique : «C'est parce qu'il avait un rapport direct et localisé avec l'institution et le savoir scientifique, dit Foucault, que le physicien atomiste intervenait ; mais puisque la menace atomique concernait le genre humain tout entier et le destin du monde, son discours pouvait être en même temps le discours de l'universel. Sous le couvert de cette protestation qui concernait tout le monde, le savant atomiste a fait fonctionner sa position spécifique dans l'ordre du savoir. Et pour la première fois, je crois, l'intellectuel a été poursuivi par le pouvoir politique, non plus en fonction du discours général qu'il tenait, mais à cause du savoir dont il était détenteur : c'est à ce niveau-là qu'il constituait un danger politique.»

L'intellectuel spécifique parle en son nom et politiquement sa lutte peut rencontrer d'autres groupes ayant le même type d'ennemis, se battant dans le même sens. Par exemple, dans ce sens-là, il n'est pas admissible qu'un médecin parle au nom de ses malades, par contre, se posant des questions en partant de son savoir spécifique, il a le devoir de s'exprimer en tant que médecin sur des problèmes politiques, juridiques, industriels, écologiques, éventuellement dans des groupes unissant, par exemple, des médecins, des patients, des infirmiers, des individus concernés... Par rapport à la prison de Toul, le Docteur Edith Rose a joué ce rôle : «Or voilà que la psychiatre de Toul a parlé, écrit M. Foucault. Elle a bousculé le jeu et franchi le grand tabou. Elle qui était dans un système de pouvoir, au lieu d'en critiquer le fonctionnement, elle a dénoncé ce qui venait de s'y passer, tel jour, en tel endroit, dans telles circonstances.»

L'intellectuel spécifique est une des figures fortes du GIP dont l'intention de départ était de rassembler, dans un même front, des détenus, des avocats ou des magistrats, chacun s'engageant au coup par coup. Les magistrats ne sont pas venus au GIP. Par contre des médecins, des travailleurs sociaux, des journalistes s'y sont engagés. Et même si ce n'était qu'une stratégie, la figure de l'intellectuel a toujours été au centre de la démarche du GIP. Pour chaque communiqué dans la presse, il était rappelé que c'était le mouvement animé par Michel Foucault, Jean-Marie Domenach et Pierre Vidal-Naquet.

A la mi-72, des prisonniers porteurs du mouvement de Melun comme Serge Livrozet, fraîchement libéré, arrivent au GIP. Ils supportent mal que des intellectuels parlent à leur place, comme l'explique Jacques Lesage de la Haye dans son ouvrage *La sortie de prison*²¹. Ils entendent être les seuls maîtres de leur parole et de leur position. Ils prennent leur autonomie par rapport au GIP et fondent le Comité d'Action des Prisonniers (CAP) auquel se rallient Michel Foucault et Daniel Defert. En parallèle, au CAP, des membres du GIP créent une association de soutien aux prisonniers, l'ADDD (Association de Défense des Droits des Détenus) sous la présidence de Vercors, domicilié chez Dominique Eluard, la veuve du

21. *La sortie de prison*, Jacques Lesage de La Haye. Ed. Lesage de La Haye, 1981.

poète. Mais l'existence de cette association sera éphémère, comme l'explique Michel Foucault : «A ce moment-là, on a pensé que ça serait peut-être bien d'avoir, en dehors du CAP qui allait être un mouvement où les anciens détenus seraient effectivement et cette fois de façon manifeste, les leaders, un mouvement dans lequel, au contraire, les leaders apparents seraient des non-détenus (l'ADDD). Puis il s'est avéré que les choses marchaient suffisamment bien pour que ça ne soit même pas nécessaire.»

Didier Eribon, dans sa biographie sur Michel Foucault affirme que le philosophe a ressenti un sentiment d'échec et d'amertume après l'autodissolution du GIP. Pourtant le bilan est plutôt positif. Les grandes enquêtes-intolérance ont été publiées, la première aux éditions Champ Libre, les suivantes chez Gallimard. Elles constituent des ouvrages de référence pour appréhender la question de la prison. Le GIP a également permis la réalisation d'un film *Les prisons aussi* de René Lefort. Il a modifié les approches d'un certain nombre de journalistes pour parler de la prison et ses communiqués ont souvent été relayés par la presse. Il a sorti de l'isolement des familles de détenus et des prisonniers, leur permettant à eux aussi d'intervenir dans le débat. Par exemple, Jacques Lesage de la Haye écrit que l'aventure du GIP a été capitale dans sa prise de conscience et que par l'écoute des intellectuels il a commencé à mieux saisir la réalité du moment. Pour Gilles Deleuze, le GIP a été un succès. Il a permis l'émergence d'un nouveau type d'énoncé sur la prison, de la part des prisonniers mais aussi des non-prisonniers, qui auraient été auparavant informulables.

Deux hommes dans la ville, un film grand-public de José Giovanni, avec Alain Delon et Jean Gabin, révèle cette lame de fond impulsée par le GIP. Ce film montre l'acharnement de la société représentée par un policier (Michel Bouquet) à l'encontre d'un sortant de prison (Alain Delon), malgré l'aide de son éducateur (Jean Gabin). Au début, on se retrouve dans une ambiance de révolte en prison. Jean Gabin croit dans la réinsertion des prisonniers. Il obtient de justesse la libération conditionnelle d'Alain Delon. Il lui trouve un travail. Tout semble aller pour le mieux mais comme Alain Delon est interdit de séjour, il doit pointer au commissariat de la ville. Là, un jour, il tombe sur un flic qui l'avait arrêté auparavant et qui, en le voyant, n'a plus qu'une idée en tête, le faire retomber. Commence alors tout un jeu de provocation et de persécution. Par accident, Alain Delon tue le policier. Il est arrêté et condamné à mort. Le film s'achève par son exécution. Jean Gabin, qui croyait en son métier d'éducateur démissionne, écœuré. On a tout : l'interdiction de séjour et le casier judiciaire qui maintiennent dans un certain système les anciens prisonniers, l'éducateur qui croit en sa mission mais qui se pose des questions sur son institution, ses enfants, gauchistes, qui soutiennent les prisonniers quels qu'ils soient, ainsi qu'un vibrant plaidoyer contre la peine de mort. On peut dire que certaines réflexions qui émaillent le film viennent directement des idées du GIP montrant ainsi que celles-ci ont atteint l'auteur du film. C'est la preuve qu'elles ont dépassé largement les cercles intellectuels ou militants.

Les maos

Ni le GIP, ni le CAP n'auraient sans doute existé sans les maos. Comment le mouvement des prisonniers en France trouve-t-il son origine à Pékin ? En quoi la grande révolution culturelle prolétarienne chinoise joue-t-elle un rôle dans ce processus ? Les méandres de la longue marche ont-ils traversé les prisons françaises ? Le président Mao Ze Dong s'est-il prononcé pour l'abolition de la prison ? Certainement pas ! Mais en France, comme en Italie, des militants se réclamant de la pensée du Grand Timonier ont posé, à leur manière, la question de la prison, à partir de leur vécu de militants emprisonnés et au vu de la composition sociale des prisons. Partant de là, ils se sont interrogés sur la notion de Justice. La révolte des prisonniers, avec eux, trouve momentanément un débouché politique.

Qui sont donc ces maos qui défraient la chronique aussi bien sociale que politique et qui alimentent parfois, par leurs actions spectaculaires la rubrique des faits divers ? Beaucoup moins orthodoxes et fidèles au grand Timonier que leurs grands frères du PCML (Parti communiste marxiste-léniniste), ils appartiennent à ce courant issu du Parti Communiste et qui se réfère ensuite à la Grande Révolution Culturelle Prolétarienne, propulsée en Chine par Mao Ze Dong, dit le Grand Timonier. Mais leur histoire est plus compliquée que cela. Elle trouve également son origine dans le mouvement de mai 1968.

A la fin du mois de décembre 1968, Alain Geismar, Serge July et Benny Lévy, notamment, discutent de l'édification d'une force autonome dans le monde du travail, en s'appuyant préalablement sur la jeunesse révoltée ainsi que sur tous les fronts de luttes existants. Geismar, ancien dirigeant du SNESUP, en mai 1968, avait déjà eu auparavant un projet de bulletin dans lequel «les masses informeraient les masses» et dont le but était de rompre l'isolement de chaque lutte concrète.

En février 1969, la Gauche Prolétarienne (GP) est lancée. Elle se dote d'un journal, *La Cause du Peuple* (CDP) qui est la reprise du projet de Geismar. Très vite le pouvoir harcèle ce mouvement afin de le faire disparaître. Pourquoi ? Sartre l'explique par la ligne rédactionnelle du journal : «Ainsi ce journal qu'on voulait supprimer appartenait à tout le monde et à personne en particulier. Les articles émanaient pour la plupart d'ouvriers et de paysans qui racontaient leurs grèves, leurs sabotages, les occupations de terres des cumulards, soit sous forme d'inter-

views soit en prenant la plume eux-mêmes. Leur langage n'était pas celui d'un parti mais celui du peuple ; elle venait du peuple, la violence qui s'y faisait jour.»

Un des grands objectifs des maos est donc de donner la parole au peuple, directement, avec le moins de médiations possibles. Un autre est de relancer la violence révolutionnaire par des actions ponctuelles plus ou moins symboliques. A l'inverse de leurs cousins germains trotskystes, ils ne se veulent pas une avant-garde (en théorie, du moins), aussi les appelle-t-on, familièrement, les "maos-spontex", spontex comme spontanéistes.

«Pour les maos, écrit Sartre, partout où la violence révolutionnaire prend naissance dans les masses, elle est immédiatement et profondément morale car les travailleurs, jusque-là objets de l'autoritarisme capitaliste, deviennent, fût-ce pour un moment, les sujets de leur histoire.»

Les maos font feu de tout bois. Ils créent des situations révélatrices des réalités sociales, ils enveniment des contradictions partout où ils le peuvent. Ils soutiennent les ouvriers qui séquestrent les patrons, ils luttent aux côtés des immigrés contre les marchands de sommeil ou encore aux côtés des appelés contre les gradés, dans les casernes. «Les maos, explique le sociologue Rémi Hess, ont donc toujours été à l'affût des situations qui portaient en elles le développement de contradictions importantes avec la volonté de déclencher un processus d'analyse sociale parmi les gens concernés, en construisant des dispositifs "analyseurs"²²».

L'année 1970 voit des dizaines de militants maos incarcérés dans différentes prisons françaises. C'est le bras de fer entre l'Etat et la GP : aux provocations des uns répond la répression brutale de l'autre. Le printemps débute avec l'incarcération de Jean-Pierre Le Dantec, directeur de *La Cause du Peuple*. Moins d'un mois plus tard, Michel Le Bris, son successeur, le rejoint en prison. Le 8 mai, les maos pillent l'épicerie de luxe Fauchon, à Paris. Ils redistribuent leur butin dans des bidonvilles et des foyers de travailleurs africains de la région parisienne. Le 27 mai, jour de l'ouverture du procès des deux malheureux directeurs du journal maoïste, la GP est dissoute. Jean-Pierre Le Dantec est condamné à un an de prison et Michel Le Bris à 8 mois. Des heurts violents opposent des manifestants à la police, au Quartier Latin. Près de 500 personnes sont interpellées. Le 30 mai, un mandat d'arrêt est lancé contre Alain Geismar. L'été approche et les maos décrètent qu'il doit être chaud. Sur le thème de «Alain Geismar est partout», ils lancent la campagne «Pas de vacances pour les riches, des vacances pour tous les travailleurs». Des hôtels de luxe, des golfs, des courts de tennis subissent les assauts des commandos de "partisans" maoïstes. Avec leur sens très médiatique de la provocation, ils arrivent à créer une certaine psychose, en ressortant de la boîte, le mythe du révolutionnaire avec un grand couteau entre les dents : «Bourgeois, la faucille et le marteau vous préparent une rentrée brûlante.»

22. «On donnera le nom d'analyseur à ce qui permet de révéler la structure de l'institution, de la provoquer, de la forcer à parler.» René Lourau, *L'analyse institutionnelle*. Ed. de Minuit. Paris, 1970.

Pourtant, c'est surtout pour eux que l'automne est brûlant. La campagne pour un été chaud a rempli les prisons d'une nouvelle catégorie de prisonniers, les militants maos. Par ailleurs, le 20 octobre, Geismar est condamné à 18 mois de prison pour avoir parlé 8 minutes dans un meeting de protestation contre l'arrestation de Le Bris et Le Dantec et un mois plus tard, il est condamné à deux ans de prison par la Cour de Sécurité de l'Etat pour reconstitution de ligue dissoute. Les maos jouent dans le mythe de Robin des Bois, ce qui exerce une certaine fascination dans des milieux intellectuels assez proches de l'extrême-gauche et donc amplifie leur importance réelle au niveau de leur implantation sociale. Afin de faire face à la répression qui s'abat sur eux, ils lancent le Secours Rouge dont l'objectif est "la défense politique et juridique des victimes de la répression". Parmi les signataires de l'appel pour la création de ce mouvement, des figures de la Résistance comme Eugénie Camphin, Jean Chaintron, ancien des brigades internationales et ancien Préfet de la Haute-Vienne en 1944, Roger Pannequin, Charles Tillon ancien responsable des FTP ou encore l'écrivain Vercors.

A l'automne 1970, la prison est devenue une question quasi centrale pour les maos comme l'attestent les deux publications qui se réclament d'eux, *La Cause du Peuple* et *L'Idiot International*, la première dirigée par Sartre, la deuxième par Simone de Beauvoir.

Les prisonniers maos ont rencontré ceux dits de droit commun. Ils ont saisi la dimension explosive de la question pénitentiaire ainsi que la révolte latente qu'elle contient.

Comment ces militants perçoivent-ils la prison ? Leur presse est explicite sur ce sujet. Le 1^{er} septembre, ils rédigent un communiqué alors qu'ils se trouvent en grève de la faim : «Nous réclamons la reconnaissance effective de nos qualités de détenus politiques. Nous ne revendiquons pas pour autant des privilèges par rapport aux autres détenus de droit commun : à nos yeux, ils sont des victimes d'un système social qui, après les avoir produits, se refuse à les rééduquer et se contente de les rejeter. Bien plus, nous voulons que notre combat, dénonçant le scandaleux régime actuel des prisons, serve à tous les prisonniers.» Bien sûr, ce texte est ambigu. Il parle de rééducation, terme à prendre avec des pincettes mais par ailleurs il affirme que c'est le système social qui produit la délinquance, et par la dénonciation des conditions de détention, il établit un pont entre les "politiques" et les "droits communs". Ainsi les maos ouvrent-ils dans les prisons un nouveau front de lutte.

Comment cela se passe-t-il ? Un militant emprisonné le raconte dans *L'Idiot International*. L'extériorité de sa description frappe le lecteur. C'est un travail d'ethnologue décrivant une société dont il est très loin et qu'il découvre : «La révolte des taulards que les gars ont exprimé ouvertement après nos prises de position, c'est à la fois une révolte pour la dignité et une révolte contre l'oppression en général que l'on ressent profondément lorsqu'ils parlent du flic, du bourgeois ou du surveillant-chef qui concentrent toute la haine des prisonniers.» Ce militant fait une analyse de classe de la prison et voici ce qu'il constate : «Une ligne de

classe passe entre les détenus et, de Mémé Guerini et autres proxénètes, au délinquant qui casse ou braque parce que "y en a ras-le-bol de prendre la musette et de suer pour des prunes", il y a un fossé réel qui délimite le camp du peuple.»

L'article rapporte que les maos font du travail d'agitation, à travers les barreaux, en commentant l'actualité par les fenêtres. Les détenus, semblent-ils, espèrent qu'ils dénonceront à l'extérieur les conditions de détention. C'est par ces liens que s'établit la convergence entre ces deux catégories de prisonniers : «En bas, il y a d'anciens détenus à qui cet esprit de lutte remue les tripes et ils entonnent spontanément le chant des partisans. C'est leur manière de nous faire comprendre qu'on marche du même pas, une manière de nous tendre la main. Les liens sont tissés. La barrière qui sépare les "politiques" des "droits communs" s'écroule. On sent que s'il faut se battre un jour pour améliorer les conditions de vie, on se battra ensemble, les maos et la "pègre" tous unis, et qu'on ira jusqu'au bout.» Et même si ce travail d'agitation conduit les militants maos au mitard, l'avenir reste radieux : «Mais même dans cette cellule disciplinaire, plongée dans la pénombre, où l'on vit dans une tenue de bagnard, sous-alimenté, quelquefois cogné, complètement coupé du monde extérieur (courrier bloqué, visites supprimées...), il y a pour le camarade "tombé" un rayon d'espoir que les barreaux n'arrêtent pas, celui qui pénètre à travers la lézarde faite dans le système pénitentiaire et qui prépare de vastes mutineries. Derrière les nuages, il y a le soleil. Derrière les barreaux, il y a la volonté de plus en plus forte de mettre à bas le vieux monde. Avec la fraction du peuple emprisonné, partons à l'assaut du ciel.»

Le prisonnier, après le petit commerçant, le travailleur immigré ou l'ouvrier en général, devient ainsi, pour les maos, un sujet révolutionnaire. Que les faits rapportés dans ce témoignage soient véridiques ou déformés importe peu. Ce qui est intéressant, c'est de voir la représentation qu'ils se font de la population pénale. Historiquement, les mouvements politiques se réclamant du mouvement ouvrier rejetaient sans débat cette catégorie, à commencer par Karl Marx qui la nommait le "lumpen-prolétariat" récupérable par la bourgeoisie contre le peuple. C'est donc une rupture très importante que les maos opèrent.

Les anciens résistants qui avaient connu la prison se sont battus ensuite afin d'humaniser le régime pénitentiaire. Cependant les maos rangent la majorité des taulards dans leur camp, ceci dans le but de renverser le système : «C'est une erreur, favorisée par la bourgeoisie, que de s'imaginer la population des prisons comme un ramassis de "taulards" égoïstes, indifférents à la révolte, totalement coupés des masses populaires. En réalité, il faut rappeler qu'en France, le système judiciaire est tel que la prison guette à peu près n'importe qui. On connaît le système de la détention provisoire (combien d'inculpés finalement acquittés ont passé pour rien plusieurs mois en prison ?). D'autre part, même si le délit est mineur, un inculpé issu des classes pauvres est généralement condamné à la prison.

En conséquence, sur l'ensemble des emprisonnés de droit commun, seule une minorité se compose de "taulards" invétérés ou de truands ; le reste ce sont sim-

plement des victimes de la machine judiciaire, pour l'essentiel, issues des couches populaires.

On comprend alors qu'il n'y ait pas de coupure profonde entre les détenus dits de "droit commun" et les gauchistes emprisonnés. Et du reste la bourgeoisie aide leur unité : à force de vouloir faire passer les révolutionnaires pour des malfaiteurs, elle pousse les malfaiteurs à se rapprocher des révolutionnaires.»

La Cause du Peuple, du mois de septembre 1970, rappelle à ses lecteurs que le combat est le même, en prison ou à l'usine et que les revendications des prisonniers maos servent à l'ensemble des prisonniers. Ils sont l'avant-garde (claire !) du peuple comme le leur signale un texte signé d'"ouvriers maoïstes" :

«Vous qui êtes de l'avant-garde du prolétariat, qui, comme nous l'enseigne le Président²³, servez le peuple de tout cœur, vous, camarades emprisonnés, qui continuez la lutte en unifiant et organisant tous les prisonniers, vous qui ne craignez ni le bloc disciplinaire, ni les tortures, vous qui enseignez que la révolution prolétarienne ne se fera pas seulement à l'extérieur des prisons, mais que par sa chaleur, elle fera fondre les barreaux et enflammera les portes de vos cellules.» Ce texte peut bien sûr se lire à deux niveaux. L'ex-GP rappelle au gouvernement que la présence des prisonniers maos au cœur des prisons est susceptible de «mettre le feu à la plaine» et donc qu'il ferait mieux de les libérer. Egalement, à travers l'analyse de classe qu'ils font de la prison, c'est l'émergence de nouvelles solidarités qui s'enracinent, par le vécu direct, de part et d'autre des murs. Toujours à l'écoute des masses, les maos questionnent la mémoire des prisons, souvent transmise par les plus vieux détenus. Et voici ce qu'ils en tirent : «Grèves de la faim, mutineries, évasions... telles sont les traditions de lutte dans les prisons. Les prisons sont beaucoup plus remplies de jeunes ouvriers, de travailleurs immigrés et de petites gens que de véritables truands. Et tous, ils en ont marre d'être humiliés, maltraités. Alors la révolte couve et parfois ça éclate.»

En 1971, l'actualité internationale va relancer la question de la prison, notamment à l'intérieur des mouvements gauchistes. Le 21 août, Georges Jackson, un militant noir américain emprisonné est assassiné par ses gardiens, à la prison de San Quentin, aux Etats-Unis. Il disait que les prisonniers sont avant tout des victimes de l'injustice sociale, qu'il faut qu'ils s'organisent et prennent conscience que la prison est un moyen de faire taire les opprimés. Ainsi faut-il qu'ils luttent pour un monde plus juste débarrassé du capitalisme. L'assassinat de Jackson a un retentissement important en France. Ses écrits sont publiés. Quelques jours après son assassinat, les prisonniers de la prison d'Attica, également aux Etats-Unis, se révoltent. Pendant une semaine, ils résistent à la police. Le bilan est très lourd, 32 détenus et 11 gardiens sont retrouvés morts. L'émotion est grande et traverse l'Atlantique. Aux Etats-Unis, la majeure partie des prisonniers sont des noirs qui subissent avant tout une double oppression, raciale et économique. Ces révoltes

23. Il s'agit du président Mao Ze Dong, bien sûr ! (N.D.A.)

rejoignent celles des ghettos, elles apparaissent comme des moments de la lutte des classes. Un mouvement pose politiquement toutes ces questions, c'est le Black Panther Party, avec sa problématique marxiste-léniniste et les maos français y trouvent leur compte !

Deux mois plus tard, dans l'Est de la France, en décembre 1971, c'est la révolte de la centrale Ney, à Toul. Les maos semblent divisés sur le soutien à apporter aux prisonniers mutins²⁴. Un courant plutôt ouvrieriste y est opposé en argumentant que l'ouvrier de Renault ne comprendrait pas. Mais un autre courant, porté par André Glucksmann et Robert Linhart souhaite se mettre à l'écoute des mouvements contestataires plus périphériques. Michel Foucault les appuie. Les maos se lancent alors dans le soutien aux révoltés par la sortie d'un numéro spécial de *J'accuse* consacré à la révolte et qui rencontre un écho exceptionnel. La jonction entre les maos et les prisonniers, en cette fin 71 est bien établie. Mais ce n'est pas pour autant une remise en cause de la prison comme le laisse entendre ce dernier couplet de l'internationale des prisonniers rédigé par des maos emprisonnés à Fresnes en 1970: «Ouvriers des usines-prisons / Détenus de Fresnes, de la Santé / Nous n'avons que nos chaînes à perdre / Brisons-les, brisons l'oppression / Prisonniers de la lutte de classe / L'heure de la révolte a sonné / Demain, connaîtront ces cellules / Les tyrans et les exploités.» La perspective est claire, il s'agit de substituer des prisons et une justice prolétariennes aux prisons et justice bourgeoises. C'est le sens de leur combat contre la prison et les tribunaux comme l'exprime la conclusion d'un article paru dans *L'Idiot International* et signé Louis Grégoire : «La révolution ne se fait pas par le biais d'un tribunal. Mais un tribunal peut devenir le lieu où retentit l'appel révolutionnaire au combat contre la répression. Et c'est l'aspect principal de la lutte menée pour en finir avec la légende de la justice égale pour tous : il n'y a que des justices de classe. Et la justice du prolétariat frappera demain les exploités comme la justice bourgeoise frappe aujourd'hui les exploités.»

Ainsi, à Bruay-en-Artois, une ville minière du Pas-de-Calais, les maos vont-ils trouver un terrain de choix afin de mettre en pratique leurs théories, sur fond de misère, de rancœurs et de vies brisées par la Compagnie des Houillères.

L'affaire de Bruay-en-Artois

Le 6 avril 1972, en début d'après-midi, des enfants jouent au foot-ball sur un terrain vague d'un coron de Bruay. Tout d'un coup ils découvrent le corps sans vie de Brigitte Dewevre, une jeune fille de 16 ans. Brigitte est une fille de mineur, une enfant du coron. Les enquêteurs constatent qu'elle a été étranglée, puis dévêtue et sa poitrine est mutilée. C'est le quatrième crime de ce type, en dix ans, dans cette région où la tristesse menaçante des crassiers rappelle à chacun l'oppression des

24. C'est ce qu'affirment Hamon et Rotman dans *Les années de poudre*, Génération, tome 2. Ed. du Seuil.

Houillères. L'enquête se dirige assez vite sur un notable, Pierre Leroy, notaire de la ville. Le 13 avril suivant, il est inculpé par le juge Pascal et écroué à la prison de Béthune.

A Bruay-en-Artois, Pierre Leroy n'est pas un homme comme les autres. Il est le notaire chargé de toutes les transactions immobilières engagées par la compagnie des Houillères. Pour les habitants des coron, il est donc de "l'autre côté". Aussi, le 27 avril, lors de la reconstitution, deux à trois mille personnes ont pris position devant son étude. Un autre fait exceptionnel vient révéler que, décidément, cette affaire n'est pas comme les autres. En effet le parquet dépose une requête de mise en liberté, attitude résolument contraire à son habitude. Celle-ci est rejetée par le juge Pascal, le 2 mai suivant, mais le parquet fait appel de cette décision. De là à penser que la bourgeoisie veut couvrir l'un des siens, il n'y a qu'un pas. Des tracts commencent à circuler. Ils dénoncent les manœuvres du parquet et soutiennent le juge Pascal. Puis, le 4 mai, les maos se fixent pour objectif de dénoncer «l'information de classe fabriquée par la bourgeoisie».

La population ressent une nouvelle humiliation avec la perquisition, le lendemain, chez les parents de la victime, sur la demande des défenseurs de Leroy. La colère monte dans le coron. Des mineurs encerclent une voiture de police. Puis la foule envahit le tragique terrain vague. Comme il jouxte la maison de Monique Mayeur, la compagne du notaire, la colère se focalise sur elle. Une vieille dame lance une pierre en direction de la maison. Elle a 70 ans et se prénomme Florence. Toute sa vie n'est que drame et injustice — la vie banale des habitants du coron. Elle est persuadée que l'assassinat de la petite Brigitte est un crime de bourgeois : «Un ouvrier aurait commis un crime plus émotionné. Parce qu'il est bourgeois, il peut se permettre tout. Pour un homme de loi, faire des choses pareilles, c'est inadmissible.»²⁵ Pour les mineurs, la perquisition chez les parents de Brigitte prouve que la justice s'efforce de défendre le notaire et les "autres". La veille, une délégation comprenant dix femmes avait remis au juge Pascal une pétition de 500 signatures, le soutenant dans l'accusation qu'il porte contre le notaire.

Cette histoire révèle une ligne de fracture sociale très profonde. D'un côté, le peuple qui accuse, de l'autre les notables qui défendent l'un des leurs. Philippe Gavi qui est journaliste rapporte que pour ces derniers, une fille de mineur ne peut-être qu'une traînée. Le 30 mai, la Cour d'Appel de Douai rejette la demande de mise en liberté de Leroy. Mais, coup de théâtre le 28 juin suivant, la chambre criminelle de la Cour de Cassation casse l'arrêt de Douai et le 20 juillet, elle dessaisit le juge Pascal. Leroy est remis en liberté par la chambre d'accusation d'Amiens. Déjà l'affaire a pris une tournure nettement politique et sociale que la justice ne peut plus maîtriser. Les contradictions sociales sont exacerbées, les vieilles rancœurs ressurgissent. On a d'un côté une caste de notables défendant

25. Propos extraits du long article de Philippe Gavi, dans les *Temps Modernes*, consacré à l'analyse de l'affaire de Bruay-en-Artois. L'auteur a été journaliste à *Libération*, dès sa fondation, donc proche des maos de la GP, à l'origine de ce quotidien.

l'un des siens et de l'autre une classe ouvrière réglant ses comptes par fait divers interposé. Les maos soufflent sur la braise et la justice se retranche derrière le secret. Depuis un ou deux ans, les maos ont mis en pratique le concept de justice populaire afin de renverser la justice de classe, c'est-à-dire celle de la bourgeoisie. Ils trouvent là, à Bruay-en-Artois un terrain de choix pour populariser leurs idées.

Le rôle des maos

«Les maos, écrit Philippe Gavi, jouent un rôle important dans la formation d'une prise de position de classe à l'égard de l'affaire. La conscience collective restait à l'état latent ; les militants se donnent pour tâche de la matérialiser. Depuis deux ans déjà, les maos ont commencé à s'implanter dans la région. A Bruay, plusieurs mineurs et anciens mineurs sont des militants maos d'envergure avec une liaison avec les masses et une influence incontestable.»

Ils mettent à cette occasion leur influence à profit pour impulser la création d'un Comité pour la Vérité et la Justice qui leur permet d'expérimenter sur un nouveau terrain leur conception de la justice et de l'information. Pour commencer, ils parodient "Le petit chaperon rouge", version coron et pays minier, comme l'exprime un de leur premier tract qui entend situer les enjeux de cette affaire : «Une fille d'ouvrier qui venait paisiblement voir sa grand-mère a été mise en charpie. C'est un acte de cannibalisme. Quel que soit le verdict de la justice bourgeoise, Leroy devra subir celui de la justice populaire.»

Mais le véritable dérapage médiatique se produit avec la sortie du numéro 23 de *La Cause du Peuple*, datée du 1^{er} mai 1972. Les maos entendent y démontrer, avec lourdeur, que le crime de Bruay est un crime de bourgeois : «Il n'y a qu'un bourgeois pour avoir fait ça» peut-on y lire en titre. L'article consacré à l'affaire est signé par «les habitants de Bruay en colère» mais en réalité il a été rédigé par des militants du cru. On croit rêver. Les propos rapportés donnent une atmosphère de lynchage : «Il faut le (Leroy) faire souffrir petit à petit» ou encore : «Je le lierai derrière ma voiture et je roulerai à cent l'heure.»

Pour expliquer l'affaire, *La Cause du Peuple* prend des raccourcis étonnants : «C'est le crime de la bourgeoisie contre le peuple. Pourquoi l'assassin a pris une fille d'ouvrier ? Il nous prend pour du bétail qu'on peut massacrer. Dans notre camp, on ne veut plus que nos gosses aient peur.»

Jean-Paul Sartre, le directeur du journal, est gêné. Dans le numéro suivant, il exprime ses doutes sur la pertinence de cet article : «Il aurait fallu montrer que la haine légitime du peuple s'adresse au notaire pour ses activités sociales, comme ennemi de classe caractérisé et non à Leroy, assassin de la petite Brigitte, pour la raison qu'on n'a pas encore prouvé qu'il l'ait tué.» Dans le même numéro, le journal maintient sa position, sans failles. En fait, c'est Benny Lévy, alias Pierre Victor, le chef occulte de la GP qui répond à Sartre, même si l'article est signé *La Cause du Peuple* : «A notre tour de poser la question : si Leroy (ou son frère) est confondu, la population aurait-elle le droit de s'emparer de sa personne ? Nous

répondons oui. Pour renverser l'autorité de la classe bourgeoise, la population humiliée aura raison d'installer une brève période de terreur et d'attenter à la personne d'une poignée d'individus méprisables, haïs. Il est difficile de s'attaquer à l'autorité d'une classe sans que quelques têtes de membres de cette classe se promènent au bout d'une pique.» Au moins les maos reconnaissent-ils là qu'ils ne sont pas favorable à l'abolition de la peine de mort.

Pour Philippe Gavi, ils ont commis une erreur d'interprétation : «Pour les mineurs, le crime de la bourgeoisie contre le peuple, ce n'est pas le meurtre de Brigitte. C'est beaucoup plus complexe : c'est l'exploitation de l'homme par les Houillères et leurs notables. C'est le mode de vie des uns conçu sur le dos des autres. C'est aussi la cohérence de la bourgeoisie qui défend Leroy, de la police, de la justice de classe.»

En fait, avec cette affaire, les maos entendent mettre en application leurs théories : donner la parole au peuple, écouter les masses, créer des embryons de pouvoir populaire à travers le contrôle de la justice par les masses. A une bourgeoisie perverse sur le plan de la sexualité, ils opposent un peuple "pur". Ils mettent en avant une moralité "prolétarienne" qui reprend un certain nombre de valeurs dérivées de la bourgeoisie et de l'église. C'est ainsi que Philippe Gavi analyse la dérive de l'ex-GP. Et à *La Cause du Peuple* qui écrit : «La vie cochonne des bourgeois étalée au grand jour, ce n'est pas le problème principal, ils la devinent, ils la sentent, elles puent trop d'ailleurs ces mœurs bourgeoises, ces ballets infects, ces orgies, les mineurs n'aiment pas en causer, c'est déjà une honte que ça existe.» Philippe Gavi répond : «Est-il utile en 1972 d'exalter les valeurs de la famille et de l'amour pur, dans une terminologie puritaine qui n'est pas bien différente de celle avec laquelle les nantis de la bourgeoisie ou du PC dénoncent "les cheveux longs", les "drogués", les partouses des gauchistes, etc. Sans doute une partie de la classe ouvrière est-elle encore sensible à ce langage, mais comment oublier qu'il implique l'acceptation d'un ordre moral qui a lui-même servi à maintenir la domination de la bourgeoisie sur la classe ouvrière, ou des bureaucrates sur les "rangs". Ce n'est pas facile, il est vrai, d'aller de l'avant sans se couper des masses ou des militants parfois même chevronnés.»

A travers le filtre de cette morale prolétarienne, le notaire Pierre Leroy est le bouc émissaire rêvé. Ce notable de 37 ans mène une double vie. Celle d'un notable discret, membre du Rotary, amateur de voile et de tennis et l'autre Leroy, celui des filles, des boîtes de nuit, celui qui est décrit comme sado-masochiste. Pour les maos, il est un révélateur d'une bourgeoisie dépravée.

Un mineur militant de l'ex-GP, Joseph, donne l'état d'esprit ambiant par la vision qu'il a de la bourgeoisie ou des homosexuels : «Si on prend la ville de Béthune, c'est connu que toute la bourgeoisie de Béthune, c'est des pédéastes. Tous les bourgeois sont pédés. A nous qu'est-ce que cela peut nous foutre. Ce qui rentre dans leur derrière ne rentre pas dans le nôtre. Leur plaisir, ça les regarde ; du moment que ça reste dans leur camp, qu'ils ne viennent pas avec de l'argent pour semer le désordre ! (...) Des mineurs pédés, il n'y en a pas... Mais supposons qu'il y

en ait un, on dirait "c'est un malheureux". Parce que c'est un truc qui vient de la bourgeoisie. C'est pourri.»

On peut s'inquiéter du type de société porté par de tels militants. C'est ce que fait Philippe Gavi : «Quel pouvoir cette révolution amènera-t-elle si les révolutionnaires normalisent déjà en imposant un catéchisme qui, une fois de plus, conduit vers un autoritarisme oppressant dans sa volonté de nier la paresse, la "perversité", la "marginalité". La société parfaite, ce serait celle des honnêtes familles, des bons travailleurs, des camarades dévoués, des résistants héroïques, des femmes courageuses, des ouvriers dignes, du patriarcat prolétarien avec racines, pour passé historique un hypothétique âge d'or du communisme (1930, la résistance, mai 68, les séquestrations) trahis par les "mauvais", les "révisos".»

A ces formes de lynchage préconisées par les maos, Philippe Gavi oppose une autre manière d'appréhender ce genre d'affaire. Cette manière de voir annonce toute la problématique du CAP qui, à ce moment-là, est encore en gestation, à l'intérieur du GIP : «Quant à l'assassin, si monstrueux soit le crime, je le plains car il faut, d'une certaine manière avoir été beaucoup opprimé pour commettre un tel acte. La bourgeoisie dirige la société et la contrôle idéologiquement. Pour mieux exercer son pouvoir, elle a inventé et imposé la religion : elle a exalté le pouvoir des "mecs" et idolâtré la mère ; elle a dénoncé la marginalité — les fous, les voleurs, les criminels, les gauchistes — et réprimé sexuellement. Cette répression sexuelle, conséquente de son empire, elle la subit aussi, peut-être pas de la même manière que ceux qu'elle régit et qu'elle opprime à la fois économiquement et idéologiquement, les ouvriers, les paysans, les enfants, mais elle aussi souffre de la répression sexuelle et cherche le plus souvent hypocritement, en respectant la façade, à s'en libérer un peu. On peut-être à la fois assassin et victime.»

La justice populaire

Sur quoi les maos appuient-ils leurs actions à Bruay-en-Artois, sur quoi se fonde leur stratégie ? Comment une contestation de l'institution judiciaire et de l'appareil d'Etat en général, peut-elle déboucher sur de véritables appels au lynchage ?

Revenons un peu en arrière. Dans les faits, le Groupe Information Prison a démontré l'existence d'une justice de classe, c'est-à-dire d'un appareil judiciaire au service de la bourgeoisie afin de maintenir sa domination sur le prolétariat. Pour renverser ce rapport, les maos mettent en place des tribunaux populaires, émergence d'une justice populaire, instrument de prise de conscience et de libération du prolétariat. Début 70, les maos vont approfondir ce concept et, petit à petit, le mettre en pratique avec un grand sens du coup médiatique.

En février 1972, au cours d'une conférence, à l'invitation du Jeune Barreau de Bruxelles, Sartre analyse ce mouvement très dialectique : «Il existe en France deux justices, l'une bureaucratique qui sert à attacher le prolétaire à sa condition ; l'autre, sauvage, qui est le mouvement profond par lequel le prolétariat et la plèbe affirment leur liberté contre la prolétarisation.»

Deux ans auparavant, le 4 février 1970, seize mineurs trouvent la mort dans un coup de grisou, à la fosse n° 6 de Fouquières, près de Lens, dans le Pas-de-Calais. Quelques jours plus tard, le bureau des Houillères à Hénin-Liétard est incendié. Neuf personnes sont arrêtées, écrouées et déférées devant la Cour de Sécurité de l'Etat. Le 12 décembre, à quelques jours de l'ouverture du procès des militants maos accusés de cet incendie, le Secours Rouge constitue à Lens le tribunal populaire chargé d'établir les responsabilités de la mort des seize mineurs. C'est un véritable bras de fer entre les maos, l'Etat et la Compagnie des Houillères.

Deux objectifs apparaissent clairement : d'une part donner un débouché politique à la colère des mineurs en établissant que les morts par accident ont une cause politique, celle de la course aux profits et, d'autre part, légitimer les actions illégales telle l'incendie d'Hénin-Liétard, donc attaquer «le monopole de la violence» de l'Etat par «la violence légitime des masses». Sartre par sa présence comme accusateur, donne un retentissement médiatique à ce procès populaire, instrument d'une justice du même nom. Le Tribunal Populaire de Lens pose ainsi un certain nombre de questions : «Nous avons à décider si la catastrophe est due à la fatalité. Si l'accident pouvait être évité et qu'il ne l'a point été, nous avons affaire à un homicide. Il y en a de deux espèces : l'homicide par imprudence et l'homicide intentionnel. Nous devons en ce cas décider auquel de ces deux délits nous avons affaire.»

Mais comme dans tous les procès, les questions posées induisent un raisonnement qui amène certains types de réponses. Les maos n'y échappent pas, même si leur analyse est tout à fait cohérente : «Il ne s'agit pas de pertes et d'accidents inévitables, mais d'accident et de pertes exigées par la course au profit. Le grisou, la silicose, appelons-les des fatalités, si on veut, mais disons que ce sont des fatalités qui viennent à certains hommes par l'intermédiaire d'autres hommes qui les exploitent et qui sacrifient la santé ou la vie des travailleurs à la productivité.» Le procès ne dissocie pas, comme l'a fait la justice bourgeoise, la mort des seize mineurs de l'incendie d'Hénin-Liétard, ces deux faits étant liés : «Les mineurs inculpés d'avoir mis le feu au bureau de Reconversion des Houillères le mardi 17 février 1970 ne sont peut-être pas les auteurs de cet incendie : jusqu'ici, la chose n'est pas prouvée. Ceux qui ont réellement incendié les bureaux, en tout cas, n'ont fait qu'exprimer la colère populaire : ils ont manifesté l'indignation de dizaines de milliers de travailleurs qui se sentent pris au piège, condamnés à la mort rapide ou à la mort lente des silicosés, coupés du reste du pays par leurs assassins présents et futurs, les hommes des Grands Bureaux, les ingénieurs et les médecins.» Et comme toute justice qui se respecte, le tribunal populaire de Lens rend un verdict qui établit point par point, la culpabilité de l'Etat et des ingénieurs pour la mort des mineurs qui est qualifiée d'assassinat. Pour ces derniers, le tribunal fonde son verdict sur le fait que c'est intentionnellement qu'ils choisissent le rendement plutôt que la sécurité.

Ce verdict est diffusé massivement sur l'ensemble du bassin minier. De plus, il est lu au procès des accusés de l'incendie de Hénin-Liétard, devant la Cour de Sûreté de l'Etat et exige leur libération immédiate. Ce que fera la Cour en acquittant les accusés. Quel est l'enjeu de tout cela ? Les maos ont-ils "perdu la boule", en énonçant des verdicts qu'ils n'ont aucun moyen d'appliquer ? Sartre répond à cette interrogation : «A Lens, à l'occasion d'un cas bien défini, un certain nombre de gens se sont senti le pouvoir de juger. Cela me semble faire partie de ce que les maoïstes appellent "révolution idéologique". Des tribunaux populaires pourraient se constituer un peu partout. Sur des faits précis et en particulier en s'opposant aux tribunaux bourgeois dans telle affaire précise.» La constitution de ces tribunaux populaires serait ainsi un moment, une étape de la révolution : «Quand le peuple comprend ce qu'il est, il est évident qu'il se prend lui-même d'une autre manière. Il ne se sent plus comme la "masse", c'est-à-dire des gens séparés par le pouvoir massifiant de l'économie capitaliste. Au contraire, dans la justice populaire, c'est le peuple qui est présent, c'est-à-dire l'unité. Quand nous aurons saisi cela, et nous le saisissons de plus en plus, nous serons mûrs pour faire la révolution. La révolution vient quand la révolution idéologique a porté ses fruits.»

Après avoir donné un contenu au concept de justice populaire dans la pratique, les maos l'approfondissent en théorie. La revue *Les Temps Modernes* leur offre ses colonnes dans un numéro spécial réalisé notamment par André Glucksmann, Jean-Pierre Le Dantec, Alain Geismar et Benny Lévy. Michel Foucault participe à ce débat : «Il faut se demander si ces actes de justice populaire peuvent ou non s'ordonner à la forme d'un tribunal. Or mon hypothèse est que le tribunal n'est pas l'expression naturelle de la justice populaire mais qu'il a plutôt pour fonction historique de la rattrapper, de la maîtriser et de la juguler, en la réinscrivant à l'intérieur d'institutions caractéristiques de l'appareil d'Etat.» Foucault pousse beaucoup plus loin que les maos sa critique de toute institutionnalisation de la justice. Ceux-ci, finalement, ne contestent pas l'existence d'un appareil judiciaire, médiateur de la vengeance comme le souligne Benny Lévy, en se référant évidemment à l'expérience chinoise : «Il faut des juridictions pour que les différents actes possibles de vengeance soient conformes au droit, à un droit du peuple qui n'a plus rien à voir avec les vieilles juridictions féodales. Il faut être sûr que telle exécution, tel acte de vengeance ne sera pas un règlement de comptes, donc purement et simplement la revanche d'un égoïsme.» Foucault, lui, remet radicalement en cause la justice en tant qu'appareil d'Etat : «A partir d'une certaine époque, le système pénal qui avait essentiellement une fonction fiscale au Moyen-Age s'est ordonné à la lutte antiséditieuse. La répression des révoltes populaires avait surtout été jusque là une tâche militaire. Elle a été ensuite assurée par un système complexe justice-police-prison. (...) Voilà pourquoi la révolution ne peut que passer par l'élimination radicale de l'appareil de justice et tout ce qui peut rappeler l'idéologie et permettre à cette idéologie de s'insinuer subrepticement dans les pratiques populaires doit être banni.»

L'architecture même d'un tribunal consiste à entretenir une illusion qui masque une idéologie : « Qu'est-ce que cette disposition ? demande Foucault. Une table, derrière cette table qui les met à distance des deux plaideurs, des tiers qui sont les juges. Leur position indique premièrement qu'ils sont neutres par rapport à l'un et à l'autre, deuxièmement, ça implique que leur jugement n'est pas déterminé à l'avance, qu'il va s'établir dans l'enquête par l'audition des deux parties, en fonction d'une norme de vérité et d'un certain nombre d'idées sur le juste et l'injuste, et troisièmement que leur décision aura force d'autorité. Voilà ce que veut dire, finalement, cette simple disposition spatiale. Or cette idée qu'il peut y avoir des gens qui sont neutres par rapport aux deux parties, qu'ils peuvent juger en fonction d'idées de justice qui valent absolument, et que leur décision doit être exécutée, je crois que ça va tout de même très loin et cela paraît très étranger à l'idée même d'une justice populaire. Dans le cas d'une justice populaire, tu n'as pas trois éléments, tu as les masses et les ennemis. »

Les maos poursuivent ensuite leur contestation de l'institution judiciaire sous une nouvelle appellation, les "Comités pour la Vérité et la justice", sur le modèle de celui de Bruay-en-Artois. On ne donne plus l'apparence d'un tribunal qui prononce des verdicts mais celui d'un comité de citoyens assurant un contrôle de l'institution judiciaire et au besoin faisant pression sur elle afin de la pousser à réagir. Partout où des "petits" sont aux prises avec l'institution judiciaire qui couvre les "gros" et les protège par le secret des procédures, les maos impulsent la création de ces comités.

Le "Rassemblement pour la Vérité et la Justice" du 17 décembre 1972, à la gare de la Bastille, à Paris, en fixe les objectifs : « Que ceux qui ont eu affaire au malheur se rassemblent, rien de plus naturel, tout le monde en convient ; les souffrances se partagent facilement. Cette souffrance commune fait que la rencontre des gens, le 17 décembre, est le point de départ d'une force et ne reste pas la rencontre de hasard des gens malheureux. Chacun dit son heurt avec la justice et se nourrit de l'expérience de l'autre. Ce ne sont pas des faits divers qui s'accumulent dans les larmes, mais des griefs qui désignent une cible : la machine juridique. Ces griefs se soutiennent mutuellement, ils forment l'âme du rassemblement des gens épris de justice. Ainsi commence le contrôle populaire de la justice. »

A la tribune, la sœur de Mohamed Diab, un jeune algérien mitraillé dans un commissariat de police, Madame Augier, l'épouse d'un homme mort mystérieusement dans un commissariat de Clermont-Ferrand, des pères d'enfants victimes du talc Morange, Madame Hurier, dont le fils s'est suicidé après l'incarcération de sa mère pour des traites impayées, le frère de Pierre Overney, ce militant mao assassiné par un vigile aux portes de Renault, l'incontournable Joseph Tournel, mineur mao de Bruay-en-Artois et aussi un membre du Comité d'Action des Prisonniers dont c'est la première apparition publique avec la sortie, pour cette occasion, du premier numéro du journal. Tous racontent leur démêlés avec la justice. La motion finale annonce la constitution d'une fédération des comités pour la Vérité

et la Justice : «Pour que la justice soit rendue au nom du peuple français, le seul moyen est de la contrôler. Nous nous y engageons toujours plus forts et plus nombreux. La balance de la justice est dérégulée, les Comités Vérité et Justice unis dans une grande fédération s'engagent avec les habitants de notre pays à la remettre en état quels qu'en soient les rouages à nettoyer, à renforcer ou à détruire.»

L'objectif est donc de purifier l'institution judiciaire et non pas de remettre en cause son existence même. Le siège de la Fédération se trouve à Bruay, «sous le contrôle vigilant des mineurs», sans doute militants maos comme Joseph Tournel, le président du comité de cette ville minière du Pas-de-Calais.

Tous ces discours sur la justice populaire en général et l'affaire de Bruay-en-Artois en particulier ont certainement poussé les prisonniers politisés, fraîchement libérés de la Centrale de Melun, à prendre leur distance avec les maos. Et même si ces anciens prisonniers avaient une conscience de classe très forte, ils ne pouvaient rester au coude à coude avec une organisation ayant milité pour l'incarcération d'une personne, fut-elle un ennemi de classe.

Ainsi, plus d'un an après ce rassemblement de la gare de la Bastille, Serge Livrozet s'adresse ainsi aux maos : «Mais Leroy, camarades, amis, s'il est le meurtrier de Brigitte, peut-on dire que son crime soit celui d'un bourgeois ? Ne connaît-on pas des assassinats plus odieux encore qui furent commis par des prolétaires ?» Pour conclure, Livrozet livre la philosophie générale du CAP, bien loin de celle du Comité pour la Vérité et la Justice de Bruay-en-Artois mais très proche de la réflexion de Philippe Gavi à propos de cette affaire : «C'est pourquoi j'en arrive objectivement à la conclusion que le meurtre de Brigitte est un crime de violence qu'on ne saurait attribuer ni à la bourgeoisie ni au prolétariat en particulier. Nous avons seulement le droit de dire que le système actuel favorise ce genre de crimes par l'aliénation qu'il impose aux individus. Ainsi donc, Leroy coupable ou pas, je m'en fous car ni son arrestation ni sa condamnation ne serviront le combat de libération que nous menons. Je n'aspire pas à me venger de Leroy mais de tous les Leroy. Je n'ai pas envie, en m'en prenant à lui seul, de rendre ma vengeance injuste.» L'affaire de Bruay-en-Artois a incontestablement accéléré la création du CAP. Elle en a été le catalyseur comme le confie Jean Lapeyrie : «Elle a marqué la première affirmation du CAP, d'une façon indivisible contre la prison dans tous les sens. Toute l'extrême-gauche réclamait l'incarcération du notaire Leroy, c'est là que d'anciens taulards militants au GIP ont senti le besoin de se démarquer, de déposer les statuts du CAP et de faire un mouvement d'anciens détenus. Puis c'est la publication du communiqué "la prison pour personne, même pas pour Leroy..." C'est ce qui nous a démarqué des mouvements d'extrême-gauche.»

Ainsi le "Rassemblement pour la Vérité et la Justice" marque-t-il l'acte de naissance public du CAP, le 17 décembre 1972, à Paris. Le premier numéro du journal, le CAP, est tiré à 10 000 exemplaires dont 6 000 seront vendus par des ventes militantes.

*LE CAP :
LES PRISONNIERS
S'ORGANISENT*

Emergence du CAP

Le GIP, pendant plus de deux années, a éclairé un peu cette zone obscure qu'est la prison, dans la société. Mais il a fait plus encore : il a désigné, il a montré du doigt l'intolérable, concept auquel il a donné du sens. Il a surtout rendu légitime la parole de ceux qui n'étaient jamais associés au débat sur des problèmes qu'ils vivaient pourtant dans leur chair. Or, en cette fin d'année 1972, certains de ces prisonniers qui avaient pris collectivement la parole et qui avaient été les interlocuteurs du GIP, sont sortis de prison et entendent bien être les maîtres du jeu, un nouvel espace existant pour leur prise de parole autonome. La séparation ne se fait pas en douceur, comme le suggère Serge Livrozet : «Le GIP nous a permis de penser que l'on pouvait unifier des gens sur le problème des prisons, concernant les "droits communs". Mais c'est surtout par réaction contre lui, parce qu'en définitive c'était quoi le GIP ? C'était l'émanation plutôt d'intellectuels.» Livrozet estime que les prisonniers ont le droit et le pouvoir d'analyser eux-mêmes les raisons pour lesquelles ils sont en prison et qu'il n'y a pas lieu de confier l'analyse de leur vécu à des intellectuels, d'où la nécessité de se retrouver dans un mouvement spécifique. Ce sera le Comité d'Action des Prisonniers (CAP), ce sigle ayant déjà été utilisé à l'intérieur de la Centrale de Melun.

Cette prise de position ne fait pas l'unanimité chez les anciens prisonniers comme le souligne Jacques Lesage de La Haye : «J'ai trouvé que l'attitude de Serge était très violente par rapport aux intellectuels. Après, il est revenu dessus en disant que le CAP c'était les taulards et les non-taulards. Mais sa position de départ, «seuls les taulards ont le droit de parler de la taule», ça mettait dehors les intellectuels, c'est-à-dire Foucault, son ami Defert (aujourd'hui président de l'association AIDES), Claude Mauriac, Jean-Marie Domenach, Pierre Vidal-Naquet, etc. C'est pour cela qu'ils ont créé l'ADDD²⁶ au début de l'année 1973.» Jacques Lesage de La Haye s'engage alors dans cette association et ne rejoindra effectivement le CAP qu'un an plus tard, quand celle-ci aura cessé ses activités.

Une fois de plus se pose la question de la place des intellectuels au sein d'un mouvement révolutionnaire. Rétrospectivement, Jacques Lesage de La Haye estime que la position très ferme de Serge Livrozet au départ du CAP était trop violente même s'il la comprend : «Je ne voyais vraiment pas pourquoi dans un

26. Association de Défense des Droits des Détenus.

mouvement il y aurait un ostracisme, quel qu'il soit. Et si ces intellectuels sont des révolutionnaires ou des alliés de la révolution, je trouve complètement stupide de les éliminer. Ils peuvent jouer dans d'autres sphères, ils sont efficaces, ils font de l'entrisme et même mieux, ils participent.» Malgré cela, il estime que la création du CAP était une rupture nécessaire mais, pour lui, les intellectuels étaient des alliés objectifs. Ce n'était pas avec eux qu'il fallait rompre.

Un des traits dominants de ces anciens prisonniers de Melun, c'est l'ouvriérisme. Leur objectif est visiblement de construire un mouvement de masse, sur la base d'une conscience de classe. Dans cette logique, les intellectuels sont forcément suspects, s'ils ne sont pas tout simplement "instrumentalisés" comme l'a fait le PCF avec ses compagnons de route. Mais peut-être la ligne de fracture ne passait-elle pas entre intellectuels et anciens prisonniers ? En effet, à l'intérieur du GIP existait déjà une contradiction majeure sur la question du droit : fallait-il faire entrer le droit dans les prisons, à partir de sa reconnaissance au sein de la société ("tendance" Domenach/*Esprit*) ou fallait-il remettre en question le droit de punir ("tendance" Foucault/maoïstes) ? «Notre action, dit Michel Foucault, en 1972, cherche à effacer cette frontière profonde entre l'innocence et la culpabilité.» Domenach, lui, dénonce la prison comme un univers sans loi, remplie de petits délinquants surtout jeunes et pauvres, victimes d'une justice de classe. Mais il ne renonce pas à l'idée d'enfermer «l'infime minorité de criminels dangereux». Mais comment définir, délimiter cette minorité et sur quelles bases ?

Il est évident que la position de Domenach était inacceptable pour Serge Livrozet et ses amis, d'où le besoin de se démarquer et d'ouvrir un espace nouveau de réflexion et d'action. De même, la campagne des maos pour la justice populaire qui a entraîné un malaise certain chez les prisonniers. Il s'agit donc de l'émergence d'un nouveau mouvement sur la place publique, le CAP, en rupture avec le GIP. En 1984, après le décès de Foucault, Domenach laisse poindre son amertume sur cette période : «Au corset idéologique succédait une agitation spontanée, fervente mais anarchique. Foucault ne l'excitait pas mais il se gardait de la freiner, laissant parler, selon sa règle, des hommes qui parfois remplaçaient le compte rendu par une autojustification provocante : n'étaient-ils pas, ces perceurs de coffres-forts, l'avant-garde des opprimés en lutte pour la redistribution des richesses ? Mais il y avait toujours dans la salle un prolétaire pour demander ce que pouvait avoir de révolutionnaire le vol de sa mobylette.»

Les contradictions étant trop profondes, la rupture apparaît donc nécessaire. Les anciens prisonniers qui fondent le CAP ont besoin d'intervenir par eux-mêmes dans le débat, de projeter leurs analyses et de lutter. Cette nécessaire prise de parole est légitimée par Michel Foucault dans sa préface au livre de Serge Livrozet, *De la prison à la révolte*²⁷, qui paraît en avril 1973. Celui-ci y raconte et y analyse l'histoire de sa prise de conscience au niveau politique et social, la trajec-

27. *De la prison à la révolte*, Serge Livrozet. Ed. Mercure de France, 1972.

toire d'un voyou qui devient révolutionnaire. Foucault y explique que Livrozet est sorti du cadre communément admis pour la parole d'un criminel. La société peut admettre qu'il raconte ses mémoires mais il faut que la condamnation et la prison apparaissent comme des aventures singulières, dues en grande partie au hasard :

«Ainsi se trouve établi que le condamné ne peut avoir de pensée puisqu'il ne doit avoir que des souvenirs. Sa mémoire, seule, est admise, non ses idées.»

C'est le discours scientifique qui sort le criminel de sa solitude et le place dans une collection qui sera un objet d'étude et sur lequel il n'aura aucune prise : «Les condamnés n'existent au pluriel que par l'effet et la grâce d'un discours "scientifique" tenu par un préposé. Ils forment un ensemble parce qu'on les a regroupés sous des catégories générales ; s'ils doivent avoir des mots ou des idées en commun, ce sont les mots par lesquels on les désigne et les notions qu'on leur applique. L'analyse ou la réflexion se mène de l'extérieur ; on ne leur demande pas quelle est la leur ; on l'exerce, avec tout le soin possible, sur eux. La vérité les éclaire d'en haut. Ainsi peut-on être sûr qu'ils ne formeront rien d'autre qu'une collection ; jamais un mouvement collectif porteur lui-même de sa propre réflexion.» Pris dans les mailles de ce discours, le criminel ne doit pas parler. Il doit se contenter de répondre aux questions qu'on lui a posées. Il est objet et non sujet. Et c'est peut-être une autre raison expliquant la méfiance des fondateurs du CAP à l'égard des intellectuels.

«Le livre de Serge Livrozet, ajoute Michel Foucault, fait partie de ce mouvement qui, depuis des années, travaille les prisons. Je ne veux pas dire qu'il "représente" ce que pensent les détenus dans leur totalité ou même forcément dans leur majorité. Je dis qu'il est un élément de cette lutte ; qu'il est né d'elle et qu'il y jouera un rôle. Il est l'expression individuelle et forte d'une certaine expérience et d'une certaine pensée populaires de la loi et de l'illégalité. Une philosophie du peuple.» Le livre de Livrozet, c'est l'expression de ce mouvement, la création du CAP en étant une mise en forme collective.

Du reste la coupure n'est pas franche et brutale comme le montre l'éditorial du premier numéro du CAP : «Pourquoi le GIP et maintenant le CAP ? Notre idée est que le GIP a été indispensable et par le soutien sans réserve qu'il a apporté aux prisonniers en faisant connaître au maximum nos revendications et nos luttes, et par la prise de conscience qu'il a suscitée dans la population pénale. Mais nous pensons également qu'il est impossible à des prisonniers qui se veulent responsables de se contenter d'une simple adhésion au GIP. Les prisonniers et les anciens prisonniers doivent s'organiser comme une force en lutte. En lutte contre l'actuel système pénal et toutes les injustices qu'il prolonge ou qu'il fait naître ; en lutte contre le régime des prisons, l'arbitraire qui y règne, les conséquences qu'il fait peser sur la vie des libérés. Le journal doit être le lien et l'instrument de ces luttes.» Ainsi la création du CAP ne se pose pas comme un rejet du GIP. D'ailleurs, Michel Foucault et Daniel Defert figurent dans l'ours²⁸ du CAP, pendant les trois

28. L'ours : liste des collaborateurs d'un journal, d'une revue. Obligation légale du directeur de publication et de l'imprimeur.

premiers numéros et les membres du CAP vont aux réunions de l'ADDD : «Non, il n'y a pas d'incompatibilité entre le GIP et le CAP. Il pourra y avoir une fusion des deux, ou bien une coexistence étroite. Les mois qui viennent nous diront le meilleur chemin à suivre et une prochaine assemblée générale en décidera.»

En décembre 1972, le CAP est né, il est le "nouveau et rugueux compagnon" des mouvements qui mènent une lutte dans le champ judiciaire et pénitentiaire. Les prisonniers sont désormais les maîtres de leur parole.

Dès le numéro deux, le journal des prisonniers publie les 11 premiers points de son manifeste qui sont l'affirmation de ses objectifs, à savoir l'obtention d'une amélioration réelle du sort des détenus pendant et après leur incarcération. Le CAP se veut alors l'expression directe des mouvements qui ont secoué les prisons, depuis 1971, dont il relaye à présent les revendications. Ces 11 points représentant une base de rassemblement et de lutte sont :

- 1 - Suppression du casier judiciaire
- 2 - Suppression de l'interdiction de séjour
- 3 - Suppression de la peine de mort
- 4 - Suppression de la prison à vie
- 5 - Suppression de la tutelle pénale (relégation)
- 6 - Suppression de la contrainte par corps ; aménagement des frais de justice
- 7 - Réorganisation du travail en prison :
 - salaire minimum égal au SMIC
 - sécurité sociale pour la famille
 - certificat de travail à la sortie
 - généralisation de la formation professionnelle, durant la détention
- 8 - Droit au parloir et à la correspondance libres
- 9 - Droit à des soins médicaux et dentaires corrects
- 10 - Droit de recours et de défense des détenus devant l'administration pénitentiaire (prétoire, libération conditionnelle, mesure de grâce, etc.)
- 11 - Droit d'association à l'intérieur des prisons (moyen essentiel de faire valoir les revendications précédentes).

L'enjeu est de desserrer l'étau qui enferme pratiquement toute sa vie un prisonnier ou un ancien prisonnier. Mais afin de mieux le comprendre, une "leçon d'instruction civique" s'impose.

Le casier judiciaire est la survivance du tatouage des bagnards. Plus qu'une mémoire judiciaire, il est un instrument d'exclusion. S'il n'est pas "vierge" (notons au passage, le qualificatif qui renvoie directement à la religion chrétienne) il devient un stigmate qui enferme à jamais une personne dans son passé. Il est la négation de toute politique de réinsertion sociale.

L'interdiction de séjour, la "trique", est une peine, dite accessoire, prononcée par un tribunal. Elle interdit à celui qui en est frappé de s'établir dans la plupart des départements français. De plus, le tricard est assujéti à un contrôle policier

par l'obligation de faire viser régulièrement son carnet anthropométrique²⁹ au commissariat ou à la gendarmerie de son lieu de résidence. Pour la police, c'est un bon moyen pour recruter des indicateurs.

La suppression de la peine de mort est un principe indivisible pour le CAP, comme le rappelle en mai 1977, l'article de Serge Livrozet à propos de l'exécution de Jean Antoine Tramoni, l'assassin du militant mao Pierre Overney. Tramoni avait été condamné pour cela à 4 ans de prison. Mais en 1977, un commando des NAPAP (Noyau Armé pour l'Autonomie Populaire) l'exécute alors qu'il avait été libéré. «Je suis convaincu, affirme Serge Livrozet, que l'opposition à la peine de mort prémédité ne peut-être qu'une et indivisible et qu'elle ne se marchande ni dans les ruelles de nos consciences malades de cette société, ni sous les porches de ces boutiques politiques qui prétendent toutes, qu'elles soient de droite ou de gauche, qu'elles, c'est au nom du peuple qu'elles tuent.»

En juillet 1970, le gouvernement abolit la relégation et lui substitue la tutelle pénale. La relégation servait jusque là à éliminer définitivement les petits récidivistes, en les déportant au bagne. Après la fermeture de celui-ci, on les enfermait dans des camps. C'était un des aspects de la prison à perpétuité. La tutelle conserve la même volonté mais la détention est ramenée à 10 ans, peine qui s'ajoute aux autres. Elle ne se confond pas. Qui est passible de la tutelle ? Un condamné à deux peines pour des faits qualifiés de crimes (procédure de cour d'Assises) ou quatre peines de plus de six mois de prison (tribunal correctionnel ou cour d'Assises), durant une période de 10 ans. Cette condamnation a été supprimée par la loi Peyrefitte (Loi dite Sécurité et Liberté qui, en compensation, aggravait la récidive) et n'a pas été réintroduite après l'abrogation de cette dernière.

La contrainte par corps, c'est la prison pour dette. Mais pas n'importe quelle dette. Elle s'applique uniquement pour les amendes et les frais de justice. A une somme due à l'Etat, s'applique une peine de prison. Si on paye, on sort, si on ne paye pas, on reste. C'est l'égalité de tous devant la loi et tant pis si on est pauvre.

L'Administration pénitentiaire "gère" la peine d'un détenu. Notamment, elle organise sa "justice" interne avec un tribunal qu'elle appelle le prétoire. Celui-ci est le reflet de l'institution qui l'a conçu. Il n'y a que des accusateurs et aucun défenseur. C'est une juridiction très sommaire qui peut condamner un détenu jusqu'à 45 jours de cachot (mitard). C'est aussi cette même administration qui donne un avis déterminant pour les remises de peine et les libérations conditionnelles même s'il existe un Juge d'Application des Peines. Celui-ci a une faible marge de manœuvre d'où le point 10 du CAP qui attaque ainsi de front ces instruments de pouvoir entre les mains d'une institution totalitaire^{29 bis}.

29. C'est un carnet remis au sortant de prison par l'administration et où sont consignés ses antécédents et caractéristiques physiques.

29 bis. Le concept d'institution totalitaire a été théorisé par le sociologue américain Erving Goffman dans son livre : *Asiles*, Ed. de Minuit, 1968.

Huit mois plus tard, dans le numéro neuf, apparaît un douzième point qui n'est pas mince dans sa portée : la suppression de la prison, implicite jusque-là, clairement affirmée à ce moment-là. Apparemment, il annule les 11 premiers points, mais tout dépend dans quelle perspective on se situe, c'est-à-dire immédiate ou à long terme. Cette contradiction a sans doute été le point de force du CAP avec à la fois une prise directe sur le terrain et une perspective qui, elle, ne laissait la place à aucun compromis.

En 1978, Serge Livrozet constate une absence de taille dans le manifeste : le droit à la sexualité. Il se rend compte qu'aucun prisonnier, au cours des innombrables révoltes ne l'a revendiqué. Pour lui, c'est le révélateur d'une profonde aliénation : «Ce qui me turlupine, c'est la conclusion à tirer de ce quasi-silence général à propos de la vie sexuelle des détenu(e)s. Se rend-on vraiment compte de ce qu'il signifie ? La force de l'habitude, du pouvoir, de la répression et des textes est parvenue à occulter en nous, prisonniers et ex-prisonniers l'idée élémentaire que l'activité sexuelle est indissociable de la vie humaine, de la vie tout court. Les réducteurs de têtes et d'aspirations qui nous gouvernent sont parvenus à tuer en nous le désir du désir. Plus grave encore, ces jivaros civilisés ont même réussi, au-delà de toute revendication d'ordre non seulement sexuel mais également affectif. Cette forme de châtiment est à ce point entrée dans nos mœurs que nous en sommes arrivés petit à petit et inconsciemment à accepter de renoncer à la plus élémentaire des activités de l'existence. Dans l'esprit des gens de la rue, mais aussi dans les nôtres s'est forgée l'idée, inacceptable de sang-froid, que la prison égale l'absence de liberté et tout autant de vie sexuelle. Dès lors, les détenu(e)s ne sont plus seulement malades d'une libido refoulée ; ils (elles) le sont encore davantage par l'acceptation de ce refoulement.»³⁰

30. En 1978, la même année, Jacques Lesage de La Haye publie *La guillotine du sexe*, aux éditions Robert Laffont. Comme l'éditeur avait enlevé tout un chapitre (le plus politique), Jacques l'a édité à son compte, en 1981, sous le titre *La sortie de prison*. Actuellement ce livre a été "réunifié" par les éditions du Monde Libertaire.

Faut-il emprisonner les violeurs ?

Le CAP affirme, dans son point 12, sa volonté de se battre pour la suppression de la prison. Bien sûr, beaucoup de gens, au début des années 70, étaient prêts à se laisser convaincre de la pertinence de cette revendication. En effet, si les richesses étaient mieux réparties, le vol tendrait à disparaître et la prison serait d'autant plus inutile. Oui, mais les violeurs, qu'est-ce que l'on en ferait ? Après tout, ce sont des oppresseurs et non pas des victimes d'une société qui fonctionne sur l'injustice, diront certains. Cet acte va beaucoup plus loin que le vol.

A ce stade-là, la plupart des prisonniers ne peuvent plus suivre le CAP sur cette revendication fondamentale avec laquelle ils peuvent être d'accord en général, du moins s'ils ne sont pas trop aliénés par leur condition. Mais en abordant des cas concrets, des situations particulières, il est facile de revenir sur les grands principes. Surtout qu'à l'intérieur de la prison, le violeur est un taulard particulièrement isolé. Désigné par le terme de "pointeur", véritable stigmaté, il subit un double enfermement : par la taule et dans la taule. Les "voyous" le méprisent à la fois comme violeur et souvent comme "cave", c'est-à-dire un honnête travailleur.

Pourtant, le "voyou moyen" n'est pas plus évolué et libéré dans sa conception des rapports entre les hommes et les femmes. Par exemple, cela ne le gêne pas qu'une prostituée soit "maquée" par un proxénète. Il a en général trois types de représentations de femmes : sa mère et sa fille éventuelle qui, toutes deux, sont sacrées et la femme avec laquelle il prend du plaisir. Inconsciemment ou non, il redoute surtout qu'un violeur ne s'en prenne aux deux premières, la troisième étant considérée comme inférieure.

De même, de l'autre côté des murs, des personnes pouvant avoir pris conscience de ce que la prison représente au niveau politique, social et humain, comme certaines militantes féministes, ne sont pas prêtes à renoncer à l'utilisation de l'enfermement contre les violeurs, comme l'a montré, à partir de 1975, leurs campagnes pour une plus grande criminalisation de cet acte, révélant ainsi qu'elles avaient encore confiance en la justice de leur pays.

Le viol est donc un de ces cas extrêmes et sensibles dont le CAP ne pouvait faire l'économie dans sa réflexion sur la suppression de la prison. Mais en affirmant ce principe comme étant indivisible, même pour les violeurs et les tortionnaires, le CAP a pris le risque de se mettre à dos à la fois les taulards (sa base sociale) et les féministes souvent proches des mouvements d'extrême-gauche dont lui-même n'était pas très éloigné.

C'est une position audacieuse qui montre la radicalité de cette revendication parce qu'elle sous-tend toute une conception de l'Homme et de l'organisation sociale.

«Assimiler le viol au vol, cela risque de faire sursauter beaucoup de gens, affirme le CAP. Avant de porter un jugement définitif il faut pourtant, comme pour toutes choses, essayer de comprendre, d'analyser objectivement pourquoi un homme est amené à faire ce geste».

C'est par ces quelques mots que s'amorce un long débat, dans les colonnes du journal, qui durera de 1973 à 1979. Six années durant lesquelles le CAP accumulera un certain savoir sur cette question, tout en maintenant toujours la même exigence «la prison pour personne».

Comment devient-on violeur ? Qu'est-ce que le viol ? Qui viole ? Est-ce à l'institution judiciaire de régler cet acte d'oppression ? Autant de questions, autant d'articles, parfois contradictoires qui peuvent faire progresser le regard et la conscience de chacun. De plus, ce débat a participé à l'analyse générale de l'institution judiciaire.

Définir le viol

Dans le milieu des années 70, des femmes réagissent à l'attitude fréquente de la police et de la justice qui traite bien souvent en coupable une femme venant se plaindre d'un viol. Pour ces institutions, si elle a été violée, c'est qu'elle l'a bien cherché en "provoquant" un homme soit par son habillement ou encore en faisant de l'auto-stop. Les hommes accusés de viol reprennent souvent ce type d'arguments pour se défendre. Du reste, le code pénal a une vision très restrictive de cet acte. En effet, celui-ci prend uniquement en compte la "pénétration sans consentement". Cette notion étant bien floue, elle devient matière à débat.

La défense traditionnelle des accusés consiste généralement à mettre en doute la parole d'une femme, surtout s'il n'y a pas de traces visibles de violences.

A partir de 1975, sous l'impulsion de Gisèle Halimi (avocate de profession), des mouvements féministes lancent une campagne pour que les violeurs soient davantage criminalisés et donc jugés automatiquement par une cour d'Assises³¹. Cette stratégie, très médiatisée, vise à rendre le viol mieux défini et inacceptable pour la société. Elle vise aussi la dissuasion par l'exemplarité de la peine, téléscopant de plein fouet l'action du CAP qui, lui, se bat depuis 1972 afin de rendre la prison inacceptable. A contrario, cette campagne féministe a permis au CAP d'approfondir concrètement son 12^e point en prenant le cas extrême du viol. En tout, une quinzaine d'articles, en six ans, y seront consacrés, où tous leurs auteurs reconnaissent son existence.

31. La cour d'Assises est la juridiction qui traite des affaires criminelles. La portée sociale de ses jugements est beaucoup plus forte que celle de la Correctionnelle (juridiction inférieure traitant des délits). Elle est composée de trois juges professionnels et de neuf jurés tirés au sort. Son échelle des peines allant, à l'époque de ce débat, jusqu'à la peine de mort (réclusion criminelle à perpétuité, aujourd'hui).

Mais la plupart essayent d'aller au-delà et d'y trouver des explications en interrogeant notre société et en élargissant la définition du code pénal, tout en ne lui reconnaissant aucune capacité à résoudre ce problème.

«La plupart des hommes, affirment les femmes du CAP-Fresnes, et même certaines femmes aiment à dire que si une femme a été violée, c'est qu'elle l'a bien voulu. Si elle porte une mini-jupe ou si elle fait de l'auto-stop, n'était-ce pas ce qu'elle cherchait ? (...) L'idée qu'une femme peut concevoir sa vie autrement qu'en brochant son trousseau en attendant le prince charmant ou en préparant le bœuf-miroton pour son époux n'a pas encore pénétré les esprits. Face à tous ceux qui prétendent que le viol n'existe pas, face à ceux qui confondent volontairement les femmes battues, les femmes «qui l'ont bien cherché» et les femmes violées, nous affirmons que le viol existe.»

Françoise Hoffet défend la même idée en rappelant que contrairement à ce que beaucoup d'hommes pensent, ce n'est pas la femme qui en est responsable. Jacqueline Knobelspiess démontre que la conception de la loi est très limitée :

«Qu'est-ce que le viol, sinon l'acte sexuel pratiqué par un être qui n'est ni le fiancé, ni le petit ami, ni le mari ? Les violeurs potentiels, quant à eux, pratiquent en toute impunité ce que d'autres paieront en années de prison !». La philosophie de cette loi serait donc fondée avant tout sur la défense de la propriété de l'homme et sur une conception de l'ordre allant avant tout dans ce sens. Elle ne se préoccupe pas de la dignité des êtres humains. Jacqueline Knobelspiess l'exprime en élargissant la notion de viol à d'autres situations dont les féministes ne se préoccupent pas :

«Incarcérée dans une petite maison d'arrêt, avec un quartier femmes minuscule (une quinzaine de détenues environ), je vais vous conter une autre histoire de viol qui se répète systématiquement à chaque descente au mitard. Pour ce viol-là, pas de tintouin, pas de débat, pas de procès d'Assises et pour cause... L'archaïsme de la "punition suprême" se pratique pour deux raisons. L'une très avouée : l'humiliation, l'autre très cachée, le voyeurisme des matons.»

«Arrivée au rez-de-chaussée, dans cette cellule faite et aménagée pour l'isolement, où le chauffage n'existe pas, où règne la mauvaise odeur, où le lit est scellé au mur et où trône un tabouret pour tout mobilier, elle est priée de se déshabiller. Entièrement. Résiste-t-elle ? Les deux baraqués de service la ceinturent et l'immobilisent pendant que leur collègue féminine lui retire tous ses vêtements, slip et soutien-gorge compris. Ils iront rejoindre le reste de l'autre côté de la porte, côté hall donc désespérément inaccessibles pendant que l'insoumise grelottera toute la nuit, enveloppée d'une seule couverture rugueuse.»

Le viol est un rapport de domination absolue qui se reproduit en chaîne. C'est avant tout un acte brutal. «Il n'est pas seulement la position, la jouissance volée, écrit Claude Vaudez. Plus les êtres sont opprimés, plus ils ont tendance à se retourner contre plus faible qu'eux, en général, l'homme contre la femme, même si l'inverse existe et aussi les femmes contre les enfants.»

Le viol existe mais il a des frontières très floues qui sont le produit des représentations qu'un homme ou une femme ont dans la tête. Ainsi, en mai 1979, un

homme, accusé de viol écrit dans le CAP. Il avait pris en stop une femme. Ayant l'envie de faire l'amour avec elle, il s'arrête dans un bois. Il assouvit son désir, sans brutalités apparentes. Peu après, la femme porte plainte et il se retrouve accusé de viol. Il ne comprend pas ce qui lui arrive. Hélène Crie lui répond dans le numéro suivant : «Tu es le violeur type, figure-toi. C'est-à-dire que tu as baisé avec une femme en étant persuadé de ta bonne foi ; persuadé que si elle faisait du stop, c'est qu'elle n'attendait que ça ; persuadé que si elle t'a cédé, c'est qu'elle en avait envie ; persuadé que ton copain avait comme toi le droit de lui passer dessus ; persuadé qu'elle était consentante. Je te dis, comme ça, à tout hasard, que moi aussi je préférerais sûrement être violée que tuée ; et tu sais dans ce cas-là, on a vraiment la trouille.»

Il ne s'agit donc pas de minimiser l'acte mais de comprendre les mécanismes qui se trouvent derrière. Il n'est pas question non plus d'inverser les rôles en accusant une femme, en mettant en cause son attitude mais de projeter le viol à la face de la société afin d'amorcer une critique en profondeur du contexte idéologique, politique et social qui le produit. Sous cet angle, la loi apparaît comme restrictive, ridicule et bien incapable d'enrayer le mal.

Le produit d'une éducation

Agnès Ouin et Laurence Danlos ne veulent surtout pas ramener le viol à un affrontement entre hommes et femmes. «Pour nous, le viol est un phénomène social dont les causes sont analogues à celles du vol et du crime. Ceci ne consiste absolument pas à comparer le corps d'une femme à un billet de banque mais affirmer que c'est la société dans laquelle nous vivons qui pousse au viol, au vol et au crime les individus qu'elle opprime. En effet, si la femme est opprimée et sexuellement, cela va de pair avec le fait que l'homme est opprimé et sexuellement opprimé : on attend de la femme qu'elle soit passive et docile, muette et douce, et on attend de l'homme qu'il soit fort et puissant, énergique et viril.»

Alors, quel est donc le ressort de cette oppression sexuelle ? L'éducation, en grande partie, répondent en chœur les militants du CAP ! «La femme, c'est l'objet convoité, dit Claude Vaudez. Un homme c'est celui qui a bien "dressé" sa femme, qui a su la soumettre à ses quatre volontés ». Les rôles sont bien distribués par tout un conditionnement idéologique. Les images produites et diffusées massivement, de la vierge Marie des chrétiens aux affiches publicitaires qui transforment la femme en objet, contribuent ainsi à les reproduire.

C'est la question que posent les femmes du CAP-Fresnes :

«N'est-ce pas une bonne partie du cinéma et de la littérature qui transmettent cette idée de la femme passive et masochiste ? Utilisation d'une supériorité pour forcer le consentement d'un autre, n'est-ce pas la définition même des relations entre les êtres humains dans une société basée sur l'inégalité et l'exploitation. C'est pourquoi le viol n'est pas un acte aberrant, un acte de malade mais un acte qui s'inscrit tout naturellement dans la logique des rapports entre individus dans une

telle société (...). L'incompréhension qui existe entre les hommes et les femmes, incompréhension largement créée et entretenue par l'éducation. Car si les hommes connaissaient mieux les femmes et si les femmes connaissaient mieux les hommes, les rapports entre eux en seraient transformés et tous les mythes liés à la supériorité de l'homme risqueraient de s'effondrer.»

Une autre institution occupe une place importante dans la vie d'un jeune homme, c'est l'armée. Véritable rite initiatique, le service militaire a longtemps matérialisé le passage entre l'adolescence et la vie adulte. Être réformé pouvait être vécu comme quelque chose de honteux même si les temps ont un peu changé à ce sujet. L'institution militaire diffuse une certaine image de l'homme et de la femme. En 1977, un jeune appelé raconte le type d'ordre qu'il pouvait recevoir, au 126^e régiment d'infanterie de Brive : «Un fusil, c'est comme une femme, cela doit se mettre au pied !». Si on ajoute à cela, tous ceux qui ont vécu sous l'uniforme une quelconque guerre coloniale et ce qu'ils ont pu faire ou voir d'exactions à l'encontre d'autochtones du sexe féminin, on comprendra le type d'éducation qu'a diffusé l'armée auprès de jeunes gens d'une vingtaine d'années, comme l'exprime Claude Vaudez : «Je n'ai pas fait la guerre d'Algérie ni aucune guerre mais j'ai lu des romans, j'ai vu des films, j'ai entendu des hommes qui l'avaient faite, la guerre. Et l'on m'a appris à imaginer ce qu'est "l'homme, le vrai", l'homme "viril", le militaire parachutiste, le légionnaire de préférence, l'homme à qui l'on donne tous les espoirs à certains moments donnés, tuer, violer, voler, se biffer, se saouler, tout casser. De la graine de héros, quoi ! Et lorsqu'une voix s'élève, demandant des explications concernant tout cela, l'on sort encore un vieux proverbe de derrière les fagots "la guerre ne se fait pas avec des anges"».

Outre Atlantique, au même moment, la question du viol se pose aussi par rapport à l'éducation reçue comme le montre Françoise Hoffer en produisant des témoignages de condamnés américains pour viol, regroupés dans l'association des prisonniers contre le viol. Voici ce qu'ils disent : «Le viol est aussi américain que le Coca-cola. On nous a enseigné qu'un homme devait être fort, puissant. Nous avons été programmés pour prendre ; à prendre les choses, prendre leur terre aux Indiens, prendre leur culture à toutes les minorités qui vivent dans ce pays.» Ou encore : «Les femmes blanches ont envie d'être violées par des noirs, voilà encore un mythe que l'on nous a enseigné.» Ces prisonniers interrogent leur passé afin d'expliquer leur présent et c'est un véritable réquisitoire : «Une mauvaise éducation sexuelle, les mythes et les attitudes transmis par une société patriarcale, ont provoqué chez moi un mécanisme de compétition sexuelle qui s'est manifesté surtout contre les femmes (...). Enfermé dans une mentalité de haine, dans un sexisme inhumain et maladif, j'ai commis de nombreux viols de femmes.»

On constate également que le viol est, dans presque tous les cas, masculin, comme le rappelle le CAP : «Il est non moins évident que notre société "produit" des violeurs et quasiment jamais de violeuses, qu'elle produit des hommes-cogneurs et quasiment jamais de femmes-cogneuses. La femme subit dans sa chair

et son esprit, l'homme-esclave voulant dérisoirement être "maître chez lui", il faut combattre durement cette sinistre structure mentale et sociale.»

Images pieuses ou images pornos, que l'on soit dans le pur ou l'impur, le sacré ou le profane, ces images sont reproduites, digérées, traitées et organisées par les quatre grandes mamelles de l'éducation que sont la Famille, l'Eglise, l'Ecole ou l'Armée. Les rapports entre les hommes et les femmes, ainsi bien codifiés et enfermés, constituent l'une des explications du viol. C'est le cri d'alarme que lance le CAP, à travers ce débat.

La condition sociale

«Le "crime", affirme le CAP, n'existe pas en tant que tel, mais il est un "produit". On ne naît pas voleur, assassin, violeur, on le devient. Il est encore plus évident que "la cause des femmes"³² n'a pas évolué d'un pouce, en réclamant "sottement" la cour d'Assises pour un crime particulier. Le "crime" ne se divise pas en bon ou mauvais crime. L'organisation sociale qui est une réalité produit le crime, comme elle produit "l'objet" de consommation qui ne sert strictement à rien mais qui vaut "son prix".»

L'homme ne naît pas criminel, il le devient. Ce constat du CAP est indivisible et s'applique aussi au violeur. La condition sociale, après l'éducation, est un autre facteur d'explication, comme l'écrivent les femmes du CAP-Fresnes. «Beaucoup de viols sont commis par des hommes situés en bas de l'échelle sociale, des hommes qui ne disposent d'aucune parcelle de pouvoir. Un homme qui dispose d'un pouvoir social peut chaque jour forcer le consentement de ceux qui dépendent de lui. A celui qui est totalement exploité, il ne reste qu'une seule supériorité : celle d'être un mâle.»

Issus dans leur majorité du monde ouvrier ou paysan, les condamnés pour viol sont donc d'origine modeste. Claude Vaudez, ex-ouvrier-détenu de la centrale de Melun, porteur d'une forte conscience de classe, analyse ce phénomène : «Chez nous, les ouvriers, tout ce qui se rattache au sexe, à la sexualité, prend subjectivement des proportions démesurées. Etre un homme, c'est avant tout être viril. En général, celui qui plaît aux femmes, c'est celui qui réussit dans la vie, qui peut espérer sortir de sa condition.» Le viol serait ainsi le résultat d'une frustration sociale.

Une fois la femme réduite à l'état d'objet par tout un conditionnement idéologique, il est possible de se l'approprier par tous les moyens, comme tout objet désirable. «Par exemple, peut-on définir toutes les pensées et les actions que peut engendrer ce vieux dicton "la chance sourit aux audacieux ?" Peut-on imaginer tout le fascisme qui peut découler de l'application de ce vieil adage ? La plupart, pour ne pas dire la totalité des garçons condamnés pour viol que j'ai rencontrés en

32. C'est le titre d'un livre de Gisèle Halimi, actrice importante de cette campagne.

prison disent : "Si j'ai envie d'une montre, je ne peux pas me l'acheter. Qu'est-ce que je fais ? Je la vole ! Si j'ai envie d'une femme, je ne peux pas me l'offrir car je suis laid, timide, ouvrier agricole, immigré et pauvre. Qu'est-ce-que je fais ? Je la viole !"».

Pour un homme du bon côté de la barrière sociale, le problème se pose différemment. S'il a de meilleures conditions de vie, il sera beaucoup plus à l'aise. Par des séjours à la mer ou à la montagne, il sera juste bronzé comme il faut (il y a un seuil à ne pas dépasser, là-aussi !). Il se rapprochera du modèle physique qu'imposent les images publicitaires pour être "dans le coup". Il aura les moyens de draguer, avec tout ce que cela suppose, ou de "s'offrir" des nuits avec des call girls. S'il est pauvre, cela ne sera évidemment pas la même chose, comme l'expriment Agnès Ouin et Laurence Danlos : «Il n'a aucun pouvoir sur sa vie ni sur le reste : le viol est alors un moyen de se défouler en prenant du pouvoir, de posséder ce qui lui échappe depuis toujours. Cela s'inscrit dans l'engrenage (qu'il faut démolir) des rapports de forces comme le patron qui exploite l'ouvrier, l'ouvrier qui bat sa femme, la femme qui engueule ses enfants, les enfants qui torturent le chien.»

D'après Claude Vaudez, les violeurs proviennent surtout des milieux tels que la paysannerie pauvre, les ouvriers agricoles et les travailleurs immigrés : «Si j'associe ces deux groupes sociaux, c'est qu'il y a une certaine similitude dans l'isolement où la vie sociale les maintient.» Les immigrés, en plus de conditions de vie et de travail pénible propre à beaucoup d'ouvriers, ont souvent reçu une éducation islamique très rigide sur la sexualité, qui engendre un choc culturel, pour ces hommes déracinés issus du monde rural, quand ils s'installent dans un pays occidental. Le paysan, lui, est victime de la désertification des campagnes. Il a peu de distractions, par contre beaucoup de travail. Les filles partent souvent "à la ville" pour échapper à leur condition. Le paysan vit ainsi son métier comme un stigmate. Etre traité de paysan est insultant : «Le paysan, l'ouvrier agricole, surtout, c'est notre immigré national, la ferme est son ghetto. Et lui aussi, lorsqu'il accomplit ce geste, il le fait souvent inconsciemment dans un mouvement de révolte : un jour il arrache par la force tout ce dont on l'a frustré en lui imposant des conditions de vie extrêmement pénibles, ne lui donnant rien ou presque en retour, même pas la simple considération.»

Dans l'acte de violer, il y a donc, contenue, cette idée de revanche sociale, un essai de renverser son humiliation en humiliant plus faible que soi : «Eh oui, écrit Claude Vaudez, c'est naturel ! N'importe quel homme, qu'il soit arabe, noir, jaune ou blanc a besoin d'amour, d'affection, d'être aimé. Tous les bannis un jour ou l'autre deviennent des révoltés. L'immigré qui viole accomplit cet acte la plupart du temps pour se venger inconsciemment de tous les affronts, de tous les dégoûts qu'il a essayés, en paroles, dans un regard, bafoué dans sa "dignité d'homme". Il s'est retourné contre la femme, il l'a soumise à sa volonté et pendant quelques instants il n'a plus été l'Arabe, le Noir, le banni, mais un homme comme les autres.»

Les témoignages de noirs condamnés pour viol, aux Etats-Unis vont également dans ce sens. «Nous avons tous ici été condamné pour avoir violé des

femmes blanches. On nous a endoctriné, on nous a fait croire que la femme blanche était ce qu'il y avait de mieux à aimer, à posséder. La femme blanche est la possession la plus précieuse de l'homme blanc, c'est renverser les lois de la société.»

Mais Françoise Hoffet explique que cela va encore plus loin, en remettant en cause le fonctionnement de la société américaine dans son ensemble : «Si ces prisonniers sont tous noirs, c'est parce que la répression du viol ne sert pas, comme certains ou certaines l'imaginent, à protéger le libre consentement de la femme mais plutôt à préserver quelques principes de base de la société : droit de propriété de l'homme sur le corps de son épouse légitime et obligation pour chaque race et chaque classe sociale de rester à la place qui lui est assignée. C'est pourquoi le viol d'une blanche par un noir est pour la société américaine un danger beaucoup plus grand que le viol commis par un blanc et qu'il aboutit plus souvent à une condamnation.»

Le viol est le produit d'un déterminisme social. Mais ne peut-on pas élargir cet acte au-delà du champ de la sexualité et constater toutes les situations imposées à des êtres humains, sans se soucier de leur consentement et qui mettent en jeu leur dignité et même leur vie, comme le rappellent les femmes du CAP-Fresnes : «Le viol, c'est l'absence de consentement. Mais le consentement est-il si fréquent dans notre société ? Qui peut décider librement de sa vie ? Où il habitera ? S'il travaillera ? Dans quelles conditions ?»

Le rôle de la justice

Les femmes du CAP-Fresnes ne reconnaissent à l'institution judiciaire aucune légitimité pour résoudre ce problème : «Le viol est une maladie sociale et ce n'est pas la justice qui débarrassera notre société de cette maladie. Car contrairement aux multiples autres formes de non-consentement, la justice se préoccupe du viol. Le code pénal en a même fait un crime passible de la cour d'Assises. Mais la justice, elle, prétend guérir le viol en enfermant le violeur dans une prison, en faisant porter au violeur, à un individu isolé, tout le poids des conséquences de cet acte inadmissible et c'est là que nous ne sommes plus d'accord.»

L'accusé de viol serait ainsi un bouc émissaire bien facile, évitant toute remise en cause d'une société qui, par son éducation et son organisation, produit de tels gestes. La justice serait donc là afin de produire un écran de fumée en individualisant un acte.

Mais pourquoi la justice se préoccupe-t-elle du consentement des femmes ? Parce qu'avant tout, cette institution est garante de l'ordre social, estiment les femmes du CAP-Fresnes. Ce n'est pas la dignité de la femme qui préoccupe la justice mais l'atteinte au droit de propriété de l'homme sur le corps de sa femme : «Qu'un mari utilise sa femme comme il l'entend, la justice ne veut pas le savoir. Mais qu'un intrus apparaisse et dispose en dehors de toutes les conventions sociales des prérogatives du "marié", l'ordre social est menacé.»

La justice peut aussi voir dans le viol un renversement des rapports hiérarchiques : «On voit rarement aux Assises un patron qui a violé sa secrétaire ! Et pourtant cela existe. Mais pour un prolétaire, un immigré, violer une femme qui n'est pas de son milieu social, c'est-à-dire pendant quelques instants la dominer, c'est renverser les rapports hiérarchiques entre les classes sociales. Voilà un scandale auquel la cour d'Assises ne sera pas indifférente.» Et les femmes du CAP-Fresnes de conclure «C'est donc pour protéger l'ordre établi, beaucoup plus que pour protéger les femmes, que la justice poursuit les violeurs et les envoie en prison.»

C'est en tant que féministe que Françoise Hoffet récuse l'institution judiciaire. Pour elle, l'oppression de l'homme sur la femme est la plus ancienne, historiquement. Elle a servi de modèle aux autres qu'elles soient économiques ou institutionnelles : «Mais comment cette oppression a-t-elle pu se maintenir ? C'est essentiellement grâce à un certain nombre d'institutions parmi lesquelles, du moins depuis quelques siècles, la justice tient une bonne place. La justice n'a jamais servi qu'à protéger un certain nombre de principes au premier rang desquels se trouve la suprématie masculine.(...) Jusqu'en 1938, le code civil traitait la femme mariée comme une incapable. Elle n'était pas autorisée à faire seule des actes juridiques de la vie courante.»

Françoise Hoffet ne comprend pas comment des féministes peuvent envisager de demander protection à cette institution qui a joué un rôle si important dans le maintien de la femme sous domination masculine. «Non, ce n'est pas la justice qui fera disparaître les viols, les coups, les lâchetés des hommes, pas plus d'ailleurs qu'elle ne supprimera le vol ou l'assassinat. Plutôt que de demander la répression, cherchons à connaître les causes de ces comportements et faisons les disparaître. C'est justement parce que je suis féministe que je ne comprends pas que des femmes puissent faire appel à la justice pour les défendre. C'est parce que je revendique le plein pouvoir sur moi-même, mon corps, mes sentiments, l'organisation de ma vie, que je ne peux pas comprendre qu'on fasse appel à une institution qui l'a toujours nié. Plutôt que de combattre la phallocratie et les institutions qui l'ont tant aidée à se développer et à se maintenir.»

Malgré tout, un procès, par le retentissement qu'il peut avoir, pourrait être un moyen pour questionner la société et son fonctionnement à propos du viol, par exemple. C'est l'idée que développe Guy Laumont, du fond de sa cellule de la prison Saint Paul, à Lyon : «Je pensais qu'au moins une fois devant les assises le problème du viol serait débattu en attaquant le système qui fait des violeurs (...). Ceci aurait pu être une action politique, un procès où l'avocat aurait dit «ici, il y a deux victimes, la violée et le violeur. La première qui a subi ce que l'on peut admettre à quoi en fin de compte elle est destinée, la deuxième qui est aussi victime du système, par l'éducation qui veut que le mâle domine». Ce procès aurait pu être celui de l'idéologie dominante du sur-homme et de la femme soumise.»

Mais ce n'est pas l'angle qu'ont choisi les militantes féministes afin de saisir l'institution judiciaire. Aussi le CAP leur pose-t-il une question fondamentale

quant au sens de leur combat : «Gagner notre libération est-ce mettre en esclavage nos anciens maîtres ? Prendre à notre compte toutes leurs stupidités, leurs prisons, leurs appareils judiciaires et policiers que nous dénonçons sans relâche quand nous étions leurs esclaves ?»

Pourtant Gisèle Halimi croit à la force de dissuasion que serait l'institution judiciaire : «Nous souhaitons la publicité des débats parce qu'elle a une force dissuasive importante et que nous ne sommes pas là pour requérir des peines d'emprisonnement mais pour dissuader.»

On retrouve dans ces propos le vieux mythe de l'exemplarité de la peine. Agnès Ouin et Laurence Danlos dénoncent cette attitude qu'elles qualifient d'hypocrite, puisque la justice ne connaît qu'une seule réponse : la répression. C'est la seule "dissuasion" que connaît le système mais son efficacité laisse à désirer : «Depuis des siècles, on envoie croupir les victimes de la société aux galères ou en prison parce qu'ils ont volé ou tué et pourtant cela n'a jamais fait cesser le vol ni le crime.» S'en remettre à la justice est donc un leurre : «Cela ne cessera que lorsque nous aurons détruit cette société et ce n'est pas la détruire que de s'en remettre à sa justice, qui est là pour la sauvegarder et qui, de plus, est faite par certains hommes pour d'autres hommes. C'est encore se faire prendre en charge et en plus par des hommes que de quémander à leurs tribunaux de punir le viol.»

Les deux militantes du CAP estiment que la notion d'exemplarité est un principe bourgeois qui sert d'alibi à la répression tout en masquant les véritables causes. Pourtant, elles se sentent concernées par le problème du viol mais elles affirment que sa résolution ne passe pas par l'institution judiciaire : «Nous non plus, on ne veut pas vivre avec le viol, ni avec les viols quotidiens que nous subissons tous et c'est pourquoi nous nous battons contre la justice et que nous pensons que c'est se foutre de notre gueule que de condamner les violeurs. C'est nous dire : "Voyez mes petites, on s'occupe de vous, on vous venge, mais notre société qui crée le viol et les oppressions de toutes sortes, reste bien solide et bien debout, continuez à nous faire confiance et à vous en remettre à nous". C'est permettre à la société de se donner bonne conscience tout en perpétuant les véritables causes du viol. Oui, le viol est un signe de notre temps, oui, c'est un crime bien actuel et qui sera toujours actuel tant que ce système de domination des uns sur les autres subsistera et la justice est là pour y veiller.»

Agnès Fichot, avocate de la partie civile dans une affaire de viol, donne un autre éclairage à la démarche féministe : «Nous sommes là pour déranger vos privilèges virils, pour que l'on reconnaisse à chaque femme le droit au respect de son corps». Agnès et Laurence lui adressent une réponse cinglante : «Comment peut-on prétendre "déranger les privilèges" dans un palais d'une justice garante de la conservation de tous les privilèges ? Où a-t-on déjà vu la magistrature partir en guerre contre les privilèges, étant donné qu'elle en vit et qu'elle en dépend ? Elles le savent bien pourtant, ces femmes qui, en d'autres circonstances, parleront de "justice de classe", elles le savent bien aussi que "le droit au respect de son corps" n'existe pas plus pour les hommes que pour les femmes (...). C'est le droit au res-

pect tout court qu'il faut réclamer, et pour tous. Nous n'avons aucun pouvoir sur notre vie, si ce n'est celui d'opprimer le plus faible et on en abuse pour se donner l'impression d'être libre. Il est tout à fait désespérant de constater qu'encore une grande partie des "révolutionnaires" respecte toujours autant cette chère bonne justice. Le mythe de la justice se porte bien, dormez tranquilles messieurs les jurés !».

Cependant Agnès et Laurence sont d'accord avec l'argumentation féministe consistant à dire que le recours à la justice offre une tribune afin de dénoncer l'oppression des femmes mais à condition que celle-ci renverse l'accusation. Entre un individu isolé que l'on veut charger de tout le mal, tel un bouc émissaire, et une société patriarcale qui produit en quantité de tels individus, il est plus efficace de défendre le premier en accusant la seconde qui en est la cause. On ne peut pas prétendre se libérer en allant dans le sens de la répression : «Qu'elles fassent une tribune, oui, mais du côté de la défense : assurer la défense du violeur et demander son acquittement au nom des femmes violées, battues, maltraitées, ancestralement et sous tous les régimes et qui refusent que l'on condamne un homme alors que la société qui opprime les femmes n'est pas remise en cause. Réclamer le jugement d'un violeur aux Assises ou en correctionnelle c'est accepter la continuation du viol, puisque ses causes sont maintenues et bien maintenues.»

En fait, l'utilisation de l'institution judiciaire est sous-tendue par la perspective que l'on se donne. Il faut savoir si l'on individualise le cas ou non. Dans le premier cas, on reconnaît ainsi qu'une personne garde entièrement son libre arbitre et que tout est affaire de choix. Alors on peut se battre dans le sens de la répression en estimant qu'après la condamnation d'un violeur, tout rentrera dans l'ordre, se plaçant ainsi dans le sens de l'accusation, comme le font les féministes de par leurs positions.

Dans le deuxième cas, en globalisant, on estime alors qu'il existe un déterminisme social. C'est-à-dire que l'on ne naît pas violeur mais qu'on le devient du fait d'un ensemble de processus liés à l'éducation reçue et à la condition sociale vécue. A ce moment-là, on considère l'accusé comme une victime et la société qui l'a produit comme l'accusée. On remet ainsi en cause l'ordre social, y compris l'institution judiciaire en se référant à une nouvelle organisation sociale (notamment une société sans prison, donc sans Etat). C'est la position du CAP. On retrouve à peu près le même clivage, la même fracture que dans l'affaire de Bruay-en-Artois.

Jacqueline Knobelspiess, répond, elle aussi, de sa prison, aux militantes féministes. Elle confie avoir été victime d'un viol mais ne se reconnaît pas du tout dans leur campagne : «Loin de faire une quelconque apologie du viol, je me déclare non-solidaire à part entière de ces femmes qui disent "nous ne venons pas devant la justice pour faire condamner un violeur, mais pour essayer de faire baisser les 22000 viols commis actuellement en France" (Assises de Beauvais, procès de Lakdar Setti, Algérien, condamné à 20 ans) et qui prétendent sous la baguette orchestrale du chef Gisèle Halimi, "revendiquer le caractère dissuasif de la répression contre les violeurs" (Assises d'Aix, deux fois 4 ans d'emprisonnement pour tentative de viol et 6 ans de réclusion criminelle).»

Pour elle les féministes pratiquent un double langage. Elles ne sont pas animées par un esprit de justice mais par la vengeance : «Personne ne les croit : elles amènent un accusé devant une machine, la machine fait son travail répressif et, bien qu'elles s'en défendent, elles ont parfaitement l'esprit de vengeance. Elles disent avoir soif de justice, alors qu'elles n'ont soif que de vengeance. Elles disent "nous combattons, nous, féministes, pour l'abolition de la prison"... et elles y envoient régulièrement des hommes pour un total d'années effarant ! Les sentiers tortueux d'un tel raisonnement m'échappent toujours comme il est vrai que la prison est là pour rassurer les imbéciles, les débiles qui s'imaginent encore être protégés par des flics, des procès aux lourdes sentences et des murailles.»

Jacqueline Knobelspiess met en garde les féministes quant à la récupération de leur campagne par le pouvoir et son articulation avec le renforcement d'une idéologie sécuritaire : «Vous faites de la menace du viol un prétexte supplémentaire à une extension déjà effective de pouvoirs répressifs. Vous cheminez benoîtement avec le pouvoir en renforçant de belle façon la dramatisation de l'insécurité dans un climat déjà saturé par une très bonne orchestration du phénomène.»

La prison est-elle une solution ?

«Mettre un homme en prison est toujours une aberration, écrivent les femmes du CAP-Fresnes. Mais on peut se demander si mettre un violeur en prison n'est pas encore plus absurde que pour un autre délinquant. Un violeur est un homme qui n'a pas appris à reconnaître dans une femme un être humain à part entière. Sera-ce dans une prison, dans cette société entièrement masculine où les rares femmes que l'on voit sont intouchables, inabordables ou derrière les grilles d'un parloir, qu'il apprendra autre chose ?»

Françoise Hoffet cite des témoignages de violeurs américains qui émettent la même idée : «La prison est inutile comme d'ailleurs le serait l'hôpital psychiatrique. Elle est stupide, en plus, interdire tout contact avec les femmes à des hommes qui ont justement des problèmes sur ce plan-là, c'est une aberration. En prison, on devient soit un robot soit un homme brisé. Les jeunes qui arrivent ici en sortent encore plus criminels. En prison, personne ne se préoccupe du détenu et de ses problèmes.»

On en arrive donc au point central de la philosophie du CAP, le noyau dur de sa pensée, la suppression de la prison. Mais face à un problème comme la violence que subissent quotidiennement des femmes, dans leur chair, la réponse n'est pas simple comme l'exprime Hélène Crié : «Je suis contre la prison dans tous les cas, et pour tout le monde. Il y a des fois où le fait d'être si totalement contre me pose des problèmes insolubles, mais je maintiens qu'il faut tout faire pour démolir la prison. Alors, et les violeurs ? Faut-il les laisser violer en toute tranquillité ? me répondront aussitôt les femmes révoltées dont parle le CAP (...).

Non, il faut se battre contre le viol, contre la mentalité phallocratique des mecs, contre les affiches sexistes, les journaux sexistes... Il faut lutter pour faire

évoluer la mentalité de la société. Mais c'est là que je dis aussi que la prison n'est pas une solution ; que la criminalisation du viol a incontestablement été un moyen de propagande pour les féministes, mais que l'impact psychologique des procès en cour d'Assises est en perte de vitesse, si tant est qu'il ait jamais existé. Je préfère les actions du type bombage-affichage au domicile du violeur, à son travail, ou autre chose, il y a des filles qui ont de l'imagination.»

La question est posée. Que faire ? Evidemment, on peut attendre le matin du grand soir puisque la résolution de cette question semble indissociable d'un changement radical de société. C'est l'interrogation que pose Françoise Orsoni aux militants du CAP. Elle estime que ceux-ci bafouent les mouvements de femmes. A ce stade du débat, il y a visiblement une grande incompréhension : «Mais je comprends que ces faibles, dont je suis, ne se contentent pas de lutter pour un changement total et donc lointain de la société. Etant donné ce que l'on peut observer dans la pratique de bien des hommes qui se disent révolutionnaires, je pense que les femmes ont raison de prendre elles-mêmes leurs intérêts en main. Et c'est peut-être ça le début de la révolution : que chacun lutte où il est pour sa dignité d'être humain. Si des erreurs sont commises en chemin, il est bon que cela soit dit. Mais nier qu'une lutte soit justifiée, nier en l'occurrence la violence et l'humiliation, c'est déposséder les femmes de la capacité de juger par elles-mêmes ce qu'elles ne veulent pas subir. C'est en somme les traiter comme les hommes les ont toujours traitées. Mieux vaudrait leur souhaiter de meilleures idées. Elles n'en ont pas toujours manqué : pratiquer l'avortement hors la loi ou aller exiger un droit de réponse à Jean Cau³³ en occupant *Paris-Match* comme elles l'ont fait hier (en prenant des risques) ne sont pas des combats méprisables.»

Le malentendu est donc profond, révélateur de la distance qui sépare le CAP de beaucoup d'autres gens remplis eux aussi de bonne volonté mais qui ne comprennent pas vraiment ce qu'il y a derrière la position du CAP. Ce qui amène Jacqueline Knobelspiess à répondre Françoise Orsoni, à propos de la lutte des féministes : «Je dis que l'énergie qu'elles dépensent dans les cours d'Assises, elles pourraient en faire quelque chose de plus constructif. Il ne s'agit pas de "nier le viol" ni "d'escamotage pur et simple du problème à aborder", mais de réaliser tout d'abord (puisque nous parlons révolution...) que le viol, comme le vol ou les agressions fait partie d'un contexte social que cris, procès, Halimi, et lourdes peines d'emprisonnement ou de réclusion ne peuvent en aucun cas abolir.»

Très pragmatique, Françoise Hoffet rapporte une expérience américaine. Dans une prison de l'Etat de Washington, des condamnés pour viol ont créé un groupe qui s'intitule "les prisonniers contre le viol". Celui-ci se réunit tous les vendredis soirs, avec des personnes venant de l'extérieur de la prison. Des détenus, souvent condamnés pour viol, peuvent ainsi discuter avec des militantes féministes. Des prisonniers noirs reconnaissent y trouver l'occasion, pour la première fois, de par-

33. Journaliste à *Paris-Match*, ancien secrétaire de Guy Mollet et de Sartre, dont les idées étaient (il est mort à l'automne 1993) proches de l'extrême droite.

ler à une femme blanche et de la rencontrer dans une relation autre que le viol. Un violeur américain raconte sa prise de conscience : «Des relations intimes avec un homosexuel particulièrement conscient qui fréquentait lui-même des personnes conscientes et qui connaissait la littérature noire et la littérature féministe ont fait que j'ai commencé à comprendre les motivations qui avaient été les miennes lorsque je violais les gens en général, les femmes en particulier. C'est ainsi qu'a commencé pour moi une éducation sexuelle constructive et que j'ai commencé à me rendre compte du mal et des souffrances que j'avais inutilement causés à d'autres. Ma décision de devenir une personne consciente m'a conduit à me rendre compte combien mon passé avait été dégradant. Je ne m'étais pas comporté en être humain. Maintenant, je cherche à participer aux luttes contre toutes les formes d'oppression, contre le viol et toutes les agressions, contre toutes les violences.» Cette prise de conscience a eu lieu en prison mais qu'est-ce qui empêche d'imaginer qu'elle ait lieu à l'extérieur, dans un espace ouvert ?

Agnès Ouin et Laurence Danlos reprochent aux féministes de ne voir que le point de vue des femmes et de ne pas essayer de comprendre la position des hommes afin de trouver une solution ensemble : «Nous ne voulons pas "excuser" les violeurs mais comprendre les causes pour se battre réellement. Se battre réellement c'est boycotter les films pornos, déchirer les affiches publicitaires, détruire en nous l'image qu'on se fait de l'homme et de la femme (y a du boulot), s'attaquer à cette société et à un de ses principaux moyens de répression, la justice. Ce combat-là est un combat à mener par les hommes et par les femmes, et c'est parce que nous ne voulons plus être violées que nous voulons nous battre dans ce sens. (...) On ne peut pas demander à un individu ou à un groupe d'individus de nous respecter si on ne le ou les respectent pas aussi (et ceci par souci d'efficacité principalement).»

Hélène Crié est, elle, très désabusée sur ce sujet : «J'en arrive à ma réponse au CAP qui dit "on ne naît pas voleur, assassin, violeur, on le devient". Je suis d'accord. Qui dit aussi que c'est l'organisation sociale qui produit ça. D'accord aussi... en partie. C'est malheureux à dire mais je crois que, quel que soit le type de société, quelle que soit l'évolution future des mentalités, des rapports sociaux et économiques, le viol existera toujours. Parce que j'ai fini d'espérer en l'hypothétique âge d'or où les hommes n'auront plus envie de dominer les femmes, où ils la respecteront et la traiteront en égale (et où ils ne s'imaginent plus qu'elle a besoin d'être protégée et sécurisée par un homme). Alors, se battre pour que ça change, aussi bien dans la tête des hommes que des femmes, bien sûr ! Je passe mon temps à ça et je crois fermement à la nécessité de ce combat. Mais j'ai malheureusement l'impression qu'il ne faut pas trop se faire d'illusions quant aux capacités de la majorité des hommes à évoluer.»

Tout le monde semble d'accord sur un point, celui sur les changements des mentalités, c'est-à-dire les perceptions, les représentations qu'un homme a d'une femme, par exemple, et vice versa. Il s'agit donc surtout d'un problème d'éducation et la prison en apparaît d'autant plus inutile.

Ce débat, dans les colonnes du CAP, bouleverse nos manières de voir. Son contenu est troublant. Que dit le CAP, à propos du viol ? D'abord que la responsabilité est collective. Le viol est un acte intolérable mais c'est la société toute entière qui en est responsable, par son histoire, son organisation ou encore par son système éducatif. Faire du violeur un bouc émissaire contribue à masquer le problème social qui est derrière l'acte.

De même, la prison apparaît une fois de plus comme inutile, n'apportant aucune solution, aggravant même le problème tout en le cachant derrière ses murs pour un certain temps. L'exemple américain montre que le dialogue, à un petit niveau, peut agir sur les perceptions et la conscience d'un individu. Ne pourrait-on pas, d'ailleurs, imaginer de tels lieux d'écoute et d'échange hors du système pénitentiaire ?

Mais pour la question de l'oppression de la femme en général et du viol en particulier, la solution passe d'abord par la lutte contre toutes les institutions patriarcales qui la reproduisent ou la diffusent, contre le sexisme en général qui se manifeste massivement dans la publicité, les journaux, ou le cinéma. Il est aberrant, par ailleurs, de donner une place de médiation à une institution comme la justice qui, elle-même, joue un rôle dans le maintien de la domination de la femme par l'homme.

Les mouvements féministes qui ont lancé cette campagne pour la criminalisation du viol se sont trompés de perspective. Ils ont cédé au rituel du sacrifice du bouc émissaire, en permettant à l'institution judiciaire de transformer chaque histoire de viol en mythe, avec un coupable qui a mis en cause l'ordre des choses, donc source de désordre, pour une communauté. Seule la mise à mort symbolique de ce bouc émissaire va y mettre fin. Or le violeur peut être perçu lui aussi comme une victime, de son éducation, de sa condition. C'est ce que le rituel du procès doit masquer à tout prix. Son élimination évite une remise en cause plus large.

Le CAP renverse la perspective des mouvements féministes, dévoile les mécanismes du bouc émissaire, rouage du fonctionnement d'un certain ordre social et par ricochet démasque l'institution judiciaire qui en est garante et ouvre le débat sur une nouvelle forme de défense, sapant ainsi sans concessions les institutions. Bien au-delà de la question du viol et de la campagne féministe, c'est l'ensemble de l'institution judiciaire et de toutes "les affaires" qu'elle traite qui est mise en cause.

Le bouc émissaire

Avec le développement des moyens de communication de masse, l'espace public s'est considérablement élargi. Les médias y livrent chaque jour en pâture un nouveau bouc émissaire, un monstre absolu qui fait trembler les chaumières. La justice utilise bien cette situation afin de renforcer sa place de grand prêtre, régulateur de l'ordre social. C'est aussi là-dessus que s'appuient les idéologues sécuritaires, bâtisseurs de Quartiers de Haute Sécurité, administrateurs de la mort lente sous forme de peines de prison incompressibles, mécanos de guillotine, souteneurs de policiers passant leurs nerfs en mitraillant des basanés ou commerçants à la gachette facile.

Cette réflexion sur le bouc émissaire n'apparaît pas directement dans le journal du CAP mais dans une petite brochure s'intitulant "Pour la défense libre". Nous sommes en 1980, le CAP est moribond. Un petit groupe entend le recomposer en s'appuyant sur de nouvelles pratiques de défense face à la justice³⁴. Pour cela, il organise une rencontre à la Sainte Baume, dans le Var. Cette brochure lui sert de support. Dominique Nocaudie, militant des Boutiques de Droit, y écrit un article sur le sujet. On peut y lire que tout groupe, toute société génère des rivalités entre ses membres, libérant une violence auto-destructrice. Pour survivre, une société la refoule et la simule dans des cérémonies se terminant par le sacrifice d'un bouc émissaire : « Ces rites ont donné peu à peu naissance à des religions voire à des idéologies. Inversement, la société de consommation, par l'intense circulation des idées et des hommes qui la caractérise, et en montrant le caractère relatif des rituels, leur a fait perdre leur côté symbolique : sans soupape de sécurité, les rivalités réapparaissent et des groupes sociaux entiers, réels et non symboliques sont "boucs émissarisés" .»

Quels sont ces groupes ? « Le Jeune accusé de vol, l'Employée de maison accusée d'avoir pris les boucles d'oreilles de sa patronne, le Chevelu éleveur de moutons, l'Ouvrier licencié, le Basané expulsé, l'Industriel "redressé" et mis en règlement judiciaire, l'Homme politique en difficulté, le Prisonnier en goulag de haute sécurité, se définiront eux-mêmes comme "bouc émissaire". Le Jeune, l'Immigré, le Marginal, victimes d'un rejet social collectif, sentent que tout discours face aux autorités est inutile. Lorsque la machine policière puis judiciaire les agrippent, ils

34. Voir la partie "Eclatement : vers une recomposition ?" p. 229.

savent que quoi qu'ils disent, ils seront considérés comme coupables. Et ils préfèrent souvent avouer ce qu'ils n'ont pas commis, utilisant comme seul système de défense, «ça ne peut être que moi», plutôt que de recevoir des coups qu'ils savent douloureux.(...) mais si la personne qui est "bouc émissarisée" sent qu'elle fait face à une force aveugle, à une sorte de presse énorme, avançant lentement vers elle dans une cour bétonnée, sans issue, le comportement incohérent qu'elle adopte l'enfonce encore plus et n'aboutit qu'à tranquilliser définitivement les braves gens équilibrés, dans le cas rare où ils auraient encore eu des doutes. Les autorités en place, ventripotentes et molles autrefois, style "Club Méditerranée" aujourd'hui, qui ont toujours compris ce phénomène même s'ils n'ont pas étudié à Harvard, pourront donc se pavaner devant la petite lucarne, de la justesse et de la puissance de leur raisonnement : les citoyens modernes, sensibilisés par la publicité sur les lessives, ne contesteront pas l'utilité qu'il y a à tuer les "microbes" sociaux ou à les isoler tout au moins pour les plus clairs d'entre eux. Les technocrates ont simplement remis à jour(version Pasteur) la théorie de l'impur et de l'hérétique.»

Dominique Nocaudie, juriste de formation, après avoir démonté ce mécanisme de fabrication du bouc émissaire moderne, explique comment la justice traduit tout cela mais il ouvre aussi la voie afin d'inverser ce processus : «Et la défense pénale et du quotidien, où en est-elle ? Est-ce défendre un individu que de parler de son père alcoolique et de sa mère indigne ? N'est-ce pas le moyen le plus sûr de faire jouer l'automatisme social du juge qui, comme celui des autres citoyens, tend à exclure l'individu non conforme ? Plusieurs années de pratique en Boutique de Droit ont montré qu'essayer d'apitoyer le juge sur les difficultés de sa vie passée, était le plus sûr moyen d'aller au massacre. Il vaut mieux revendiquer son droit au logement plutôt que s'excuser de n'avoir pas les moyens de payer son loyer, défendre son droit à la culture plutôt que d'attendrir le juge parce qu'on a volé des disques. En bref, il vaut mieux attaquer que se défendre. Le bouc émissaire doit devenir le joker.»

Autrement dit, un accusé doit renverser sa position et devenir accusateur. C'est la défense dite de rupture, théorisée par Jacques Vergès et qu'il oppose à la défense de connivence où l'accusé s'excuse de ce qu'il est. De la stratégie judiciaire³⁵, l'ouvrage de Vergès, paru en 1968, a été remis en circulation, dès 1976, grâce aux militants du CAP qui l'ont mis en pratique dans des procès de droit commun.

Pour l'ancien avocat du FLN, tout procès recèle un affrontement politique et la justice est toujours armée pour défendre l'ordre établi. Ainsi la morale individuelle, la vertu de justice, l'innocence ou la culpabilité d'un homme, son bon droit n'ont qu'un rapport lointain avec un affrontement judiciaire où il est seulement question de société. «Une société sans crime est comme un rosier sans roses : inconcevable. La contradiction est sa condition même d'existence et le crime, le

35. *De la stratégie judiciaire*, J. Vergès. Ed. de Minuit, 1968.

signal que lui lance la vie pour qu'elle change.» Et un peu plus de dix ans plus tard, il ajoute : «Un société sans crimes, une société parfaite, serait une société morte. Tous les criminels comme les poseurs de bombe, sont des poseurs de questions et c'est une erreur de dresser entre le crime de droit commun et le crime politique, un mur infranchissable d'honorabilité. (...) La voix vraie du criminel ou de la victime, ne doit pas être couverte par les glapissements des pétitionnaires, ni par les bégalements de Brid'Oison, car ils annoncent tous, bandits ou résistants, cœurs de lièvre ou cœurs de lion, Raskolnikov ou Stavroguine, à travers les grandes vacances de la légalité, la mort du monde et sa renaissance.»

On perçoit ainsi la porte d'un crime, la lame de fond, l'onde de choc qui peut traverser une société. Le procès est là pour tout remettre en ordre. Il a pour fonction, rappelle Vergès, de régler les contradictions entre individus et sociétés avec l'accord ou au moins l'acquiescement des accusés eux-mêmes. La justice est là afin de résoudre, au profit des classes dirigeantes, les contradictions sociales révélées par la violation de la loi. C'est là qu'intervient le concept de défense de rupture : «La distinction fondamentale qui détermine le style du procès pénal est l'attitude de l'accusé en face de l'ordre public. S'il accepte, le procès est possible, constitue un dialogue entre l'accusé qui s'explique et le juge dont les valeurs sont respectées. S'il le refuse, l'appareil judiciaire se désintègre, c'est le procès de rupture.»

Sous cet angle, la pratique judiciaire sort de sa routine terne et se transforme en art : «L'art judiciaire est un art autonome dont le critère n'est pas la survie de la plaidoirie ou du réquisitoire mais l'amplitude de l'onde que le procès laisse dans l'histoire et qui, à des décennies ou des siècles de distance, continue encore d'intriguer ou d'émouvoir. L'artiste judiciaire, comme tout artiste, prend la réalité du procès comme tremplin, non pas d'abord pour réfuter, discuter, chercher un alibi, mais au contraire pour s'en rendre indépendant et proposer aux hommes une certaine manière de vivre. Un héros judiciaire est toujours peu ou prou, qu'il le veuille ou non, un héros de rupture.»

Le CAP a élargi cette pratique en la sortant du milieu des spécialistes, et en prônant la défense libre, dont l'acteur principal est l'accusé, l'avocat pouvant l'assister et donc renoncer à être un auxiliaire de la justice. Quant à la dimension politique d'un procès, le CAP l'a toujours affirmé en proclamant que tout prisonnier est politique. Il en est de même pour l'idée que le crime est un signe annonciateur d'une forte contradiction, d'une forte tension. Autant de raisons pour affirmer que la prison est injuste et inutile que cela soit pour les violeurs, les assassins d'enfants, les voleurs de pommes, les notaires véreux, les tortionnaires de tous poils, les planteurs de tabac, les marchands de vins et spiritueux, les boursicotiers initiés, les vendeurs d'assurances vie...

Alors une société sans prison est-elle possible ? Comment garantir la sécurité de chacun ? Les militants du CAP répondent qu'une société sans prison est indissociable de la transformation radicale de celle-ci. De toute façon, la prison ne garantit pas la sécurité de chacun, comme l'exprime Jacques Lesage de La Haye :

«La punition, en matière de délit et de crime, ne s'est jamais avérée déterminante. Sinon comment pouvons-nous considérer les 55 % de récidivistes ? Ajoutons que ce chiffre ne tient pas compte de ceux qui passent à travers les mailles du filet. Le fait que tant d'individus recommencent à commettre des infractions à la loi alors qu'ils ont déjà été condamnés au moins une fois doit nous faire penser que d'autres variables que la peur de la prison entrent en ligne de compte. Ces variables sont la misère, le casier judiciaire qui, pour la plupart, rend la prise ou la reprise du travail très difficile, le désespoir, la solitude et la révolte. La punition ne résout pas ces problèmes. Elle les aggrave.»

Jacques Lesage de la Haye ne pose pas la question de la suppression de la prison en terme de révolution mais en terme d'évolution : «Une société qui n'accepte ni les tortures, ni les mutilations, qui respecte assez la vie pour ne pas condamner à mort, en vient inéluctablement à se poser les questions de la privation de liberté et de la peine capitale. Lorsque la faute n'apparaît plus comme la trame intrinsèque de tout acte délictueux ou criminel, la punition devient caduque. A partir du moment où les juristes commencent à penser que le concept de faute ne ressortit pas à leur domaine, mais plutôt à celui de la psychologie, de la sociologie, de l'ethnologie ou de l'anthropologie, nous arrivons à un stade plus mûr de la réflexion en matière de délinquance et de criminalité. (...) Fermer les prisons n'est plus une utopie, ni même une idée révolutionnaire. C'est seulement une réforme. La prison doit cesser d'exister. Destructrice d'hommes, elle est inutile et même nuisible.»

Cependant il existe une réserve à tout cela, le danger que souligne Michel Foucault qui voit une société de contrôle et de surveillance se substituer à celle de sanction et de punition, appuyée par d'importants moyens de mise en fiche des populations et le quadrillage de travailleurs sociaux. Mais c'est déjà d'un autre combat dont il s'agit.

La philosophie du CAP

Parallèlement à l'histoire du CAP, la crise économique commence à pointer son nez. "Choc pétrolier", restructurations industrielles, crise économique, non convertibilité du dollar en or. Le capitalisme se cherche un second souffle après la période d'expansion continue de l'après deuxième guerre mondiale. La société française se retrouve très vite atteinte par cette situation. Le chômage monte en flèche, les cités-dortoirs construites à la hâte se dégradent, le nombre des prisonniers augmente. L'inquiétude s'installe petit à petit dans les esprits et des politiciens démagogues la mettent à profit afin de se constituer un capital politique. C'est le principe du racket, on fait peur puis on rassure. Le débat sur la violence, la criminalité en hausse, l'insécurité devient un débat de société. Le "Prince" Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur de M. Giscard d'Estaing lance ses opérations policières de grande envergure, avec d'énormes déploiements de force dans la rue, ce sont les opérations "coup de poing" qui rythment ponctuellement la vie nocturne des métropoles françaises. Ce discours sécuritaire largement véhiculé par certains médias est un obstacle de taille pour le CAP. Néanmoins, face à cette adversité démesurée, le mouvement ne baisse pas les bras. Il développe numéro après numéro, action après action, toute une conception de l'être humain, toute une philosophie de la vie et de son organisation par le politique.

Les idées défendues par le CAP ont une histoire qui est celle de la pensée libertaire. C'est donc à Pierre Kropotkine qu'il fait appel pour répondre à Poniatowski, par un beau jour du printemps 1976.

Né en 1842, prince et anarchiste, Kropotkine est aussi géographe. Lui aussi a connu la prison, d'abord dans son pays, la Russie, où il est incarcéré à Pétrograd dont il s'évade, puis s'exile. Ensuite en France, à Clairvaux où il est détenu pendant trois ans, de 1883 à 1886. Il a beaucoup voyagé et a notamment travaillé avec Elisée Reclus pour la rédaction de La Nouvelle Géographie Universelle. Revenu en Russie après 1917, il refuse tout poste officiel dans le gouvernement bolchévique. Il meurt en 1921, vingt jours avant le soulèvement de Cronstadt. Le CAP publie une partie de ses réflexions sur la prison et les lois.

«Dans les Etats actuels une loi nouvelle est considérée comme un remède à tous les maux. Au lieu de changer soi-même ce qui est mauvais, on commence par demander une loi qui le change. (...)

Nous sommes tous tellement pervertis par une éducation qui dès le bas âge cherche à tuer en nous l'esprit de révolte et développe celui de soumission à l'autorité. (...)

Si l'on envisage les millions de lois qui régissent l'humanité, on s'aperçoit aisément qu'elles peuvent être subdivisées en trois catégories : protection de la propriété, protection des personnes, protection des gouvernements. Et en analysant ces trois catégories, on en arrive à l'égard de chacune d'elles à cette conclusion logique et nécessaire : inutilité et nuisibilité de la loi.» Puis Kropotkine analyse celles qui pourraient sembler les plus consensuelles, celles protégeant les personnes :

«Cette catégorie est la plus importante parce que si la loi jouit d'une certaine considération, c'est qu'on croit ce genre de lois absolument nécessaire au maintien de la sécurité dans nos sociétés. D'abord, quant aux ci-nommés "crimes", aux attentats contre les personnes, il est connu que les deux tiers et souvent même les trois quart de tous ces "crimes" sont inspirés par le désir de s'emparer des richesses appartenant à quelqu'un. Cette catégorie immense de "crimes et délits" disparaîtra le jour où la propriété privée cessera d'exister.

«Mais, nous dira-t-on, il y aura toujours des brutes qui attenteront à la vie des citoyens, qui porteront un coup de couteau à chaque querelle, qui vengeront la moindre offense par un meurtre, s'il n'y a pas de lois pour les restreindre et des punitions pour les retenir» voilà le refrain que l'on nous chante dès que nous mettons en doute le droit de la société.

Il est connu que la peur de la punition n'a jamais arrêté un seul assassin. Celui qui va tuer son voisin par vengeance ou par misère ne raisonne pas trop sur les conséquences et il n'y pas d'assassin qui n'ait eu la ferme conviction d'échapper aux poursuites. (...) Sans parler d'une société où l'homme recevra une meilleure éducation, où le développement et la possibilité d'en jouir lui procureront tant de jouissance qu'il n'ira pas les empoisonner par un remords. Même dans notre société, le jour où aucune punition ne serait infligée aux assassins, le nombre des assassinats n'augmenterait pas d'un seul. Il est fort probable, au contraire, qu'il diminuerait au contraire de ces cas qui sont dûs, aujourd'hui aux récidivistes, abrutis dans les prisons.(...)

On nous parle toujours des bienfaits de la loi et des effets bienfaisants des peines, mais a-t-on jamais essayé de faire la balance entre ces bienfaits et l'effet dégradant de ces peines sur l'humanité ? Que l'on calcule seulement tout le torrent de dépravation versé dans les sociétés humaines par la délation, favorisée par les juges et payée par les écus sonnants du gouvernement sous prétexte d'aider à la découverte des crimes. Que l'on aille en prison et que l'on étudie là ce que devient l'homme privé de liberté, enfermé avec d'autres. (...)

Que l'on considère enfin quelle corruption, quelle dépravation de l'esprit est maintenue dans l'humanité par cette idée d'obéissance (essence de la loi), de châtement, d'autorité ayant le droit de châtier, de juger en dehors de notre conscience et de l'estime de nos amis, par l'existence de bourreau, de geôlier, de dénonciateur, bref de tous ces attributs de la loi et de l'autorité.

D'ailleurs, les peuples non policés et, partant moins dépravés que nous, ont parfaitement compris que ce que l'on nomme un "criminel" est tout bonnement

un malheureux ; qu'il ne s'agit pas de le fouetter, de l'enchaîner ou de le faire mourir sur l'échafaud ou en prison mais qu'il faut le soulager par les soins les plus fraternels, par un traitement égalitaire, par la pratique de la vie entre honnêtes gens. Et nous espérons que dans la prochaine révolution éclatera ce cri :

«Brûlons les guillotines, démolissons les prisons, chassons le juge, le policier, le délateur — race immonde s'il en fut jamais — traitons en frère celui qui aura été porté par la passion de faire du mal à son semblable et soyons sûrs que nous n'aurons plus que très peu de crimes à signaler dans notre société. Car ce qui maintient le crime, outre l'oisiveté, c'est la loi et l'autorité.»

Plus de lois, plus de juges ! La liberté, l'égalité et la pratique de la solidarité sont la seule digue efficace que nous puissions opposer aux instincts antisociaux de certains d'entre nous.»

La délinquance n'est pas le fruit du hasard

«Dans une société véritablement socialiste, on peut raisonnablement penser que la presque totalité des crimes et assassinats actuels disparaîtront.» Le CAP estime ainsi, a contrario, que la délinquance et la criminalité, en général, sont liées aux conditions économiques et sociales dans lesquelles elles se développent. C'est bien, à chaque fois, la société qui est mise en cause : «Une société n'a des voleurs et des criminels que dans la mesure où elle est voleuse et criminelle elle-même. Dans ce système, il n'y a que deux solutions : ou bien l'on vole, ou bien l'on est volé.» Cette société est divisée en classes sociales antagonistes. De cette division découle tout un déterminisme social, comme l'exprime Serge Livrozet : «C'est toujours la même classe qui se trouve au pouvoir et dans les postes-clé de cette société ; ce sont toujours les mêmes qui sont à l'usine et qu'on envoie en prison lorsqu'ils ne marchent plus droit».

Ainsi le voleur est-il un contestataire (conscient ou non) qui refuse l'exploitation et la place sociale qui lui est assignée. Pour certains militants du CAP, le vol est une pratique légitime. Par exemple, un jour, Jean Lapeyrie et Agnès Ouin se font prendre la main dans le sac, dans un grand magasin, pour un petit vol à l'étalage. Pour cela, Jean Lapeyrie se retrouve condamné à 3 mois de prison ferme et Agnès Ouin à 8 jours avec sursis. Lapeyrie transforme son procès en celui des grands magasins. Une militante du CAP, Catherine Leguay analyse ainsi leur acte : «Agnès et Jean, et tant d'autres volent non seulement parce qu'ils refusent de vendre leur force de travail, mais aussi parce qu'ils vont jusqu'au bout de leurs idées et refusent sciemment de s'intégrer dans ce système qu'ils combattent.» Cette pratique rappelle celle que certains anarchistes, à la fin du XIX^e siècle avaient appelé "la reprise individuelle"³⁶.

36. Au XIX^e siècle théorisation et mise en pratique de la reprise individuelle par des anarchistes. Le vol est considéré comme un droit : le vol des riches, des bourgeois dont les richesses étaient (sont ?) considérées comme mal acquises. Lire à ce sujet : *Moi, Clément Duval, bagnard et anarchiste*, (présenté par Marianne Enckel). Ed.Ouvrières, 1991.

Dans tous les cas, pour le CAP, un juge est socialement conditionné à devenir juge, comme le voleur à devenir voleur. La criminologie qui considère que le passage à l'acte délictueux est une affaire de choix individuel lié au psychisme et à la moralité de chacun, devient une cible : «La délinquance, écrit Serge Livrozet, n'est pas due à un hasard chromosomique ou psychopathique individuel. Il faut la considérer comme un phénomène social d'importance, au même titre que les accidents du travail, la retraite dérisoire des vieux et l'augmentation des prix.» Il suffit de regarder avec lucidité l'origine sociale des prisonniers. Puisque ceux-ci sont en majorité issus de la classe ouvrière, le problème est bien social, en grande partie, et non biologique ou uniquement psychologique. D'où ce refus affirmé de faire la distinction entre les détenus dits de droit commun et ceux dits politiques, les deux étant aux yeux du CAP «le fruit plus ou moins pourri d'une même situation» : «Au CAP, nous avons toujours mis l'accent sur le fait que la distinction des détenus "politiques" des "droit communs" était une illusion. L'action dite "terroriste", exercée en groupe ou "l'association de malfaiteurs" participe de la même contestation d'un système économique et politique qui est combattu sur toute la surface du globe.» Et à ceux qui veulent faire croire que la solution du problème de la criminalité passe par des peines de prison de plus en plus lourdes, le CAP répond, non sans sagesse : «Plus le risque est gros (c'est-à-dire plus la peine de prison encourue par les voleurs est lourde) plus ils (les braqueurs) seront prêts à tenter le tout pour le tout, à utiliser n'importe quel moyen pour ne pas se faire arrêter.»

De plus, le hold-up qui est considéré par la justice comme la principale forme de violence, pénalise en fait bien peu de monde, en comparaison d'autres formes de violence : «Pour un travailleur, le risque est infiniment petit de se trouver sur le chemin d'un braqueur, alors que, par contre, ce même travailleur est volé, blessé, tué chaque jour de mille manières, toutes aussi peu "acceptables", toutes aussi peu "normales" ; seulement voilà ! Ces vols-là, ces crimes-là... on n'en parle pas.» Il ne s'agit pas de trouver un alibi facile pour les voleurs et autres braqueurs mais d'aller jusqu'au bout de son raisonnement : «Nous sommes contre les crimes, dit Jean Lapeyrie, à condition que l'on appelle crimes d'abord ceux de Massu³⁷ qui a fait plus de victimes que les types que l'on voit jugés sans arrêt et condamnés à mort par les Assises.»

Ainsi la qualification d'une pratique en crime est dépendante de la position sociale occupée par une personne ou un groupe : «Vous pouvez tuer un ouvrier sur un chantier, mais vous ne pouvez pas toucher à une voiture. Vous pouvez escroquer des milliards mais pas faire un chèque sans provision.» Et en prenant comme base le coût de la délinquance pour la société, il est aisé de renverser les rôles : «Les vrais délinquants sont au pouvoir et qu'entre les quarante milliards de fraudes diverses, détournements de fond, pots de vin et le milliard et demi de la "délinquance" reconnue, il n'y a pas de commune mesure.» Sous cet angle, le dis-

37. Général français qui s'est illustré en Algérie lors de la bataille d'Alger.

cours des institutions judiciaires ou policières est démasqué : «Lutter contre la criminalité, cela veut dire : préserver la sécurité des nantis.»

Démasquée, également, la fonction de cette science officielle appelée "criminologie" : «Les criminologues nouvelle mode servent d'alibi à une justice de plus en plus radicale qui se dissimule derrière une apparence de rationalité scientifique pour éviter de répondre aux vraies questions qui sont politiques.»

En montrant que la prison touche les catégories sociales les plus pauvres, que la notion même de crime ou de délit est arbitraire, qu'elle est relative à une position sociale et enfin que la criminologie sert à masquer ces réalités, le CAP attaque la légitimité de la prison, en amont. Elle apparaît injuste parce qu'elle sert à réprimer uniquement les personnes les plus démunies et les plus pauvres et à les maintenir sous la domination des plus riches et des plus puissants. Mais Michel Foucault va encore plus loin. En 1975, il publie son ouvrage *Surveiller et punir*³⁸, une histoire de la prison. Il y démontre comment la bourgeoisie, en créant cette institution, s'est livrée à une gestion des illégalismes. La prison entraîne la création d'une micro-société où se nouent des solidarités et dont les membres peuvent prendre appui les uns sur les autres. La prison a donc créé le "milieu". Elle a introduit une séparation là où, auparavant, il n'y en avait pas. «La prison, dit-il, c'est donc un instrument de recrutement pour l'armée des délinquants. C'est à cela qu'elle sert. On dit depuis deux siècles "la prison échoue puisqu'elle fabrique des délinquants". Je dirais plutôt : "Elle réussit, puisque c'est ce qu'on lui demande".» Mais quel avantage tire de cela la classe dominante ? Pour Foucault, «Cela lui permet de briser la continuité des illégalismes populaires. Elle isole en effet un petit groupe de gens que l'on peut contrôler, surveiller, connaître de bout en bout, et qui sont en butte à l'hostilité et à la méfiance des milieux populaires dont ils sont issus. Car les victimes de la menue délinquance quotidienne, ce sont encore les gens les plus pauvres. Et le résultat de cette opération est bien en fin de compte un gigantesque profit économique et politique. Un profit économique : les sommes fabuleuses que rapportent la prostitution, le trafic de la drogue, etc. Un profit politique : plus il y a de délinquants, plus la population accepte les contrôles policiers.» Foucault dit aussi que les lois s'inscrivent dans ce processus de gestion : «Seule une fiction peut faire croire que les lois sont faites pour être respectées, la police et les tribunaux destinés à les faire respecter. Seule une fiction théorique peut faire croire que nous avons souscrit une fois pour toutes aux lois de la société à laquelle nous appartenons. Tout le monde sait aussi que les lois sont faites par les uns et imposées aux autres. Mais il semble que l'on peut faire un pas de plus. L'illégalisme n'est pas un accident, une imperfection plus ou moins inévitable. C'est un élément absolument positif, dont le rôle est prévu dans la stratégie générale de la société. Tout dispositif législatif a ménagé des espaces protégés et profitables où la loi peut-être violée, d'autres où elle peut-être ignorée, d'autres enfin

38. Michel Foucault, *Surveiller et punir, Naissance de la prison*. Ed. Gallimard, 1975.

où les infractions sont sanctionnées. A la limite, je dirais volontiers que la loi n'est pas faite pour empêcher tel ou tel type de comportement mais pour différencier les manières de tourner la loi elle-même.»

Foucault illustre sa pensée en prenant l'exemple des lois sur la drogue : «Depuis les accords USA-Turquie sur les bases militaires (qui sont liées pour une part à l'autorisation de cultiver l'opium) jusqu'au quadrillage de la rue Saint André-des-Arts, le trafic de drogue se déploie sur une sorte d'échiquier, avec cases contrôlées et cases libres, cases interdites et cases tolérées, cases permises aux uns, défendues aux autres. Seuls les petits pions sont placés et maintenus sur les cases dangereuses. Pour les gros profits, la voie est libre.»

Les militants du CAP, par l'analyse de leur vécu et Michel Foucault, par sa capacité à traquer les archives, se rejoignent en démontant le discours qui sous-tend le maintien de la prison. Ce n'est pas un hasard, vu la proximité existante, dès l'origine, entre le philosophe et le mouvement.

Un regard déformé

En 1978, un pétrolier géant, l'Amoco-Cadiz fait naufrage au large des côtes bretonnes. L'émotion est forte devant ces images de mouettes engluées à en mourir dans cette marée noire sans précédent.

André Beaujard transforme ce fait divers en métaphore afin de proposer une réflexion sur le rapport entre la délinquance, la prison et le reste de la société : «La marée noire... j'y viens. Elle est pour moi le plus éclatant symbole du capitalisme. Les richesses de la mer subitement interdites, défendues contre les oiseaux affamés par cette pellicule de mort... Malheur à celui qui y frotte ses ailes. Alors je pense à tous ces jeunes qui sont en prison parce qu'ils se sont brûlés les ailes en voulant franchir le barrage des vitrines, des banques pour saisir tout ce qu'on expose sous leur nez à longueur de journée et qu'on vante à renfort de tam-tam publicitaire, écrit, parlé, filmé, hurlé sans relâche. Mais il y a encore une différence. Sur la côte bretonne, on tente de sauver ces malheureux oiseaux pollués à mort, pour avoir simplement voulu manger. Et je dis qu'on n'en fera jamais assez pour eux. Mais dans les prisons de MM. d'Estaing et Peyrefitte³⁹, on ne soigne pas. On détruit à jamais. On achève les "oiseaux de la délinquance".» Beaujard pose là une question essentielle. Quel regard porte-t-on sur les choses qui nous entourent, nous gênent ou nous font grincer ? Pour aborder la question de la prison, comme toute autre question, il faut libérer son regard, le déconditionner :

«L'important c'est de prendre conscience de la raison pour laquelle on met un criminel ou un délinquant en prison ! Le problème est que cette société refuse de considérer la motivation du délinquant.» En se servant du crime, le pouvoir produit et diffuse de la peur. Par exemple, pourquoi un citoyen ordinaire peut-il avoir

39. Réciproquement Président de la République et ministre de la justice, au moment de l'écriture de cet article en 1978.

peur d'un braqueur ? «Un type qui commet un hold-up, c'est pas un danger, à la limite ! Il le commet puis il rentre chez lui et c'est terminé ! Il devient un consommateur de plus, c'est tout !»

Même chez des ouvriers en lutte, que l'on pourrait supposer plus conscients que d'autres, on retrouve le même blocage dans la perception de ces phénomènes. Par exemple, Monique Piton, membre du Comité d'Action de Lip, un jour, est arrêtée par la police et conduite au poste. Le quotidien *Libération* publie ses réflexions après cet incident : «Il n'y a donc plus de bandits à Paris, pour nous arrêter, nous, les braves gens. C'est vraiment une honte que des ouvriers qui luttent pour ne pas être chômeurs se fassent arrêter comme des malfaiteurs.» Ces propos suscitent alors tout un débat dans Libé. Un lecteur lui répond : «Vous restez prisonniers de l'idéologie bourgeoise du bon ouvrier... Pourquoi ceux qui travaillent n'essaient pas de comprendre ceux qui volent ?» Le CAP publie ce débat dans ses colonnes, en essayant de briser la fausse séparation existant entre les délinquants et les travailleurs en lutte : «La révolte du délinquant contre la société et la révolte du bon ouvrier contre son patron sont étroitement liées ; sous des formes différentes, le combat est le même. Pour les bourgeois, nous qui nous révoltons, de quelques manières que ce soit, nous sommes tous des malfaiteurs.»

La réaction de Monique Piton montre les limites d'une prise de conscience. Pourtant, elle appartenait à la communauté des travailleurs de Lip qui n'avaient pas hésité à attaquer, eux aussi, la propriété du patron en occupant l'usine et en s'emparant du stock de montres afin de financer leur grève. Au regard de la loi, il s'agit bien d'un vol caractérisé, plus grave qu'un vol simple puisque commis en association. Malgré cela elle n'avait pas fait le lien avec d'autres prolétaires amenés à voler, pour leur simple survie et de par leur position sociale. Ceci montre bien la profonde ligne de séparation qu'est la prison qui coupe en deux les classes populaires, ligne de séparation créée par la classe dominante. Tout au long de son histoire, le CAP s'est activé à la briser, parce que derrière cette ligne, il y a peut-être une clé qui ouvrirait pour toujours toutes les prisons.

La prison pour personne !

Pour le CAP, le principe de l'abolition de toutes les prisons est indivisible. Si le mouvement refuse l'idée de cette société dominée par des bourgeois qui jettent des ouvriers en prison afin de maintenir leur domination, ce n'est pas pour souhaiter une société dominée par des ouvriers qui jetteraient à leur tour des bourgeois en prison. Afin d'affirmer ce principe indivisible, Serge Livrozet prend un exemple aussi sulfureux que facile à comprendre : «Si on avait la possibilité de faire la révolution et que Franco, à un moment donné soit à notre merci, ce que je dis, c'est qu'il faut lui enlever le pouvoir qu'il a et lui mettre un sécateur entre les mains ! Pour lui permettre de couper ses rosiers (...). Franco, avec un sécateur, ce n'est plus un danger ! Franco, comme il était, c'était un danger.»

Ce genre de propos tenu par des militants du CAP, fidèles à leur position sur l'abolition de la prison, pouvait aisément faire l'effet de bombe dans les mouvements gauchistes dont ils n'étaient pas très distants et même à l'intérieur du mouvement, comme l'illustre un texte écrit par des militants expliquant pourquoi ils quittent le CAP : «Pour nous, il est juste que, dans une société capitaliste, les ouvriers réclament la prison pour un patron responsable de la mort d'un des leurs. Dans une société socialiste où les travailleurs ont fait la révolution et pris le pouvoir, il reste encore des ennemis qui cherchent à attaquer le peuple et à reprendre le pouvoir pour eux-mêmes. Il existe donc nécessairement une justice populaire qui reste à définir par les masses en lutte contre les bourgeois de tout bord.» La réponse à ces propos qui sentent bon le goulag, est cinglante : «Nous sommes non seulement ennemis de la bourgeoisie mais également de ceux, quels qu'ils soient, qui prétendent au nom de leur idéologie nous imposer un ordre social où l'exploitation de l'homme par l'homme serait remplacée par la dictature de l'homme sur l'homme. Nous ne saurions d'autre part éprouver que méfiance à l'égard de révolutionnaires qui, prétendant instaurer une autre société, ne sont même pas capables d'imaginer pour l'avenir autre chose que cette vieille saloperie répressive : la prison.»

La société idéale du CAP, sans prison, suscite d'autres types de questions. Un lecteur s'en inquiète et exprime sa peur de voir les hôpitaux psychiatriques ou les camps de travail se substituer aux prisons afin de masquer les tarés profondes de cette société idéale. Et comme le crime aurait disparu, ce qui est impossible pour ce lecteur, le criminel apparaîtrait comme encore plus monstrueux et insupportable. En réponse, le CAP précise qu'il n'a jamais affirmé que le crime disparaîtrait dans la société "parfaite" mais il serait considérablement réduit. Pour le réguler, il ne saurait être question de l'évacuer par la prison ou l'asile : «Une société socialiste se devra d'imaginer des solutions. Par exemple, on pourra envisager la prise en charge des délinquants comme cela se fait dans des tribus d'indiens d'Amérique qui ne connaissent pas la prison. Par ailleurs, la délinquance peut aussi servir de baromètre à une société. Si elle est en accroissement constant ce sera peut-être parce que des choses seront à modifier. Une société qui crée des marginaux a certainement besoin de se remettre en cause, sinon elle n'a plus qu'une solution : éliminer.»⁴⁰

Et aux plus éclairés des partisans de la prison (humaine !) qui souhaitent qu'elle ne soit que privation de liberté et rien d'autre, Uriel répond qu'elle est inutile et néfaste dans son essence même qui est... la privation de liberté ! Pourquoi ? Parce qu'elle irresponsabilise l'être humain en l'infantilisant. C'est par cela qu'elle tue en lui tout son potentiel créatif, par la suppression de nombreuses sensations liées aux couleurs ou aux sons. Elle entraîne ainsi un dépérissement de

40. A propos de ce débat, autour de la suppression de la prison et de son éventuel remplacement par d'autres choses, lire la brochure éditée par l'Atelier de Création Libertaire (Lyon) : *Déviance en société libertaire, prison et anarchie*. Ed. ACL, 1993.

l'imagination⁴¹. Elle atrophie sa sociabilité en lui coupant tout lien avec le reste de la société. Quels que soient leurs différents degrés, ce sont toutes les privations de liberté qu'il faut supprimer, abolir et c'est indissociable d'une transformation radicale de la société : «La peine privative de liberté est donc contraire à toute liberté réelle de l'individu et en réponse à de nombreux lecteurs, le point 12, suppression de la prison, ne peut s'inscrire que dans une perspective de société libertaire (repoussant par là toute acceptation, même transitoire de prisons suédoises, populaires ou rééducatives) où la société sera faite pour l'homme et non l'homme pour la société ; la suppression de la prison, c'est également la suppression de toute hiérarchie, de tout pouvoir, de tout Etat, la prison, quel que soit son visage, n'étant que l'instrument politique utilisé par ceux-ci pour se maintenir et se perpétuer.»

La suppression de la prison est donc indissociable d'une société libertaire, c'est-à-dire une société basée, fondée, sur la liberté et le respect de chacun, société bien loin du goulag des pays soi-disant socialistes ou du contrôle social du "Meilleur des Mondes".

Tout prisonnier est politique

Comme toute délinquance ayant une origine à la fois politique, économique et sociale, le CAP proclame ainsi que tout prisonnier est politique. Exit la notion de libre-choix sur laquelle se fonde une punition. Si la responsabilité individuelle est moindre, c'est donc qu'il y a responsabilité collective. Ainsi la prison est-elle d'autant plus arbitraire. Et pour la combattre, il faut oser imaginer une société sans elle.

Pour Jean Lapeyrie, cette revendication est la seule vraiment juste de toute la plate-forme du CAP. A nouveau incarcéré en 1976, du fond de sa cellule, il analyse les dangers des réformes pénitentiaires, notamment celle de 1975 qui introduit l'humanisation des conditions de détentions pour les "gentils" et le durcissement pour les "méchants", qui par une individualisation des peines entend contrer tout mouvement collectif. Pour Lapeyrie, la réforme, c'est la politique de la carotte et du bâton. Elle fait perdre aux détenus leur dignité en leur laissant miroiter des remises de peine, des permissions et des libérations conditionnelles.

Alors une société sans prison, est-ce possible ? «C'est de l'utopie, répond Serge Livrozet, au même titre qu'une société véritablement socialiste. Et l'utopie ? C'est quelque chose qui n'a jamais eu l'occasion d'exister ! Pour moi, l'utopie, c'est de croire que cette société puisse continuer de vivre telle qu'elle est !» Pour Livrozet, l'abolition de la prison est un espoir à long terme. En affirmant cette idée, en la faisant exister, en la diffusant, le CAP a voulu «briser les limites dans lesquelles se cantonnent les gens qui n'ont d'autre avenir que la vision éculée et conservatrice

41. Pour en savoir plus sur ce point, voir le livre du docteur Daniel Gonin, *La santé incarcérée, Médecine et conditions de vie en détention*. Ed. l'Archipel, 1991 ; ainsi que le livre de Gérard Hof, *l'Obli-gation sensorielle*, inéditions Barbare, 1978.

du monde d'hier». De toute façon, une société sans prison est une société sans Etat, celle que proclame Jean Lapeyrie : «La prison ne peut devenir inutile que si le pouvoir lui-même devient inutile, parce que tant qu'il y aura un Etat, il faudra un système pour exclure ceux qui refusent ce pouvoir, et ce sera toujours un enfermement.»

*DES RÉVOLTES À LA RÉFORME,
UNE NOUVELLE DONNE
POUR LA LUTTE ANTI-CARCÉRALE*

Réformes non appliquées, promesses non tenues, effritement du secret, lenteur de la Justice, autant d'éléments qui contribuent à faire craquer le système pénitentiaire.

De 1973 à 1974, des mouvements de protestation et des révoltes parfois sanglantes vont secouer les grandes maisons d'arrêt et les centrales. Les révoltes de 1971 à 1972 avaient débouché sur des mouvements de revendications collectives qui arrivent à maturité en 1973. Le refus de négocier, de la part de l'Administration pénitentiaire débouche, en 1974, sur une vague de révoltes violentes et désespérées qui s'achèvent par la réforme de 1975, introduisant un nouveau mode de gestion de la pénalité.

Le CAP fonde sa première légitimité autour de ces mouvements collectifs qui ont une approche syndicale. Leur échec en 1974 amènera le CAP à se chercher une nouvelle légitimité.

Les événements

Melun

Le CAP a tout juste un mois d'existence quand les prisonniers de Melun se remettent à bouger, fidèles à leur tradition de lutte. Les ouvriers-détenus de cette centrale en ont assez d'être des travailleurs au rabais. Durant quinze jours, du 8 au 20 janvier, ils déclenchent des débrayages dans les ateliers, de trois quart d'heure à deux heures par jour. Ils revendiquent le SMIC dans les ateliers de la Régie Industrielle des Etablissements pénitentiaires (RIEP), ainsi que l'augmentation des salaires des apprentis et l'arrêt des saisies sur le dernier mois de salaire précédent la libération. En effet l'Administration saisit 80 % du salaire, 20 % servent à couvrir les frais de justice et 60 % vont au Trésor. Leur démarche reste de type syndical comme l'affirme la lettre qu'ils adressent au directeur de la prison, le 15 janvier : «Durant ces débrayages, par son ordre et sa discipline, la population pénale démontrera sa maturité et fera comprendre qu'elle est composée d'hommes sensés, raisonnables, soucieux de leur avenir et pas seulement de psychopathes, de retardés mentaux ou de "dangereux malfaiteurs" comme l'on se complait à la dépeindre.»

Ce mouvement fait suite aux incidents, qui se sont produits trois semaines auparavant, au cours desquels la majorité des détenus avait obtenu qu'un prisonnier soit retiré du mitard, en refusant de réintégrer leurs cellules. Le médecin de

l'établissement ayant constaté les coups qui lui avaient été portés, il avait déposé une plainte contre quatre gardiens pour coups et blessures. En janvier 1973, le climat n'est donc pas au beau fixe dans cette maison centrale. Pourtant, le ton reste à l'appel au dialogue et à la négociation, ainsi que l'atteste la même lettre : « Bien qu'il ait autrefois commis une infraction, le prisonnier se sent être un ouvrier-détenu dont la bonne volonté et la tâche qu'il fournit doivent être respectées par des salaires décents (...). Il serait judicieux que les responsables admettent que le respect du travailleur est une question vitale pour les hommes dépossédés de liberté et que la revendication salariale des prisonniers de Melun n'est pas une action inconsidérée qui s'étouffera d'elle-même en face de l'inertie : elle est l'expression de ceux qui veulent "s'en sortir", et qui s'en sortiront seuls si personne ne veut les entendre et les aider ». Le mouvement se veut responsable et non-violent mais l'administration rejette tout dialogue et procède aussitôt à des transferts de prisonniers.

Aussi, dix mois plus tard, le 24 octobre, 400 détenus refusent de se rendre au réfectoire, à la sortie de l'atelier. Quelques heures plus tard, certains occupent les toits de la Centrale. Le mouvement n'a pas la même tonalité que celui de janvier. Les prisonniers revendiquent une meilleure nourriture et une surveillance moins stricte au parloir. D'une fenêtre, un texte est jeté par un détenu. C'est un cri adressé à l'extérieur, dont voici un extrait. « Vous pouvez nous aider. Faites-le et dites-vous bien que nous ne sommes pas des bêtes comme beaucoup d'entre vous le pensent. Nous aussi avons des enfants et l'on aimerait bien pouvoir les embrasser et n'être pas rejetés par tout le monde. »

A 22 heures, l'assaut est donné par trois escadrons de gardes-mobiles, un détachement de CRS et des sapeurs-pompiers. Il dure jusqu'à 0 h 30. De l'autre côté de la Seine, une cinquantaine de personnes soutiennent les révoltés. Il s'ensuit une répression féroce. Des prisonniers sont tabassés. La nuit même, une cinquantaine est transférée. L'Etat montre ainsi son refus de tout dialogue (on dit persiste et signe, en langage judiciaire).

Lyon

En ce début d'avril 1973, une quarantaine de prisonniers refusent de réintégrer leurs cellules, après la promenade, afin de protester contre les conditions de détention, notamment la nourriture et l'hygiène. En représaille, l'administration suspend toutes les visites. La nuit suivante, des prisonniers démontent leur lit pour se faire des barres de fer. Au matin, les gardiens empêchent le service des petits déjeuners et réclament l'assistance de la police. Les forces de l'ordre arrivent et prennent position dans les cours de la prison.

Malgré cela, le mouvement est encore non-violent : 150 prisonniers sur 650 que compte la prison se mettent en grève de la faim. Ils revendiquent des parloirs rapprochés, afin de pouvoir embrasser leurs enfants, ainsi que la possibilité d'acheter des postes radio. Ils s'en prennent également à l'institution judiciaire en

dénonçant la lenteur des instructions et la rareté des visites des juges. La grève de la faim se termine le 13 avril mais les motifs d'agitation demeurent, comme le souligne le quotidien *Le Monde* dans son édition du lendemain, d'autant plus qu'une lettre d'un prisonnier, parlant au nom de 300 détenus annonce la poursuite de l'agitation si les revendications ne sont pas satisfaites. Les forces de l'ordre se retirent et de nombreux détenus sont transférés sur Fresnes et Saint-Etienne. L'Union des Jeunes Avocats (UJA) met en cause le fonctionnement de l'Administration pénitentiaire qui ne laisse que la révolte comme seule méthode de communication. Le groupe Multiprofessionnel pour les Problèmes Pénitentiaires (GMPP) dénonce la suppression de toutes les visites (familles, avocats, etc.) par les autorités de la prison qui veulent à tout prix garder secret ce qui se passe derrière les murs. Le Syndicat de la Magistrature se prononce pour une diversification des régimes de détention par la construction de petites unités de détention, ceci afin de répondre aux revendications des détenus de la prison Saint-Paul de Lyon.

L'explosion se produit le 8 mai. Des promesses avaient été faites en avril. Elles n'ont pas été tenues. Ce jour-là, en fin d'après-midi, des détenus montent sur les toits de la prison et s'adressent aux passants et aux journalistes. Ils ont rédigé un manifeste reprenant les mêmes revendications que les précédentes. Celui-ci se conclut ainsi : «Nous ne souhaitons pas la violence mais nous l'avons employée seulement pour nous faire entendre, pour rappeler que nous sommes des êtres humains et que nous entendons être traités comme tels, non pas comme des pions anonymes.» Les prisonniers de Lyon se réfèrent à ceux de Melun. Pour couvrir leurs voix, à l'extérieur, les CRS font tourner les moteurs de leurs véhicules. A 20 heures, ils donnent l'assaut avec des tirs de grenades lacrymogènes. Devant la prison, des Lyonnais sont venus manifester leur soutien aux révoltés. Les CRS les chargent violemment. Le préfet refuse toute négociation :

«Il s'agit d'une mutinerie, et une mutinerie n'est pas l'expression d'une liberté publique.» Le directeur régional de l'Administration pénitentiaire se veut plus modéré dans ses propos : «Nous voulons maintenant qu'il n'y ait dans cette affaire ni vainqueurs ni vaincus.» Mais le bilan de la révolte n'atteste pas une telle modération : de nombreux prisonniers sont blessés, d'autres ont été transférés, toutes les visites sont supprimées.

Ce mouvement a franchi un pas en mettant directement en cause la Justice, notamment la lenteur des instructions, la longueur des détentions provisoires et en demandant la création d'un bureau d'information pour tout ce qui concerne les relations du détenu avec l'institution judiciaire.

L'UJA salue la responsabilité de ce mouvement qui a d'abord utilisé des moyens non-violents pour se faire entendre : grève de la faim et rédaction de cahiers de doléances. Elle soutient la lutte de ces détenus qui se battent pour le respect de leur dignité d'êtres humains.

Entre ces deux mouvements, un tract est distribué à la manifestation du 1^{er} mai, à Lyon. Il est signé par "Des détenus et anciens détenus, prolétaires conscients,

actifs et solidaires de la lutte émancipatrice de tous les autres travailleurs, désireux de liquider au plus vite cette honte moyen-âgeuse que sont les prisons". Le CAP, le GIP et l'ADDD apparaissent également parmi les signataires soutenant cette initiative. Le texte reproduit une partie du manifeste du CAP et des revendications des détenus de Melun. Le ton est résolument anti-capitaliste : «La société marchande, là comme ailleurs, ne peut résorber la déviance des voleurs, assassins et fous, parce que cette déviance en est une émanation. Le système marchand étant pareillement fondé sur le meurtre, le vol, le pillage, et la fabrication démente de produits inutiles, nocifs et onéreux dont on impose l'achat à tous les producteurs par le système truqué et spectaculaire de la publicité.» En résumé, les assassins et les voleurs ne sont pas où l'on croit et sans doute moins dans les prisons que dans certaines hautes sphères de nos sociétés.

Ce texte est diffusé d'une part dans un contexte d'agitation à la maison d'arrêt Saint-Paul de Lyon et d'autre part dans une manifestation syndicale, celle du 1^{er} mai. Il s'adresse à l'ensemble des travailleurs syndiqués en leur demandant de faire pression sur leurs directions afin que celles-ci demandent des comptes aux syndicats de gardiens aux positions si réactionnaires.

Par ailleurs, à Paris, le 18 mai, une délégation de l'ADDD se rend au ministère de la Justice. Elle est reçue par le chef de cabinet du Garde des Sceaux. Elle lui fait remarquer que les prisonniers de Melun et de Lyon sont dans leurs droits en revendiquant l'application de la loi, en l'occurrence le décret du 20 septembre 1972 sur les rémunérations et les conditions de travail, ainsi que l'application des textes réglant les visites. Le chef du cabinet reconnaît alors qu'un fossé sépare les textes de leur mise en application et il estime que du temps est nécessaire pour modifier cette situation. Malgré tout, celle-ci se détériore et des mouvements sporadiques se produisent tout au long de cette année-là, aux Baumettes, à La Santé, à Bonneville, à Poissy ou bien à Varcès. Partout ce sont à la fois les conditions de détention et le fonctionnement de la Justice qui sont mis en cause.

1974 : «Le mai 68 des prisons»

Vis-à-vis de l'opinion publique, la chancellerie explique l'agitation dans les prisons par l'action d'agitateurs extérieurs ou intérieurs mais dans le même temps, le rapport annuel de l'Administration pénitentiaire pour l'année 1972 prend en compte les mutations sociologiques de la population pénale. Il constate que celle-ci s'est transformée en raison de l'incarcération d'individus plus jeunes et d'un niveau intellectuel plus élevé et qu'elle est devenue consciente de la force du nombre.

Cette conscience est toujours vivante depuis 1971 chez les prisonniers de Melun et ceci malgré la répression. A l'occasion de Noël 73, ils adressent une lettre à Taittinger, Garde des Sceaux, lui demandant une amélioration des soins médicaux, un accroissement des salaires et une application réelle des textes concernant les libérations conditionnelles et les permissions de sortie. Quinze

jours plus tard, dans la nuit du 7 au 8 janvier 1974, 300 détenus refusent de réintégrer leur cellule. Aussitôt, le Procureur et le chef de cabinet du Préfet de la Seine et Marne viennent entamer des négociations alors qu'un escadron de gendarmerie prend position. A trois heures, le mouvement prend fin et les prisonniers regagnent leur cellule.

En mars, c'est la Centrale d'Eysse (Lot-et-Garonne) qui connaît de l'agitation. Là, c'est une série de mesures d'un nouveau directeur qui en est la cause. Celui-ci, un certain Rizzo avait cru bon de supprimer toutes les activités sportives et de loisirs.

Les mois suivants, à Fleury-Mérogis, quatre jeunes détenus grimpent sur le toit afin de réclamer des promenades plus longues. Ils y resteront trois jours jusqu'à l'intervention des CRS.

Au mois de mai, les prisons de Périgueux, Ensisheim et La Talaudière (Saint-Etienne) connaissent de l'agitation. En juin, c'est La Santé et de nouveau Ensisheim.

Pendant six mois, de janvier à juin, tous ces mouvements révèlent la détérioration du climat dans l'ensemble des prisons, sur fond de répression, de transferts, de promesses non tenues ou de réformes mal appliquées. Partout, les mêmes revendications : des salaires décents, de meilleures conditions de survie, la mise en cause des procédures judiciaires (instructions des affaires, libérations conditionnelles, permissions de sortie). Sans doute le décès du Président Pompidou et l'espoir de l'arrivée de la gauche au pouvoir, déçu par la victoire de Giscard d'Estaing face à Mitterrand, avait pu faire naître une espérance de dialogue et de compréhension dans la population pénale. Mais malgré ses allures modernistes, le nouveau pouvoir maintient la même politique pénitentiaire. C'est la continuité sans changements mais cette fois-ci, en ce début d'été 1974, le sang va couler.

Le 12 juillet, une mutinerie éclate à la prison de Valence. Quelques jours plus tard, à Clairvaux, un prisonnier ayant été placé au mitard, ses camarades se mobilisent afin d'obtenir la levée de sa punition. La direction de la Centrale ne veut pas céder ; le lendemain c'est l'explosion. Rapidement, les révoltés se rendent maîtres des lieux, les gardiens s'étant enfuis devant l'ampleur des troubles. Cent cinquante prisonniers ont pris position sur les toits ou dans les cours. Les cellules sont dévastées. A 22 heures, des forces très importantes de gendarmerie arrivent de Reims, Chaumont et Langres. A minuit, elles donnent l'assaut et, en riposte, les insurgés mettent le feu aux ateliers. Les gendarmes tirent, alors, pour empêcher les prisonniers de s'emparer des réserves de produits inflammables. A 6 heures du matin, le directeur lance un ultimatum qui provoque la reddition de 200 détenus. Une centaine d'autres se retranchent dans un atelier, refusant de se rendre. La bataille va faire rage jusqu'à 8 h 30, heure à laquelle le préfet annonce que la révolte est terminée. Mais le bilan est très lourd : deux prisonniers ont été tués et de nombreux autres sont blessés. Des chuchotements de gardiens parvenant à la presse en disent long sur leur état d'esprit : «Une sorte de malaise régnait dans le personnel de la

Centrale parce que les nouvelles méthodes d'encadrement faites de rééducation plus que de répression, aboutissaient à un relâchement de la discipline.»

La répression de la révolte est d'une brutalité extrême ainsi que le montre ce témoignage d'un détenu de Clairvaux, transféré ensuite à Fleury-Mérogis : «J'ai vu un type arriver au premier étage. Ayant résisté aux CRS, il s'était fait matraquer. Il est arrivé soutenu sous les bras, la gueule en sang, méconnaissable. Les CRS lui ont ordonné de lever les bras mais déjà à demi mort, il ne comprenait plus rien. Un flic est arrivé par derrière et d'un coup de crosse lui a fendu le crâne. J'étais à cinq mètres, mort de peur, pleurant de désespoir et de douleur ; j'ai vu ce type s'effondrer, un liquide gluant et visqueux s'écoulant de son crâne complètement défoncé. Le cauchemar ne s'est même pas arrêté là pour ce garçon, puisqu'un salopard de flic l'a retourné avec son pied et lui a écrasé la figure à coups de talon. Cela était horrible. Tu ne peux pas imaginer.»

Au soir de la révolte de Clairvaux, Jean Lecanuet, le nouveau Garde des Sceaux, rappelle, dans une déclaration radiodiffusée, que «la fermeté et la rigueur ne sont pas contradictoires mais complémentaires d'un effort profond d'humanisation». Les prisonniers de la Centrale de Nîmes réagissent à ces propos. Ils s'emparent de la prison, détruisent le greffe et allument des incendies. Le lendemain, la police donne l'assaut. La Centrale est pratiquement détruite et le bilan évocateur : deux morts parmi les prisonniers et de nombreux transferts.

Le 24 juillet, 200 détenus de la Centrale de Caen se mettent en grève afin d'obtenir le SMIC et de meilleures conditions de détention. Le soir, ce mouvement pacifique se transforme en révolte désespérée avec des montées sur les toits et un début d'incendie. Le lendemain matin, les CRS réduisent la révolte au moment-même où les détenus de Loos-les-Lille détruisent leur prison et où ceux d'Eysse débutent un mouvement de grève. Deux jours plus tard, les prisonniers du quartier haut de La Santé déclenchent une émeute. L'un d'entre eux est tué, lors de la répression qui suit.

Le 29, Gilles Besnard, détenu à la prison de La Talaudière est tué d'un coup de fusil, tiré par un gardien alors qu'il se trouvait sur le toit avec ses camarades révoltés. Le lendemain deux prisonniers sont tués à la Centrale de Saint-Martin de Ré, au cours de la répression de la révolte de cette Centrale.

Les gardiens essayent alors de tirer partie de ces révoltes et se mettent en grève pour obtenir de substantielles hausses de salaire (qu'ils obtiennent). Lecanuet annonce qu'il va récompenser les détenus «qui n'ont pas participé aux mutineries et aux divers mouvements collectifs, ainsi qu'à plus forte raison ceux qui se sont employés à en limiter les conséquences». L'Etat met également l'accent sur les dégâts matériels en organisant, par exemple, une journée "porte ouverte" à la prison de Loos-les-Lille afin de prendre à témoin l'opinion publique des destructions causées par la mutinerie.

Réactions et conséquences

Dans la nuit du 25 au 26 juillet, deux charges explosives éclatent à Paris. L'une frappe le syndicat CGT des gardiens de prison et l'autre la direction de l'Administration pénitentiaire. Ces actions sont revendiquées par "Les damnés de la terre" qui expliquent leur geste par un communiqué : «Les attentats ne sont qu'une première réponse aux massacres légaux dans les prisons : Patrick Mirval à Fleury-Mérogis et maintenant Clairvaux et Nîmes sans parler des "suicides". Nous voulons que le gouvernement sache que nos luttes ne se limiteront plus au cadre étroit de l'Administration pénitentiaire où nos camarades sont massacrés par les forces de répression lorsqu'ils se révoltent à mains nues contre les pourritures des prisons. Nos luttes seront désormais appuyées de l'extérieur d'une façon continue qui ira en s'emplifiant et jusqu'à la destruction de toutes les prisons...» Six mois plus tard, en pleine nuit de Noël, un bulldozer enfonce la porte de la prison de Limoges, provoquant une gigantesque brèche dans le mur. L'auteur de cet acte s'expliquera ainsi dans un communiqué : «Depuis plus d'un an, cette pensée m'obsédait ! 1974, c'est l'année des grandes révoltes dans les prisons, l'affaire Baader, les exécutions en Espagne⁴². J'étais décidé à tenter quelque chose (...). A la limite, ce n'est pas moi qui ai agi mais eux. Tous ceux qui sont enfermés...»

Le pouvoir, par la bouche de son ministre de l'intérieur, Michel Poniatowski, réactualise la thèse du complot extérieur et notamment de la responsabilité du CAP dans l'orchestration des révoltes. Aussi, pour appuyer cette thèse, la police interpelle trois militants du CAP, Serge Livrozet, Jean Lapeyrie et Catherine Leguay après les attentats de la nuit du 25 juillet. Quant aux morts de Clairvaux, ils seraient la conséquence de règlements de compte entre détenus.

La presse dite populaire, comme *Le Parisien libéré*, relaye ce discours en titrant sur toute la première page : «Mutineries en chaîne dans les "prisons 4 étoiles". Plusieurs milliards d'A.F de dégâts dans les centrales de Clairvaux et de Nîmes que le contribuable paiera et qui pourraient, peut-être, sauver le "France"... Deux prisonniers se sont entretués.» Remarquons au passage, l'utilisation des anciens francs, afin de gonfler le chiffre et la mise en parallèle avec le sauvetage financier d'un paquebot que les lecteurs de ce journal ne connaissent et ne connaîtront, sans doute, que par des photos de magazines ou par le "tube" d'un chanteur (Sardou). L'accent étant surtout mis sur les dégâts matériels et comme toujours, en pareille occasion, on retourne les gens contre les révoltés en leur disant «c'est vous, contribuables, qui paierez». Par cette terminologie "contribuable" le rôle du "citoyen", donc actif, est occulté, effacé.

Poniatowski, dans une interview à l'hebdomadaire *Le Point*, accuse directement Serge Livrozet d'être l'instigateur des révoltes. Celui-ci lui répond dans le CAP : «La cause des révoltes dans les prisons, ce sont les prisons elles-mêmes, de

42. En 1974, l'exécution à Barcelone du militant anarchiste Salvador Puig-Antich (N.D.A).

même que les luttes ouvrières trouvent leurs racines dans les conditions de vie et de travail. Et ce n'est pas un hasard si les gens du XVI^e ne se révoltent jamais. C'est qu'ils n'en ont pas besoin. Nier les causes véritables des révoltes (quelles qu'elles-soient) en les attribuant à des meneurs extérieurs, c'est encore déplacer le problème, tromper l'opinion publique en la préparant à admettre que de simples réformes suffisent.»

Le syndicat CGT-pénitentiaire, par la voix de son secrétaire, Aimé Pastre, demande d'avantage de sévérité vis-à-vis des détenus. Alain Morand, membre de l'UD-CGT de Villeurbanne lui répond dans les colonnes du CAP : «Vous feriez mieux, au lieu d'examiner le problème des détenus d'un point de vue arriéré avec des idées de morale, de vous demander qui sont les détenus. Pour la plupart, ils sont originaires de la classe ouvrière ou fils de paysans, condamnés par un Code Pénal surtout soucieux de protéger la propriété privée, condamnés d'autant plus durement qu'ils sont pauvres, vous devriez vous demander pourquoi les prisons se révoltent non seulement en France, mais aussi dans le monde entier. Sans doute, le complot dont parle votre collègue de F.O. ! Vous devriez vous demander qui sont les gardiens de prisons, d'origine souvent modeste. La bourgeoisie leur fait jouer un rôle répressif contre ceux qui ont enfreint ses lois (...). Si on comparait la prison à une usine et les révoltes à une grève, vous vous conduiriez comme des jaunes.»

Les syndicats de gardiens restent insensibles à cette argumentation. En ce milieu d'été 1974, ils poursuivent leur mouvement revendicatif, exigeant outre des revalorisations de leurs salaires, un renforcement de la sécurité dans les établissements. Et pour arriver à leurs fins, comme à leur habitude, les gardiens prennent en otage la population pénale en supprimant toutes les visites (familles, avocats, etc.). Leur objectif est clair : faire monter un peu plus la tension dans les prisons afin de faire pression sur le pouvoir et négocier dans de meilleures conditions. Les réactions ne se font pas attendre.

C'est à ce niveau que les militants du CAP s'investissent sur le terrain en soutenant activement les familles qui manifestent contre la suppression des parloirs. C'est aussi contre eux, que l'Etat lâche ses gardes mobiles et non contre les gardiens qui outrepassent leurs droits. Ainsi, le 27 juillet, devant la prison de Fresnes, 200 à 300 personnes manifestent spontanément contre la suppression des visites. Elles sont dispersées par les gardes mobiles. La même chose se produit devant la prison de La Santé où 17 personnes sont interpellées. Le CAP organise alors une riposte le 3 août suivant, devant la prison de Fresnes, avec les familles des détenus, des avocats et en présence de la presse. Les gardes mobiles chargent à nouveau afin d'arracher les banderoles et les pancartes. Jean-Pierre Delaspre, un membre du CAP, informe les prisonniers de ce qui se passe de l'autre côté des murs, au moyen d'un mégaphone. Il est aussitôt interpellé avec les deux autres personnes qui sont à ses côtés et conduit manu militari au commissariat de police de l'Hay-les-Roses. Un officier de police lui confie sa conception de la liberté d'expression : «Quand on a été condamné devant les Assises, on ferme sa gueule !»

Malheureusement pour lui, Delaspre est en liberté conditionnelle. Le 7 août, il est donc écroué à la prison de Fresnes et aussitôt placé à l'isolement, au cachot. Il se met en grève de la faim et de la soif et le 12 août se voit infliger une peine de 15 jours de mitard pour avoir écrit dans sa cellule et dans trois cours de promenade "CAP, 15 rue des Trois frères-Paris XVIII".

A l'extérieur le soutien s'organise. Au rassemblement du Larzac, une pétition circule, recueillant 2000 signatures de soutien. Par ailleurs ses camarades de travail ne restent pas inactifs. Ils créent un comité de soutien. Le 21 août, le CAP et des avocats tiennent une conférence de presse devant la prison de Fresnes. Le lendemain il est libéré. Aussitôt, il porte plainte pour arrestation illégale sur la voie publique et faux témoignages (ceux des policiers qui l'ont arrêté).

Le CAP assume ainsi un travail de contre-information. Un numéro spécial du journal, à propos des révoltes, est tiré à 15 000 exemplaires. Une réunion publique, le 5 août rassemble près de 300 personnes, le débat portant sur la mentalité des prisonniers, leur prise de conscience et la signification de leurs revendications. Ces dernières sont à nouveau relayées par le journal, dans les mois qui suivent l'été 74.

L'hebdomadaire *trostkyste Rouge*⁴³ soutient la lutte des prisonniers. Dans son numéro 262, du 16 août 1974, ce journal s'inquiète du silence du mouvement ouvrier sur cette question, celui-ci renforçant l'isolement des détenus du reste de la population tout en dénaturant leur révolte. *Rouge* rappelle à ses lecteurs que la majorité des petits délinquants qui peuplent les prisons sont des ouvriers ou des fils d'ouvriers. Ils détruisent leurs cellules et leurs ateliers parce qu'ils n'ont pas d'autres solutions pour se faire entendre dans un univers où les seules lois en vigueur sont celles de la répression, de l'humiliation et du refoulement :

«Ce n'est ni par le silence, ni par les anathèmes et les appels à la répression que le mouvement ouvrier parviendra à rapprocher les prisonniers du combat de la classe ouvrière, c'est en les écoutant, en admettant que les révoltes sont les premiers gestes collectifs contre les règles du jeu de la société bourgeoise.»

C'est aussi l'analyse que fait le CAP, en replaçant les luttes des prisonniers dans celles de l'ensemble du prolétariat : «Clairvaux, Nîmes, ça devait exploser, mais des hommes ont souffert, des hommes sont morts parce que cette société pourrie et ignoble, qui a réduit le prolétariat en un état dégradé de l'humain, se fout pas mal que des hommes souffrent et crèvent pour tenter d'obtenir leurs droits légitimes à un minimum de respect, de dignité et de chaleur humaine. Eux, les "pestiférés" du système, eux qui lui servent d'exutoire facile pour tenter de masquer ses tares ! Clairvaux, Nîmes, ça a explosé, ça nous a fait mal, et c'est avec l'inquiétude fraternelle de ceux qui ont vécu les mêmes souffrances que nous nous demandons :

43. *Rouge* était l'hebdomadaire de la Ligue Communiste, dissoute l'année précédente par Marcellin. Trois de ces militants, Krivine, Rousset et Récanati avaient alors été incarcérés. En 1974, le mouvement animant la publication de *Rouge s'appelle* le Front Communiste Révolutionnaire devenant par la suite la LCR qui existe toujours. C'est la section française de la IV^e internationale. En 1974, c'est le principal mouvement d'extrême-gauche.

quelles seront les prochaines révoltes à ajouter sur une liste déjà fort longue et lourde de drames.»

1971-1972 et 1973-1974 : continuité et différences

Comme dans les années 71-72, des comités de prisonniers se sont formés dans la période 73-74. Les ouvriers-détenus de Melun ont fait école. Ainsi, durant l'automne 1973, émerge un Comité d'Action pour la Défense des Intérêts des Détenus (CADID) à la prison de La Santé. Le printemps voit l'éclosion du Comité de Résistance Interne (CO.RE.IN) de la prison de Fleury-Mérogis. Ces comités font parvenir au CAP des listes de revendications ou des témoignages directs sur les révoltes, assumant ainsi un véritable travail de correspondance qui prend parfois la forme du journalisme d'enquête comme par exemple les informations fournies par le CO.RE.IN à propos de la mort mystérieuse de Patrick Mirval, au mitard de Fleury-Mérogis. Les révoltes de 1973 et 1974 sont bien la poursuite de celles de 1971 et 1972, les causes en étant à peu près identiques. La réforme de Pleven en 1972 était insuffisante et de plus mal appliquée. Par contre, la différence réside d'une part dans l'ampleur de l'agitation et d'autre part dans l'expression autonome des prisonniers.

Depuis décembre 1972, le CAP en représente la forme la plus régulière et le lieu central où arrivent et repartent les informations. Le GIP et sa légitimité médiatique n'existe plus et les maos, avec leur capacité à monter des actions de popularisation sont moribonds. Malgré cela, la presse reste sensibilisée et, pour avoir un autre discours que celui de la chancellerie, s'adresse au CAP. Par exemple, au cours de l'été 1974, Serge Livrozet sera interviewé par *Rouge*, *Libération*, *Le Monde*, *Le Quotidien de Paris*, *Le Nouvel Observateur*, *l'Express* ou encore *Politique Hebdo*.

Les révoltes de 71, à Toul ou à Nancy, étaient des mouvements spontanés en réaction à des situations particulières. Elles avaient ensuite débouché sur des mouvements revendicatifs plus larges, comme ceux menés par les prisonniers de Melun. En 1974, c'est l'inverse. A l'origine, les mouvements sont revendicatifs et non-violents. Ils se développent sur un mode syndical classique en utilisant la grève avec des préavis pour ouvrir les négociations, du type de ceux de Melun ou de Lyon mais, du fait de la répression brutale, ils se transforment en révoltes qui se propagent dans bon nombre de centrales, les prisonniers de certaines prisons pouvant disposer de postes radio (depuis 1972), et atteignent leur paroxysme au milieu de l'été 1974, avec des morts, de nombreux blessés et beaucoup d'humiliations.

Melun et Lyon sont les deux prisons où le CAP a une légitimité liée au terrain (1973 étant seulement sa première année d'existence !). En effet, c'est à Melun que le mouvement a pris naissance. Ses fondateurs n'y sont plus en 1973, mais ils connaissent bien la situation et ont pu y garder des contacts. A Lyon, également, il

existe un groupe local du CAP qui est très actif. Il a développé de nombreux contacts avec des avocats et d'autres professionnels des prisons regroupés dans le GMPP (Groupe Multi Professionnel des Prisons). Ceux-ci ont abouti à une "contre-rentée" judiciaire, le 5 octobre 1973, au cours de laquelle des discussions ont pu s'engager entre anciens détenus, magistrats et avocats. Par contre dans des maisons centrales comme Clairvaux, Nîmes ou Eysse, par exemple, le CAP est quasiment inconnu au moment des révoltes, la plupart des détenus y étant incarcérés depuis des années et la presse censurée. Malgré tout, les transferts des révoltés sont le principal moyen de diffusion de l'information qui est assurée, sans le vouloir, par l'Administration pénitentiaire elle-même, qui est, à tous les niveaux, la principale responsable de l'ensemble de ces révoltes.

La réforme de 1975

Le gouvernement Chirac prend en compte les révoltes de l'été 74. A la répression brutale succède un vent de réforme. Le "libéralisme avancé" de Valéry Giscard d'Estaing se veut différent du pompidolisme conservateur. Ainsi le décret du 23 mai 1975 instaure une véritable réforme pénitentiaire, importante dans ses conséquences.

L'esprit en est l'individualisation des peines par une différenciation des régimes de détention, se traduisant par la création de douze centres de détention (CD), au régime relativement libéral, de six maisons centrales (MC) plus strictes dans leur fonctionnement et de neuf quartiers de sécurité renforcée (QSR) avec un régime d'isolement et de surveillance très draconiens.

Des améliorations touchent l'ensemble de la population pénale, du droit à la correspondance au droit à l'information (presse écrite et radio) jusqu'au droit au port des cheveux longs, de moustache ou de barbe. D'autres améliorations ne concernent qu'une partie de la population pénale comme le droit de décorer sa cellule, d'avoir un parloir sans dispositif de sécurité (non vitré) ou encore d'avoir davantage de permissions pour les prisonniers des CD.

Cette réforme instaure une nouvelle politique pour les prisons, celle de la carotte et du bâton. Le pouvoir de l'Administration pénitentiaire s'en trouve considérablement renforcé puisque c'est elle qui qualifie un détenu de dangereux ou non et l'affecte ainsi vers un QSR, une MC ou un CD.

Du fait du fonctionnement lui-même de l'institution pénitentiaire, c'est le volet répressif de la réforme qui est très vite mis en place. Il correspond à une attente forte des syndicats de gardiens. Très rapidement, les Quartiers de Haute Sécurité et les QSR accueillent toute une population de fortes têtes, de mauvais esprits et autres contestataires. Il s'agit avant tout de briser cette conscience collective qui émergeait dans les prisons depuis plusieurs années.

Le volet libéral rencontre de nombreux obstacles quant à sa mise en application. En effet, la réforme est ambiguë, elle laisse une marge de manœuvre impor-

tante aux chefs d'établissements quant à son interprétation. Selon qu'ils sont libéraux ou répressifs, ils peuvent établir des règlements bien différents en s'appuyant sur le même texte. Par exemple, le droit à la correspondance illimitée semble un acquis important ; mais voilà, selon la prison où se trouve un détenu, il est respecté ou non, selon l'humeur du directeur. Ainsi, en avril 1978, Taleb Hadjaj, détenu au QHS de Fresnes n'a pas le droit de correspondre avec Jean Lapeyrie. Par contre, Roger Knobelspiess, détenu, lui, à Chateau-Thierry en a le droit. Le mois suivant, c'est le contraire. Taleb Hadjaj en a le droit mais Knobelspiess l'a perdu. Que s'est-il passé ? Hadjaj a été transféré au QSR de Briey et un nouveau directeur a été nommé à Chateau-Thierry. Ce genre de situation peut se retrouver aussi dans les Centres de Détention. De même, la réforme de 1975 supprime la censure de la presse, la condition étant que le journal acheté par un prisonnier n'ait pas fait l'objet de poursuites ou de saisie dans les trois derniers mois. Le CAP, journal des prisonniers, qui rentrait bien dans ce cadre, n'a jamais été distribué normalement. Là aussi, l'humeur du chef d'établissement se substitue à l'application de la loi.

Cette politique "de la carotte et du maton" a vite montré son efficacité. En effet, en créant de nouvelles conditions de détention, elle a pu dissoudre les mouvements collectifs pendant plusieurs années. Mais les enjeux se sont déplacés. La nourriture, l'habillement, l'hygiène ne sont plus au centre des revendications. C'est la politique sécuritaire de l'Etat, matérialisée par le fonctionnement des QHS et des QSR qui, après 1975, se trouve mis en cause, principalement par des prisonniers isolés des autres. De collective, la contestation dans les prisons prend une dimension beaucoup plus individuelle. Mais, par sa socialisation, du fait de l'action de mouvements extérieurs à la prison, comme le CAP qui poursuit sa route, elle prend une tournure plus politique en posant la question de l'homme et de son droit à la révolte face à l'Etat. L'apogée de ce combat est la bataille des QHS, de 1976 à 1978.

LE CAP :
UNITE ET DIVERSITE

Le CAP, un mouvement

Pourquoi les détenus se révoltent-ils ? Serge Livrozet y voit deux raisons différentes. L'une est réformiste : c'est pour avoir sa place dans le système et non pour le remettre en cause dans sa globalité. Ces révoltes-là n'ont pas un sens politique mais réactionnel. L'autre est révolutionnaire : c'est la contestation politique du système, appuyée par une forte conscience de classe et c'est là que se situe le combat du CAP qui, ne voulant pas se couper des prisonniers en révolte, est obligé de prendre en compte les deux raisons : « Nous luttons à leur côté, écrit Serge Livrozet, nous répercutons leurs revendications, nous popularisons leurs actions, car nous savons fort bien qu'à force de déceptions accumulées, ils seront amenés à faire la même analyse que nous et à porter à leur tour leurs luttes à un niveau politique. »

Dès sa naissance, le CAP est confronté à cette contradiction, sur le sens de son combat. Faut-il viser à une amélioration des conditions de détention ou bien faut-il remettre en cause globalement le système ? C'est un peu la différence entre le combat syndical et le combat politique et le CAP entend bien mener les deux. Car, en fin de compte, y a-t-il vraiment contradiction ? Comment rester en prise avec le réel et ne pas tomber dans l'idéologie ? Ne peut-on pas concilier à la fois une perspective sur le long terme et des objectifs à court et moyen terme ? C'est une problématique que rencontre tout mouvement contestataire. Mais il en existe une autre qui est d'ordre stratégique. Quelles méthodes utiliser afin d'arriver à ses objectifs ?

Poser ces questions amène, d'abord, à situer le CAP dans le champ politique. Ce n'est pas un parti, il ne vise pas à exercer le pouvoir. C'est un groupe de pression, au sens de la science politique traditionnelle et comme l'entend Maurice Duverger, qui a introduit en France cette notion : « Les groupes de pression ne participent pas directement à la conquête du pouvoir et à son exercice ; ils agissent sur le pouvoir tout en lui demeurant extérieur. »

De même, on peut dire que c'est un groupe de masse par opposition aux groupes de cadres : il vise à rassembler les prisonniers et les anciens prisonniers dans un même mouvement. Son but n'est pas exclusivement de faire pression sur le pouvoir mais aussi d'éduquer et de socialiser les taulards, en proposant des analyses économiques et sociales de la prison pour provoquer chez eux une conscience d'appartenance aux classes prolétariennes. Le CAP affirme ainsi son appartenance au camp des travailleurs et s'oppose donc à celui des possédants.

Il s'inscrit dans une tradition de gauche plutôt libertaire par sa remise en cause radicale de l'Etat, notamment du droit de punir. Il fait partie de ces mouvements de remise en cause des institutions, issus de l'après Mai 68 et qui ont pu trouver une expression politique dans la gauche révolutionnaire, notamment la Gauche Prolétarienne (GP), la Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR) et la Fédération Anarchiste (FA).

Il a donné, lui-même, une expression politique et une visibilité sociale à la révolte des prisonniers, ce qui était déjà un début d'intégration de ce combat commencé par le GIP. Mais quelles que soient ses intentions, son intégration dans un processus de négociation était limitée, dès le départ, par le fait que l'Administration pénitentiaire rejette par principe toute procédure démocratique. Par ailleurs, pour le pouvoir, l'antagonisme révélé par la lutte des prisonniers est trop profond parce qu'il remet en cause son autorité et l'exercice de son monopole de la violence sur lequel il s'appuie en dernier recours. A ce niveau aussi, la lutte du CAP pouvait donc difficilement s'intégrer dans des procédures de négociation avec l'Etat, sauf pour les points de revendication portant sur l'amélioration des conditions de détention. Mais l'Etat ne reconnaissant aucune légitimité de parole à une population qu'il entend retirer du circuit social, le CAP n'avait plus le choix et a dû se trouver, de toute façon, une autre stratégie visant à constituer un front avec d'autres groupes ainsi que des modes d'action ne heurtant pas l'opinion publique.

Il pouvait ainsi provoquer un mouvement plus large de sympathie sur des situations données, faisant pression à son tour sur le pouvoir, et lui permettant de marquer des points. On est au cœur du dilemme revendication/intégration dont le dépassement détermine le sens de l'action et les choix stratégiques, ce qui n'est pas sans provoquer de vives tensions internes.

Pour Jean Lapeyrie, par exemple, «l'important c'est de se battre pour gagner», c'est-à-dire de se fixer des objectifs réalisables, aller de l'avant et ne pas se cristalliser sur des objectifs irréalisables.

Dans cette optique, le CAP se situe politiquement à gauche, stratégiquement non-violent et philosophiquement anti-hiérarchique, c'est-à-dire égalitaire au sens plein de ce terme.

Un mouvement de gauche

Les luttes que mène le CAP visent à la libération de l'homme et à son épanouissement : c'est ce qui l'amène à combattre les institutions qui l'oppriment. Serge Livrozet estime que les prisonniers doivent comprendre que le seul vrai combat se situe au niveau politique et que seule la victoire de la classe ouvrière, à laquelle ils appartiennent, leur rendra leur dignité d'êtres humains.

L'action non-violente

Pour Livrozet, les révoltes réactionnelles, c'est-à-dire violentes, permettent à la presse de droite d'étaler sa haine et son mépris à l'encontre des prisonniers. Pour inverser cela, ils doivent utiliser des méthodes d'action non-violentes. C'est une priorité stratégique mais il y a aussi une conception de l'homme derrière l'affirmation de ce principe.

Pour arriver à ses fins, le CAP s'est fixé comme but l'action sur les consciences, c'est-à-dire convaincre et non pas vaincre ce qui est aussi une finalité non-violente. Sous cet angle, l'information est son moyen d'expression, ce qui fait dire à Jean Lapeyrie que le CAP est naturellement non-violent. Le CAP entend ainsi mettre fin à la prison qui produit des situations de violence. Ceci pose la question de l'évasion d'un prisonnier et de l'éventuelle mort ou blessure d'un gardien au cours de celle-ci. Jean Lapeyrie est très clair sur ce sujet : «Ce n'est pas de la violence parce que la mort du gardien n'est pas le but de l'évasion. C'est la prison qui enferme dans une situation de violence. Vouloir s'en échapper, c'est aussi vouloir échapper à cette violence. Un gardien est aliéné, s'il ne comprend pas cela et se met en travers d'un prisonnier qui veut s'échapper. L'évasion est non-violente à partir du moment où la violence consiste à avoir mis un type dans cette situation-là.»

En fin de compte, c'est à chacun de prendre conscience de ses implications dans un système donné et de s'y situer. C'est aussi et surtout un problème de conscience.

Un mouvement libertaire

En aucun cas, le CAP ne se veut une association d'aide aux détenus. Il se veut un comité de lutte pour les seuls détenus qui luttent d'abord pour eux. Chacun doit s'y prendre en charge. C'est un principe clairement affirmé. Personne ne va dicter à quiconque ce qu'il doit faire. Tout membre du CAP peut agir sans en référer à aucune hiérarchie. Le seul pouvoir reconnu est celui légitimé par l'action, obligatoirement temporaire. Ce qui fait dire à Serge Livrozet que le militantisme au CAP est très exigeant, notamment dans le fait d'être clair avec soi-même : «S'intégrer au CAP implique donc la prise en charge effective de ce pouvoir d'agir sur son existence et sur les événements sans jamais être tenu d'en répondre à quiconque.»

Le refus du misérabilisme

Le mouvement des prisonniers, à ses débuts, s'est constitué à partir de récits décrivant des situations vécues qui, diffusées par le GIP, montraient du doigt l'intolérable.

Le CAP entend rompre avec cela et annonce, dès son numéro 4, qu'il ne passera plus tous les textes qui lui parviennent et que, dorénavant, il fera le tri : «Le

CAP a une ligne d'action précise qui est déterminée par la lutte des prisonniers. Il est donc clair que le choix des textes ira en priorité dans ce sens. Car depuis quelques années tout ce qui a été dit et écrit sur les prisons concernait exclusivement les mauvaises conditions matérielles de détention, sur lesquelles on s'étendait à plaisir pour essayer d'apitoyer quelques petits bourgeois en mal de conscience. Cela a duré des années et pourrait bien encore durer des siècles. A force de sensibiliser les gens, on arriverait bien à obtenir quelques aménagements, mais sans rien changer aux conditions fondamentales de détention, qui ne sont point une question d'argent, mais un problème de société répressive.»

Pratiquement, comment s'opère le choix des textes ? Par des réunions hebdomadaires au local du CAP, d'abord rue des Trois frères, au pied de la butte Montmartre, puis dans le local plus spacieux du Quai de la Loire. Ces réunions pouvaient regrouper entre dix et trente personnes et elles étaient animées par un président de séance. C'est là que se discutait et s'élaborait le contenu du journal.

«C'était houleux, se souvient Jacques Lesage de la Haye. Il fallait un président de séance autoritaire. On bouclait le journal lors de ces réunions.»

Différences et complémentarité

Le CAP est travaillé par des tensions entre individus : des sympathies et des antipathies, des attirances et des rejets. Il n'échappe pas à cette règle psychologique. Ce n'est pas un facteur négligeable puisqu'il sera un élément important de ce qui le fera éclater, après huit années d'existence. Mais les différences les plus visibles, dès le départ sont d'abord d'ordre stratégique. En effet, sur le fond, tout le monde est d'accord pour combattre le système pénitentiaire et l'institution judiciaire avec comme perspective la disparition des prisons, sauf peut-être une tendance marxiste qui, ne renonçant pas à l'idée d'emprisonner les ennemis de classe, quittera relativement vite le mouvement.⁴⁴

Les clivages profonds se fixent donc sur des questions stratégiques, c'est-à-dire sur la conception même de lutte : actions de type syndical ou lutte au niveau politique, rassemblement des prisonniers en lutte ou remise en cause radicale de la prison, constitution d'un grand mouvement de masse ou action de petits groupes jouant les contradictions du système, lutte parcellaire ou lutte globale ? Sans compter le dilemme revendication ou intégration, priorité à la lutte des classes ou des luttes plus transversales contre des oppressions ? Tous ces clivages, exprimés et dépassés, ont joué un rôle dynamique qui a constitué la grande richesse du mouvement.

44. Voir le chapitre «La philosophie du CAP».

La globalisation

En 1976, le journal anarchiste toulousain *Basta* publie un texte attaquant directement le CAP. Cet article est caractéristique d'une époque où des "radicaux" rejettent toute lutte parcellaire comme étant réformiste par nature parce que servant à ravalier la façade délabrée du système. Pour les auteurs de ce texte, le CAP serait une organisation visant à la réinsertion des détenus ainsi qu'un médiateur entre ceux-ci et le pouvoir, la revendication d'abolition des prisons n'étant qu'un vœux pieux «pour se donner bonne conscience». S'agit-il d'un malentendu ou d'un excès de purisme ? Malgré tout, ce texte met le doigt sur la tension qui travaille le CAP : faut-il travailler à inscrire dans les faits les revendications immédiates concernant l'amélioration de la condition des détenus ou à focaliser son action uniquement sur la question de l'abolition de la prison ?

Cependant il reste très extérieur à la réalité du CAP et son fonctionnement, parce que d'une part, celui-ci a atteint à ce moment-là une maturité certaine effaçant par là-même les maladresses et l'ouvriérisme de ses débuts. Il est le reflet de ceux qui s'y impliquent, c'est-à-dire une sorte d'auberge espagnole où chacun peut y trouver ce qu'il y amène. D'autre part, son champ d'action est vaste, ainsi que le reflète, chaque mois, le journal : cela va du compte-rendu d'actions ponctuelles à des réflexions sur les perspectives d'une société future, ou encore du problème des prisons à ceux de nombreuses autres situations d'enfermement.

Le CAP est bien plus qu'une association de protection de l'environnement ou qu'un groupe de défense des consommateurs. Les problèmes qu'il pose le sont en terme de choix de société qui dépassent largement le cadre des prisons par leurs implications.

Très vite, un processus de globalisation s'est amorcé. Dès le numéro trois apparaît la rubrique "Autres prisons" où s'exprimeront les orphelins, les insoumis, les handicapés, les fous ou encore les travailleurs immigrés. En septembre 1973, Serge Livrozet affirme que le CAP est le journal de tous ceux qui ne s'expriment jamais : «Par extension, il ouvre donc également ses colonnes à tous ceux que la grande presse préfère négliger pour des raisons politiques, électorales ou pseudo-journalistiques, dont chacun peut se faire une petite idée sans jamais avoir eu besoin de fréquenter Saint-Cyr. Je veux dire les handicapés, les "asilés", les orphelins et tous ceux que je pourrais oublier.»

La rubrique "Autres prisons" permet de rapprocher des situations et des analyses que la raison technocratique entend séparer. Toutes ces paroles jaillies de différents lieux isolés les uns des autres trouvent leur unité dans le CAP et s'inscrivent dans une dynamique de lutte contre tous les enfermements. Par exemple, un psychiatre y faisant l'analyse de l'enfermement psychiatrique souligne le danger de l'extension de certaines institutions : «Décidément, notre société parvient de moins en moins à surmonter les contradictions auxquelles sont en proie les individus et qui les placent en situation de conflit avec leur milieu. Michel Foucault

nous avait appris que l'édification des sociétés modernes s'était accompagnée du "grand renfermement" des inadaptés et des marginaux. Mais, de nos jours, l'inadaptation et la marginalité deviennent des traits en voie d'extension et de généralisation qui peuvent à un moment ou à un autre, caractériser chacun d'entre nous. Aussi le grand renfermement se monnaie-t-il en une multitude de petits internements ou placements d'office dont on use et dont on abuse tandis qu'une certaine psychiatrie officielle en donne la justification pseudo-thérapeutique.»

De même, en septembre 1973, le Comité de Lutte des Handicapés (C.L.H) annonce qu'il va s'impliquer dans la lutte pour la diffusion du CAP, en mettant en avant une solidarité des exclus face au système capitaliste. Deux ans plus tard, Babette Auerbacher⁴⁵, co-fondatrice du C.L.H explique cette proximité entre la condition des prisonniers et celle des handicapés : «Pour les gnomes difformes, tous les jours, chaque coin de rue, c'est la culpabilisation. Comme celui qui sort de prison et qui n'ose dire son passé. Nous, on ne peut pas le cacher. La charité, voilà notre obole. Comme la société capitaliste produit le vol ou le crime, le handicapé est produit par ce système. Médecine de classe réservée aux nantis, accidents du travail (...). Comme les prisonniers, les handicapés sont exploités par ce système. Leur lutte est commune. Nous voulons vivre comme nous le voulons, nous refusons l'exclusion, l'exploitation, la séquestration des handicapés comme les prisonniers doivent aussi les refuser.»

Cette proximité produit une réflexion commune et une circulation d'information. Le CAP parle du handicapé, de la folie. *Champs Social*, journal du GITS (Groupe d'Information des Travailleurs Sociaux) parle de la lutte des prisonniers comme *Handicapés Méchants*, le journal du C.L.H qui, dès son premier numéro de sa nouvelle série, consacre sa couverture à la manifestation du CAP contre la prison de force de Mende.

De cette proximité naît, en 1974, une idée, celle du regroupement de toutes ces spécificités dans un même mouvement. Son nom : la FLAM (Fédération des Luttes des Actions Marginales). Jacques Lesage de la Haye en est l'initiateur. Il en donne le sens : «C'est une idée qui partait du fait que les groupes spécifiques sont indispensables mais insuffisants. Aussi, il serait bon que tous ces groupes se rassemblent pour constituer un genre de carrefour de luttes, une fédération de luttes frontales contre l'Etat, en partant du fait que chacune de ces spécificités défend un terrain mais que tous les terrains rassemblés, cela n'est pas loin d'être tout le territoire des luttes et peut-être même l'ensemble des luttes contre l'Etat.»

Dans cette tentative, se retrouvent le CAP, les mouvements autour de la psychiatrie, le Comité de Lutte des Handicapés, des groupes Femmes ou encore des comités unitaires français-immigrés. L'objectif était de dépasser la spécificité de chacun afin d'amorcer ensemble une lutte globale. Mais très vite, les conflits de

45. Lire, Babette, "handicapée méchante", Elisabeth Auerbacher. Ed. Stock, 1982.

leaders prennent le dessus, ainsi que les conflits idéologiques, notamment entre marxistes et libertaires : «Cela a été une empoignade homérique, se souvient amèrement Jacques Lesage de la Haye. Personne ne réussissait à se mettre d'accord avec personne. Le même clivage qu'il y avait au CAP se retrouvait dans ce grand groupe, et, peu à peu il a été clair qu'il fallait abandonner ces réunions qui n'ont d'ailleurs pas été nombreuses puisqu'il y a eu des intolérances, des prises de parole intempestives, des prises de pouvoir, des rejets et presque des excommunications qui nous ont amené à un constat assez pessimiste. Chacun des groupes spécifique pense ébranler l'Etat, mais si leur rassemblement n'est pas possible, on s'aperçoit pourquoi "68" a échoué. On s'aperçoit aussi pourquoi l'Etat a de beaux jours devant lui et pourquoi la révolution n'est pas pour demain.» C'est ainsi qu'a échoué cette première tentative de globalisation portée, à son départ, par le CAP.

Marge

La tentative de globalisation des luttes ayant échoué avec la FLAM, la venue d'Herbert Marcuse à l'université de Vincennes accélère la constitution d'un nouveau groupe, un peu sur les mêmes bases : «Marcuse était important pour nous, raconte Jacques Lesage de la Haye. Il critiquait Marx d'avoir craché sur le lumpenprolétariat. Nous pensions comme lui que c'était le dernier détonateur possible. Le prolétariat nous semblait avoir abdiqué. Il n'était plus un agent révolutionnaire potentiel. Ainsi nous avons créé *Marge* avec deux psychiatres libertaires et Serge Livrozet.» Des militants du CAP sont bien présents dans le démarrage de ce groupe.

Cette rencontre entre des contestataires de la prison et de la psychiatrie va produire une certaine dynamique qui apparaît dans les actions publiques de *Marge* et qui se situent bien au confluent de ces deux institutions combattues.

Par exemple, en décembre 1974, les militants de *Marge* occupent le Goethe Institut de Paris, afin de dénoncer la torture psychiatrique infligée aux membres de la Fraction Armée Rouge (RAF) emprisonnés en Allemagne et soumis à un régime d'isolement très strict. De même, en 1976, ils occupent les locaux de l'ambassade d'Union Soviétique, à Paris, afin de dénoncer dans ce pays l'instrumentalisation de la psychiatrie utilisée contre l'opposition politique. Suite à cette action, douze militants de *Marge* sont inculpés dont deux incarcérés (des anciens délinquants) et condamnés à trois mois de prison ferme, les autres bénéficiant du sursis. Les militants de *Marge* saisissent l'occasion du procès pour vendre le CAP à la criée, en plein Palais de Justice.

En 1978, la revue *Alternative* publie un entretien avec un membre de *Marge* qui précise les positions de son mouvement :

«Nous estimons que le prolétariat n'est plus révolutionnaire et que le potentiel révolutionnaire se trouve dans le front du refus. Nous ne croyons pas par conséquent à la lutte des classes, mais nous préférons parler de couches sociales et c'est des couches sous-prolétariennes et marginales que, selon nous, peut naître ce

front du refus devenant la véritable seule opposition révolutionnaire (...). Que deviennent les minorités dans le cadre démocrate, et que deviennent-elles dans un cadre socialiste ? Nous ne prétendons pas à un monde parfait, fabriqué par l'homme parfait. Nous croyons en l'homme avec ses différences, ses désirs, sa folie, ses haines et ses amours. Nous disons que, sans police, la violence existera mais qu'elle fera certainement moins de victimes que la violence organisée d'Etat à Etat, de majorité à minorité, de masses à individualités, de machines à mains-d'œuvre. Nous disons que nous voulons un monde où chaque individu pourra choisir son groupe de vie avec son code et ses valeurs, mais nous disons aussi qu'un individu doit pouvoir refuser, choisir un autre groupe, ou vivre seul.»

Dès son lancement, le mouvement Marge connaît un certain succès que décrit Jacques Lesage de la Haye : «Il s'est passé cette chose étonnante : ce que la FLAM avait raté, Marge l'a réussi, c'est-à-dire une sorte de mouvement quasi-spontané démarrant dans tous les sens, avec des personnes de toutes obédiences, de tous courants, des taulards, des psychiatrisés, des handicapés, des prostituées, des marginaux, des intellectuels, des étudiants, des femmes (des groupes post-féministes au moment où le féminisme battait son plein). Marge était très proche du CAP mais avec ses différences. On luttait sur le terrain de la prison mais aussi sur celui de la psychiatrie et ceci de façon très politique. C'était un mouvement un peu frontal comme avait voulu l'être la FLAM.»

La manifestation des sidéurgistes et des "autonomes" du 23 mars 1979 donne un coup d'arrêt à l'autonomie⁴⁶, dont Marge est une des composantes, à la suite de gigantesques affrontements entre manifestants et policiers. Trois mois plus tard, Marge décide son autodissolution après l'organisation du concert Rock no wave, le 1^{er} juin 1979, qui tourne en bagarre.

Au delà du clivage spécificité/globalité, un autre clivage coupe bien le CAP en deux, c'est celui sur la conception de l'organisation et le rôle du journal avec d'une part les partisans d'une ligne de masse, développant l'organisation sur des bases de classe, par des actions se rapprochant d'une pratique syndicale et, d'autre part, des militants préférant mener des luttes ponctuelles, jouant les contradictions du système et ne recherchant pas du tout la construction d'un mouvement de masse.

Les premiers sont issus des luttes menées à l'intérieur de la prison de 1970 à 1972. Ce sont les fondateurs du CAP et ils veulent rassembler en priorité les pri-

46. Autonomie : mouvement qui a émergé en Italie dans les années 70 et dont l'apogée "organisationnelle" a été le rassemblement de Bologne en 1976. Dépassant le marxisme et l'anarchisme traditionnel, l'idée-force de ce mouvement a été la prise en compte de la subjectivité comme facteur essentiel de mobilisation des individus : c'est la prise en compte des désirs de chacun sans se positionner par rapport à l'Etat ou aux partis politiques. Toutes les luttes du quotidien ont été influencées par lui : les squatts, les femmes, les taulards, les fous, les résistances au travail, toute une contre culture (rock against police, rock against fascism...).

sonniers et les anciens prisonniers dans un grand mouvement. Nous les appellerons les "syndicalistes".

Les seconds ont peu, ou pas, connu la prison. Ils sont davantage motivés par la lutte contre les institutions pénitentiaires et judiciaires que par le soutien à tous les prisonniers. Leur stratégie s'appuie sur le journal qui a une place centrale dans l'organisation du combat. Nous les appellerons les "activistes".

Serge Livrozet est la figure des premiers alors que Jean Lapeyrie incarne la deuxième sensibilité. Tous les deux ont de très fortes personnalités. Ils sont écorchés vifs, enflammés, coléreux, emportés. L'un est un ancien bandit solitaire, autodidacte qui se politise à partir de son vécu et se lance dans l'action collective à la Centrale de Melun où est créé le CAP en 1972⁴⁷. Jean Lapeyrie, quant à lui, a suivi un tout autre trajet. Cet ancien militant socialiste, syndicaliste et élu local connaît intimement les institutions et dispose d'un sens aigu de l'action politique. Ce tandem assurera la pérennité du CAP, en toute rivalité mais aussi complémentarité.

47. Lire à ce sujet : *De la prison à la révolte*, Serge Livrozet. Ed. Mercure de France, 1972.

Les syndicalistes

«Le CAP n'est pas seulement un journal, est-il affirmé dans le numéro deux. C'est un comité d'action des prisonniers. Il s'est fixé une tâche : obtenir une amélioration réelle du sort des détenus pendant et après leur incarcération.» Le ton est syndical, le but, affirmé par ailleurs, étant de regrouper des détenus et des anciens détenus afin de lutter pour une amélioration de leur condition, sur la base d'une conscience de classe, celle de l'ouvrier-détenu.

Mais sur quoi se fonde cette conscience de classe ? Qu'est-ce qui permet d'affirmer que la majorité des détenus appartiennent à la classe ouvrière ?

La figure de l'ouvrier "pauvre mais digne" ne s'oppose-t-elle pas à celle du truand "flambeur", au luxe insolent ? Comment est-il concevable de vouloir les réunir tous les deux dans un même mouvement ?

Un fois le mythe séparé de la réalité, une mise en perspective historique et sociale permet de mieux comprendre la conception des syndicalistes du CAP.

Prison et prolétariat : les fondements d'une conscience de classe.

Pour appuyer sa thèse de l'ouvrier-détenu, le CAP produit des statistiques. Leur provenance n'est jamais citée mais elles sont exactes, ce qui signifie que les militants du CAP ont eu accès à ces informations.

En effet, les prisons sont peuplées majoritairement de prolétaires. C'est ce que confirme le sociologue Jean-Michel Bessette, dans son ouvrage *Sociologie du crime*, paru en 1982, soit deux ans après la disparition du CAP. Son étude s'appuie sur 10 600 condamnations prononcées en France entre 1968 et 1970. Elle établit que le crime est un phénomène essentiellement prolétarien, ce qui ne veut pas dire que tous les prolétaires sont des criminels mais que les criminels sont surtout des prolétaires : «A eux seuls, les groupes socio-professionnels ouvriers et salariés agricoles, qui représentent 40 % de la population de référence, comptent pour 75 % des condamnations. Au contraire, les groupes professions libérales-cadres supérieurs, cadres moyens, agriculteurs exploitants et patrons de l'industrie et du commerce (à l'exclusion des petits commerçants) qui représentent quelque 30 % de la population de référence, ne comptent que pour 9 % des condamnations.» Le "profil" des guillotins entre 1950 et 1978 reproduit la même discrimination : tous des hommes, vivants seuls (célibataires, veufs ou divorcés), âgés de 31 ans en moyenne, 42 % sont nés hors de France et la majorité sont des prolétaires.

«Ainsi, écrit Jean-Michel Bessette, dès l'abord, il est frappant de constater combien l'expression "classes laborieuses, classes dangereuses", employé par Louis Chevalier⁴⁸ pour qualifier l'état de la criminalité à Paris dans la première moitié du XIX^e siècle, reste d'actualité, et pourrait aussi bien qualifier la criminalité française du début de la seconde moitié du XX^e siècle. On peut d'ailleurs penser qu'il s'agit là d'un phénomène relativement constant, manifestant un état particulier du fonctionnement des sociétés industrielles.»

Ainsi, en ce qui concerne la décennie 60-70, la criminalité, en France, est centrée autour de trois pôles : le vol qualifié, le viol et les crimes dits de "sang". Ceci montre que les points d'achoppement et de rupture de la vie sociale dans cette société se situent principalement au niveau économique et au niveau sexuel, le premier pouvant d'ailleurs influencer sur le second, tandis que les crimes "de sang" peuvent eux-mêmes résulter de l'un ou de l'autre, ou des deux. A l'évidence, les classes laborieuses sont bien des classes dangereuses mais il reste à savoir pourquoi et pour qui : «Les classes laborieuses sont dangereuses pour la société bourgeoise, répond Jean-Michel Bessette, parce que le quotidien que leur réserve cette société est fondamentalement insupportable. A la violence institutionnelle des rapports sociaux, que masque l'idéologie démocratique, répondent des faits de violence qui précisément butent contre ces institutions : contre le carcan qui constitue la triple union Travail-Famille-Patrie viennent porter les coups de boutoirs des crimes contre les Biens, les Personnes, la Chose Publique. Le crime apparaît alors comme une manifestation d'une contradiction générale, celle qui oppose au sein des sociétés industrielles, la bourgeoisie et le prolétariat. La criminalité, au même titre que le suicide ou les accidents du travail est une production sociale.»

Classes laborieuses et classes dangereuses

Louis Chevalier montre que les classes dangereuses et les classes laborieuses du XIX^e siècle forment une communauté de destin. Ainsi les *Mystères de Paris* d'Eugène Sue est un livre sur les classes dangereuses dans lequel les classes laborieuses se reconnaissent entièrement, par la proximité de vie et de destin.

D'ailleurs, la presse ouvrière naissante, qui est l'émergence d'une conscience de classe, au début de la seconde moitié du XIX^e, et qui pare l'ouvrier de toutes les vertus afin de se démarquer explicitement des classes dangereuses, ne se sépare pas implicitement d'elles.

Sans doute le développement de la prison, dont l'objectif est de fixer les prolétaires à leur travail, a modifié cette situation en introduisant une rupture là où il y avait continuité. En effet, la prison a entraîné une professionnalisation de la délinquance par la constitution du "milieu", ce qui a produit cette cassure.

48. Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*. Ed. Plon, 1958 ; Ed. Hachette, 1984.

La séparation entre classes laborieuses et classes dangereuses fait émerger une nouvelle catégorie identifiée sous le terme de sous-prolétariat, c'est-à-dire la fraction du prolétariat qui ne se fixe pas, qui ne s'intègre pas au processus de production de la société industrielle. C'est cette catégorie-là qui peuple les prisons, encore aujourd'hui.

Ainsi, Marie-José Glardon⁴⁹, membre du Groupe Action Prison de Suisse romande replace les mouvements de lutte des prisonniers dans le cadre d'une revendication sous-prolétarienne. Mais le sous-prolétariat est-il une couche sociale particulière, se demande-t-elle ? En effet, trois déterminations, économique, politique et idéologique en font un groupe relativement séparé de la classe ouvrière. Au niveau économique, ce qui caractérise un sous-prolétaire, c'est la précarité d'emploi, l'absence de droits et une place périphérique dans la production : les sous-prolétaires ont un rapport au travail marqué par l'insécurité et la discontinuité. Sur le plan politique, ils se trouvent pris dans un maillage fait d'assistance et de contrôle qui, en les individualisant, les empêche de se reconnaître en tant que groupe et de constituer une force politique. Les déterminations idéologiques sont d'ordre culturel, notamment par une fuite dans le rêve et l'imaginaire afin de résister aux contraintes énormes qui pèsent sur eux et un sentiment de dévalorisation. Ils servent, par ailleurs, à faire peur aux prolétaires en leur montrant ce qu'ils pourraient devenir à leur tour : «Les sous-prolétaires sont les supports d'une image inspirant le rejet et la crainte, image bien utile au pouvoir.»

La population pénale vit la situation du sous-prolétariat : dépendance, insécurité, rapport perturbé, déqualifié, presque démonétarisé à l'emploi, sous-consommation, impuissance dans le jeu des forces politiques (absence de droits civiques), dénuement relationnel, dévalorisation personnelle à travers l'image idéologique du "délinquant".

Mais malgré tout cela, comment cette communauté de destin entre classes laborieuses et classes dangereuses a-t-elle pu éclater ? Pourquoi la population sous-prolétaire est-elle si séparée de la classe ouvrière dans les luttes, alors qu'elle est victime du même ordre, qu'elle est réprimée par la même classe sociale — la classe dirigeante — et qu'elle vit des rapports de dépendance et d'aliénation du même genre que ceux de la classe ouvrière ? Marie-José Glardon donne des hypothèses : «A la conquête d'une dignité et d'une identité qui prenait forme contre tout le mépris des pauvres dans la société industrielle, les leaders du parti communiste comme Marx tenaient à se démarquer de la "racaille" qui ne savait pas travailler, qui ne produisait pas de valeur.» La classe ouvrière s'est ainsi organisée à partir des catégories professionnelles les plus fortes, comme les typographes, c'est-à-dire l'aristocratie ouvrière : «La valeur de travail et la discipline dans l'organisation sont deux piliers au point de départ du mouvement. En même temps que l'impact

49. Marie-José Glardon, Prisons et sous-prolétariat in *La Suisse à l'ombre*. Ed. Adversaires, Genève, 1977.

des partis et des organisations ouvrières, les courants les plus importants se sont démarqués de l'illégalisme "racaille" des voyous et des explosions individuelles de révoltes ou de colère.»

Par sa lutte, le mouvement ouvrier a fait reconnaître comme des droits ses illégalismes (associations, grève, etc.) et s'est ainsi démarqué des autres illégalismes prolétariens. Quant à ceux propres à la bourgeoisie, les illégalismes d'affaires, ils ont toujours été peu réprimés : «Le clivage entre ceux qui travaillent et ne travaillent pas, entre les bons et les mauvais chômeurs, les pauvres respectueux des lois et les voleurs, etc., est dangereux. S'il est quelque fois cultivé dans certaines organisations de la classe ouvrière, il est d'abord un appoint idéologique au maintien du système dominant et au dressage uniformisant des gens dans nos sociétés industrielles. Il faut bien admettre qu'il est pratiqué surtout dans les organisations prolétariennes les moins révolutionnaires et les plus bureaucratisées. Celles qui peut-être auraient le plus tendance à intégrer les valeurs culturelles de "discipline" et de travail qui servent tout de même plus au patronat qu'à la classe ouvrière.»

D'où l'importance de rassembler dans un même combat, ceux qui sont victimes de l'appareil de répression, de quadrillage, d'endoctrinement idéologique qui pèse aujourd'hui sur l'ensemble des classes populaires. Marie-José Glardon trace ainsi les contours d'une alliance entre le mouvement des prisonniers et celui des ouvriers qui serait, en fin de compte, la réunification du prolétariat, l'unité d'un mouvement de lutte contre l'exploitation économique et de celui qui combat la répression de l'appareil d'Etat. L'ennemi étant commun : ceux qui à la fois détiennent l'appareil de production et contrôlent l'appareil d'Etat. C'est ce projet ambitieux qu'ont essayé de réaliser les "syndicalistes" du CAP.

L'ouvrier-détenu : figure du prisonnier

La *Cause du Peuple* publie dans son numéro 39 un débat entre un membre du Comité de Lutte Renault et Claude Vaudez, ancien détenu de Melun et militant du CAP. «Les ouvriers prisonniers de la Centrale de Melun, affirme ce dernier, se sont toujours considérés comme des ouvriers. Ils travaillent comme des travailleurs dehors. Ils font huit heures par jour comme n'importe quel travailleur, leur rendement est le même que dans une usine à l'extérieur.» Les ouvriers du dehors doivent donc les reconnaître comme appartenant au même monde, par l'origine sociale et par le vécu. Il s'agit de casser l'image du voyou et d'affirmer la proximité de la lutte.

Pour Michel Panoff, la population pénale de la Centrale de Melun a affirmé son appartenance à la classe ouvrière par ses formes d'action et ses revendications, que ce soit la grève ou encore l'exigence du SMIC.

Le point 7, Réorganisation du travail en prison, développe cette idée, en s'adressant à la fois à la population pénale et, à l'extérieur, au mouvement ouvrier :

«La majorité des détenus (95 %)», étaient ouvriers avant d'entrer en prison et ils continuent de l'être derrière les barreaux. Ce n'est pas un hasard. La chose est voulue (...). A l'époque des voyages incertains, nous étions galériens ; à l'époque de la colonisation, nous étions envoyés au bagne ; à l'heure du rendement et de la "consommation", nous servons l'industrie. Bref, nous sommes toujours utilisés d'une manière ou d'une autre.»

Agir sur la mentalité du détenu

Pour Livrozet, le vol est une des formes de la révolte de l'ouvrier contre son exploitation : «Ce n'est, par conséquent, pas un hasard si plus de 95 % des détenus sont des ouvriers ou des fils d'ouvriers.» C'est pour cela que le CAP estime que la lutte des prisonniers est la même que celle des ouvriers parce qu'elle a la même origine, le refus de la misère et de l'exploitation. La prison contient ainsi un potentiel révolutionnaire et l'objectif du mouvement des prisonniers est de le libérer en amenant toutes ces luttes individuelles et égoïstes à se constituer en force collective, sur des bases de classe. Le prisonnier doit réintégrer le combat collectif de la classe ouvrière, tout en se déculpabilisant. C'est la misère et l'exploitation qui l'ont amené à voler, ce sont donc elles qui sont coupables et c'est elles qu'il doit combattre, au côté des autres ouvriers. Ces derniers devant, eux aussi, reconnaître les taulards comme proches : «Nous sommes comme cela avec nos problèmes. Vous avez les vôtres. Il s'agit de savoir et de comprendre que ce sont en général les mêmes mais que nous les avons résolus de façon différente.»

Livrozet reconnaît que la mentalité du taulard moyen est un obstacle au rapprochement avec le mouvement ouvrier mais qui, avec un peu d'analyse, peut se dépasser : «Pour le taulard, l'ouvrier, c'est un cave, un pigeon qui se laisse piéger par la société, qui va bosser, c'est un beau con, quoi (...). Le voleur est un type qui, en fait, a une haute estime de lui-même. Même s'il n'est pas très instruit, c'est un type qui pense qu'il n'est pas un cave, qu'il est dans le coup. D'accord il fait de la taule mais il ne prend pas la musette, il ne se laisse pas blouser. Cela, c'est son esprit, c'est son idée et j'avoue que j'ai eu longtemps cette idée-là parce que je pensais que, ma foi, il valait mieux aller voler qu'être volé, quitte à courir le risque d'aller en prison.

Ensuite j'ai rejoint mon berceau naturel c'est-à-dire le prolétariat, pensant que de toute manière, la solution individuelle qui consiste à voler pour s'en sortir seul

50. Une étude réalisée par Michel Fize portant sur les entrants en prison dans quatre maisons d'arrêt, entre 1977 et 1980, montre que 83,8 % des prisonniers peuvent être identifiés comme des prolétaires. Si on y ajoute les divers et inactifs, la proportion monte à 90,5 %. Quant aux agriculteurs, l'appellation ne permet pas de déterminer ce qui se cache derrière, or 2,9 % d'agriculteurs sont entrés en prison durant cette période. La proportion étant certainement la même tout au long des années 70, le chiffre du CAP n'est pas très loin de la réalité. Ce sont peut-être les classifications de l'INSEE de l'époque qui pourraient se discuter. Autre chiffre intéressant : 36,2 % des entrants en prison n'ont aucune profession. On retrouve là le sous-prolétariat emprisonné.

n'est pas la bonne solution et que la seule qui corresponde à ce à quoi j'aspire, c'est la lutte collective donc la lutte pour renverser ce système bourgeois qui a fait que j'ai été voleur un jour.»

Ainsi la lutte individuelle est-elle vouée à l'échec. La libération des prisonniers et anciens prisonniers passe par l'action collective, avec comme objectif, l'abolition de l'exploitation.

La lutte des prisonniers de Melun sert de modèle, à cette volonté de rapprocher le mouvement ouvrier de celui des prisonniers comme en témoigne le compte-rendu que fait le CAP des événements de décembre 1972, dans cette centrale.

A l'occasion de Noël, les prisonniers disposent d'une cantine exceptionnelle, c'est-à-dire que l'administration leur vend des produits supplémentaires par rapport au reste de l'année, sensés améliorer le quotidien. Or, pour ce Noël 72, des prisonniers ayant un pécule insuffisant en sont privés. En riposte des affiches apparaissent sur les murs des ateliers, avec un seul mot : Augmentation ! Comme à son habitude, l'administration trouve un meneur, De Cesare, qu'elle jette au cachot, ce qui provoque une manifestation de ses camarades qui, pendant une demi-heure, scandent dans la cour de promenade : «Sortez De Cesare». Après négociation, le directeur le fait sortir du mitard mais seize détenus sont transférés avec l'appui des CRS.

Le CAP met en avant la personnalité de De Cesare : «Ce jeune détenu est un délinquant primaire qui a déjà fait six ans de détention sur huit pour un délit dont il s'est toujours réclamé innocent. Ouvrier typographe lorsqu'il était libre, n'ayant que le CEP⁵¹ comme bagage, il a mis à profit son temps d'incarcération et a obtenu le CAP de conducteur de machine, le BEPC, va se présenter au baccalauréat et il a été reçu 7^e du concours du meilleur ouvrier typographe de France. Nous ne nous trouvons pas là en face d'un dangereux délinquant dont on abuse le public et avec lequel on entretient sa peur.»

Le journal insiste ensuite sur la nature du mouvement de soutien à De Cesare : «Son esprit de non-violence peut-être constaté dans le fait que la population a consciemment choisi un terrain où elle ne pouvait ni se défendre ni fuir en cas de répression des forces de l'ordre alors qu'il lui était loisible de choisir la révolte menée dans les ateliers où de nombreux instruments de travail peuvent devenir des armes.» Le texte rappelle que le mouvement n'était pas dirigé contre les gardiens qui sont eux aussi des prolétaires, mais contre les "brebis galeuses".

Par ailleurs, il est bien l'émergence d'une conscience collective : «Jusqu'à présent les prisonniers se sont rarement sentis concernés par ce qui arrivait aux autres. Victimes d'un système qui développait leur égoïsme et exerçant sur eux un chantage continué auquel ils ne pouvaient faire autrement que de répondre sous peine

51. Certificat d'Etude Primaire.

d'être brisés, une profonde division régnait entre les hommes privés de liberté. Aujourd'hui un rapprochement a lieu entre les prisonniers. Cette union n'est pas faite contre le système, ce n'est pas une coalition qui cherche à tout détruire mais au contraire à améliorer pour que la réinsertion sociale au cours de la peine ne soit plus cette belle image qui n'existe que dans les livres. Ce qui s'est passé ce 22 décembre doit être considéré comme une prise de conscience collective où chaque prisonnier a considéré son vis-à-vis fraternellement et où il s'est senti responsable envers lui.»

Un ouvrier modèle, un mouvement collectif conscient de sa responsabilité, une dénonciation de l'exploitation économique du travailleur, une action de solidarité, un désir affirmé de ne pas tout le temps vivre en marge, voilà à peu près tous les ingrédients que l'on peut rassembler pour construire un grand mouvement trouvant sa place dans le mouvement ouvrier. C'est sur cet axe que les "syndicalistes" entendent construire le mouvement des prisonniers, engagé dans un processus de réformes.

Alors le CAP serait-il réformiste et non révolutionnaire, comme il l'affirme par ailleurs ? Serge Livrozet explique le sens de cette lutte pour obtenir des réformes : «Pour moi, par petits bonds, par petites touches, on a réussi quasiment à faire une petite révolution ! Je veux dire que... Marx au XIX^e siècle, ce qu'il disait, c'était parfait, il réclamait des choses que nous avons presque obtenues aujourd'hui. Il n'avait pas prévu les congés payés. C'est sous la poussée du peuple, c'est sous la poussée des travailleurs qu'on les a obtenus. Est-ce que l'on doit dire pas de compromission, pas de congés payés ! Ce que l'on veut, c'est la révolution !»

Pour Livrozet, l'antagonisme entre des changements lents et irréversibles à long terme et le bouleversement radical immédiat est celui qui existe entre le syndicalisme et la politique et il a choisi le syndicalisme. Le but du manifeste en 11 points (avant l'apparition du point 12) est de rendre aux détenus leur dignité et de donner à la prison un caractère moins concentrationnaire. Le point 12, c'est la perspective mais les 11 autres points c'est le présent, l'immédiat. Ce n'est pas contradictoire : «Il ne s'agit pas pour le CAP de dire : c'est tout ça ou rien. Il se contente de proposer des transformations nécessaires.» L'émancipation des prisonniers sera l'œuvre des prisonniers eux-mêmes. Ils sont une catégorie opprimée de la société. Ils doivent s'unir pour prendre leur destin en main. 120 000 personnes passent en prison chaque année, c'est une force : «Imposons-la à ceux qui ne veulent voir en nous que des numéros.»

Taulards, gardiens, même combat ?

Les militants du CAP partent alors en croisade. Ils essayent d'établir des contacts avec les syndicats ouvriers, organisent des débats dans des usines en grève afin d'expliquer leur analyse de la délinquance et le lien existant entre détenus et ouvriers.

De même, ils s'adressent aux gardiens de prison en leur demandant de combattre à leur côté, au nom d'une solidarité de classe. Par exemple, le 7 mai 1975,

un gardien de la prison de Brive (19) est accidentellement tué par des détenus qui tentaient de s'évader. Ils avaient ligoté et baillonné le gardien qui meurt étouffé par son baillon. Françoise Hoffer analyse ce fait divers, dans le numéro 27 du CAP : «Depuis toujours les prisons tuent : assassinats, suicides, assassinats déguisés en suicides. Exceptionnellement cette fois, la victime est un gardien. La France s'émeut, se scandalise. La mort d'un détenu prend quelques lignes dans la presse. Celle d'un gardien devient une affaire nationale (...). Chaque fois qu'un gardien a assassiné un détenu, nous avons, au CAP, dit que ce n'était pas le gardien qui était coupable mais le système qui l'utilisait. Nous affirmons aujourd'hui que le détenu de Brive n'est pas le responsable de la mort du gardien (...). Le responsable ce n'est pas le prisonnier de Brive. Le responsable c'est une société qui, par sa violence omniprésente et quotidienne, opprime la majorité et emprisonne ceux qui ne supportent pas cette oppression.»

Le CAP-intérieur de Fleury ajoute : «Un gardien tué à Brive un mercredi, ce même jour comme tous les autres jours cinq ouvriers du bâtiment se tuaient sur leur lieu de travail, de nombreux mineurs tombaient victimes de la silicose. Le CAP s'incline devant toutes ces victimes de l'exploitation capitaliste (...). On n'entre pas dangereux en prison, on le devient par la force de votre répression et des déceptions face à vos promesses non tenues. Le CAP lance un appel à tous les gardiens conscients, et nous savons qu'ils sont nombreux pour qu'ils ne suivent pas les consignes vengeresses du syndicat FO et qu'au contraire, ils luttent pour que les promesses faites par le gouvernement aux détenus et aux gardiens soient rigoureusement respectées. 95 % des détenus sont d'origine ouvrière tout comme les gardiens. Le CAP appelle à une solidarité de classe. Appeler à la vengeance ne peut que faire le jeu de ceux qui nous exploitent, nous mentent, nous emprisonnent au nom de cette société voleuse et criminelle.»

Cet appel à la solidarité entre geôlier et prisonnier n'est pas aberrant si l'on regarde effectivement les statistiques portant sur l'origine sociale des élèves-gardiens de l'École Nationale d'Administration pénitentiaire de Fleury-Mérogis. Elles fournissent des renseignements édifiant sur leur origine, très proche de celle des détenus : en 1974, par exemple, leur âge moyen est de 27 ans, 70 % n'ont pour bagage culturel qu'un CEP ou un CAP et une bonne majorité est issue de milieux populaires. Beaucoup vivent très mal leur condition puisque 20 % désertent chaque année la profession dans les 18 mois qui suivent leur entrée à l'école⁵².

Aussi Serge Livrozet s'adresse-t-il à eux en ces termes, alors que se précise la bataille des QHS : «Vous êtes conditionnés à croire que vous allez garder de dangereux malfaiteurs, alors que vous n'allez la plupart du temps rencontrer que de pauvres types devenus voyous comme on devient surveillant. Non par vocation mais par nécessité.» Il leur rappelle que leurs intérêts sont les mêmes que ceux des prisonniers qui luttent pour un monde meilleur : «Parce que nous avons le cou-

52. *Le Monde*, le 11 décembre 1974, article de Bruno Dethomas.

rage politique de nous affirmer des vôtres au-delà de l'antagonisme artificiel (gardien/gardé) qui nous oppose, on s'acharne en haut lieu à nous inciter à nous haïr, alors que notre seul but est d'unir tous les exploités dans le même espoir, dans un même combat contre ce système injuste.»

Mais les syndicats de gardiens veillent au grain. Ils sont là pour maintenir "l'esprit pénitentiaire", c'est-à-dire un esprit de corps conforme à leurs intérêts. Ajoutons que les syndicats pénitentiaires ont la particularité d'être dirigés par de hauts responsables de l'administration, autrement dit hiérarchie syndicale et hiérarchie administrative se confondent, le gardien se trouvant commandé par les mêmes, qu'il soit au travail ou qu'il milite dans son syndicat. La rencontre taulard-gardien ne se fera donc pas, tout comme le mouvement ouvrier restera sourd à la lutte des prisonniers comme d'ailleurs à celle des femmes, des immigrés, des homosexuels ou des écologistes.

Quatre ans après, un constat d'échec ?

En octobre 1976, le CAP fait un bilan de quatre ans d'action. Il marque l'échec des syndicalistes. Malgré tous les appels au rassemblement et à l'action collective, quatre ans après sa création, le nombre de sympathisants du CAP stagne et les ventes du journal ne progressent plus : «L'usure est là, menaçante.»

Pour les syndicalistes qui ne croient qu'à l'action collective, la pilule est amère : «Nous avons commis une erreur politique et tactique grossière en nous appuyant essentiellement sur les prisonniers et les ex-prisonniers. Car disons-le tout net, avec quatre années de lutte à l'appui de ce regrettable constat, la grande majorité des détenus se fout du CAP, se fout de la politique et ne pense qu'au moyen de sortir plus vite de taule pour se démerder individuellement (...). Naïvement, les intellectuels et les anciens détenus qui ont créé le CAP croyaient qu'il suffirait de tenir un discours cohérent à la population pénale, du genre «la réussite individuelle ne sert à rien, c'est un leurre ; seule la lutte collective est payante ; rejoignez le combat révolutionnaire ; vous n'êtes pas plus immoraux que des agents immobiliers ou que des fumiers qui, au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité acceptent et revendiquent de gagner dix à cent fois le salaire d'un smicard, etc.» pour les voir rejoindre le combat collectif dont nous croyions alors être l'embryon. On s'était lourdement trompé. Ce discours-là, les taulards s'en moquent comme un récidiviste de sa première condamnation. Nous pensions également toujours avec la même crédulité qu'il suffirait de démontrer aux gens, preuve à l'appui, que 90 % des prisonniers sont issus de la classe ouvrière pour commencer à voir un peu de monde se poser des questions politiques et économiques sur la fonction et l'utilité de la prison. Nouveau doigt dans l'œil ! Les gens se contrefoutent de l'univers carcéral sauf quand c'est Papillon qui raconte des conneries ou le *Parisien* qui ment librement.»

Pourtant le CAP estime que ses analyses politiques et sociales sont justes et incontestables. En fait les grands mouvements collectifs ont pris fin avec la

réforme de 1975 et les mouvements sociaux de l'après 68 déclinent lentement, autant de facteurs s'ajoutant à la mentalité des "voyous" et à celle des "honnêtes gens" (la jonction ne s'étant pas faite) pour expliquer l'échec de la ligne "mouvement de masse" ou "syndicaliste".

Et quatre ans plus tard, en septembre 1979, alors que les masses n'ont toujours pas afflué, malgré les efforts de recentrage sur le terrain judiciaire, Serge Livrozet laisse échapper son amertume : «Il semble que nous ne soyons pas compris et que l'on attende de nous autre chose que ce que nous proposons d'offrir : à savoir la lutte et le regroupement.» Il se demande où sont passés tous ceux qui se sont servis du CAP lorsqu'ils étaient en prison, ceux qui se sont fait une "petite renommée" grâce au CAP : «Est-il si difficile de vivre en liberté de la manière dont nous vivons en prison, solidairement, s'interroge-t-il ?»

En 1980, il se prononce pour l'auto-dissolution du mouvement : «A quoi bon en effet s'acharner, se décharner, s'empoisonner l'existence qui n'est déjà pas si drôle, à maintenir en vie un mouvement qui ne paraît intéresser que ceux qui s'en occupent.»

Il rappelle alors que les fondateurs du CAP (dont il est) avaient escompté naïvement que l'existence particulière des prisonniers leur permettrait d'éprouver une solidarité à la mesure de leurs souffrances et de leurs épreuves. Là aussi, c'est l'échec qu'il analyse ainsi, dans *Libération* :

«Le détenu est porteur des mêmes tares idéologiques que la majorité du monde ouvrier. Tares idéologiques qui les empêchent, les uns et les autres, de discerner les raisons de leur aliénation. Barreaux visibles ou non, ils sont incapables de savoir pourquoi ils sont en prison... Je veux dire qu'il y a toujours le type qui se bat affectivement car c'est son frère, son fils ou son cousin qui est enfermé. Mais le jour où ce frère, ce fils ou ce cousin sort, il ne se bat plus. Ca, c'est la solidarité éphémère. Moi, la seule solidarité à laquelle je veuille croire, c'est la solidarité politique.»

Ultime référence au syndicalisme, Serge Livrozet explique ainsi son départ du CAP : «En restant, je jouerais les Georges Séguy», métaphore signifiant qu'il n'est plus représentatif des prisonniers et qu'il refuse de devenir un bureaucrate, du style Séguy ou d'autres, parlant à la place de ces derniers.

Les activistes

«Faire le point et changer de CAP !» c'est la une du numéro 40 du journal des prisonniers, en octobre 1976 qui annonce le bilan du mouvement après quatre années d'existence. En même temps qu'il signifie l'échec de la stratégie des syndicalistes, il annonce l'affirmation du courant "activiste" :

«Nous allons changer notre fusil d'épaule. Ce n'est plus essentiellement à la prison que nous allons nous intéresser mais à la justice en général dont l'incarcération n'est qu'un des aboutissements le plus grave, certes, mais pas le seul par rapport au nombre de gens qui passent devant un tribunal chaque année. Nous allons donc cesser de privilégier une catégorie de justiciables, les détenus et nous tourner vers l'ensemble de tous ceux qui subissent l'injustice des tribunaux et de la société actuelle. Il est évident que les propos que nous avons tenus à l'égard de l'inutilité de la prison demeurent valables. Simplement, à défaut de soutien de la part de ceux qui la subissent, ils cesseront d'être l'essentiel de notre action.»

Ce texte marque une charnière du mouvement. Le prisonnier n'est plus au centre de l'action du CAP mais la justice avec ses tenants et ses aboutissants, l'instrument de ce combat n'étant plus un hypothétique mouvement de masse mais la réalisation d'un journal cohérent, allant dans le sens de la lutte. C'est aussi la rupture avec un certain misérabilisme se manifestant par de continuelles dénonciations de la vie carcérale, souvent identiques. Le journal se veut désormais un instrument très concret livrant chaque mois des conseils pratiques concernant la manière de se défendre dans la vie de chaque jour. L'autre objectif affirmé est de se livrer à une contre-information sur les "faits-divers" et enfin, le CAP entend donner aussi la parole aux victimes parce qu'elles existent et qu'elles valent moralement autant que les coupables et qu'elles sont, elles aussi, victimes d'un déterminisme social : «Nous essaierons d'élever le débat de façon à expliquer aux victimes et aux justiciables que leurs rôles passifs ou actifs se trouvent socialement programmés.»

La lutte des classes est également mise en veilleuse au profit de la lutte de l'individu pour sa libération. Cela renvoie davantage à une problématique anarchiste mettant en avant la lutte contre l'oppression par rapport à la lutte contre l'exploitation⁵³ : «Par le biais des problèmes de la justice, nous désirons faire comprendre

53. Lire à ce propos : *La société contre l'Etat*, Pierre Clastres. Ed. de Minuit, Paris, 1974.

aux gens qu'ils n'ont aucun pouvoir sur leur existence et qu'on les prend pour des cons. Nous désirons tenter de promouvoir l'idée d'une société d'individus responsables, capables de prendre en charge les problèmes de la vie de chaque jour sur le plan économique, politique et social. Pour cela, nous cherchons à dissiper entre les gens les malentendus et les conflits entretenus par le pouvoir pour diviser, c'est-à-dire régner. Nous souhaitons accélérer le processus de libération individuelle pour hâter chez chacun le désir d'une émancipation collective. Pour y parvenir, nous nous attaquons aux principes de base de ce système : la productivité, le profit, le dirigisme, le dogmatisme qui constituent à notre avis les fondements de la délinquance et de l'injustice. Sans nous soumettre à aucun parti, nous luttons avec tous ceux qui désirent bâtir une société différente tant sur le plan écologique que sur le plan des rapports humains.»

Mais le CAP ne renonce pas pour autant à sa théorie du déterminisme social afin d'expliquer les causes de la délinquance, sans tomber non plus dans l'angélisme : «Par expérience, sans aller jusqu'à croire utopiquement que tous les hommes sont bons, nous savons que le comportement de chaque individu est lié à des causes affectives et à la situation sociale qui lui est faite. Il s'ensuit que nous cherchons à comprendre plutôt qu'à condamner, même lorsqu'il s'agit de nos adversaires politiques. Sachant son inutilité, nous sommes contre la vengeance réfléchie et longuement pesée. Ce qui ne signifie pas que nous tendions la joue gauche quand on nous frappe sur la droite. Cela veut dire tout simplement que nous ne croyons pas à l'exemplarité. En revanche, nous croyons à la tolérance et à la compréhension, et l'un de nos buts essentiels est de faire admettre aux gens qu'il s'en serait fallu de peu pour qu'ils se trouvent à la place de celui qu'ils se plaisent à condamner.»

De nouveaux champs d'action

C'est bien d'un élargissement du champ d'action du CAP qu'il s'agit, avec la prise en compte de l'ensemble de l'institution judiciaire. Celle-ci traite un nombre toujours plus croissant de problèmes dans un "Etat de Droit". Elle assure la médiation de la vengeance, en étant à la fois un appareil répressif et idéologique (en déterminant ce qui est admissible ou non). Elle fonctionne avec un corps de fonctionnaires assermentés composé principalement de magistrats. C'est une population identifiable par sa composition sociale, sa culture ou bien ses mœurs⁵⁴. Leur carrière est gérée par l'Etat. C'est un corps très conservateur qui défend avant tout les intérêts de celui qui l'entretient, c'est-à-dire l'Etat et les forces qui l'animent. Ils sont assistés dans leur tâche par un corps d'auxiliaires, indépendants, ceux-là. Ce sont les avocats qui, en règle générale, sont là pour rendre un accusé présentable et qu'ils sont censés défendre face au pouvoir du magistrat. De toute

54. Lire à ce sujet le n° 40 de la revue *Recherches* (mars 1980) : Juges et procureurs, Histoires d'une perversion par Christian Hennion et Yves Lemoine (lui-même magistrat).

façon, leur capacité de défense est limitée par la procédure et par les règlements intérieurs des barreaux dans lesquels ils sont obligés de s'inscrire et donc de se soumettre.

La Justice individualise chaque situation et ses verdicts "rétablissent" un ordre qui a été troublé, comme la médecine qui se contente de soulager la souffrance individuelle sans analyser et combattre les causes économiques et sociales de la maladie et du mal-être.

Le CAP entend ainsi déborder l'institution judiciaire, en globalisant chaque situation afin de développer une critique sociale et donc, à terme, politique, d'où cette tentative de rapprochement, par l'analyse, entre "victimes" et "coupables" qui court-circuite la médiation imposée par la justice. C'est également une méthode de lutte contre la prison puisque c'est le juge qui commande l'ouverture ou la fermeture des portes.

Ce n'est pas le rassemblement des justiciables qui est l'objectif mais le développement des luttes ponctuelles à partir de chaque situation concrète. «La différence essentielle, explique Jean Lapeyrie, passant par là : le groupe des "activistes" était contre la prison, contre la justice, mais n'avait pas comme objectif de rassembler les justiciables ; nous estimions qu'un prisonnier qui lutte donnait l'occasion au groupe extérieur de lutter contre la prison.»

Pour cela, le CAP met une méthode au point, la stratégie judiciaire, théorisée par Jacques Vergès⁵⁵, dans un ouvrage qui porte le même nom. L'information y joue un rôle important, d'où cette volonté affirmée de faire de la contre-information à partir de ce que la presse appelle des "faits-divers" et qui sont la plupart du temps fabriqués à la source par la police ou la gendarmerie (principales agences de presse en la matière)⁵⁶. Il s'agit, là aussi, de contrer ces institutions qui ont leur logique et de projeter un autre point de vue.

La stratégie judiciaire

Avec cette stratégie, la défense de rupture sort de son ghetto politique dans lequel les avocats voulaient la maintenir. Qu'est-ce que cela signifie exactement ?

La défense de rupture, c'est le moment où l'accusé devient accusateur et où il impose la défensive à l'accusation et se référant à un autre ordre, un autre système de valeur. C'est le renversement de la position d'accusé : «Pour nous, dit Jean Lapeyrie, la référence est très simple : c'est la saloperie du système en face, c'est lui qu'on prend comme référence, sa violence, ses crimes, ses vols ; on lui renvoie sa morale dans la gueule.» Et il ajoute, pour expliquer le fondement du combat judiciaire : «Notre présence sur le terrain du droit a toujours eu pour principe que

55. Vergès s'est lui-même inspiré du livre de l'avocat communiste, Marcel Willard, *La défense accusée* (Ed. Sociales). Willard avait été désigné par Dimitrov afin d'être un de ses avocats, pour l'incendie du Reichstag.

56. Par exemple, tous les jours, la police ou la gendarmerie communique ce genre d'information à chaque rédaction locale des journaux régionaux. Ils sont justes réécrits et titrés.

l'illégalité était en face. Notre système de valeur est très simple : nous démontrons, sur le terrain du droit quand ça nous rend service, que ce sont les autres qui sont incapables de respecter aucune légalité ni aucun droit. Notre combat judiciaire entre dans un refus plus général. Nous sommes des militants qui veulent foutre la merde le plus possible dans le système présent.»

A l'occasion de ses démêlés avec la justice, Jean Lapeyrie met en pratique ces principes, comme le raconte *Le Monde* du 28 février 1974 après sa comparution pour un vol de chéquiers. Il reconnaît les faits mais déclare s'en désintéresser. Son avocate, chiffres en mains, montre l'origine sociale de ceux qui peuplent les prisons et Lapeyrie de conclure : «Si je m'appelais Rives-Henrys⁵⁷, j'aurais pu citer n'importe qui, car cela aurait été du haut gratin, des gens comme vous.»

Une autre fois, Jean Lapeyrie et Agnès Ouin sont jugés pour un vol à l'étalage. Ils font alors le procès des grands magasins et de la société de consommation. Les militants du CAP utilisent ainsi les prétoires comme tribune mais essayent aussi d'interpeller les magistrats "contestataires" du SM. Par exemple, en 1973, après le congrès de ce syndicat (où ils étaient présents), Jean Lapeyrie formule des souhaits pour l'avenir : «Nous espérons bien que pour leur prochain congrès, les syndiqués de la magistrature iront plus loin et que les JAP plus courageux que d'ordinaire, accorderont des permissions à des détenus pour venir, au nom de leurs camarades encabannés, dire à tous ces juges qui cherchent leur conscience, ce qu'est aujourd'hui la condition des détenus, des interrogés, des gardés à vue, des tricards, des centralés, etc.»

Dans le numéro 41, Jean Lapeyrie se fait pédagogue en expliquant les différents stades de la procédure judiciaire et ce qu'il faut en penser : le code de procédure pénale, la police, la prison et le jugement. Le titre de l'article est explicite :

«Le combat des justiciables, pour une pratique militante face à la justice bourgeoise ».

De là, émergent de nouvelles revendications. Ainsi, dans le numéro 47, il s'attaque à la détention provisoire qui doit, d'après le code, être une exception mais qui, dans la pratique des juges, est devenue une généralité. De même, le CAP revendique le droit d'appel dans les procédures d'Assises : «Ainsi seulement les verdicts criminels qui déferlent actuellement depuis les cours d'Assises seront en partie stoppés. La partialité et l'arbitraire des procédures de cour d'Assises ne seront plus totalement incontrôlables.» Chacune de ces revendications découle d'exemples très concrets, qui les illustrent et en donnent le sens.

57. Rives-Henrys : député UDR (gaulliste) compromis dans un scandale immobilier, "l'affaire de la Garantie Foncière". Cette affaire retentissante avait inspiré aux prisonniers ce slogan «Qui vole un pain va en prison, qui vole des millions va au Palais Bourbon».

La connaissance des textes officiels et de la loi doit permettre à chaque prévenu de créer un rapport de force quand il se trouve face à un juge. C'est en cela que ce combat contre la justice rejoint celui contre la prison.

Mais pour que ce combat soit efficace, il faut que la défense soit forte et libre de ses mouvements. Le concept de "libre défense" est analysé avec le numéro spécial que sort le CAP en 1979, à propos de l'affaire Roland Agret⁵⁸ et qui s'intitule "Spécial Défense en Danger". Il pose la question des droits de la Défense et de son déséquilibre face à l'Accusation. L'avocat y est désigné comme un obstacle à la défense d'un prévenu parce que, en général, il est hostile à la défense de rupture : «Dans le procès politique, procès noble, écrit Jean Lapeyrie, l'accusé a son rôle à jouer. Mais dans les procès de droit commun, les avocats veulent garder la vedette. Et c'est parce que la défense de rupture met ce rôle en cause qu'ils ne veulent pas de cette défense dans le procès de droit commun. La défense de rupture gêne la défense traditionnelle par le fait d'abord qu'elle enlève à l'avocat le rôle de premier plan. Dans le procès des QHS, les vedettes, dans le sens bourgeois, c'étaient ceux qui tenaient un discours sur les QHS. Les avocats passaient au second plan et cela leur était insupportable.»

Les avocats d'extrême-gauche n'échappent pas à la critique, comme ce militant de la "boutique de droit" du XIX^e, à Paris, venant de s'inscrire au barreau et à qui Jean Lapeyrie écrit une lettre ouverte dans le numéro 43 de janvier 1977 : «Pour un avocat d'extrême-gauche, il y a victoire quand son client lui dit : tu m'es inutile, je n'ai plus besoin de toi, je me défends seul.» Derrière cette remarque se profile la lutte des justiciables pour l'accès au dossier, qui pose également la question de la place de l'avocat dans le système de défense. Le CAP rappelle sa position à ce sujet, trois mois plus tard : «L'accusé, l'inculpé, le prévenu sont toujours maîtres de leur dossier, l'avocat n'est que leur instrument. C'est d'abord aux clients des avocats de ne pas se laisser déposséder de leurs pouvoirs par des professionnels.»

Deux ans auparavant, Babette Auerbacher avait contesté la fonction de l'avocat en posant une question : «Avocats pour quoi faire ?» Elle constate alors que même les avocats de gauche font de l'auto-répression et qu'ils se plient devant tous les obstacles imposés par la Justice. L'avocat, de toute façon, est le serviteur du système judiciaire et non de son client : «L'inculpé, c'est l'objet manipulé. Il n'a pas le droit à la parole. Il doit se taire, déléguer ses pouvoirs à son avocat, serviteur du système judiciaire.» Elle estime que la fonction même de l'avocat bloque toute

58. Accusé d'avoir commandité un meurtre, Roland Agret est condamné, en février 1973, à 15 ans de réclusion criminelle par la cour d'Assises du Gard, alors qu'il était libre à l'audience. Il ne cesse de clamer son innocence, ce qui lui vaut d'être placé au QHS des Beaumettes. Il est soutenu par un comité et par le CAP. Après quatre ans de détention et une longue grève de la faim, il est libéré. En tout, il aura fait six ans et demi de prison. Après sa libération, il poursuit son combat contre l'institution judiciaire et contre les QHS.

possibilité de transformation de cette profession : «Même un avocat qui se pose des questions sur sa profession, même s'il sait que le système judiciaire est voulu par le système capitaliste, de par sa fonction, il ne peut servir que ce système. Un boucher qui ne veut plus qu'on tue les animaux, n'est plus boucher longtemps.»

Ainsi la lutte pour la suppression de la prison et du système judiciaire passe par la lutte contre les juges et les avocats qui en sont des parties actives. Babette Auerbacher définit ensuite la place du prévenu dans cette perspective : «Les inculpés, ce sont eux qui doivent mener leur lutte, leur procès. L'appareil judiciaire doit être bafoué, refusons notre délégation de pouvoir à ceux qui savent ou prétendent savoir, ceux qui utilisent leurs privilèges.» Puis elle en vient aux axes de la lutte des justiciables. Il faudrait démystifier le droit qui n'est qu'un langage fermé permettant de noyer ceux qui ne sont pas les privilégiés, démystifier l'avocat, assurer sa défense soi-même, mandater qui on veut afin de se défendre et non ceux imposés par le système judiciaire ou encore utiliser les avocats commis d'office en les contrôlant, bref, mettre beaucoup de grains de sable dans les rouages trop bien huilés de la Justice avec l'objectif affirmé de bloquer l'ensemble du système : «Lutter contre la Justice, c'est lutter contre les prisons, les détruire, lutter contre tout l'appareil judiciaire (juges et avocats) et les détruire.»

Pour les activistes, se défendre soi-même, c'est maîtriser toutes les implications contenues dans un acte d'accusation et pouvoir déborder largement le cadre d'un procès en posant des questions politiques mais pour cela il faut exiger le respect des droits de la défense, notamment un temps de parole équitable, la possibilité de parler librement, sans être interrompu et pouvoir interroger soi-même les témoins, et de prendre la parole à la fin. Seulement, il reste un obstacle de taille, l'accès au dossier.

L'accès au dossier

Malheureusement, par leur situation d'enfermés, les détenus sont pratiquement obligés d'avoir recours à un avocat. Le CAP les incite donc à le contrôler en leur rappelant que c'est le prévenu qui dirige sa défense et non l'inverse. En 1976, Agnès Ouin et Claire Bostyn, toutes deux membres du CAP mettent en pratique ces principes ce qui s'avère payant : Claire Bostyn accusée de vol à l'étalage, faisant à son procès celui des grands magasins voit sa peine ajournée (ce qui équivaut à une dispense de peine) alors qu'elle s'était revendiquée voleuse et n'avait pas cherché à s'excuser.

Agnès Ouin, elle, comparait le 8 mars 1976 devant la 16^e chambre correctionnelle de Paris, accusée d'outrage à agent. En fait, elle a résisté aux policiers qui, en toute illégalité, voulaient l'empêcher de vendre le CAP devant la prison de La Santé. Elle choisit de se défendre sans avocat. Elle démonte l'accusation reposant uniquement sur la parole des policiers et elle revendique l'accès à son dossier. Cela lui est refusé par le président, même chose en appel. Alors Agnès Ouin se pourvoit en cassation et le 9 février 1978, la chambre criminelle de la Cour de cassation

rend son arrêt qui reconnaît le droit à tout prévenu d'avoir connaissance de l'intégralité des pièces de la procédure par l'entremise d'un avocat si besoin commis d'office et à l'assistance duquel il peut d'ailleurs renoncer devant les juges.

Ce qui pourrait sembler un échec est transformé en victoire par l'analyse qu'en fait Jean Lapeyrie : «La Cour de Cassation reconnaît le droit à l'auto-défense et charge les avocats d'en assurer le bon fonctionnement.» Mais Babette Auerbacher explique par son exemple personnel comment les avocats, atteints dans leur pouvoir, résistent à cette mesure.

Citée pour outrage à magistrat et outrage à gardes républicains et agents, elle fait appel de son premier jugement. Entre temps, la Cour de Cassation a rendu son arrêt. Aussitôt, elle demande la désignation d'un avocat d'office afin d'avoir accès à son dossier. Celui-ci le lui refuse. Elle se plaint alors au bâtonnier qui lui oppose le même refus. Elle dépose des conclusions et des notes de délibéré afin de protester contre cette violation du droit défini par l'arrêt de la Cour de Cassation. La Cour d'Appel, présidée par le conseiller Pérez refuse de s'immiscer dans ce qu'elle perçoit comme un conflit entre un défenseur et son client. Babette Auerbacher poursuit son combat et pose deux questions : «Messieurs Chanson (le bâtonnier) et Pérez vont-ils être poursuivis pour diffamation envers la Cour de Cassation ? L'arrêt "Ouin" de la Cour de Cassation est-il applicable ? Ou bien la Cour de Cassation a-t-elle produit cet arrêt pour passer le temps ? Elle va devoir le dire puisque je forme un pourvoi en cassation.»

Ce combat pour l'accès au dossier est primordial pour l'organisation de la défense. En effet, dans la pratique, un accusé ne sait même pas de quoi il est accusé. Alors comment peut-il se défendre ? En face, juges et avocats se retrouvent bien d'accord pour le refuser et garder ainsi leur pouvoir. Ce combat a donc remis en cause de manière très radicale le système judiciaire et son organisation. Il a introduit le principe de se battre pour imposer un véritable débat contradictoire (qui est, paraît-il, un principe de la démocratie).

Les boutiques de droit⁵⁹

Mais, serait-on tenté de dire, il faut être sacrament doué en droit pour se défendre soi-même. C'est là qu'intervient la force du collectif. Dès 1975, par exemple, une structure militante comme la Boutique de droit du XIX^e arrondissement se met en place. Les objectifs correspondent à ceux des "activistes" du CAP. Du reste ceux-ci, comme Jean Lapeyrie et Agnès Ouin s'y impliquent. La Boutique de droit assure des permanences et accueille un public qui se situe plutôt en bas de l'échelle sociale : ceux qui ne peuvent faire admettre leur vérité, celle de l'insolvable, du mal-logé, du voleur ou du marginal. Le principe est de discuter collectivement de ses problèmes afin de trouver des solutions : «La discussion col-

59. Lire à ce propos : *Boutique de Droit*, ouvrage collectif. Ed. Solin, 1978.

lective, expliquent les militants de la Boutique du XIX^e, a pour premier but de rompre l'isolement, de faire prendre conscience aux participants, animateurs et visiteurs que leur problème n'est pas unique. Elle a aussi pour objectif de permettre à chacun d'exprimer la façon de voir le cas et, à la personne, de la situer dans son contexte social, psychologique, familial. L'aspect juridique intervient ensuite et il est lui aussi débattu avec la personne afin que celle-ci le saisisse le mieux possible. Le but de cette discussion est la prise en main par la personne de son propre problème, prise en main par l'aide d'un groupe qui lui donne l'assurance qui lui manque, les informations techniques qui lui sont nécessaires.» La Boutique de droit se veut un lieu d'élaboration de la défense de rupture, puisque l'objectif est que chaque personne soit actrice de son problème : «Faire apparaître le vrai problème qui au départ n'est pas juridique, le situer dans son contexte, analyser les mécanismes du rapport de force en jeu, préciser les motivations et le but à atteindre compte tenu des désirs de la personne, envisager les solutions possibles, tels sont certains aspects de la discussion qui, parce qu'elle est collective, n'autorise personne à récupérer le problème posé, en dehors de la personne concernée.»

Pour ces militants de la Boutique de droit du XIX^e, la défense de rupture, l'auto-défense (qui s'appellera par la suite la défense libre) amènent les individus à être autonomes tout en étant efficaces par rapport aux problèmes posés immédiatement : «La défense de rupture suppose la rupture de l'individu avec le cadre que lui attribue la société ; elle suppose encore que l'on sache tenir un langage qui n'est pas celui de l'administration, du juge. Elle consiste aussi à déplacer le débat du contexte juridique au contexte sociologique, psychologique, politique, etc. Le fonctionnaire, le juge n'aura alors que la possibilité de censurer ce débat nouveau affirmant par là, la position qu'il prend dans le rapport de force en jeu, ou restera purement et simplement sans réponse aux questions posées lesquelles venant remettre en cause les fondements de la règle qu'il était chargé d'appliquer.»

Cette boutique de droit du XIX^e a eu plus de 3 000 visiteurs en trois ans, à raison de deux permanences par semaines.

L'information est une arme

Dans cette optique, l'information, c'est-à-dire la contre-information a une place importante, en tant qu'arme servant à faire exploser un "fait-divers" ou une affaire judiciaire sous ses angles politiques ou sociaux, ouvrant ainsi des lézardes dans l'institution judiciaire. C'est cette information qui socialise le problème, la zone de tension que voudrait individualiser et isoler la Justice. D'où l'intérêt pour les activistes de disposer d'un journal cohérent, allant dans ce sens. Ce qui fait dire à Jean Lapeyrie, au cours des révoltes de l'été 1974 : «Participer à la progression des ventes du CAP, c'est percer les murs de toutes les prisons mieux qu'avec de la dynamite», parce que dans un système qui repose sur le secret, l'information est une lutte à part entière.

Et quand, au mois d'août 1975, le CAP sort en kiosque avec un tirage de 50 000 exemplaires, c'est l'affirmation très forte de cette volonté de prendre à témoin l'opinion et de démonter le discours dominant véhiculé par la grande presse qui exploite systématiquement le crime et le vol dans un certain sens : «Au CAP, écrit Francis Martineau, nous refusons que l'on maintienne les gens dans l'ignorance et qu'on se serve de nous, prisonniers pour les aveugler. Ces 50 000 exemplaires doivent nous donner une audience plus large auprès de ceux qui veulent comprendre ce qu'est vraiment la réalité sur la justice et la prison, faire entendre aux gens que nous ne sommes ni mieux ni pire que les autres, et moi, voleur, je ne m'estime pas plus dégueulasse que ceux qui — ils sont légion — dénigrent, écrasent, s'avilissent et salissent autrui pour se faire une situation ou pour toute autre mesquine raison que ce soit.»

Dans cette optique, donner la parole aux détenus n'est pas suffisant. Il faut que cette parole s'inscrive dans le sens d'une lutte contre la prison et la justice : «Comment agir, explique le journal en mars 1977, que faire, par exemple, pour que disparaissent les centres de haute-sécurité ? Voilà ce que nous aimerions savoir, ce que nous aimerions publier. Comment agir, que faire pour que les détenus sortant de prison ne s'enferment pas dans un silence honteux et veuillent enfin lutter pour leur dignité ? Voilà ce que nous aimerions recevoir et publier.» Même si cela a mis du temps pour se décanter, l'évolution du dessin proprement dit du titre du journal manifestait déjà ce changement de perspective.

Dans le numéro 5 (avril 1973), ce dessin de trois gardiens en train de tabasser un détenu à terre disparaît du titre laissant la place à un petit texte : «Les chaînes des prisonniers sont les mêmes que celles de tous les hommes sans pouvoir sur leur vie : elles sont simplement plus visibles. Les détenus, face aux tentatives du pouvoir pour les isoler dans leurs luttes, ont besoin du soutien de tous les révoltés. Leur colère est la nôtre.» Puis, en juillet/août 1975, pour le numéro 27, ce texte est remplacé par un extrait du point 12 : «N'aménageons plus nos conditions de survie, refusons-les» jusqu'au numéro 30 qui est tiré à 50 000 exemplaires pour revenir à la citation précédente, plus épurée : «Les chaînes des prisonniers sont les mêmes que celles de tous les hommes sans pouvoir sur leur vie : elles sont simplement plus visibles».

En septembre 1978, alors que le mouvement amorce son déclin, c'est le retour à l'intégralité de la première citation qui, sans doute, marque le déclin de la tendance "activiste". Le même type de remarque peut se faire par rapport à la une du journal : à partir du numéro 30 (octobre 1975), elle prend une forme beaucoup plus cohérente, plus en accord avec le changement de perspective du CAP et ce, jusqu'au numéro 57, où le ton change avec les dessins de Daniel Delafond, l'homme de l'éclatement du mouvement.

Malgré des turbulences qui commencent à secouer le CAP, en janvier 1979, c'est le lancement de l'Agence Presse Justice (APJ) avec la publication d'un bulletin hebdomadaire à destination de la presse : «Alors, écrit André Beaujard, si

l'AFP et les grands journaux ont installé des correspondants particuliers dans tous les coins du monde, ils sont absents des prisons. C'est pour pallier cette lacune que le Comité d'Action des Prisonniers met en place son réseau d'informateurs qui, chaque semaine, pourront tenir la grande presse au courant de ce qui se passe derrière les hauts murs des prisons. Au courant aussi des grands procès et des enquêtes policières qui par-dessus la tête des juges (soumis ou encore libres) ont fabriqué le dossier.»

Le constat de départ étant que pour briser le mur du silence des prisons et des tribunaux, il faut un traitement de l'information et une mise en perspective plus rigoureuse. Qui est André Beaujard ? Il se présente dans le numéro 50 : «Oui, j'ai décidé de collaborer régulièrement au journal du CAP. Pourquoi ? La réponse pourrait tenir en quelques lignes : les amis du CAP n'exigent pas de carte de presse⁶⁰. Le CAP que je connais depuis quelques semaines seulement, m'ouvre sa porte alors que toutes celles derrière lesquelles j'ai un ami ou un confrère (?) restent fermées. Ça ne vous étonne pas, vous qui éprouvez tant de mal à vous "réinsérer" dans une société qui ne veut plus de vous à aucun prix. Rassurez-vous : moi non plus. Depuis le 3 janvier 1974, date à laquelle j'ai été incarcéré à Fresnes, aucun de ceux que j'ai côtoyés (et parmi eux certains me devaient beaucoup) ne s'est manifesté. Pas de lettres, pas de mandats. Pas un seul n'a même cherché à entrer en contact avec ma femme pour savoir seulement comment elle survivait.» Devenu journaliste, comme beaucoup, en 1945, il erre de journal en journal au gré des ventes et des rachats qui concentrent petit à petit la multitude des journaux issus de la résistance entre les mains d'une poignée de propriétaires. *Paris-Presse*, *l'Intransigeant*, *Franc-tireur*, *Les Echos* puis *Le Figaro* où il travaille comme secrétaire de rédaction, bref, 25 ans de journalisme qui prennent fin, officiellement avec le hold-up contre ce dernier journal et auquel il participe. Beaujard amène au CAP tout son savoir-faire et sa connaissance du monde de la presse. Il est un renfort inattendu pour les activistes.

La convergence victimel'accusé

A l'inverse du mouvement d'extrême-droite, Légitime Défense, qui veut récupérer le malheur des victimes pour en appeler à la vengeance individuelle canalisée sur des boucs émissaires, le CAP, dans son bilan qui annonce un recentrage de son action, entend amener les victimes à analyser politiquement, socialement leur place dans la société, un pari audacieux si on le ramène à chaque drame individuel. Ici, on ne joue pas sur l'émotion mais on en appelle à la réflexion. L'exemple du débat sur le viol montre la richesse contenue dans ce genre d'initiative à laquelle des femmes (victimes potentielles) ont participé activement. Un autre

60. Pour obtenir la carte de journaliste professionnel, il faut avoir un casier judiciaire vierge.

exemple montre la portée de ces rencontres, celui de Gabrielle Matisse, employée dans une agence bancaire, avenue Bosquet, à Paris et prise en otage avec ses collègues et les clients, au cours d'un hold-up, le 3 décembre 1975. Elle raconte son histoire dans le CAP.

Au centre de l'affaire, deux hommes qui retiennent 29 personnes à l'intérieur de la succursale, la police alertée ayant bouclé tout le quartier. Le dénouement survient, brutal, au bout de 14 heures. Méliani, l'un des deux hommes, est exécuté par les policiers. Son complice, Vasquez, est arrêté. Deux ans plus tard, il comparaît devant une cour d'Assises qui le condamne à 15 ans de réclusion. Gabrielle Matisse sort très marquée par cette aventure. Elle contacte l'avocat de Vasquez afin de témoigner dans le sens de la défense alors que quinze de ses collègues et deux clients sont cités par l'accusation. Ebranlée par tout ce qu'elle a vécu, elle témoigne dans le CAP. Syndrome de Stockholm ? Facile ! L'analyse lucide et détaillée prend le pas sur l'émotion.

Ce témoignage porte un coup à cette notion qui vise à enfermer et contenir toute solidarité avec des preneurs d'otage qu'on veut dépeindre forcément comme des monstres, sans raison et sans humanité. Elle a vécu pendant 14 heures une situation d'enfermement qui l'amène ensuite à analyser la Justice et la police. Elle oppose l'attitude des braqueurs à celle des policiers, les premiers étant humains, rassurants, les seconds se comportant comme des "mufles" : «Pendant ces 14 heures, la police n'a jamais pris en considération la vie de 29 innocents. Elle n'a pensé qu'à avoir la peau des deux garçons.» Pour elle, la police a joué la carte de l'insécurité : «Les policiers ne visent qu'un but : qu'on puisse lire dans la presse : «deux dangereux gangsters arrêtés... ou abattus». Cela rassure l'opinion publique et, en même temps, plus le fait a été dramatique, plus on peut maintenir la peine de mort et condamner à vie... Peu importe le prix qu'on y a mis.»

Les suites judiciaires de cette affaire élargissent sa prise de conscience. D'abord, elle s'étonne de ne pas avoir été citée comme témoin, à la différence de ses collègues. Elle a dû faire la démarche d'elle-même. Ensuite, elle a senti l'hostilité du président et de l'avocat général parce qu'elle n'allait pas dans le sens de l'accusation. Etant militante syndicale, elle a ressenti qu'elle était doublement suspecte, ce qui l'amène à une compréhension du système judiciaire : «Les juges ne sont là que pour dire "amen" à la société, cette société fut-elle monstrueuse, injuste, égoïste, ils la représentent, et se contentent de condamner ceux qui la remettent en question. Comme les policiers, ils ne sont pas là pour se demander pourquoi il y a des hold-up. Leur simple rôle consiste à condamner, le plus lourdement possible, ceux qui les commettent. Ils ne se rendent sûrement pas compte qu'ils enveniment le mal au lieu de le guérir.»

Sa parole va plus loin encore, elle rejoint celle du CAP. C'est la convergence entre une employée de banque prise en otage avec un mouvement de prisonniers : «Nous sommes persuadés que ce n'est pas en tuant les délinquants qu'on mettra fin à la délinquance. La délinquance a ses racines dans la société elle-même. C'est

d'abord cela qu'il faut comprendre, et c'est en changeant la société qu'on commencera peut-être à enrayer le mal.»⁶¹

Rassembler les prisonniers et ex-prisonniers, les intégrer au mouvement ouvrier, sur la base de l'origine sociale et de la condition ou bien lutter aux côtés d'une personne ou d'un groupe mettant en contradiction le système avec la volonté d'atteindre un objectif quasi-immédiat ; pratiquer une "guerre" de position (sur le long terme) ou une "guerre" de mouvement (sur le court terme) ; mobiliser les prisonniers ou ex-prisonniers, en pensant qu'eux seuls peuvent parler de la prison ou bien mobiliser la conscience des citoyens contre les institutions répressives qui les enferment, afin d'affirmer la nécessité d'une autre organisation sociale. Telles sont sans doute les différences entre ces deux courants du CAP. Les divergences de fond ne sont pas minces. Elles sont sous-tendues par deux visions très différentes de l'organisation. Pourtant, elles ne sont pas si contradictoires comme l'explique Jacques Lesage de La Haye, à propos de l'antagonisme Serge Livrozet/Jean Lapeyrie : «Ils étaient souvent en désaccord. Jean m'a souvent dit : «c'est moi qui tenait le CAP, Serge, c'était un théoricien, un penseur, il avait des idées de rassemblement très large. Par delà la lutte du CAP, il visait quelque chose de beaucoup plus général. Moi, on pouvait me traiter de stal⁶², de petit comptable, de gestionnaire du CAP, mais si je n'avais pas été là, le CAP se serait cassé la gueule, les grandes envolées de Serge ça ne suffisait pas, moi j'étais là au quotidien.» Pour Jean Lapeyrie, l'important c'était le journal parce que c'est ce qui faisait qu'à travers lui, le CAP était en action permanente, en mouvement. Voici le bilan qu'il tire de la stratégie des activistes : «C'est ce groupe qui a mené toutes les actions ponctuelles qui ont fait le succès du CAP, et qui l'ont fait connaître dans les médias : la lutte pour le droit de lire en prison, celle pour la vente du journal "le CAP" dans les prisons, etc. Et c'est en même temps ce groupe qui a toujours animé la vie du journal, sa fabrication et sa vente. Il y a eu coexistence, jusqu'au jour où la tendance qui espérait le grand rassemblement des prisonniers, face à son échec, s'est retiré, Livrozet disant : les prisonniers sont hypocrites, ce sont des cons, il n'y a rien à faire avec eux. Et ce jour-là s'est formé le Comité d'Action Prison-Justice (CAPJ) avec les gens qui faisaient ce que l'on connaissait du CAP.»

Mais Jacques Lesage de La Haye pense que ces deux tendances ne s'opposaient pas : «Le problème entre eux, c'est qu'ils opposaient ces deux idées alors que pour moi, elles sont complémentaires. C'est pour cela que je n'ai jamais pris position dans cette histoire. Il fallait protéger et défendre ces deux idées. Celle du journal était capitale parce qu'en effet vendre le journal, se faire arrêter par les flics, se faire déposer dans la campagne à 20 bornes, c'était quelque chose de spectaculaire.

61. A propos d'une prise d'otage dans une banque, voir le film américain de Sydney Lumet (1979) : *Un après-midi de chien*.

62. Abréviation péjorative de stalinien.

Quand il y avait du baston avec les CRS et qu'on voyait Babette en train de croiser ses béquilles pendant qu'un CRS tapait, c'était des trucs qui frappaient les familles, qui étaient dits dans les prisons. Tout le monde en parlait. C'était médiatique (...). Donc je pense que ce côté-là était capital. Grâce à la diffusion devant les prisons, les familles l'avaient. Ca créait une dynamique. Mais je ne vois pas en quoi ça s'opposait réellement au fait de faire des assemblées générales, des débats, des meetings révolutionnaires pour enflammer la population. Ca a été des conflits parce que chacun voulait faire passer son idée et on était peut-être tous un peu épidermiques et intolérants. On ne pensait pas assez qu'il y avait la place pour les deux expressions et les deux façons de lutter.»

L'important, c'est le journal

La fabrication du journal et sa diffusion deviennent très vite un des objectifs les plus importants du mouvement, comme l'explique Jean Lapeyrie : « Pas de possibilité de lutte sans l'écrit, surtout avec la justice. Avec l'écrit, on peut démonter les mécanismes qui amènent une condamnation. Un journal est durable, il n'est pas périssable, il peut circuler. » Aussi, au fil des années, le ton devient moins virulent, moins viscéral mais plus analytique, plus efficace. D'ailleurs, journal et mouvement portent le même nom. Il n'y a pas de séparation, le journal n'étant pas l'organe d'un parti ou d'un syndicat, il est le mouvement lui-même, en tant que lieu de débat ouvert. Il s'intitule "le journal des prisonniers" et, en effet, ses rédacteurs sont souvent des prisonniers qui font parvenir clandestinement leurs articles mais qui, en principe, sont signés. La diffusion est, très vite, un enjeu primordial. Les deux premiers numéros sont tirés à 10 000 exemplaires, diffusés à la fois par les militants et par les Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne (NMPP). A partir du numéro 3, le tirage redescend à 5 000 exemplaires, avec une diffusion militante et de gros points de vente comme la librairie Maspéro (La Joie de Lire) à Paris qui en vend 500 en moyenne, à elle seule.

En 1975, c'est le bond en avant, avec un tirage de 50 000 exemplaires, chiffre minimum pour une diffusion nationale par les NMPP. Mais un an plus tard, le CAP constate qu'il perd de l'argent sans engendrer de nouveau dynamisme. Aussi, le tirage revient à 30 000 et en janvier 1977, à 15 000. Puis en avril suivant, il abandonne la diffusion nationale par les NMPP et retourne à un tirage à 5 000 vendus par les militants.

Les abonnements sont un autre moyen de diffusion : 50 à 100 abonnés pour les premiers numéros puis, rapidement, il y en a 600, nombre qui se maintiendra jusqu'à la disparition du journal en 1980. En fait, la vie du journal repose principalement sur deux hommes : un "gestionnaire", Jean Lapeyrie et un "commercial" Serge Livrozet.

La promotion se trouve assurée par des campagnes spectaculaires, montées par le CAP mais aussi des opérations purement publicitaires comme l'achat d'un encadré dans *Le Monde*, la couverture "sauvage" d'affiches de toute une ligne de métro, celle de la Chapelle à la porte d'Orléans ou encore, en 1977, la présentation d'une liste aux élections municipales afin de poser le problème des droits

civiques⁶³, mais surtout pour disposer des panneaux électoraux afin de se faire de la publicité.

L'équilibre financier du journal repose sur un constat très simple : Paris et sa région comptent environ 20 000 prisonniers, donc 20 000 clients potentiels. Le prix de vente est calculé sur la vente de 500 exemplaires par les militants, reposant sur six personnes. Avec une telle souplesse, le CAP peut donc se lancer à la conquête de son marché, c'est-à-dire principalement les prisons. Mais bien évidemment, de nombreux obstacles vont se dresser sur cette route. Aussi, la diffusion constitue-t-elle très vite l'enjeu d'une bataille qui va opposer l'Etat au mouvement des prisonniers. Celle-ci va se dérouler en trois phases : la diffusion sur les trottoirs devant les prisons et les palais de Justice, la bataille pour le droit de lire en prison et la diffusion à l'intérieur même des prisons.

Ce combat a mis en mouvement le CAP et a affirmé un principe que rappelle Jean Lapeyrie : «Se battre pour gagner et faire céder le système sur ses contradictions.»

La conquête des trottoirs des prisons

Fresnes, avenue de la liberté

Dès le mois d'avril 1973, le CAP se lance à l'assaut des files d'attente des familles devant les prisons. Mais ce n'est pas facile, les vendeurs se faisant régulièrement interpellés par la police. Dans "le pays des droits de l'homme", l'Etat voit d'un mauvais œil se répandre des idées contestataires et n'admet donc pas la libre circulation des informations qui le mettent en cause : «Diffuser un journal, même légal, analyse le CAP, quand celui-ci contient des vérités gênantes pour l'ordre établi, c'est s'exposer à plus ou moins brève échéance à la répression policière.»

Le 28 avril débute la bataille. Ce jour-là, deux militants vendent le journal aux abords de la prison de Fresnes. Ils sont interpellés et relâchés seulement après la fin des parloirs. Le samedi suivant, quatorze personnes assurent la diffusion, au même endroit, parmi elles des lycéens, solidaires de la lutte des prisonniers. Nouvelle interpellation. Une semaine plus tard, le CAP réunit 28 personnes pour vendre le journal : cette fois-ci, des militants syndicaux ou politiques ont rejoint les lycéens et les ex-taulards. Le CAP entend ainsi faire comprendre aux autorités qu'il ne cèdera pas, que l'expression est un droit et que la population de Fresnes a un droit légitime à l'information. Puis, le samedi 19 mai, une vingtaine de personnes sont interpellées alors qu'elles diffusent le journal. Il leur est signifié l'autorisation de le vendre si elles se conforment à un règlement préfectoral existant, à savoir ne pas gêner la circulation. Aussi, le samedi 26 mai, à 14 heures, plus d'une centaine de militants sont devant la prison de Fresnes afin de manifester leur sou-

63. La majorité des condamnés des peines de prison perdent leurs droits civiques. On leur reconnaît l'obligation de payer des impôts mais pas le droit de voter, par exemple.

tien au CAP et exiger le droit à la parole pour les détenus. La police charge et une soixantaine d'entre elles sont interpellées, sans ménagement et conduites au poste de police. Elles se voient alors infliger une contravention pour "colportage de journaux en groupe sur la voie publique, gênant la circulation des piétons". Pendant ce temps, la vente du journal continue devant la prison sous les yeux des policiers désabusés constatant l'inutilité de leurs interventions. Des personnalités, ce jour-là, sont venues constater ces entraves à la liberté d'expression, parmi elles la veuve d'Emmanuel Mounier et à nouveau Jean-Marie Domenach qui écrit par la suite une lettre au maire de Fresnes, son ami, à qui il relate les faits : «Nous avons constaté que, sans aucune provocation, les vendeurs du CAP ont été arrêtés par des forces de police qui les attendaient et conduits au poste de la prison. Plusieurs jeunes ont été brutalisés ; deux jeunes filles handicapées, se déplaçant avec des béquilles ont été traînées sur le sol. Devant ces faits, manifestement illégaux et par eux-mêmes révoltants, nous avons accompagné les vendeurs interpellés et avons été conduits avec eux, vers 14 h 30, au commissariat de l'Hay-les-Roses où l'on nous a notifié une contravention pour "colportage en groupe"⁶⁴. Vers 17 heure, j'ai été relâché sur l'intervention de mon frère qui est avocat au barreau de Paris. Cependant, les autres personnes sont restées détenues, sans aucun motif, jusqu'à 19 heure, y compris un jeune homme blessé à la tête par la police et les deux jeunes filles handicapées dont j'ai parlé. Bien plus, au lieu de relâcher ces personnes, les agents les ont emmenées en plusieurs cars pour les disperser dans divers points de la banlieue éloignés de toute communication.» Puis, s'adressant plus directement au premier magistrat de la commune, Jean-Marie Domenach en appelle aux grands principes de la République :

«J'espère que vous voudrez bien, devant cette situation, user de vos pouvoirs pour faire respecter une liberté publique sur le territoire de votre commune. Je suis sûr que vous tiendrez à l'honneur de protester contre une répression qui déshonore l'image d'une République, pour laquelle, jadis, nous avons pris des risques ensemble. J'ajoute que ces actes de brutalité, bien loin de nous intimider, nous engagent à continuer notre action pour informer l'opinion sur les abus du régime pénitentiaire.»

Le samedi 2 juin, la bataille semble gagnée, la vente se déroulant sans aucun incident. Pour Jean Lapeyrie, c'est un moment très important : «Ca a affirmé la primauté du journal. On a conquis les trottoirs des prisons et on a pu prendre contact avec les familles.» A cette occasion, le CAP a reçu un soutien très large des forces de gauche, du Parti Socialiste jusqu'aux trotskistes de l'AJS (Alliance des Jeunes pour le Socialisme, des "lambertistes"). De plus, des lycéens du lycée Lakanal de Sceaux ont fait grève, une journée, en solidarité. Certains, aux côtés d'enseignants, s'étaient déguisés en prisonniers. Autre soutien, celui du Comité de Lutte des handicapés, qui marque le début d'un long trajet en commun.

64. Il n'y a groupe qu'à partir du moment où la police attaque les vendeurs et les concentre elle-même.

Le CAP se lance alors à la conquête des trottoirs de la prison de La Santé. Le 7 juillet, le mauvais scénario de Fresnes se reproduit : les vendeurs du journal sont interpellés et 60 exemplaires sont saisis. Mais la presse est dorénavant sensibilisée. Philippe Boucher, dans *Le Monde*, s'en inquiète en faisant un décompte de toutes les interpellations des diffuseurs du CAP. Il pense qu'apparemment la loi permet les interpellations mais en aucun cas elle n'autorise la saisie des exemplaires du journal. Le 14 juillet suivant, quatorze militants du CAP sont interpellés, au même endroit, puis sept le 21 juillet. *Le Monde* se questionne sur la légalité de tout cela et ouvre ses colonnes, à ce sujet, à un juriste, Jacques Robert, professeur de droit public à l'université de Paris II qui analyse le colportage et la vente à la criée, d'un point de vue juridique. Il explique que la loi du 29 juillet 1881 a établi la liberté, faisant néanmoins la différence entre le colportage professionnel et le colportage occasionnel, celui-ci étant libre sur la voie publique. Par contre, il est soumis à déclaration préalable s'il est exercé à titre professionnel. Il énumère ensuite les conditions de la vente à la criée, selon la loi du 19 mars 1889 : elle est autorisée mais la loi décide que l'annonce du titre ne peut être faite que par l'indication de celui-ci, le prix, l'indication des opinions et du nom des rédacteurs.

Mais Jacques Robert ouvre le débat sur un autre aspect :

«La détermination précise du régime juridique applicable au colportage et à la vente à la criée est d'une importance capitale, car ces deux techniques de distribution se situent à la croisée de trois libertés fondamentales : la liberté de commerce et de l'industrie, et la liberté de la presse.»

Il se rappelle enfin les conditions dans lesquelles les colporteurs peuvent être interpellés : d'abord s'ils n'ont pas fait de déclaration à la mairie ou à la sous-préfecture (ils n'en ont pas besoin s'ils sont des colporteurs occasionnels), ensuite s'ils colportent sciemment des imprimés délictueux, enfin s'ils vendent des journaux dont la distribution est interdite ou à des heures ou des endroits prohibés. Sa conclusion est un appel à la vigilance : «La liberté d'aller et de venir est une liberté trop fondamentale pour qu'on ne veille point jalousement à sa sauvegarde. Quand elle rejoint en outre la liberté de la presse, son respect mérite une attention particulière.» Fort de ces indications les militants du CAP découvrent qu'à Paris la vente du journal est interdite aux automobilistes mais qu'elle n'est pas interdite (donc libre) devant les prisons et les palais de justice. Il n'y a donc pas d'obstacle à sa diffusion dans ces endroits-là.

Aux marches du palais !

L'étape suivante de la diffusion se situe dans ce temple de l'institution judiciaire. Jean Lapeyrie raconte comment cela s'est passé, au début : «Devant le palais, le flic venait nous demander si on avait l'autorisation. Alors, on lui demandait si, quand on traverse au passage clouté, il nous demandait si on avait l'autori-

sation. On n'a pas besoin d'autorisation pour l'exercice d'un droit !» Jusqu'à son dernier numéro, le CAP a vendu son journal, tous les mercredi, au palais de justice de Paris, lui permettant ainsi de se faire connaître, là aussi, des familles de prisonniers mais aussi des justiciables en général, des magistrats et des avocats.

La lutte pour le droit de lire en prison

Le GIP, dans son *Enquête dans 20 prisons* avait mis le doigt sur un des aspects de la vie carcérale, l'extrême pauvreté des possibilités de se cultiver. Les réformes consécutives des révoltes de 1971 et 1972 étaient censées les avoir élargies. Mais un jeune détenu de La Santé, Patrick Noulet montre très vite, en ce début de mois de juin 1974 qu'il existe un décalage entre des principes d'une réforme et sa mise en pratique sur le terrain. Le 4 juin, il se met en grève de la faim afin de revendiquer le droit de lire trois livres que l'administration lui refuse, *Cours, camarade, le PCF est derrière toi*, de Michel Manceaux et Jacques Donzelot, *On a raison de se révolter* de Philippe Gavi, Jean-Paul Sartre et Pierre Victor (alias Benny Levy) et *De la prison à la révolte* de Serge Livrozet. Quatre jours plus tard, huit insoumis incarcérés à la prison de Gradignan (Bordeaux) entament, eux-aussi, une grève de la faim pour revendiquer, entre autre, le droit à une vie culturelle et artistique.

Le CAP relaye le combat de Patrick Noulet. Le 12 juin, Serge Livrozet, doublement concerné par ce combat, d'une part en tant qu'auteur et d'autre part en tant que militant, adresse une lettre ouverte à Jean Lecanuet, ministre de la Justice : «Je n'ai pas lu les deux autres livres, écrit-il, mais je connais le mien et je sais de quoi il traite. C'est pourquoi j'ose affirmer que seul un inquisiteur pourrait prendre sur lui de l'interdire. Je me permets de vous en expédier un exemplaire afin que vous puissiez en juger par vous-même. Quoiqu'il en soit, et c'est mon opinion formelle, seul un système pénitentiaire aussi ridicule, aussi désuet, aussi nuisible que le nôtre peut envisager de rééduquer en interdisant à des êtres humains le droit de lire ce qu'ils souhaitent et de penser ce qu'ils veulent, même si cette pensée n'a rien à voir avec l'orthodoxie officielle d'un pouvoir politique ou autre.» Il en appelle à la réflexion du ministre et pour cela il lui adresse le livre dont il est l'auteur. Il met également Lecanuet en position d'assumer un choix : «Votre choix sera clair : ou bien vous opterez pour le droit à la libre information, seule garantie de liberté et d'éducation véritable ; ou bien vous cautionnerez l'obscurantisme criminel de ce système pénitentiaire et pénal qui pousse les gens au dégoût, au suicide et à la révolte que je continue à faire mienne lorsque je songe à la fumisterie, à l'inhumanité, à la honte qui se cachent derrière ces murs où l'on prétend rééduquer des hommes souvent plus propres que ceux qui associent leur pouvoir et leurs richesses sur la police et les prisons.» Le 17 juin, afin de soutenir Patrick Noulet toujours en grève de la faim, six écrivains se rendent à la prison de La Santé pour faire don de leurs œuvres à la bibliothèque de la prison. Il s'agit de Jacques Donzelot, Michel Manceaux, Philippe Gavi et Serge Livrozet (auteurs des trois livres incriminés) ainsi que Maurice Clavel et Alain Jaubert. Ils remettent une centaine d'exemplaires à la bibliothèque

de la prison et sont reçus par le directeur, Ange Calisti. A l'extérieur, le CAP s'adresse directement à la population pénale, notamment au moyen d'une voiture munie de haut parleur qui rend compte de l'action, en tournant autour de la prison. Après la fin de l'entrevue, Serge Livrozet rejoint ses camarades. C'est à ce moment-là que les policiers l'interpellent avec trois de ses camarades. Quelques minutes plus tard, ils sont relâchés après l'intervention du reste de la délégation et après vérification de leur identité. Le même jour, le ministre de la Justice rompt le silence par la publication d'un communiqué : «L'Administration pénitentiaire a toujours autorisé dans les prisons l'accès aux ouvrages français ou étrangers, classiques ou modernes. L'organisation de bibliothèques et un service de prêt de livres ont été aménagés à cette fin dans les établissements. Au surplus, depuis quelques mois, les détenus peuvent acheter les ouvrages publiés en format de poche de leur choix. On doit rappeler en outre que chaque détenu peut acquérir le journal quotidien qu'il souhaite, ainsi que les principaux périodiques. Si aucun auteur ne fait a priori l'objet d'une exclusive, il va sans dire que l'Administration pénitentiaire doit rester en mesure de contrôler la diffusion des publications dont le seul objet évident est de troubler l'ordre et le bon fonctionnement des établissements.»

Le Monde, en publiant ce communiqué, émet deux réserves : d'une part qu'il existe des établissements où les prescriptions libérales sont détournées par des pratiques telles que le caviardage d'articles supposés dangereux ou tout simplement par l'absence de distribution de périodiques et d'autre part que le contrôle de la diffusion des publications «dont le seul objet évident est de troubler l'ordre et le bon fonctionnement des établissements» donne à l'administration un rôle de critique littéraire «pour lequel sa qualification n'est pas évidente».

Dans le même temps, Jean-Paul Sartre déclare soutenir l'initiative des six écrivains, à la prison de La Santé.

Deux jours plus tard, 18 écrivains et avocats⁶⁵ rendent publique une déclaration commune en soutien à la lutte de Patrick Noulet et qui répond aux propos de la Chancellerie : «Peu avant l'entrevue, le ministre de la Justice faisait publier un communiqué officieux qui confirmait, s'il en était besoin, combien Patrick Noulet avait raison de s'insurger contre le principe même de la censure en prison et les écrivains de porter le débat devant l'opinion publique. Le jour-même où nous nous rendions à La Santé, on refusait à Patrick Noulet le droit de recevoir en cellule le journal *Libération*. La lettre du règlement était certes respectée puisqu'il y est dit qu'un détenu peut recevoir un journal, alors que Patrick Noulet en avait demandé deux : *Le Monde* et *Libération*, mais il est évident que, en supprimant *Libération*, l'administration exerçait une censure politique dont le Ministre, le jour-même niait l'existence (...).»

65. Michèle Vian, Jean-Paul Sartre, Jean-Marie Domenach, Claude Mauriac, Maurice Clavel, Denis Langlois, Michèle Manceaux, Jacques Donzelot, Philippe Gavi, Serge Livrozet, André Jeanson, Alain Jaubert, Jean-Jacques de Félice, Alain Even, Marc Forin, W.F. Ziwie, François-Régis Bastide et Bernard Pingaud (section des écrivains du P.S.).

Dans le même temps, Patrick Noulet fait parvenir un texte à la presse dans lequel il en appelle à la solidarité des autres prisonniers afin de gagner le combat : «Enfermés entre nos murs de pierre, nous ne pouvons rien si tous nos camarades ne sortent pas de leur propre indifférence.» Cette solidarité se manifeste le 26 juin, jour où les prisonniers de la deuxième division de La Santé montent sur les toits et ceux de la première refusent de réintégrer leurs cellules, en soutien à Patrick Noulet. Le mouvement est réprimé, sans aucun état d'âme, par les CRS. Lecanuet a donc fait son choix, celui de l'obscurantisme et de la répression. Ce qui amène Serge Livrozet à lui écrire une nouvelle lettre par laquelle il manifeste sans retenue sa colère : «Monsieur, vous n'avez pas tenu compte de la lettre ouverte que je vous ai écrite le 12 juin 1974. C'est déplorable, c'est triste, c'est dégueulasse. Je vous tiens pour responsable, même si vous vous en moquez, de tout, absolument de tout ce qui peut se produire à La Santé ou ailleurs. Vous êtes comme vos prédécesseurs un incapable, un homme politique inhumain qui se fout des ouvriers que le pouvoir emprisonne. Vous m'écœurez. (...)

Le 2 juillet, Hélène Dorlhac, fraîchement nommée à la tête du tout nouveau secrétariat d'Etat à la condition pénitentiaire reçoit une délégation d'intellectuels dont elle a exclu Serge Livrozet. Malgré cela, elle intervient, suite à cette entrevue, auprès du Garde des Sceaux qui autorise enfin Patrick Noulet à lire les livres qu'il revendiquait. Celui-ci, appuyé par le CAP, ses camarades de détention et des intellectuels, a donc gagné son combat. Par ailleurs, le CAP a posé concrètement le problème de la liberté d'information en prison et a démasqué le double langage de l'administration.

Faire entrer le journal des prisonniers en prison

Le CAP a conquis le droit d'exister devant les prisons et les palais de Justice. Le combat de Patrick Noulet a ouvert une brèche pour la libre circulation des idées en prison, mais il reste un enjeu de taille, la distribution normale du journal *Le CAP*, derrière les hauts murs. Bien sûr, le journal arrive à rentrer et à circuler sous le manteau. Au même titre que l'alcool, il a un goût d'interdit, et à ce titre, bénéficie des failles du système qui sont, du reste, autant de soupapes. La libre distribution du journal en prison, c'est l'accroissement considérable de son marché potentiel, une montée de son influence et, à terme, un renforcement du mouvement. C'est donc un enjeu énorme.

Or, la réforme pénitentiaire de 1975 se veut libérale. Le CAP va ainsi saisir cette opportunité afin de conquérir le droit à la circulation de ses idées au cœur de l'enfermement. En effet, l'article D .444 du Code de Procédure Pénale (CPP) modifie les habitudes de l'administration en matière de lecture : «Les détenus peuvent se procurer, par l'intermédiaire de l'administration, et dans les conditions déterminées par une instruction de service, les périodiques et les livres français et étrangers de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois mois.» Ce décret paraît le 23 mai 1975 au Journal Officiel. Rien ne s'oppose donc à la distri-

bution du CAP en prison, puisque le journal n'a jamais été saisi. Mais voilà, l'administration ne respecte pas ce décret, ce qui signifie que les détenus abonnés ne le reçoivent toujours pas. Aussi, le 18 juin 1976, un an après la parution du décret, le CAP lance sa contre-attaque, sous la forme d'une enquête adressée à ses abonnés détenus, leur annonçant que le journal leur est bien adressé et leur demandant en retour s'ils le reçoivent. C'est le début de la bataille pour l'application de l'article D. 444. Jean Lapeyrie, le responsable de la publication, par ailleurs lui-même détenu à la prison de Fleury-Mérogis forme un recours auprès du Garde des Sceaux contre l'interdiction illégale du journal à l'intérieur des prisons. Il est accompagné en cela par d'autres prisonniers. La presse est informée de cette démarche par un communiqué qui pose le problème de la liberté d'expression : «Il est inadmissible que depuis un an, date de la réforme pénitentiaire qui a soi-disant aboli toute censure, le CAP distribué par les NMPP et vendu dans tous les kiosques, soit toujours interdit de séjour en prison.» Ainsi le journal des prisonniers appelle toute la presse libre à se solidariser avec lui pour que cesse cette «grave atteinte à la liberté d'expression» tout en signalant que plusieurs démarches ont déjà été faites auprès de l'Administration pénitentiaire et de la Chancellerie mais qui sont restées sans réponses précises. *L'Unité*, l'hebdomadaire du PS, ainsi que *Politique Hebdo* informent aussitôt leurs lecteurs de cette situation. *Libération* va beaucoup plus loin en signalant que tout détenu peut s'abonner gratuitement au CAP et que s'ils ne le reçoivent pas, ils peuvent adresser un recours au ministère de la Justice, un modèle étant publié.

En 1977, l'Administration pénitentiaire ne respecte toujours pas la loi en refusant d'appliquer l'article D. 444. Le CAP demande alors un entretien au Garde des Sceaux, Alain Peyrefitte. Le 21 juin, il reçoit une délégation du CAP conduite par Jean Lapeyrie, accompagné de Claude Mauriac et de Maurice Clavel, comme témoins de moralité. Alain Peyrefitte s'engage à faire respecter la loi en ce qui concerne la libre entrée du journal *Le CAP*, à l'intérieur des prisons.

Le 29 août, le CAP mesure l'autorité du ministre sur son administration de tutelle par un bilan rendu public : «Un bon nombre de prisons permettent maintenant aux détenus de s'abonner au CAP et ne posent plus de problèmes. Par contre quelques autres, et en particulier les maisons d'arrêt de Fresnes, La Santé et Fleury-Mérogis continuent de s'opposer à l'entrée de notre journal, prétextant qu'elles attendent des consignes ministérielles.» Ceci amène le CAP à poser un certain nombre de questions : si des consignes ministérielles sont nécessaires, pourquoi certaines prisons les auraient reçues et pas d'autres ? Il y a obligatoirement des directeurs de prison qui sont en contravention. Il n'est pas possible d'interpréter les lois et les règlements de manières aussi radicalement opposées. Depuis quand les fonctionnaires ont-ils besoin de circulaires spéciales pour simplement appliquer les règlements en vigueur ? Si des consignes ministérielles existent, concernant le journal *Le CAP*, pourquoi a-t-on toujours refusé d'en donner les références ? L'arbitraire est-il en train de s'installer dans certaines prisons au point qu'un ministre ne peut plus faire respecter la loi et tenir ses propres engage-

ments ? Les directeurs de prison de la région parisienne tiennent-ils vraiment à faire la preuve que le CAP avait raison de dénoncer leurs abus de pouvoir ? Quelle est en vérité la valeur des promesses ministérielles ? Le CAP fonde son combat sur le respect de la liberté d'information et d'opinions, s'appuyant sur la simple logique républicaine et démocratique. Il rappelle qu'il n'oblige personne à approuver ce qu'il dit mais il demande le soutien de tous, pour avoir le droit de le dire, en toute liberté, dans une problématique très voltairienne.

Par ailleurs, une lettre de Jacques Mesrine adressée au chef-comptable de la prison de Fresnes et datée du 30 juillet 1977, révèle comment l'Administration pénitentiaire bafoue le droit et les engagements de son ministre de tutelle. En effet, par cette lettre, Mesrine demande au chef-comptable d'envoyer un mandat au CAP, pour prix de son abonnement. Elle lui est retournée avec la mention : «Ce journal n'est pas autorisé en prison.»

La presse solidaire

Le CAP continue d'informer la presse et une partie d'entre elle comprend le message et mesure le risque qu'elle encourt, à son tour. Ainsi, Georges Marion écrit dans *Rouge*, le 31 août :

«On savait les prisons à part de la société, derrière leurs murs et leurs miradors. Mais le sont-elles à un point tel qu'elles puissent se permettre de ne pas respecter la loi, et encore moins les directives du ministre de la Justice ?» *Rouge* livre également la position de la Chancellerie, à ce sujet :

«Au ministère de la Justice, on reconnaît volontiers que la distribution du journal du CAP aux détenus est légale et on déclare être au courant de quelques difficultés attribuées à la mauvaise volonté de certains gardiens — surtout lorsqu'ils sont attaqués nommément. Mais on se déclare un peu impuissant pour faire respecter la loi face au puissant lobby du syndicat FO du personnel pénitentiaire.»

Le même jour, *Le Monde* et *Libération* s'inquiètent eux aussi de l'interdiction du CAP en prison, malgré l'article D. 444 et les promesses de Peyrefitte. Le 2 septembre, le *Quotidien de Paris* publie à ce propos une enquête de Louis-Marie Horeau. «Même pour le Garde des Sceaux, constate le journaliste, faire respecter la loi n'est pas chose facile, lorsque l'inertie administrative, encore appelée "mal français"⁶⁶ s'en mêle...» Louis-Marie Horeau a interrogé également les directeurs qui refusent l'entrée du journal dans leur prison. Il rend compte de leurs réponses : M. Bance affirme qu'il s'appuie sur une circulaire et qu'il n'a jamais reçu d'ordre contraire. Mais pas plus que son collègue, M. Beaune, il ne peut donner référence de ce document qu'il continue d'appliquer : «Je ne me souviens plus, répond-il. Cela fait longtemps.»

66. C'est le titre d'un ouvrage d'Alain Peyrefitte, paru en 1976.

Le ministre confirme que ces directeurs sont en infraction mais qu'il faut du temps pour vaincre les résistances. Ceux qui respectent la loi en permettant la distribution du journal en sont tout honteux et n'osent pas l'avouer comme ceux de Marseille, d'Amiens, de Béthune ou de Poitiers.

Pour *Lutte Ouvrière* (hebdomadaire trotskiste), le peu d'empressement du ministre à faire appliquer la loi est clair : «Le contenu du journal du CAP dénonce les conditions de vie des prisonniers et les invite à lutter contre les brimades et les abus, n'est pas fait pour plaire en haut lieu. Voilà qui explique sans doute le peu d'empressement de ces messieurs à faire appliquer la loi.»

Le 1^{er} octobre, *Libération* détourne l'interdiction du CAP en en publiant une page entière, afin qu'il puisse quand même rentrer dans les prisons où il n'est pas distribué. Dans cette page, le CAP explique comment les prisonniers peuvent participer à ce combat : «Aider le CAP, c'est aussi ne pas accepter son rôle de victime et participer aux luttes pour l'aboutissement de nos revendications. Attention, le CAP n'a jamais lancé et ne lancera jamais de mot d'ordre de révolte, notre rôle est de faire comprendre à l'extérieur les motifs de colère et de révolte de l'intérieur.» Il invite pour cela les prisonniers à produire des textes afin de témoigner avec lui que «la prison est bête, inutile et dangereuse».

Le système réagit

Le syndicat CGT-pénitentiaire flaire le danger. Dans son journal, *Le réveil pénitentiaire*, il s'en prend aux intellectuels qui soutiennent la démarche du CAP. Avec de solides relents poujadistes, il les qualifie d'«intellectuels progressistes bon-bourgeois, originaires des beaux quartiers». Par ailleurs, la CGT des gardiens avoue sa crainte de voir les idées du CAP toucher non seulement les détenus mais aussi les surveillants :

«Faut-il autoriser les idées défendues par le CAP à se répandre parmi les personnels et les détenus à l'intérieur des prisons ?» Ce syndicat rappelle Alain Peyrefitte à la raison en lui donnant en exemple ses prédécesseurs, beaucoup plus raisonnables, selon lui, comme Pleven, Lecanuet ou bien Dorlhac. L'article est signé par Aimé Pastre, le secrétaire général. Il fait suite à une audience intersyndicale, le 2 juin 1977, avec le ministre et il s'inquiète de l'intention de Peyrefitte de recevoir Claude Mauriac, Maurice Clavel, Michel Foucault ainsi que des membres du CAP. Il s'indigne de l'attitude de *Libération* publiant des extraits du CAP, et sa conclusion est lourde de menace : «On s'est habitué à vivre dangereusement dans les prisons. Pourvu que ça ne finisse pas par craquer !» A l'inverse, le député communiste Lucien Villa pose, en ce mois d'octobre 1977, une question écrite au ministre, à propos des difficultés du CAP à être distribué en prison, malgré la loi. Il lui demande quelles mesures compte-t-il prendre pour que ses engagements soient respectés.

C'est sans doute dans cette période-là que Peyrefitte a cédé aux pressions des syndicats de gardiens. Le 15 octobre, *Rouge* annonce que le numéro de *Libération*

publiant le CAP avait été interdit en prison. Cette interdiction faisant suite, d'après un fonctionnaire du ministre de la Justice, à une demande expresse de l'Administration pénitentiaire.

Par ailleurs, le CAP apprend par le directeur régional de l'Administration pénitentiaire de Dijon qu'il existe des instructions ministérielles interdisant l'entrée du CAP dans les prisons, ceci à l'encontre des engagements de Peyrefitte et du respect de la loi. Le ministre a donc fait un virage à 180°, comme le montre son discours à l'Assemblée Nationale, le 25 octobre : «Effectivement, depuis 1975, la réglementation permet aux détenus de se procurer, par l'intermédiaire de l'administration les journaux de leur choix. Toutefois, il est apparu à l'usage, que dans certains cas exceptionnels mais graves, l'administration se trouvait sans recours lorsque paraissaient des articles de nature à compromettre le bon ordre des établissements pénitentiaires et la sécurité du personnel qui y travaille.» Et il ajoute, avec des accents très jésuitiques : «Cette distorsion entre le fait et le droit n'est pas satisfaisante pour un esprit logique ou tout simplement respectueux de la réglementation.» L'esprit logique de M. Peyrefitte l'amène à conclure ainsi : «Il me paraît dès lors cohérent d'étendre aux publications distribuées dans les prisons la réglementation déjà appliquée pour la correspondance des détenus et qui permet dans certains cas, de retenir les lettres lorsqu'elles comportent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou des établissements.» Autrement dit, le ministre-écrivain légitime l'administration dans son rôle de "critique littéraire". Et pour que tous ses directeurs de prison ne soient plus des délinquants, il modifie la loi, dans la "logique" de son esprit "respectueux de la réglementation". Ainsi, l'article D.444 est détourné par un petit paragraphe, lourd de sens : «Toutefois, les publications contenant des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celle des établissements pénitentiaires peuvent être, à la demande des chefs d'établissements retenues sur décision du Garde des Sceaux.» Ce rajout paraît au journal officiel le 27 novembre.

C'est un décret de Peyrefitte contre le CAP, titre *Rouge*, le 30 novembre. Pour ce quotidien, ce décret démontre que l'arbitraire des directeurs de prison fait dorénavant la loi et qu'après *Le CAP* et *Libération*, cela pourrait être le tour de *Rouge*, du *Matin* ou du *Monde*, au gré de la volonté d'un directeur. Pour l'hebdomadaire *La Gueule Ouverte*, il marque l'enterrement de la réforme de 1975. Gilles Millet, dans *Libération* du 2 décembre craint que cette procédure soit de plus en plus utilisée par les directeurs de prison qui pourront ainsi se débarrasser d'une presse jugée par eux gênante parce qu'elle ne respecte pas la règle d'or de l'univers carcéral, c'est-à-dire le secret.

Ces craintes sont très vite confirmées. En effet, *Le Monde*, le 8 janvier 1978 s'inquiète de l'extension de la censure dans les prisons : «Un certain nombre de journaux ont été, au début de la semaine, soumis à cette mesure, après la publication d'informations sur la grève de la faim projetée par 7 détenus en cellule de plus grande sécurité, pour protester contre leur régime de détention.» *Le Monde* cite l'exemple de *Libération* et du *Matin*, tous les deux victimes de la critique litté-

raire des gardiens, le ministre répondant que seuls *Libération* et *Rouge* étaient visés. «Quoi qu'il en soit, affirme ce quotidien, on peut se demander, à la lumière de ce précédent, si une application large du décret du 5 novembre 77 ne risque pas d'amener l'Administration pénitentiaire à augmenter le nombre et la fréquence de ces rétentions de journaux.»

Mais le CAP ne désarme pas. Il entend dorénavant amener chaque chef d'établissement à argumenter pour chaque interdiction du journal. Ainsi, le 1^{er} décembre, il adresse à chaque directeur régional une circulaire dans laquelle il estime que le nouveau décret doit assurer le retour à la légalité et confirme son opinion, à savoir que de nombreux chefs d'établissement ne respectent pas la loi, depuis juillet 1975. Il leur rappelle que le pouvoir d'interdiction appartient au seul ministre et qu'une décision du ministre ne se communique jamais verbalement. Il leur adresse également le dernier numéro du CAP, leur enjoignant de le lire attentivement afin de constater par eux-mêmes qu'il ne contient aucune menace, aussi bien précise qu'imprécise contre les établissements et les personnels pénitentiaires : «Nous publions des informations sur la prison, leur rappelle-t-il, des dénonciations d'abus, des analyses politiques, mais jamais de menaces. Dans ces conditions, nous sommes persuadés que vous vous attacherez à faire respecter les décisions ministérielles et nous protégerez contre les abus de pouvoir et les excès de zèle de certains directeurs.»

Malgré cela, le CAP demeure interdit de séjour en prison, condamné à entrer clandestinement, ce qui limite considérablement sa portée.

L'Administration pénitentiaire cède d'autant moins que la bataille des QHS a commencé et que l'information produite par le CAP ébranle d'autant plus son pouvoir.

Cependant, dans son numéro de janvier 1978, le CAP veut apparaître comme confiant. En effet, il ne voit pas pourquoi, même avec le nouveau décret, il resterait interdit : «D'abord parce que le CAP (et on peut consulter la collection) n'a jamais menacé ni personne ni établissement. Bien sûr, il a révélé, chaque fois qu'il en a eu l'occasion, les brutalités dont sont victimes les prisonniers, dans les prisons. Il n'a pas pour autant recommandé qu'on bastonne un maton. Jamais le CAP n'a provoqué une révolte ou un quelconque mouvement de violence. Par contre, il s'est fait l'écho des revendications des prisonniers (c'est-à-dire le plus souvent la simple application de la loi) et le défenseur de ceux qui subissaient des sévices que cette même loi réprouve et que la Ligue des Droits de l'Homme et bien d'autres organisations au-dessus de tout soupçon, condamnent.»

Cette remarque du CAP est juste, sans doute mais l'administration assimile dénonciation et menace, information et provocation à la révolte. Elle n'a pas la sagesse de méditer et d'approfondir ce vieux proverbe russe : «Un visage laid ne doit pas maudire le miroir.» En attendant, pour le CAP, le coup est rude.

*LA BATAILLE
CONTRE
LA SECURITE*

Violence et idéologie sécuritaire

L'année 1975 marque la fin d'une époque, celle d'un développement économique s'appuyant en Europe Occidentale sur la consommation et le plein-emploi, garantis par un Etat-providence, orientant de sa toute puissance les relations entre patronat et salariés. Le chômage et l'inflation grimpent alors et le service public amorce son déclin.

Le grand capital poursuit sa concentration en sacrifiant les "petits", les "canards boiteux" de l'économie, selon l'expression de Raymond Barre. Le petit commerce et la petite entreprise sont attaqués de plein fouet par les restructurations. Ces secteurs perdent leurs rentes de situation et poursuivent leur déclin. Ils se sentent lâchés et trahis par un pouvoir giscardien dont ils avaient pourtant permis la victoire en 1974 face aux "socialo-communistes" incarnés par Mitterrand. Dans ce contexte, un sentiment de peur gagne en partie la population, déjà secouée par les désordres de l'après-68, l'affaiblissement de la famille, du sentiment patriotique, la libération des mœurs, la perte d'influence de l'Eglise, l'émergence d'un féminisme revendicatif. La petite bourgeoisie traditionnelle perd ses repères et prend conscience de l'incertitude des lendemains. Pour essayer de combler ce vide béant qui s'ouvre autour d'elle, elle cherche des exutoires. Le sentiment de peur se transforme alors en un sentiment d'insécurité. La criminalité et la violence, produits de la décadence des valeurs traditionnelles et de l'abandon de l'Etat, deviennent des explications de tous les maux qui s'abattent sur cette catégorie sociale.

Ce sentiment de peur qui gagne le pays devient un obstacle de taille pour la progression des idées du CAP et, à plus forte raison, pour leur réalisation. En effet, qui s'oppose à la suppression de la peine de mort ? Qui voit dans les prisons des hôtels de luxe et ne supporte pas que l'on parle d'améliorer les conditions de détention ? Qui rejette l'idée des permissions de sortie pour les détenus ou des libérations conditionnelles ? Qui estime que les juges sont tous des pourris à la solde des criminels ? Qui pense que le métro parisien est un coupe-gorge et voit des agressions à tous les carrefours ? Qui est rassuré par la mise en place des Quartiers de Haute Sécurité ?

Certainement une bonne partie de ces catégories sociales se cachant sous le terme vague d'opinion publique qui prend une existence d'acteur politique anonyme par la magie des sondages aux questions réductrices.

Les boutiquiers ont peur. Ils ont été éjectés du bloc du pouvoir et sont déboussolés. Les médias fournissent une explication à cette peur qui devient ainsi un

"sentiment d'insécurité". Certains politiciens l'exploitent afin de justifier un renforcement de l'appareil d'Etat. La boucle est bouclée. L'interaction de ces trois points, le monde de la boutique, des médias et de la politique, fait émerger l'idéologie sécuritaire qui permet de mobiliser un certain nombre de forces sociales dans le sens d'un renforcement du rôle répressif de l'Etat. Sur le plan économique, cette idéologie est portée par les industries de la peur qui vont des compagnies d'assurances aux installateurs de blindage de porte, en passant par les sociétés de vigiles et les marchands d'armes. Mais l'existence de ce marché n'est pas le point de départ de l'idéologie sécuritaire. Il en est le produit, tout en la renforçant et en lui donnant une assise économique.

Alors quel est le ressort de cette idéologie ? Sur quoi s'appuie-t-elle ? Comment se développe-t-elle ? La réponse à ces questions est un détour nécessaire afin de comprendre les obstacles qui vont se dresser devant le CAP avec plus de force encore.

les classes sécuritaires

Les cambriolages sont souvent couverts par les assurances, ce qui compense en partie le dommage sur le plan financier mais pas la valeur affective des objets volés. Or ces affaires sont rarement élucidées par la police, ce qui, pour les victimes donne une impression de vide social : «On peut alors être porté, écrit Philippe Robert⁶⁷, s'il paraît trop insupportable, à tenter de remplir ce vide en substituant à l'anonymat de l'infacteur une image mythique où l'on convoque les boucs émissaires qui paraissent magiquement menacer la reproduction du groupe social, pour les uns les étrangers, pour d'autres les jeunes ou les chômeurs.»

Certaines couches socio-professionnelles sont prédisposées à cela, ce sont surtout celles qui ont été rejetées du bloc du pouvoir par la rupture d'une alliance de classes séculaires. Elles se sentent abandonnées par l'Etat. Philippe Robert en voit trois : d'abord la petite bourgeoisie commerciale et artisanale qui ressent une grande sensibilité à la délinquance contre les biens qui nie son idéologie de laborieuse ascension sociale et la non-élucidation de ces affaires figure, pour elle, un vide, une béance, une mort sociale qui lui paraît concrétiser ses craintes de disparition en tant que groupe social. Ensuite une fraction de la petite bourgeoisie salariée, notamment des fonctionnaires, qui subissent une perte de prestige social. Pour cette catégorie, c'est l'atteinte à l'intégrité de la personne qui fait sens. Enfin, des travaux de recherches montrent que la bourgeoisie d'affaires se retrouve avec les artisans et les petits commerçants pour souhaiter en priorité une répression des atteintes à la propriété individuelle.

La petite bourgeoisie en crise se trouve une expression publique avec l'entrée en scène, le 13 janvier 1978, du mouvement Légitime Défense. Le délinquant est

67. Philippe Robert, *Les comptes du crimes : les délinquances en France et leurs mesures*. Ed. Le Sycomore, 1985.

alors clairement désigné comme bouc émissaire, avec comme toile de fond une mise en cause du système judiciaire perçu comme laxiste.

Germain Latour, qui a étudié ce mouvement, établit un parallèle avec les partis fascistes des années 30 : « Ces masses qui firent le succès du mouvement nazi ou mussolinien, écrit-il, sont identiques à la masse des adhérents de Légitime Défense, abstraction faite des pratiques qui leur servent de référence. Il s'agit dans les deux cas d'une multitude d'individus atomisés et déclassés qui n'ont que la mémoire pour projet et refuge. Ils ne veulent rien détruire, car ils n'ont pas les moyens de cette prétention aujourd'hui, mais déjà sauvegarder à tout prix ce qui leur reste. L'angoisse est à ce point irrationnelle et non révélée dans son objet qu'elle pousse à l'irréparable. »

Le bilan de cette légitimation des pratiques d'auto-défense est lourd : 41 morts pour la période qui va de septembre 1977 à décembre 1980. 68 % des meurtriers sont des commerçants, des retraités ou des concierges, beaucoup plus âgés que leurs victimes.

Antonio Gramsci pointe du doigt le danger contenu dans ces pratiques : « Il existe dans tous pays une couche de la population — la petite et la moyenne bourgeoisie — qui croit pouvoir résoudre les problèmes les plus considérables avec des mitrailleuses et des pistolets, et cette couche est la terre nourricière du fascisme dont elle fournit les cadres. »

Germain Latour montre combien Légitime Défense⁶⁸ est un lieu d'identification et un laboratoire d'expérience pour un certain type de réactions sociales.

Le rôle des médias

Pour Jean-Claude Chesnais, démographe et historien de la violence, les médias jouent un rôle primordial dans la structuration de ce sentiment d'insécurité : « Le public est craintif, écrit-il ; sans cesse bombardé par les "informations" — qui ne sont rien d'autre que l'énumération des malheurs, des catastrophes et des violences qui, chaque jour, s'abattent, en grèle ininterrompue, sur les points les plus divers de notre planète — l'opinion est fragile ; l'instabilité du monde, la rapidité des changements, l'incertitude du futur, secrètent, chez elle, une insécurité psychologique qui, en compensation, appelle une demande de protection, une revendication de sécurité. »

A l'époque du "pouvoir télévisonnaire", le sentiment d'insécurité ne proviendrait-il pas d'un mélange entre le vécu et l'imaginaire, entre la réalité et l'image ? Par ailleurs, dans un système d'information où la qualité de l'information est déterminée par la recherche du sensationnel, les organes de presse ont une tendance certaine à "monter en épingle" des événements pour mieux vendre leurs marchandises.

68. Germain Latour, *Légitime défense ou les bas fonds de la peur*. Ed. Le Sycamore, 1983.

Un rapport officiel du Conseil de l'Europe, en 1974, constate que les valeurs de la droite sont celles de la classe moyenne qui est très sensible à la violence. La presse suit ce phénomène, puisque cette classe est une composante importante de son marché. De plus, les journalistes qui traitent les "faits divers" n'ont aucune formation en sciences sociales et sont davantage attirés par l'anecdote que par la signification profonde des événements : «Le citoyen, écrit Jean-Claude Chesnais, vit désormais la violence en spectateur, hier il la vivait en acteur. Nous sommes passés de l'ère de la violence vécue à l'ère de la violence vue.»

Ainsi l'homme moderne ne saisit-il plus l'univers social, abstrait, qu'au travers de bribes de réalités qui, avant de lui parvenir, ont été sélectionnées, simplifiées et souvent exagérées par l'appareil d'information.

Les politiciens

«Les règles du jeu démocratique, écrit Jean-Claude Chesnais, poussent les gouvernements à se concilier les faveurs du plus grand nombre, en entreprenant des réformes voyantes, mais peu coûteuses, et qui ne heurtent pas les suffrages des fractions sociales susceptibles de les reconduire au pouvoir. Conservateur par nature, le pouvoir cherche à étendre sa protection sur les faibles ; réciproquement, les classes moyennes, mouvantes, indécises, inquiètes, aspirent à être rassurées sous la houlette d'un Etat fort. Ces deux préoccupations convergent.»

Dans les années 70, deux politiciens s'illustrent particulièrement dans cette exploitation de la peur : Michel Poniatowski, un proche du président Giscard, ministre de l'Intérieur de 1974 à 1977 et Alain Peyrefitte, académicien et Garde des Sceaux de 1977 à 1981.

A peine installé au ministère de l'Intérieur, au printemps 1974, Poniatowski affiche ostensiblement un style "sécuritaire" : il lance de grandes opérations policières de contrôle d'identité, nommées "opérations coup de poing". Il montre l'exemple en participant en personne à la première de ces interventions, non sans oublier de convoquer les médias. Poniatowski soigne une certaine image, toujours alimentée par des propos fracassants. Sur le plan législatif, il arrive à limiter les quelques acquis de la réforme pénitentiaire de 1975, notamment par la restriction des libérations conditionnelles, des permissions de sortie et des réductions de peine.

Alain Peyrefitte est la deuxième grande figure de ce "mouvement" sécuritaire qui agite la société française. En 1977, il est élu à l'Académie Française et devient le maître de la Place Vendôme, en occupant le portefeuille de Garde des Sceaux, ministre de la Justice. Très vite, il agite le spectre de la violence et met en place une commission qu'il préside afin de travailler sur le sujet et prétendre apporter des réponses. Pour lui, la violence se serait installée au cœur de nos cités et s'apprêterait à régner en maître. Après un mouvement de réduction multiséculaire, elle aurait doublée au cours des dix dernières années, marquant un retour à la barbarie primitive, les causes en étant, bien sûr, l'effondrement du système de valeurs traditionnelles, le laxisme des juges ou encore la perte d'influence des Eglises.

En général, c'est ce discours qui est repris par la presse. Jean-Claude Chesnais le démontre en mettant en avant la confusion délibérée sur laquelle il s'articule : «la violence est aussi un domaine où l'irrationnel tend, spontanément, à l'emporter sur le rationnel. On eût donc pu s'attendre à un appel à la raison, une dédramatisation. Or ce fut l'inverse. Au lieu de calmer les esprits, on s'est appliqué à répandre un sentiment de panique, largement injustifié. La méthode du rapport Peyrefitte repose, en fait, sur un double amalgame. Le premier consiste à assimiler la "violence" ressentie (c'est-à-dire le sentiment d'insécurité) à la "violence" réelle. Plus grave encore, le second consiste à prêter au concept de violence, toutes les significations possibles et imaginables, en refusant d'entrée de jeu, de le définir. Le postulat de départ est simple : la progression (?) du "sentiment d'insécurité" est supposée devoir mesurer une "montée de la violence objective".»

Dans les années 70, ce discours est porté par des politiciens de droite. Or, c'est la période où, ce que l'on appelle communément la crise s'installe. L'historien René Rémond constate qu'en temps de crise, au sein de la droite, les extrémistes prennent le dessus sur les modérés qui, contaminés à leur tour, leur emboîtent le pas. C'est un facteur d'explication du développement du discours sécuritaire dans le champ politique, discours qui débouche très vite sur le durcissement du régime d'exécution des peines.

Le trio classes moyennes traditionnelles, politiciens de droite, médias, constitue le noyau dur de ce discours qui, petit à petit, s'est élargi à une grande partie du champ social. L'univers des cités où se concentrent une multitude de problèmes était déjà propice à sa diffusion. Bien souvent, sous couvert de droit ou non, protégés par des circuits complexes, les riches volent les pauvres. Les pauvres volent eux aussi d'autres pauvres, d'autant plus facilement qu'ils sont plus vulnérables. Ils le font alors directement, sans médiations institutionnelles. Beaucoup plus visible que celle des riches, cette délinquance apparaît comme beaucoup plus violente faisant ainsi des ravages dans les consciences des habitants des banlieues.

C'est comme cela que le sentiment d'insécurité s'est installé à son tour dans les classes populaires, ce qui renvoie, historiquement, aux phénomènes de montée du fascisme dans les années 30, où une partie du prolétariat avait rencontré la petite-bourgeoisie, dans une alliance transcendant les intérêts de classe autour de l'idée de nation ou de race, en désignant des boucs émissaires.

La percée électorale du Front National, dans les années 80, à la fois dans la petite bourgeoisie radicalisée et la classe ouvrière, a confirmé cette tendance. Mais qu'en est-il réellement du phénomène de la violence, entre 1975 et 1980 ?

La définition de la violence : un problème sémantique

Jean-Claude Chesnais voit dans la question de la violence un problème sémantique qui permet bien des confusions : «Faute de définition juridique de la violence, les significations qui lui sont prêtées sont fluctuantes, et extensibles à loi-

sir. La grande peur qui a saisi nos contemporains tient pour une large part, à un tel glissement sémantique. Le mot "violence" a connu une telle vogue qu'il en est venu à désigner les incidents les plus banals ; c'est une extension progressive du sens qui donne à penser que le phénomène lui-même s'aggrave irrésistiblement.»

Ainsi, pour Chesnais, la violence, au sens strict, mesurable et incontestable est-elle la violence physique, c'est-à-dire les atteintes directes et corporelles contre les personnes. Pour lui, il y a donc un abus de langage à parler de violence contre les biens. Depuis la fin du XIX^e siècle, les homicides, les coups et blessures et les viols diminuent. Dans les sociétés modernes, les atteintes volontaires contre les personnes ne représentent plus que 5 à 10 % du volume d'affaires que traitent les tribunaux, (les Etats-Unis sont un cas à part du fait d'une histoire bien particulière). La moitié des infractions recensées sont dues au développement de deux nouvelles activités sociales, la démocratisation de l'automobile et la diffusion des chèques bancaires.

Par ailleurs, les vols et les cambriolages ont augmenté de 245 % entre 1963 et 1976. Le phénomène des chèques sans provisions a connu la même hausse. On se trouve au cœur du problème qui est celui du développement du capitalisme par la société de consommation qui provoque un accroissement de la criminalité globale, cependant que la criminalité grave régresse. La multiplication des voitures, des télévisions, des biens de toute sorte, des banques, etc., entraîne une multiplication de la délinquance d'ordre économique. De même, le léger regain de violence est largement imputable à la crise économique.

De plus, nombre d'infractions n'impliquent pas de victimes comme l'usage de stupéfiants, le racolage, les étrangers en situation irrégulière ou encore les rebellions à agents.

Il est certain que la petite délinquance est mal vécue par ceux qui en sont les victimes. La police, pour excuser son échec en la matière, (mais que peut-elle faire face à un problème de société ?), met en avant la vétusté de ses locaux, son manque d'effectif et accuse les juges d'être laxistes et de relâcher les délinquants qu'elle aurait arrêté. La police renforce donc ce sentiment d'insécurité. Elle est une des forces qui le porte parce qu'elle en vit et, comme toute institution, elle aspire à être plus puissante encore.

De plus, c'est elle la principale source statistique en matière de criminalité, elle peut donc aisément les organiser afin d'appuyer son discours, au gré des informations qui lui sont utiles de faire apparaître.

La résurgence du mythe de l'âge d'or

«Notre violence existe, indéniable, écrit Jean-Claude Chesnais, mais elle n'a, nous le verrons, rien de comparable à la violence antique, féodale ou même classique. Pourtant la peur est là, irrationnelle, entretenue par le sensationnalisme des médias. C'est que nous considérons comme associées des conduites autrefois ordinaires. Le vieux discours lancinant sur la décadence des mœurs et son corol-

laire, la progression de la violence, n'est pas près de s'éteindre. Il est de toute les époques ; il n'est, en réalité, que la marque d'un conservatisme latent (...). Cette croyance tenace n'est que la répétition du mythe de l'âge d'or. Elle résulte aussi du caractère même, à la fois sporadique et effrayant, de la violence. Tout crime crapuleux traumatise les esprits. Il est difficile de garder un regard froid sur la violence. La statistique affadit ; elle ensevelit l'horreur sous le nombre. C'est pourtant elle qui, dans sa nudité, renseigne, au-delà de l'événement, sur la portée sociale du phénomène.» La question de l'organisation et de l'interprétation des statistiques est donc centrale mais ce n'est pas elle qui est mise en avant par les moyens de communication de masse et les institutions qui les utilisent.

C'est autour de cette question que se développe et grossit l'idéologie sécuritaire qui fournit une explication du monde des groupes sociaux désarmés.

Et pour Hannah Arendt⁶⁹, «Les idéologies n'ont pas le pouvoir de transformer la réalité, elles accomplissent cette émancipation de la pensée à l'égard de l'expérience, au moyen de certaines méthodes de démonstration. La pensée idéologique ordonne les faits en une procédure absolument logique qui part d'une prémisse tenue pour axiome et en déduit tout le reste. Autrement dit, elle procède avec une cohérence qui n'existe nulle part dans le domaine de la réalité.»

A propos de Légitime Défense qui incarne au mieux l'idéologie sécuritaire, Germain Latour explique que l'idéologie, en fin de compte, n'a rien à faire des statistiques : «C'est un rapport d'idéologie qui est en jeu et non un rapport de statistiques ; un tel mouvement ne naît pas d'un fait divers mais est accouché des douleurs d'une période de crise. Et si la justice est vécue comme impuissante par ces gens, ces "honnêtes gens", c'est bien parce qu'elle n'a aucune clé pour résoudre ce type de conflit. Ce conflit est à ce jour irréductible dans les termes proposés ; et si "l'insécurité" a pu servir cette fois d'alibi, il se trouvera toujours quelqu'un pour lui en substituer un autre et mener plus loin cette croisade, reconquérir les "lieux saints de l'ordre" ! Or bien des croisades ont fini par des épidémies.»

Le discours sécuritaire est très difficile à neutraliser parce que d'une part il n'a pas de traduction dans la réalité et, d'autre part, il capte une forte charge émotionnelle qui est irrationnelle.

Le rapport Peyrefitte, s'appuyant sur un sondage, énonce qu'une majorité de l'échantillon interrogé déclare éprouver un "sentiment d'insécurité" mais le même sondage montre que 85 % des personnes interrogées affirment n'avoir pas connu l'expérience de la violence, ni directement, par eux-mêmes, ni indirectement, par leurs proches, dans le mois qui précède l'enquête. Le rapport ne relève même pas cette contradiction importante !

69. Philosophe allemande et juive (1906-1975), réfugiée aux États-Unis pour fuir le nazisme. Elle a consacré une bonne partie de son œuvre à l'analyse du totalitarisme. A contrario, elle a élaboré une théorie de la démocratie. Citée par Germain Latour.

Ainsi «La France a peur», peut dire un grand présentateur de télévision en ouvrant son journal, à 20 heures, sur une chaîne qui était encore publique.

Et le gouvernement entend bien la rassurer en durcissant la répression, les régimes de détention et en enfermant les "bêtes fauves" dans les Quartiers de Haute Sécurité. C'est, en fin de compte, à la force irrationnelle de cette idéologie que va s'attaquer le CAP en ouvrant, au côté de prisonniers en lutte, la bataille contre les QHS, illustration de la traduction par l'Etat de la demande sécuritaire d'une certaine opinion (l'électorat conservateur).

Le débat sur la criminalisation du viol était pratiquement un débat interne au mouvement issu de l'après-Mai 68 (féministes, taulards, etc.).

La bataille contre la haute sécurité et l'idéologie sécuritaire qui la sous-tend, va mettre en scène d'autres forces sociales, en opposant deux camps bien délimités, les sécuritaires et les libertaires, c'est-à-dire deux conceptions de l'homme. Mais les sécuritaires resteront toujours masqués derrière l'anonymat des sondages, d'où le gouvernement tire sa force, alors que le CAP aura l'initiative de la plupart des actions spectaculaires. Les activistes du CAP y joueront le rôle déterminant en transformant un procès de prise d'otage en un procès des QHS, grâce à leur stratégie, avec des questions politiques posées à la société comme celle de la dangerosité de tel ou tel individu ou de la légitimité de la révolte.

Mais, avant d'en arriver à ce stade, elle avait suivi les étapes classiques d'une lutte non-violente.

Le mouvement est parti de ceux qui vivaient la situation qu'ils dénonçaient, c'est-à-dire un petit groupe de prisonniers détenus en QHS. Leur rencontre avec le CAP a socialisé leur parole et leur lutte au-delà des murs. Cette dialectique intérieur/extérieur a permis de constituer un rapport de force autour des questions de droits de l'homme, de dignité et de respect de la personne humaine, sur fond de grève de la faim collective, de conférences de presse, d'actions d'information de l'opinion et de manifestations. Cette rencontre, entre ces détenus isolés et le CAP, a pu se faire parce que le CAP occupait déjà le terrain depuis plusieurs années et, dès le départ, avait engagé la bataille au niveau institutionnel en attaquant en Conseil d'Etat le décret instituant les QHS. Auparavant, il avait dénoncé la prison de force de Mende.

Par l'articulation de tous ces éléments, par le type même de mobilisation et par l'ampleur des développements qu'elle provoque, la bataille des QHS est exemplaire.

La bataille contre les QHS

Mende, prison de force

La prison ressemble à une poupée gigogne. Les hauts murs qui se dressent au centre ou à la périphérie des villes ne cachent pas un ensemble homogène mais plusieurs espaces où le temps et la peine s'écoulent différemment. Il y a la prison et la prison de la prison (le mitard) mais aussi des prisons toutes entières qui sont des prisons de la prison, très prisées par les gardiens puisque la peur qu'elles suscitent chez les prisonniers constitue un bon instrument de pouvoir entre leurs mains.

L'Administration pénitentiaire a toujours utilisé l'isolement afin de gérer les tensions que provoque l'enfermement. Albert Londres a décrit ainsi l'île du Diable, la sinistre prison interne du bagne de Cayenne où furent détenus, notamment, le capitaine Dreyfus qui clamait son innocence ou encore Dieudonné, membre présumé de la "bande à Bonnot". L'île du Diable servait à briser toute velléité contestataire. Après la fermeture du bagne de Cayenne, cette mission revint à la centrale de Beaune (Côte d'Or) qui cessa ses activités en 1968 et fut alors remplacée par la prison de Mende.

Dès le mois de janvier 1974, le CAP se penche sur le cas de cette prison spéciale, réservée aux détenus en perpétuelle opposition à l'Administration pénitentiaire. L'information livrée est une dénonciation du climat ambiant : «Le but de Mende est d'amener le détenu à une soumission totale à ses gardiens. Les gardiens de Mende sont choisis parmi les gardiens dont la brutalité dans les autres prisons a fait légende jusqu'au jour où leur mutation est devenue nécessaire soit pour leur sécurité ou sur les plaintes d'un JAP.»

Dès l'arrivée d'un nouveau pensionnaire, le tabassage semble de rigueur. Tout détenu est soumis corps et biens à l'arbitraire des gardiens. Le CAP cite le cas de Maurice Gateau, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour avoir tué un gardien de la centrale de Nîmes qui le brimait en permanence. Brutalisé, de jour comme de nuit, sa nourriture lui était jetée par terre afin qu'il se mette à quatre pattes pour manger, Maurice Gateau est devenu fou, à la suite de ce traitement et a été envoyé ensuite dans une prison psychiatrique.

En mars, le CAP publie un nouveau témoignage, celui de Christian Saintier, ancien détenu de Mende. Il raconte son histoire. Condamné à 15 ans de réclusion criminelle, il purgeait sa peine à la centrale de Nîmes où il travaillait à l'infirmerie.

Il a alors une relation amoureuse avec l'infirmière mais il est dénoncé à l'assistante sociale par un de ses co-détenus. Celle-ci en réfère au sous-directeur qui le fait placer au cachot pendant trois jours avant de le faire expédier à Mende. Dès son arrivée, le chef lui fait une réflexion sur sa relation avec l'infirmière, puis c'est le passage à tabac dont il ressort avec trois dents cassées. Il décrit son régime de détention. Les détenus ne disposent d'aucune affaire personnelle. Ils n'ont droit qu'à un livre de la bibliothèque par semaine. On ne leur vend que quatre paquets de gauloises ou deux de gris pour dix jours. Pour manger, ils n'ont ni couteau, ni fourchette et seulement une cuillère en bois qui leur est donnée le matin et retirée le soir. Les soins sont inexistantes et les fouilles constantes. La seule lettre hebdomadaire qu'ils ont le droit d'expédier ne doit pas dépasser dix lignes. Les parloirs sont soumis à l'arbitraire du chef.

Ce détenu cite l'exemple d'une lettre qu'il avait adressée à Lecanuet, relation de sa famille et, à l'époque, sénateur : «Le chef m'a répondu ceci : "Voyez ce qu'est un sénateur pour moi" et il déchire la lettre.» Il cite les noms de trois détenus pouvant témoigner avec lui. Suite à ce témoignage, le CAP décide d'organiser une manifestation dans le chef-lieu de la Lozère. Au début du mois d'avril, un groupe de militants du CAP de Lyon s'y rend afin d'enquêter. Ils rencontrent notamment le JAP et l'aumônier qui démentent le témoignage de Christian Saintier. Par contre, ils établissent que, dans cette prison, les détenus n'ont pas de livres, pas de fourchettes, pas de cuillères, pas de linge personnel, pas de travail, pas de contacts avec les autres détenus. L'action se monte ainsi autour d'une série de questions : comment les prisonniers de Mende pourraient-ils devenir quelque chose d'autre que des "super-assassins" ? L'isolement, les tabassages systématiques, les fouilles journalières peuvent-elles vraiment les préparer à leur réinsertion ?

En avril sort un numéro spécial consacré à cette prison :

«La prison en question est un modèle de répression et de destruction physique, mentale et morale. Survivance du bagne, elle abrite 80 surveillants chargés de garder, de mâter, voire d'abêtir une trentaine de détenus ; environ trois matons pour un seul détenu : Mende est un symbole, celui de la répression totale. Les surveillants qui y sévissent sont généralement les pires charognes de l'Administration pénitentiaire et se trouvent là par mesure disciplinaire (alcoolisme, brutalité, etc.).»

Le CAP en appelle à l'opinion publique afin de faire cesser ce scandale. La manifestation a lieu le 20 avril, sans demande d'autorisation préalable, le jour du marché. De nombreuses affiches ont été collées mais toutes ont été arrachées. Pendant quatre heures, des militants du CAP, du Comité de Lutte des Handicapés et du Groupe d'Information des Travailleurs Sociaux (GITS) informent la population, distribuent des tracts. Les réactions sont mitigées comme le raconte Henry Morinnière et Jean-Louis Guénochon, deux membres du GITS : «Pendant la diffusion de tracts avant le rassemblement, nous avons pu constater qu'une partie importante de la population ignorait l'existence d'une prison chez elle, et personne ne savait ce qui s'y passe. Après le rassemblement, une manifestation s'est

déroulée très librement à travers le marché, faisant grande impression sur la foule : une femme de la région nous insulta alors qu'on lui donnait un tract : elle le lut et dix minutes plus tard elle était en tête de la manifestation et criait : "A bas le gouvernement !" »

Trois cents personnes manifestent ainsi à travers les rues de la ville. Aux sympathisants du CAP se sont joints une cinquantaine de lycéens. Les habitants regardent ce défilé improvisé, à la fois surpris et inquiets, en entendant les slogans : "A Mende, on tue, on torture, on assassine !", "A bas le mitard, à bas la censure !" ou encore "Suppression de la prison !".

Certains badauds, constatent les militants du CAP, sont ulcérés de voir des prisonniers manifester, avec des idées reçues du genre : «Ils ont des prisons modèles, ils sont nourris, on leur donne la télé, s'ils ne sont pas contents y'a qu'à les zigouiller.» Un dialogue difficile essaie de s'engager puis la décision est prise de s'approcher de la prison afin de s'adresser directement aux prisonniers à l'aide d'un mégaphone. Comme son accès routier est bloqué par les gardes mobiles, la manifestation s'y rend à travers champs et lance un appel aux détenus de la prison de force : «Nous sommes avec vous de tout cœur. Nous espérons que plus tard, vous rejoindrez nos rangs, que vous viendrez vous battre avec nous pour faire supprimer la prison de Mende et toutes les autres.» La manifestation se termine sans incidents.

Se sentant, à juste titre, directement mis en cause, le personnel de la prison riposte par un tract dénonçant la campagne du CAP en l'accusant de n'être qu'un tissu de mensonge et en demandant aux autorités de faire cesser toutes ces calomnies. Le CAP répond dans les colonnes du journal : «Pour que le scandale éclate, puisque nous avons soi-disant menti, nous réclamons avec force le procès en diffamation auquel nous avons droit. La population verra alors où se trouvent les vrais menteurs, du côté du CAP ou du côté de l'Administration pénitentiaire.» Malgré cette double demande, il n'y aura pas de suite judiciaire à cette campagne, le ministre de la Justice se gardant bien de porter plainte.

Pour les détenus, la démarche du CAP a certainement été très importante du point de vue de sa crédibilité. En effet, faire 700 kilomètres pour porter des accusations "en face" est un geste symboliquement très important. Et le "bouche à oreille" marche vite en prison, par le biais des transferts, des libérations et des réincarcérations.

La "Haute Sécurité" en question

Consécutives aux révoltes de l'été 1974, la réforme de 1975 institutionnalise la notion de haute sécurité. A la prison de Mende, déjà existante, s'ajoute sept autres prisons en un temps record, contrairement aux habitudes de pesanteur inhérentes à ce milieu. Ainsi les prisons de Chaumont, Evreux, Tarbes, Tulle, Briey, Lisieux et Bourgoin deviennent des Quartiers de Sécurité Renforcée (QSR) par décret. De plus, par une note du ministre de la Justice, datée du 30 septembre 1975, il est

prévu de créer des "locaux de plus grande sécurité" afin d'affecter "des détenus très dangereux" dans chaque maison d'arrêt. Ces locaux s'appelleront, dans les grandes prisons, les Quartiers de Haute Sécurité (QHS)⁷⁰.

Dans son livre, *Fractures d'une vie*⁷¹, Charlie Bauer explique qu'après les révoltes de 1974, il a été transféré à la prison de Lisieux qui était déjà un QHS sans existence légale. C'est dire la rapidité de l'administration pour devancer la réforme ! Ce n'est qu'au bout de cinq mois qu'il a appris qu'il était détenu dans un QSR, le décret lui ayant été notifié.

Qui est visé par ce décret ? Les condamnés qui, «en raison de leur comportement ou de leur dangerosité, ne peuvent être affectés dans une collectivité ordinaire» précise le législateur dans une formule aussi laconique qu'imprécise. Trois catégories de condamnés entrent dans ce cadre : ceux qui sont caractériellement dangereux après examen psychiatrique, mais alors, on peut se demander ce qu'ils font en prison ; ceux qui font preuve d'agressivité particulière faisant craindre des actes dangereux pour autrui, définition très imprécise et subjective : c'est le "capable du fait" ; et enfin, on arrive au cœur du problème avec la troisième catégorie, ceux qui visent à troubler le bon fonctionnement d'un établissement, c'est la réponse aux mouvements de contestation de la prison par la punition et l'isolement des contestataires, bien souvent ceux qui se sont trouvés en position d'être le porte-parole de leurs co-détenus.

Ainsi, la notion de sécurité fait son entrée en force avec la réforme de 1975. La prison de Mende est multipliée par huit mais le ministre de la Justice ne s'arrête pas là, tellement il devient obsédé par l'idée de sécurité. La circulaire du 30 septembre (même plus un décret, comme pour les QSR) pose la question des «prévenus appartenant à la grande délinquance». Il est utile de rappeler qu'un prévenu est présumé innocent et la détention provisoire devrait être l'exception ! Mais le ministre a fait un constat : «L'évolution de la criminalité rend possible, en outre, l'arrestation de "malfaiteurs particulièrement dangereux", sur n'importe quel point du territoire.» Aussi, propose-t-il la création dans chaque maison d'arrêt de "locaux de plus grande sécurité". Les QHS sont ainsi institutionnalisés par cette note ministérielle.

Cette réflexion se mène au niveau européen comme l'atteste la troisième conférence des directeurs d'Administrations pénitentiaires des 19 pays du Conseil

70. C'était une revendication très claire des syndicats de gardiens. Ainsi, l'Espoir Pénitentiaire, l'organe de FO, avait publié, en juin 1970, la motion de la section de Fleury-Mérogis écrite huit jours après la révolte du 1^{er} mai qui avait secoué cette "prison modèle". Les gardiens syndiqués constatent que des meneurs «ont su mettre à leur service les meurtriers les plus dangereux». En conséquence, ils revendiquent la création d'un quartier de haute surveillance «réservé aux détenus dangereux et anormaux, avec fenêtres masquées, portes blindées, grilles de sécurité et mouvements réduits au strict minimum». Pour appuyer cette demande, ils n'hésitent pas à recourir à la menace, en laissant entendre que les gardiens pourraient avoir recours eux-mêmes à «un réflexe d'autodéfense bien légitime» (cité par le GIP : *Enquête dans une prison modèle : Fleury-Mérogis*. Ed. Champ Libre, 1971).

71. Charlie Bauer, *Fractures d'une vie*. Ed. du Seuil, Collection Points Actuels, 1990.

de l'Europe qui se tient à Strasbourg du 28 février au 2 mars 1977. Cette conférence place au centre de ses préoccupations le "régime des détenus dangereux", la notion de dangerosité et son traitement : faut-il disperser ou regrouper les dits détenus ? Quelles mesures de sécurité faut-il adopter ? Quelles méthodes de traitement ?

Mais revenons en France. Quelle est la différence entre un QHS et un QSR ? L'un a été institué par une note, l'autre par décret mais aucun des deux n'ont fait l'objet d'un débat au parlement, pourtant il s'agit bien d'une question de fond, avec des implications politiques. Avec ce système en place, ce ne sont pas l'amendement et le reclassement des condamnés qui se trouvent au centre des préoccupations affirmées, à l'inverse de la réforme de 1975.

En général les conditions de détention y sont les mêmes : c'est l'isolement, les fouilles incessantes, une double porte pour chaque cellule, le mobilier scellé (lit, tablette, étagère), les cours au ciel grillagé et une paranoïa constante lors de chaque déplacement.

«Les QSR, explique le juge Etienne Bloch, ont une véritable existence légale quand on ne considère pas que le texte qui les a créés est contraire à la constitution, mais par ailleurs le régime des QSR ne diffère pas des autres établissements : possibilité d'obtenir les mêmes permissions, les libérations conditionnelles, les réductions de peine. Ce n'est qu'une apparence. En fait, les détenus du QSR n'obtiennent jamais ni permission ni libération conditionnelle. Ils peuvent bénéficier toutefois de réductions de peine.»

Etienne Bloch dit également qu'une affectation en QSR peut se faire sur un simple coup de téléphone d'un chef d'Etablissement à l'Administration Centrale dont le pouvoir est renforcé par la réforme de 1975. Par contre, l'affectation en QHS est à la discrétion du chef d'Etablissement, seul. Pour Bloch, avec les QSR, il y a peu de garanties, mais il existe un décret ; par contre, avec les QHS, il n'y en a aucune. De plus, il montre le cycle infernal dans lequel peut se retrouver un détenu enfermé dans une image de "dangerosité" : «Le régime de l'isolement, la hantise de la sécurité conduisent les hommes à devenir de plus en plus dangereux. Une fois condamnés, ils iront en QSR. Au bout d'un moment, ils seront transférés dans une maison centrale où il y aura de nouveaux incidents, ils seront à nouveau envoyés dans un QSR...».

Le juge Albert Petit, l'ancien JAP de Clairvaux au moment de la tentative d'évasion qui avait tourné en une tentative de noyade des évadés par les gardiens, et qui avait dénoncé le climat consécutif à cet événement, témoigne dans le CAP après sa visite d'un QSR. Il ne remet pas fondamentalement en cause ce type de quartier qui est, pour lui, la conséquence de l'assouplissement des conditions de détention dans les CD mais il s'inquiète du climat qui y règne : «N'est-ce pas payer trop cher la sécurité si c'est au prix d'une distillation et d'une accumulation de haine maxima. Nul ne peut échapper à cette haine envahissante chez l'individu que l'on traite comme un pestiféré du matin au soir. Les surveillants ne leur adressent qu'à peine la parole. Est-ce là aussi une consigne ? On retire les serviettes de

toilette personnelles pour les remplacer par des serviettes administratives. Est-ce vraiment nécessaire ? Il y aurait, dit-on, onze prisons de ce genre et 239 places. On peut se demander si un sur dix de ces prisonniers saura résister à cette haine qui est leur pain quotidien.»

Le CAP contre-attaque

Le CAP a inscrit dans son manifeste la suppression de la prison. Or l'institutionnalisation de la haute sécurité, par le décret du 23 mai 1975, renforce considérablement l'institution pénitentiaire. La bataille entamée autour de la prison de Mende passe à la vitesse supérieure. Dès le mois d'août, le journal des prisonniers publie des informations sur les QHS. Dans le même temps, il constitue un rapport de force en attaquant le décret devant le Conseil d'Etat. Le Syndicat de la Magistrature, le Syndicat des Avocats de France, le Groupe Multiprofessionnel des Prisons (GMP) et le Mouvement d'Action Judiciaire s'associent à cette démarche. Ce recours se fonde juridiquement sur l'article 34 de la constitution et sur l'article 717 du Code de Procédure Pénale.

L'article 34 appartient au titre V de la constitution qui organise les rapports entre le Parlement et le gouvernement. Il dit explicitement que la loi est votée par le Parlement et qu'elle fixe notamment la détermination des crimes et délits ainsi que les peines qui leur sont applicables et la procédure pénale.

En procédant par décret, le gouvernement Chirac a évité un débat au Parlement mais il a contredit la constitution, du moins, c'est la thèse défendue par le CAP, le SM, le SAF, le GMP et le MAJ. De même, ce débat va à l'encontre de l'article 717 du Code de Procédure Pénale qui stipule que c'est le juge qui, seul, fixe la durée de la peine. Or, la réforme de 1975 donne le pouvoir à l'Administration pénitentiaire de fixer une deuxième peine, celle du lieu d'exécution. En effet, selon l'affectation dans un centre de détention, une maison centrale ou un QSR, la peine n'est plus la même et les justiciables ne sont plus égaux devant la loi comme l'analyse le GMP : «Passer le temps de sa détention dans un système d'isolement strict est une peine de torture mentale déjà dénoncée en Allemagne Fédérale dans les "prisons modèles". C'est une peine supplémentaire à la condamnation "normale" à l'emprisonnement. Or cette décision n'est pas le résultat d'un jugement public et contradictoire comme la justice normale, mais un abus de pouvoir caractérisé dont s'est emparé l'arbitraire administratif aujourd'hui encore secret et sans appel, dictatorial dans les faits.»

Le GMP montre ensuite le glissement de la politique pénale, dans son fondement : «Tout le monde fait semblant d'oublier que le destin normal d'un détenu, même condamné à une longue peine, est de quitter la prison pour retourner dans la vie extérieure. Le rôle de la prison, d'après la loi, est de préparer à cette réinsertion en essayant de rendre moins dangereux des gens qui ont pu l'être à un moment donné de leur existence. Les QHS ont été créés pour des raisons de commodité intérieure au mépris de tout projet à longue échéance. Isoler des détenus

dans la brimade et l'agressivité, loin de tout contact avec des travailleurs socio-éducatifs de la prison, c'est une manière de reporter vers la sortie et la vengeance tous les problèmes qui se sont posés. La prison, pour se protéger elle-même, fabrique une usine de desperados et fait prendre plus de risques à la société extérieure. La création des QHS est une démission.»

C'est le premier axe de la campagne du CAP : jouer les contradictions, montrer que l'Etat ne respecte pas ses propres règles et élargir son combat en s'alliant à d'autres catégories, tels les magistrats, les avocats ou les travailleurs sociaux.

Le deuxième axe, c'est l'information. On dit que les détenus des QHS sont isolés, victimes de brimades et de l'agressivité de l'administration. On le montre par des témoignages vécus qui donnent le contenu humain du discours ainsi que l'enjeu du combat. Ainsi le numéro 34 du *CAP* de mars 1976 est en grande partie consacré à cette question. L'administration entend isoler les détenus dits dangereux. Dangereux pour qui ? Dangereux pourquoi ? questionne le CAP : «La prison pour les "dangereux" n'a pas suffi. On a alors créé les quartiers de haute sécurité. Qui sont ces "dangereux parmi les dangereux" que l'on y envoie ? Ceux qui n'ont pas accepté l'ordre de la prison, non plus. Bien souvent ce sont ceux qui ont osé parler au nom de leurs camarades, ceux que l'on soupçonne d'avoir organisé des révoltes. La notion de dangerosité est bien utile. Elle permet de faire porter la responsabilité à quelques individus et d'oublier la vraie cause des révoltes : l'existence même de la prison et les conditions de vie inhumaines qu'elle entraîne.»

Le journal livre, à cette occasion, un témoignage sur le QSR de Lisieux : «Les conditions de détention résident dans la sécurité. En son nom, la négation de l'individu se manifeste par une discipline conséquente, une isolation qui ne l'est pas moins et un consensus oppressif-répressif qui l'est tout autant. L'humiliation ? Un tel système s'en garde bien (humiliation telle qu'elle est entendue communément car, en l'espèce, le terme choisi pour expliquer la force négationnaire serait plutôt l'élimination !). D'autres mesures plus précises y suffisent. Les matons sont toujours au nombre de trois ou quatre, très rarement deux et jamais seuls à chaque ouverture de porte... la sécurité interdisant de pluraliser les mouvements de chacun hors de la cellule. A chaque déplacement hors de la cellule... la sécurité oblige à une fouille corporelle. La cellule : 3,50 m sur 2,50 m. Tout est bétonné, scellé. Rien n'est laissé au hasard. Double rangée de barreaux à la fenêtre et un épais grillage la renforce encore. La porte est doublée aussi : l'une est faite d'épais barreaux, l'autre normale... comme une porte de prison. Dans la détention... des grilles... des grilles et encore des grilles... Les cours de "promenade" (ration camembert, très petite !) sont elles-mêmes grillagées sur le dessus. Aucune alternative n'est laissée pour contempler le ciel autrement qu'hachuré par des grilles... des grilles ! Du haut de son mirador, le fusil "normalisateur" veille ! La mort uniformise la vie, n'est-il pas vrai ? Nous qui l'avons refusée, contestée, combattue dans la vie. Elle nous observe dans notre chair. Quant à l'esprit...»

Roland Agret, ancien détenu du QHS des Baumettes, y explique également que les QHS ne peuvent que fabriquer des monstres : «Certains pauvres mecs n'ont plus qu'un sac à pétrir la haine à la place du cœur, et ça, ce n'est pas eux les responsables.»

Le combat pour l'humain

Au cours du printemps 1976, 13 détenus du QSR d'Evreux se mettent en grève de la faim. Ils revendiquent plus de moments de vie collective (séances de télévision, ateliers). Le 5 juillet 1976 quatre détenus de Lisieux, Debrielle, Segard, Pont et Rives tentent de s'évader. Alors que leur tentative échoue, ils prennent deux gardiens en otage et quelques heures plus tard, ils sont neutralisés par le GIGN. «La révolte de Lisieux, écrit Francis Martineau dans le CAP, démontre la dangerosité des quartiers de haute sécurité qui, en traitant des êtres humains comme des bêtes enragées, ne peut que les amener à se conduire comme telles. Le CAP ne peut qu'être solidaire avec les quatre mutins de Lisieux même si nous regrettons que des matons aient été pris en otage. La responsabilité du pouvoir dans cette affaire est indéniable.»

Ainsi la jonction s'effectue-t-elle petit à petit entre les actions d'information et de dénonciation menées par le CAP, à l'extérieur, contre la haute sécurité et des prisonniers luttant à l'intérieur.

Le mois précédent, le CAP se lance dans le soutien d'un détenu de QHS, Taleb Hadjaj, prévenu, accusé d'un hold-up pour lequel il sera condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. Dès son arrestation, Hadjaj est placé dans un QHS. Le 14 juin, le CAP écrit au procureur général près de la Chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Paris afin de protester contre ses conditions de détention : «Elles portent atteinte à sa personnalité physique donc aux conditions de sa défense. Nous vous rappelons qu'Hadjaj Taleb est un prévenu, donc présumé innocent, et l'Administration pénitentiaire se permet de le condamner avant même qu'il soit jugé.»

Daniel Debrielle à Lisieux, Taleb Hadjaj à Fleury-Mérogis vont constituer le noyau de la résistance intérieure au QHS.

Au début de l'année 1977, ils se retrouvent au QHS de Fresnes, avec Jacques Mesrine et François Besse. Les quatre hommes se mettent alors en grève de la faim, revendiquant collectivement, malgré l'isolement, la possibilité d'avoir plus de contact entre eux. Leur mouvement dure une semaine. Par une lettre ils en informent *Libération*. Quelques jours plus tard, Hadjaj est transféré au QHS de La Santé, Debrielle à celui de Fleury-Mérogis, puis à celui de La Santé, Besse à celui des Baumettes et Mesrine est maintenu à Fresnes. L'Administration pénitentiaire ne tolère pas la moindre solidarité entre des détenus qu'elle veut isoler et briser. Ce mouvement n'est téléguidé de nulle part. Il prend naissance au cœur de l'isolement le plus profond. Taleb Hadjaj en est l'élément moteur. Il est en QHS «parce qu'il a des idées peu admissibles par la structure pénitentiaire», selon

Bonaldi, le directeur du moment, de la prison de La Santé et secrétaire du syndicat FO-pénitentiaire. Bonaldi avoue ainsi qu'Hadaj, par sa conduite, nie l'institution pénitentiaire : il résiste, il fait des grèves de la faim, il va au cachot, il proteste, il écrit, il hurle et c'est insupportable pour une institution dont le pouvoir repose sur le silence, le secret et la soumission.

Avec l'individualisation des peines, la figure de la contestation interne de l'ordre pénitentiaire s'est transformée. Ce n'est plus le collectif de prisonniers rédigeant un cahier de revendications mais le dissident remettant en cause, par sa personne-même, par ce qu'il est, une institution totalitaire. Cette lutte donne l'occasion à d'autres groupes, d'autres individus de lutter à leur tour, en affirmant des valeurs, comme les droits de l'homme, la dignité ou la résistance à l'oppression. C'est comme cela que le combat d'Hadaj rejoint celui de Debrielle et, au-delà des grilles et des murs, celui du CAP.

Taleb Hadaj et Daniel Debrielle, en septembre 1977, sont détenus tous les deux au QHS de La Santé. Le 7 septembre, Hadaj refuse de se faire fouiller. Il est battu par les gardiens et envoyé au cachot pour 30 jours. Daniel Debrielle, son voisin de cellule, se met en grève de la faim par solidarité.

Réunis par le rejet d'une même condition, le 1^{er} octobre ils rédigent un témoignage commun qui est une analyse du système qu'ils subissent : «Le QHS n'est pas une prison, c'est une torture, un moyen de montrer à l'individu qu'il est assujéti au bon vouloir d'un directeur. Pouvoir de répression à discrétion. Le quotidien d'un QHS comporte quatre aspects dominants qui se complètent avec les interactions, leurs continuités et même leurs contradictions. Punir, intimider, surveiller et laminer (...).» Ils démontent la conception de l'individualisation de chaque détenu par l'administration : «Flatter l'un et lui faire des promesses. Essayer de monter Debrielle contre Hadaj, ça n'a pas marché. Chacun notre tour, nous avons été "celui-là" avec un air de répulsion, de haine. Non, l'union est restée entière. Nous ne nous sommes jamais réellement vus... juste aperçus furtivement à travers des carreaux sales, des barreaux et des grillages. Extraordinaire, rien n'a pu entamer ce lien créé par deux rages, deux désespoirs, deux solitudes cohabitantes (...). Nous sommes des chiens, des pestiférés, des morts-vivants.»

Suite à ce témoignage, les deux détenus sont transférés dans d'autres QHS. En octobre, Hadaj se retrouve à Fresnes. Le 28 octobre, cinq prisonniers du QHS de cette prison se mettent en grève de la faim. En représailles, l'administration jette Taleb Hadaj au cachot. Roger Knobelspiess, qui fait partie des grévistes, écrit alors une lettre au directeur afin d'expliquer les raisons de la grève et proclamer sa solidarité avec Hadaj : «Pour ce qui est de la grève de la faim que nous avons entamée le 28 octobre 1977, de concert, tous les détenus du Quartier de Sécurité de Fresnes. Je vous apporte cette précision, qu'elle n'est pas le fait d'un meneur, mais de tous pour lutter contre ces conditions de détention parfaitement inhumaines qui sont les nôtres en ce quartier, ce camp de destruction d'individus. Je suis totalement solidaire d'Hadaj et si des poursuites disciplinaires ont lieu pour cette grève, vous voudrez bien également les exercer sur moi.»

Le CAP publie des extraits de la lettre de Knobelspiess dans un tract intitulé "Quartiers de Tortures" où il annonce que la campagne contre le système de sécurité renforcé est lancée et qu'il soutiendra tous les détenus en lutte contre les QHS. Ce tract fait suite à un nouveau mouvement de grève de la faim au QHS de Fresnes, le 4 novembre. Roland Agret adresse un télégramme au ministre de la Justice dont voici un extrait : «Alors qu'on parle de goulag, de camps où crèvent des victimes du fascisme, ici, chez nous, dans des prisons bien proprement légalisées, il existe des QHS où crèvent des hommes dans des conditions où la SPA interviendrait pour des bêtes (...).»

Le 9 novembre, *Rouge* reproduit ce télégramme en chapeau d'un article signé du CAP, sur la lutte anti-QHS qui démarre. L'action de sensibilisation sur la presse et l'opinion a commencé. Le 10 novembre, le CAP tient une conférence de presse devant la prison de Fesnes, afin de dénoncer les quartiers de haute sécurité : quatorze organes de presse y assistent, deux agences (AFP et ACP), deux hebdomadaires (*Politique Hebdo* et *l'Unité*), cinq quotidiens (*Le Monde*, *Le Quotidien de Paris*, *Libération*, *Le Matin* et *Rouge*), deux mensuels (*La Gueule Ouverte* et *Anti-rouille*) et deux stations de radio (*France Inter* et *RMC*). Quatre mouvements politiques y sont représentés : la Fédération Anarchiste, la Ligue Communiste Révolutionnaire, le PSU et le PS ainsi que trois syndicats, le SNEPAP (Syndicat National d'Education et de Protection de l'Administration Pénitentiaire), le MAJ (Mouvement d'Action Judiciaire) et le SNPES (Syndicat National des Personnels de l'Education Surveillée). La veille, Taleb Hadjaj et Roger Knobelspiess sont toujours en grève de la faim.

Un véritable front de lutte, intérieur et extérieur se constitue autour du CAP et des grévistes de la faim. La jonction s'est opérée comme le montre le compte rendu de la conférence de presse du CAP du 10 novembre : «Les murs ont, quand même, commencé à craquer. Hadjaj, toi et tes amis, nous pouvons dire que votre premier appel a été entendu.» La publication, sur quatre pages dans le *CAP* de décembre, du témoignage de Debrielle et d'Hadjaj est une véritable «pièce accusatoire» versée au dossier du combat contre les QHS, avec un titre "choc" à "la une": «La Torture en Haute Sécurité», «un témoignage vécu». Les deux prisonniers y racontent leur vie quotidienne, décrivent leurs cellules, leur cours de promenade mais ils ne se contentent pas de décrire, ils analysent et c'est sans doute cela qui est le plus insupportable pour l'administration.

Ils démontent ainsi la notion de dangerosité qui justifie l'existence des QHS : «Cette dénomination floue autorise tous les abus. Elle est continuellement employée à notre égard. Une des ruses du directeur sera d'amener le détenu à s'identifier avec cette étiquette. Il lui dira : vous êtes un truand, donc... alors... vous êtes dangereux, alors... etc. Et ceci avec un air respectueux. M. Bonaldi adore cette méthode. Si l'individu est doté d'un ego bien pourvu, il tombe alors dans le piège en se gargarisant dans son for intérieur qu'une autorité reconnaisse enfin sa valeur. Seulement alors, cet individu accepte ou devra accepter toutes les mesures prises au nom de son caractère dangereux.»

Puis le CAP énonce les grandes lignes de la campagne contre les QHS : combattre le pouvoir sans partage et l'arbitraire absolu de l'Administration pénitentiaire et soutenir Hadjaj et Debrielle qui subissent la répression parce qu'ils refusent de se taire, ils hurlent, ils dénoncent, ils accusent, ils combattent au côté du CAP : «Pour casser ce processus infernal, nous vous invitons tous à participer à la campagne contre la haute sécurité et la barbarie pénitentiaire. L'information de la vérité sera notre arme. Avec Hadjaj, Debrielle et bien d'autres, refusons de nous taire.»

En solidarité avec la lutte des prisonniers du QHS de Fresnes, des détenus de la première division de cette prison se mettent en grève de la faim, le 14 novembre et font parvenir un communiqué au CAP.

Tous unis contre les QHS

Le 2 janvier 1978, le CAP diffuse à la presse et à différentes organisations l'appel de 8 détenus des QHS annonçant une grève de la faim collective pour le 9 janvier suivant. Il s'intitule : «Tous unis contre les QHS». Il dénonce la répression, le racisme, l'humiliation, les violations des droits de la défense, les provocations, les violences physiques et mentales, tout ce qui fait le quotidien ordinaire d'un détenu en haute sécurité : «Les Quartiers de Haute Sécurité, écrivent-ils, sont la forme futuriste de la peine capitale. On y assassine le mental en mettant en place le système de l'oppression carcérale à outrance, conduisant à la mort par misère psychologique. Loin de protéger la société..., c'est l'usine à fabriquer les fauves et assassins de demain (...). Par la "non-violence", nous, Taleb Hadjaj, Philippe El Shenawi, Roger Knobelspiess, Jacques Mesrine, François Besse, Jean-Marie Boudin, Michel Desposito, Daniel Debrielle et tant d'autres, avons dans "la grève de la faim" cherché à sensibiliser l'opinion publique à plusieurs reprises au cours de l'année 1977. L'Administration pénitentiaire a répondu par la répression sournoise, la violence, le racisme et le mitard. Nous nous refusons à nous taire et continuerons à dénoncer : l'abus de pouvoir, l'injustice, le sadisme, l'arbitraire, le non-respect de nos droits..., armes employées pour nous détruire (...). Ce mouvement de grève de la faim est fixé au 9 janvier 1978. Nous rappelons à cet effet que cela concerne toute la population pénale et lui demandons d'être solidaire avec nous pour nous soutenir (pacifiquement) en observant, ne serait-ce que quelques jours la grève de la faim. Que les détenus se réveillent, ne se laissent pas enterrer vivants, n'attendent pas d'être transférés dans les QHS pour prendre la parole et faire connaître leurs problèmes face à ces constructions et réglementations démentielles (...).»

Le mouvement s'élargit

La presse quotidienne rend compte de cet appel. *Libération* et *Rouge* le publient intégralement dès le 3 janvier. Le *Quotidien de Paris* en parle. Le lende-

main, *Le Monde*, quotidien du soir, y consacre un article et se penche sur la différence qu'il y aurait entre "sécurité renforcée" et la "plus grande sécurité", c'est-à-dire celle entre les QSR et les QHS. Par ailleurs, il reprend l'information diffusée par le CAP dans un article relatant la lutte qui s'engage. La presse régionale n'est pas en reste comme le *Provençal*, quotidien marseillais appartenant à Gaston Defferre⁷², qui publie des extraits du communiqué du CAP et annonce le mouvement de grève de la faim du 9 janvier.

Georges Marion, dans le quotidien *Rouge* du 3 janvier exprime la signification qu'il donne à ce mouvement : «En prenant ouvertement la responsabilité de déclencher un mouvement de grève de la faim, sans souci des infinis moyens de rétorsion que ne manquera pas d'exercer l'Administration pénitentiaire, ils annoncent aussi le temps d'un nouveau combat collectif dans cet espace de la "démerde" individuelle qu'est la prison : celui des droits de l'homme.»

Le CAP maintient la pression par la diffusion de tracts et de circulaires par lesquels il énonce les enjeux de ce mouvement, notamment celui de briser le silence de l'isolement carcéral. Jean Lapeyrie y explique qu'il faut que le retentissement soit grand aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la prison afin que la grève de la faim soit la moins longue possible. Il ne s'agit pas de fournir des martyrs décharnés au spectacle médiatisé de l'horreur mais de casser l'isolement des détenus des QHS et de déclencher une solidarité effective par rapport à leur combat en interpellant l'ensemble des citoyens, au nom de la défense des droits de l'homme.

Le CAP, «pour mettre fin à toutes ces saloperies de QHS», appelle, par voie de tract, tout individu à lui faire parvenir des déclarations, des témoignages, des proclamations collectives ou individuelles.

Le ministre de la Justice, quant à lui, essaie de noyer le poisson en jouant sur les différences de terminologie. Il fait remarquer que les signataires du texte d'appel à la grève de la faim ne sont pas détenus dans des QSR mais dans des quartiers de plus grande sécurité. Pour la Chancellerie, ces détenus et ceux qui les soutiennent font une confusion.

Un deuxième tract annonce l'organisation, avec le Collectif Travailleur Justice, de "4 heures contre les QHS", le 11 janvier suivant, Place Vendôme, à Paris. Cette annonce est accompagnée par des extraits de texte de détenus et un appel au peuple de gauche : «Les Quartiers de Haute Sécurité n'existent pas qu'en Allemagne, il y en a ici, à portée de voix et de main, battez-vous avec nous pour les détruire.»

Que vient faire l'Allemagne ici ? Pour le comprendre il faut se référer au contexte de la fin de l'année 1977, marquée en France par l'extradition de Klaus Croissant, l'avocat des détenus de la Fraction Armée Rouge et la mort mystérieuse, à l'automne, d'Andreas Baader, Gudrun Esslin et Jan Carl Raspe, membres de cette organisation clandestine et détenus dans la prison de haute sécurité de

72. Ancien Maire de Marseille et ancien ministre de l'Intérieur du gouvernement Mauroy, "père" de la décentralisation.

Stammheim, non loin de Stuttgart, en Allemagne fédérale. A cette occasion, bon nombre de démocrates s'étaient inquiétés des conditions de détention dans ce pays. C'est à eux que le CAP s'adresse afin qu'ils mettent la même énergie à dénoncer les QHS français.

Dès le 6 janvier, les diffusions de tracts commencent dans divers milieux : le palais de Justice de Paris, les trottoirs des prisons, les marchés. Certains militants écologistes rejoignent ce combat comme le montre cette lettre adressée à Peyrefitte par le Comité anti-nucléaire de Melan : « Suite aux témoignages de Taleb Hadjaj et Daniel Debrille dans le CAP (journal illégalement interdit dans les prisons françaises), nous demandons, au nom du respect des droits de l'homme, la suppression des quartiers de haute sécurité. »

La grève

Comme annoncée, la grève de la faim débute le 9 janvier. Du fait de la rétention d'information de l'Administration pénitentiaire, il est très difficile d'évaluer le nombre de grévistes. *Libération* donne le chiffre du ministère, c'est-à-dire 685, *Rouge* donne celui de 700 et *Le CAP* en recense 1000.

Gilles Millet, dans *Libération*, estime que, de toute façon, le chiffre officiel est certainement inférieur à la réalité et que c'est une victoire pour les huit "meneurs" : « Ils ont réussi non seulement à briser la division que veut entretenir la Chancellerie entre les détenus des QHS et les autres mais celle qu'elle veut maintenir entre les Quartiers de Haute Sécurité réservés aux condamnés (Mende, Lisieux, Evreux, Tulle, etc.) et ceux qui ont été construits dans presque toutes les maisons d'arrêt de France pour les prévenus. »

En effet, en plus des grandes prisons parisiennes, d'où est parti ce mouvement, des QSR de Mende et d'Evreux, directement concernés par la lutte, plusieurs centrales (Nîmes, Clairvaux et Saint Martin de Ré) et maisons d'arrêt (Angoulême, Nice, Bonneville et Lyon) ont répondu à l'appel. Ceci ne peut que rendre sceptique sur le nombre de 685 grévistes.

Georges Marion y voit le plus puissant mouvement de prisonniers depuis 1974 : « Mais il est aussi l'indice d'un changement profond dans la prise de conscience des prisonniers. Il est en effet peu probable qu'on assiste, cette fois, à des révoltes violentes, aussi vite retombées qu'elles ont éclaté. La grève d'aujourd'hui marque plutôt la naissance d'un mouvement profond, articulé autour de revendications précises, organisé par les prisonniers eux-mêmes. C'est le début d'un mouvement des droits du prisonnier dans un univers où le "non-droit" est encore la règle. »

Ce mouvement a une répercussion importante. *Le Monde*, *Le Matin*, *Le Nouvel Observateur* posent la question de l'existence des QHS. La lame de fond traverse la Manche : deux quotidiens britanniques, *The Times* et *The Guardian* répercutent, sur trois colonnes chacun, la lutte des prisonniers, tout en donnant la parole au CAP.

Le 11 janvier, à l'appel du CAP et du Collectif Travailleur Justice, 200 personnes manifestent devant le ministère de la Justice, pendant qu'une délégation composée de représentants du CAP, du CTJ, du SNEPAP, de Roland Agret et la mère de Taleb Hadjaj, est reçue par deux membres du cabinet d'Alain Peyrefitte. Dès 16 heures, une haie de cars de gardes mobiles attend les manifestants. Ceux-ci sont pacifiques. Ils scandent des slogans anti-QHS et entament un sit-in.

«Pourtant, raconte Gilles Millet, un "responsable" sans doute aussi imbécile que paranoïaque devait donner l'ordre de "dégager". Dégagement aussitôt entamé par une brigade de gardes mobiles armés de fusils qui allait, à coups de pieds et coups de poing faire le ménage.» Très vite, des CRS arrivent en renfort et chargent les manifestants. Les journalistes présents parviennent à se réfugier dans le hall de l'hôtel Ritz. Les manifestants sont repoussés sur la rue Saint Honoré. Annie Livrozet, militante du CAP, est interpellée. Accroupie sous son parapluie pour discuter avec une amie handicapée, elle n'a pas vu arriver les policiers. Elle se retrouve inculpée de coups et blessures, accusée d'avoir traumatisé et insulté un policier, alors que des photos, prises à ce moment-là, la montrent, un parapluie grand ouvert dans une main, des journaux du CAP dans l'autre.

A 18 heures, la délégation ressort et se fait expulser à son tour de la place Vendôme. Un peu plus loin, Roland Agret rend compte aux manifestants des discussions avec les conseillers de Peyrefitte : «Nous avons été reçus par pure démagogie, rien de positif n'est sorti de l'entretien. M. Peyrefitte est d'une inconscience criminelle.»

Cette manifestation relance le débat sur les QHS en l'élargissant bien au-delà des murs des prisons. Elle marque son caractère offensif en se tenant devant le ministère de la Justice, principal responsable de la création de ces quartiers. Par sa non-violence, elle montre à l'opinion où se situe la violence. Le même jour, dans une salle de cinéma du XVIII^e arrondissement de Paris, commence une "semaine sur l'enfermement" à l'initiative du CAP et du CTJ.

Le 12 janvier, par l'intermédiaire de *Rouge*, les prisonniers en lutte expliquent le sens de leur combat. Le texte est de Mesrine, Hadjaj et Knobelspiess : «La lutte en prison, c'est un désir d'élargissement des possibilités d'enrichissement intellectuel et psychologique. La lutte en prison en est encore au stade primitif. Elle a pour objectif immédiat la suppression des interdits débilés et débilisants, le droit à une vraie information, aux relations interpersonnelles variées entre l'intérieur et avec l'extérieur, de s'exprimer sans aller au cachot (pour "contestation", cela va de 8 à 15 jours) et surtout un contrôle des décisions directoriales et administratives : mise au cachot, mise au QHS, mise à l'isolement pour grève de la faim, séparation des races dans les prisons et la suppression de toutes les réglementations anti-humaines.»

Les 19 et 20 janvier, le mouvement s'amplifie : 250 prisonniers de La Santé refusent leurs repas et revendiquent la suppression des QHS. Le 19, les militants

du CAP informent les étudiants de l'Université de Vincennes, par le biais du cours de Jacques Lesage de La Haye.

Devant l'ampleur de leur mouvement, le 16 janvier, les prisonniers cessent leur grève de la faim, estimant avoir atteint leurs objectifs : «Lutter contre les QHS en dénonçant la misère et l'injustice, écrire-ils, alerter et sensibiliser l'opinion, obtenir le soutien de l'extérieur mais aussi de nombreux prisonniers qui ont appuyé notre combat, démontrer notre capacité à nous organiser collectivement, tels étaient les buts de notre action... Aujourd'hui, face à ces acquis, nous décidons tous ensemble d'arrêter la grève de la faim entreprise le 9 janvier.»

Un mouvement né à l'intérieur des prisons

«685 gars qui, pour la première fois, se mettent en grève de la faim sur quelque chose qui ne les concerne pas directement, analyse Jean Lapeyrie, c'est-à-dire pas sur un problème de revendication immédiate. Mais ils remettent en fait la prison en question, ils s'organisent, prennent contact avec des organisations extérieures, c'est une prise de conscience collective et c'est énorme.»

Le CAP précise qu'il n'a rien dirigé et qu'il n'a lancé aucun mot d'ordre. Les prisonniers ont organisé eux-mêmes leur lutte et ont fixé leurs propres objectifs : «Le CAP n'est ni le comité directeur, ni l'avant-garde des luttes pénitentiaires, affirme-t-il, dans le numéro 53 du journal. Ce mouvement est né de l'intérieur et à la demande des détenus. Nous avons été leur porte-parole, nous n'avons été que cela et nous en sommes fiers, c'est pour cela que nous existons, c'est pour cela que nous militons.» Dans le même numéro, Taleb Hadjaj dénonce le comportement du médecin-chef de Fresnes, par rapport au mouvement de grève de la faim : «Je le dis, cet homme sert la répression, sert les objectifs de désintégration des psychismes des détenus. Cet homme est un complice conscient de notre destruction (...).»

Michel Foucault, pendant ces événements, a écrit à Taleb Hadjaj, mais sa lettre a été détournée par l'administration. Jacques Mesrine, Jacques Declosmenil et Taleb Hadjaj s'adressent au philosophe et à l'opinion, dans les colonnes du CAP : «Le livre *Surveiller et punir* de Michel Foucault n'a manifestement pas été apprécié par la pénitencière. Michel Foucault, suspecté, était déjà en liberté surveillée... Il veut continuer dans sa ligne critique et de contestation ; qu'à cela ne tienne, il est dorénavant puni de correspondance. Il n'y a qu'une conclusion : Michel, fais gaffe, le soir des grands stades⁷³.»

Le numéro 53 du CAP, de février 1978 marque la charnière de la lutte anti-QHS. Sur cinq pages, le journal publie le témoignage de Daniel Debrielle racontant son histoire. Les titres qui s'étalent sur les cinq pages la résume ainsi : «Debrielle : «Innocent... Arrêté, tabassé, isolé en haute sécurité... Alors j'ai pris le

73. Taleb Hadjaj fait allusion à l'utilisation des stades, au Chili, en septembre 73, après le coup d'Etat d'Augusto Pinochet et où les partisans de l'unité populaire furent enfermés, torturés ou exécutés.

droit de m'évader."» Debrielle va passer aux Assises pour l'affaire de Lisieux. Avec le CAP, il entend bien faire de son procès celui des QHS. Ses paroles mises en titre de son témoignage résumant, à elles seules, la problématique de la lutte contre les QHS. Elles situent les enjeux de la bataille judiciaire qui s'annonce : Debrielle clame son innocence, il est jeté en QHS. Il veut sortir des conditions inhumaines où l'administration l'a placé, il se retrouve pris dans un engrenage, accusé de prise d'otage, devant comparaître pour cela devant la cour d'Assises de Paris. La bataille des QHS quitte le terrain de l'humanitaire pour celui du politique. Elle va dorénavant se jouer dans les prétoires des palais de Justice.

Les QHS en procès

Qui est Daniel Debrielle, ce prisonnier dont le nom apparaît dès le début de la lutte contre les QHS ? Il se présente lui-même dans un long texte de 5 pages qui paraît dans le numéro 53 du *CAP*.

Le 3 septembre 1975, un hold-up est commis dans un super-marché de Deauville. Le lendemain, Daniel Debrielle est interpellé, à son domicile par la police qui le soupçonne d'en être l'un des auteurs. Le même jour, Noëlle, sa "copine" et Richer, son ami, sont également arrêtés. Richer reconnaît les faits mais Debrielle les nie, étant incapable d'avoir participé à un hold-up ayant un bras et une main dans le plâtre. Malgré cela, le juge, après la garde à vue, le fait écrouer à la maison d'arrêt de Caen. Noëlle est également incarcérée, accusée de recel. Elle est finalement libérée le 10 novembre suivant. Le juge, son avocat et sa mère font pression sur elle afin qu'elle cesse toutes ses relations avec Debrielle. Celui-ci veut crier son innocence. Le juge refuse de l'entendre. Les lettres que Noëlle lui écrit sont de plus en plus espacées. Il décide alors de s'évader.

Le 26 février 1976, il tresse une corde et fabrique un grapin. Il réussit à les cacher jusqu'à la cour de promenade. Il accroche alors tout son matériel au premier mur mais l'alerte est donnée et sa tentative échoue. Les gardiens ne lui font pas de cadeau et il se retrouve avec une machoire cassée et 45 jours de mitard. Le 17 mars, il est transféré au QHS de Lisieux. Le juge ne l'a toujours pas entendu. Le 27 mai, nouveau coup dur, Noëlle lui écrit qu'elle ne veut plus correspondre avec lui. Il lui fait alors parvenir clandestinement une lettre lui demandant de venir le voir au parloir avant le 2 juillet suivant, sinon il s'évadera. Il est à bout et comme, à la date butoir, elle n'est toujours pas venue, il décide de retenter sa chance, de faire "la belle". Ses camarades de détention et lui se sont déjà procurés des lames de scies.

Le 5 juillet, ils passent à l'action. Les quatre détenus du Quartier de Sécurité Renforcée de Lisieux sont enfermés dans deux ateliers contigus pour la matinée. Le sciage des barreaux commence mais les lames sont de mauvaise qualité. Avec la perspective du cachot et du tabassage la panique les gagne. Les prisonniers décident de neutraliser leurs gardiens pour s'emparer des clés. La tentative échoue,

l'alerte est donnée et Segard, Rives, Pont et Debrielle se retranchent dans la détention avec trois gardiens qu'ils retiennent en otage. Le siège commence. Trois heures plus tard, les gendarmes donnent l'assaut en utilisant des gaz. Les révoltés sont neutralisés.

L'enfer commence pour Debrielle et ses trois camarades : des coups, des transferts, des coups... Debrielle se retrouve à Fleury-Mérogis, au "mitard". Là aussi, il est roué de coups par les gardiens. Le 16 juillet, il est transféré au QHS d'Evreux et placé au cachot. Il se met en grève de la faim et, le 16 août, il est envoyé à l'hôpital de la prison de Fresnes où il reçoit de nouveaux coups (l'esprit de corps des gardiens). En octobre, il revient à Evreux où il est placé à l'isolement. Par ailleurs, depuis 13 mois, il attend que le juge veuille bien l'entendre pour l'affaire de Deauville. Pour celle de Lisieux, il se retrouve inculpé de tentative d'assassinat, séquestration, violence sur personne appartenant à un ministère public et tentative d'évasion.

En février 1977, il est détenu au QHS de Fresnes où il fait la connaissance de Mesrine puis de Taleb Hadjaj et de François Besse. Le juge qui instruit l'affaire de Lisieux abandonne l'accusation de tentative de meurtre, du fait des contradictions entre les deux accusateurs : un gardien et un gendarme. A ce moment-là, Debrielle est au QHS de La Santé, avec Taleb Hadjaj.

Le 4 octobre, il est transféré à la prison de Caen afin de comparaître devant la cour d'Assises du Calvados, pour l'affaire de Deauville. Il comparait le 21 octobre et il est condamné à 12ans de réclusion pour un hold-up qu'il nie et qu'il aurait du mal à avoir commis, du fait de son bras plâtré. Mais la prise d'otage de Lisieux, évoquée par l'avocat général a pesé lourdement.

Ensuite, le tunnel continue : retour au QHS de La Santé puis celui de Fleury-Mérogis.

Son témoignage est un réquisitoire très lourd contre le système de la haute sécurité. Mais bien au-delà, il met en cause tout le champ judiciaire : la police lors de la garde à vue, le Juge d'instruction, le système carcéral, le "mitard" et l'arbitraire, et enfin la cour d'Assises, juridiction au verdict sans appel. La prise d'otage de Lisieux est le seul fait qu'il reconnaisse mais il en démonte le mécanisme. Le coupable, ce n'est pas lui, mais la violence de l'administration, son arbitraire et les Quartiers de Haute Sécurité. Ainsi le procès de la prise d'otage devient-il celui des QHS.

Le procès des mutins de Lisieux marque une deuxième étape de la lutte en s'appuyant sur le cas de Daniel Debrielle qui leur donne un visage concret. L'affaire de Lisieux et la précédente campagne anti-QHS sont liées en un même combat. Le CAP énonce son objectif pour la bataille qui commence : obtenir l'"excuse absolutoire" pour les accusés de Lisieux inculpés de tentative d'évasion avec prise d'otage : «Daniel Debrielle et ses co-inceulpés, est-il écrit dans un tract du CAP, ont voulu se sortir d'une situation inhumaine, qui peut les en blâmer ? Qui peut les condamner ?». Ce tract s'adresse à un public très large, celui des citoyens, au

nom desquels, toutes les semaines, des magistrats condamnent des accusés : «Un jury populaire va, en votre nom, devoir les juger. Nous lui demandons de décider l'excuse absolutoire, c'est-à-dire de refuser de prononcer une peine contre des hommes qui ne voulaient pas devenir des fauves.»

Sur cette base, le CAP provoque la constitution d'un front de lutte contre les QHS : le Collectif Travailleur Justice, l'Association Française des Juristes Démocrates, la Boutique de droit du XIX^e, la Commission Justice de l'aumônerie des prisons de la Fédération Protestante, le Groupe Multiprofessionnel des Prisons et la Libre Pensée.

Le CAP pédagogue

«S'évader de l'enfer est un droit !», affirme le CAP dans un deuxième tract. Sur ce principe se fonde la revendication de l'excuse absolutoire pour les révoltés de Lisieux : «Ces hommes ont refusé de devenir des fauves. Les QHS sont une agression contre la dignité humaine. Ces détenus ont voulu fuir leur condition. Ces prisonniers ne pouvaient plus supporter leur survie en Haute Sécurité.» Le CAP invite donc les jurés de la cour d'Assises de Paris à condamner, non pas les accusés mais toutes les tortures. Par ailleurs, il organise une conférence publique le 23 mars 1978, à une semaine du procès.

Son objectif se précise : s'adresser directement aux neuf jurés de la cour d'Assises. Ceux-ci sont tirés au sort sur des listes établies par les municipalités. Ce sont des citoyens et le verdict qu'ils prononcent est rendu au nom du peuple français. Mais ils sont assistés, dans leur délibération, par trois magistrats professionnels qui jouent, en général, un rôle déterminant comme le montre l'attitude d'un président d'Assises, retracée à partir de quelques notes prises par un auditeur de justice lors d'une délibération. Elles sont publiées par le journal du Syndicat de la Magistrature et reprises par le CAP : «Attitude du président : attirer l'attention des jurés sur la hausse de la criminalité dans le département ; insister sur la dignité de la vie humaine et réprimander une femme juré émue par les circonstances du crime et lui rappeler son serment ; indiquer que la peine peut-être assortie, en partie ou totalité, du sursis ; omettre de préciser la différence entre cinq ans de prison et cinq ans de réclusion ; proposer le vote à cinq ans de réclusion ; celui-ci étant acquis, à la question des jurés qui souhaitent accorder le sursis, répondre que ce n'est pas possible. Verdict, cinq ans de réclusion.»⁷⁴

En mars 1978, chaque juré susceptible de siéger à la cour d'Assises de Paris pour juger l'affaire de Lisieux, reçoit à son domicile personnel une lettre du CAP qui entend les mettre devant leur responsabilité. Le rôle du Président leur est rappelé :

«Ayant un pouvoir de direction, il appartient au Président d'établir le plan des débats et de veiller à ce qu'il soit suivi sans influencer toutefois assesseurs et jurés.

74. Lire, à ce sujet, *Un juré en marge*, Autin, Monsat. Ed. Hots, Paris, 1984.

Le pouvoir de direction doit s'accorder avec le pouvoir d'impartialité absolue.»

Cette lettre les met en garde contre les manipulations possibles : «Ceci est donc clair, toute réflexion désobligeante sur la défense et ses moyens, toutes considérations sur la dangerosité ou la nécessité politique de sévir, tous discours sur les conséquences fâcheuses d'une peine pas assez sévère, constituent des atteintes intolérables à l'impartialité. Le Président n'est pas le représentant de la partie civile et il n'a pas à vous menacer de la colère d'un corps de fonctionnaire ou du risque d'articles vengeurs d'une presse avide de répression aveugle.» Très pédagogue, le CAP explique à chaque juré qu'il est indépendant : «Dans vos délibérations, vous devez vous prononcer sur l'avenir de quatre hommes et non sur les désirs du pouvoir en place ou d'une quelconque fraction de l'opinion publique. Vous n'êtes pas des fonctionnaires magistrats, le Président n'est pas votre supérieur hiérarchique, il n'a pas à vous dicter votre conduite, car c'est vous seuls qui porterez la responsabilité de toutes les erreurs judiciaires et humaines, commises par tant de jurés qui se sont mis aux ordres du Président. Et malheureusement, nous ne pouvons vous reconnaître le droit à l'erreur, vos décisions étant sans appel, alors qu'il s'agit de la vie de quatre hommes.» La lettre les met également en garde contre un autre type d'arguments utilisés par les magistrats afin de faire condamner plus lourdement des accusés : leur laisser entendre que ceux-ci bénéficieront de remises de peine et de libérations conditionnelles.

La conclusion est un rappel de la mission de tout juré :

«Juger cela ne veut pas toujours dire punir comme les magistrats enfermés dans l'habitude auraient tendance à le laisser croire. Juger, c'est avant tout comprendre, c'est savoir excuser, vous avez le pouvoir d'absoudre, nous espérons que vous n'hésitez pas à l'utiliser en votre âme et conscience.»

Cette lettre est signée par Jean Lapeyrie, pour le CAP. Elle fait l'effet d'un pavé dans la mare. C'est la première fois qu'une défense contacte de la sorte des jurés avant un procès.

Mise en cause des procès d'Assises

«Des jurés victimes de pression avant le procès des évadés de Lisieux» titre *France Soir*, le 29 mars. Le lendemain, *L'Aurore* parle de lettre "dissuasive". Mais l'objectif du CAP est atteint : le problème du rôle des jurés dans une cour d'Assises est posé publiquement.

Le 30 mars, *Le Monde* se penche sur la question. D'une part, ce journal affirme que la démarche du CAP est tout à fait légale, ce que confirme la Chancellerie et d'autre part, il ouvre ses colonnes à Jacques Longuet qui a été lui-même juré pour le procès de Martine Willoquet.

Plusieurs jurés de ce procès avaient accusé publiquement le Président Ullmann de les avoir trompés, dans une lettre ouverte adressée au Président de la République, le 1^{er} mars 1978. Quatre d'entre eux avaient été inculpés pour violation du secret des délibérations après la publication de leur témoignage. «Comme

les autres auteurs de cette lettre, écrit Jacques Longuet, je me suis interrogé sur la légitimité du viol du secret du délibéré, la meilleure réponse à cette question me semble avoir été donnée par le président de la Ligue des Droits de l'Homme : «On ne peut, a déclaré M. Henri Noguère, accepter le détournement de ce secret pour dissimuler une manipulation ou une irrégularité». J'ajouterai qu'il me semble que la loi est faite pour protéger la morale, je pense que lorsque, par suite de circonstances exceptionnelles, l'application de la dite loi va à l'encontre de la morale, le devoir de tout citoyen responsable est d'obéir à sa conscience et de passer outre aux contraintes juridiques.» Ce qui amène Jacques Longuet à s'interroger sur l'exercice de la Justice : «Le juge est-il un grand prêtre dans notre cité ? La robe qui le revêt recouvre-t-elle un homme, notre semblable, investi de la mission par nous confiée de rendre la justice ou bien l'hermine placée sur ses épaules crée-t-elle un être placé au-dessus des lois ? Zeus trônant au-dessus des nuages. Deux semaines d'exercice du métier de juge populaire m'ont été une salutaire leçon d'humilité mais l'exercice permanent du pouvoir judiciaire ne risque-t-il pas comme toutes les formes du pouvoir, d'entraîner les effets contraires chez les magistrats, nos frères ?»

Jacques Rémaud, dans *France Soir*, s'inquiète de l'envoi de documents à chaque juré. L'un d'entre eux déclare avoir peur. Un autre perçoit différemment la démarche du CAP : «Je crois, dit-il, que le CAP veut faire uniquement de l'information, mais je n'approuve pas tout à fait la méthode qu'il emploie. Le CAP assure qu'à Lisieux, en particulier, les conditions carcérales sont inacceptables. Pour bien juger les actes de ceux qui ont tenté de s'évader, il aurait fallu nous faire visiter cette prison. On se bornera à nous montrer des photographies. C'est insuffisant.» Par l'action du CAP, ce juré a donc pris conscience de la désinvolture de la Justice pour juger quatre hommes.

Malgré tout *France Soir* donne aussi la parole au CAP en citant Jean Lapeyrie qui explique le sens de cette action : «Il s'agissait de faire longuement connaître ce que Debrielle avait écrit sur les quartiers de haute sécurité⁷⁵ où les hommes deviennent des bêtes fauves par l'application de mesures disciplinaires inhumaines.»

Le procès de Lisieux est renvoyé

Le procès s'ouvre le 29 mars devant la cour d'Assises de Paris. La défense a cité Mesrine, Hadjaj et Richer afin qu'ils parlent de leurs conditions de détention en haute sécurité. Mais les trois détenus-témoins n'ont pas été amenés à l'audience. La défense proteste. L'accusation rétorque que leur témoignage est inutile. Le Président saisit l'occasion pour renvoyer ce procès qui avait, décidemment, un trop grand retentissement. Il explique que la Justice va procéder à un complément d'information sur les QHS qui sera joint au dossier et lu à l'audience.

75. Outre la lettre "Mesdames et Messieurs les jurés", le CAP a joint à son envoi différents tracts, une invitation à une conférence de presse et les deux derniers numéros du journal.

Laurent Greisamer, dans *Le Monde*, y voit une stratégie de l'accusation pour faire avorter la campagne du CAP. *Le Figaro* estime que ce délai émoussera, s'il ne le détruit pas complètement, la demande d'excuse absolutoire avancée par le CAP. «Si les lecteurs du *Figaro*, répond le CAP, veulent que nous abandonnions notre campagne contre la haute sécurité, qu'ils exigent l'abrogation des QHS, des QSR, des MSR et chrétiennement fidèles à leur morale, ils comprennent et absolvent ceux qui ont voulu, par tous les moyens, s'arracher à ces centres de torture et de mort.»

Et s'appuyant sur l'affaire de Lisieux, le CAP avance deux nouvelles revendications, en se référant au rapport de la commission Liberté du PS, présidée par Robert Badinter, le droit d'appel aux Assises et le droit d'association dans les prisons. Il annonce également la poursuite de la campagne contre les QHS et pour l'excuse absolutoire envers les accusés de Lisieux

Complément d'information

Le 3 avril, le *Nouvel Observateur* publie un grand reportage sur le QSR de Lisieux. Le CAP incite ses lecteurs à le lire, en tant que complément d'information. En mai, le journal des prisonniers publie le témoignage de Carman Rives, racontant son séjour au QSR de Mende. Le titre est terriblement évocateur :

«A Mende, les matons m'ont fait boire de la pisse». Dans le même numéro, Taleb Hadjaj témoigne sur le racisme institutionnalisé en prison, en premier lieu, par la séparation des détenus selon leur race.

Le 8 mai, Jacques Mesrine et François Besse parviennent à s'évader du QHS de La Santé. Carman Rives, l'un des accusés de Lisieux, est tué par la police au cours de l'évasion⁷⁶. Daniel Debrielle fait son portrait qui paraît dans le numéro 56 du *CAP*. Ce texte montre la solidarité qui a pu se nouer entre ces "gibiers" de QHS, dans le partage de la souffrance. Non loin de là, Roger Knobelspiess s'adresse au président de la prochaine cour d'Assises qui va juger les révoltés de Lisieux : «La torture reste à démontrer dans les prisons françaises... dites-vous, vous autres hommes de justice officielle... mais dans les faits, gens de répression... Il vous faut souvent infiniment moins de preuves et de témoignages pour priver un homme de liberté...» Knobelspiess se déclare prêt à venir témoigner devant la cour d'Assises.

Enfermé au QHS de Fleury-Mérogis, Daniel Debrielle lance un appel au secours : «Alors oui, c'est vrai que je suis dangereux car je suis désespéré... Je lance un appel à la justice, un appel au secours, un appel à l'humanité.»

76. Charlie Bauer raconte dans son livre, *Fractures d'une vie* que Mesrine lui a parlé de cette évasion : la police n'a pas essayé de capturer Carman Rives vivant, alors qu'il était coincé sur le mur de la prison. Grièvement blessé, il tombe sur le trottoir. Alors qu'il s'enfuyait avec Besse, Mesrine a entendu un seul et dernier coup de feu, résonnant comme un coup de grâce.

La campagne contre les QHS marque son apogée avec la publication par le CAP d'une brochure intitulée "QHS" sur-titrée "Complément d'information avant le procès de Lisieux" et sous-titrée "MM. les jurés (au nom du peuple français) il faut savoir...". Elle s'adresse tout particulièrement aux nouveaux jurés devant juger l'affaire de Lisieux. La préface est de Michel Foucault. Le philosophe démonte la notion de dangerosité qui fonde l'existence des QHS puis légitime la tentative d'évasion des quatre prisonniers : «Autant qu'on sache, la loi punit un homme pour ce qu'il est. Encore moins pour ce qu'il serait éventuellement ; encore moins pour ce qu'on soupçonne qu'il pourrait être ou devenir. Et voilà que maintenant, la justice pénale, de plus en plus, s'intéresse aux gens "dangereux" ; elle fait de la "dangerosité" une catégorie sinon punissable, du moins susceptible de modifier la punition (...). La "dangerosité", cette sombre qualité qu'on prête aux individus vient maintenant s'ajouter au délit, et donne droit à un supplément de peine. On est en train de créer l'infraction psychologique, "le crime de caractère". Je te punis, car tu n'es pas comme il faut (...). Le décret de 1975 autorise l'Administration pénitentiaire à modifier le déroulement de la peine et à placer le condamné en quartier de haute sécurité, si on découvre en lui une "dangerosité". Dangerosité, qui n'est plus manifestée par le délit mais suscitée par la prison. Et bien, si la prison crée un danger qui lui est spécifique, c'est la prison qu'il faut supprimer. Enfin, dans la moindre maison d'arrêt, le directeur a reçu le droit de mettre en quartier de haute sécurité tout détenu même s'il n'est pas encore passé en jugement, même s'il n'a été considéré comme dangereux par aucun expert. Uniquement parce qu'il estime que cet individu est dangereux dans la prison qu'il dirige et par rapport à elle. C'est donc sa prison et la manière dont il la dirige qui sont créatrices de dangers. L'équité et le droit veulent donc que le directeur et lui seul en porte la responsabilité. Conclusion : si la prison crée le danger, il est juste et légitime de vouloir y échapper. C'est indispensable, en tout cas, si on ne veut pas soi-même devenir dangereux. Nul ne doit se faire le complice de ceux qui l'exposent volontairement à devenir dangereux. L'évasion, dans ce cas, est un devoir.»

Dans cette brochure, le CAP a méthodiquement rassemblé des témoignages et des analyses émises par différentes sources qui, chacune pour des raisons différentes, attaquent le système de la haute sécurité.

La première partie est réservée à l'Administration pénitentiaire et au ministère de la Justice avec un extrait du rapport Aymard, directeur de l'Administration pénitentiaire, qu'il a présenté à la troisième conférence des directeurs d'Administrations pénitentiaires organisée par le comité européen pour les problèmes criminels : «En premier lieu, écrit-il, nous pouvons nous interroger sur la réalité que recouvre le concept même de "détenus dangereux" car cette notion n'a pas, bien évidemment, la même signification pour le citoyen, pour le juge et pour le fonctionnaire pénitentiaire. Chacun apprécie la dangerosité d'un délinquant en fonction des faits délictueux commis, des traits de personnalité relevés, du mode

d'existence et de l'environnement de celui qui enfreint la norme légale. De plus, il est sûr que cette appréciation est largement dépendante également des phénomènes d'interprétation personnelle plus ou moins dépendante d'ailleurs de la résonnance que la rumeur ou les mass média amplifient (...). Je crois donc que la dangerosité d'un homme ne peut que très difficilement s'apprécier indépendamment du cadre dans lequel il va évoluer et je suis prêt à penser qu'il n'y a pas de dangerosité constitutionnelle et absolue (...). Je voudrais ajouter, en second lieu, que nous devons, au cours des débats, nous poser la question de savoir si, en ce domaine, l'organe créant souvent la fonction, l'existence d'unités pénitentiaires spécialisées n'amène pas inexorablement nos administrations à rechercher, plus qu'il n'est nécessaire, les détenus correspondant à cette catégorie. Il est sûr que le seuil de tolérance, dès l'instant où un tel outil existe, tend à se modifier et que sous l'effet de pressions plus insistantes, la tentation est souvent grande de recourir à l'utilisation d'un moyen immédiatement disponible.»

Le deuxième texte figurant dans cette partie est un extrait du rapport de M. Grollemund, Président du tribunal de grande instance de Mende, rédigé le 21 juin 1975 lors de l'assemblée générale de la Société Générale des Prisons et de Législation Criminelle : «Nous savons que le délinquant commet des infractions criminelles parce que, à l'origine, il n'était pas intégré socialement, il avait été confronté à des problèmes de communications, qu'il n'avait pas été en mesure d'assumer (...). Or, pendant trop longtemps, à mon sens, on met ceux-ci dans l'impossibilité de communiquer, de sorte que leur équilibre psychique, déjà précaire, est menacé. De plus, l'isolement est une coupure avec le réel, coupure qui favorise à la longue la schizophrénie ou toute autre forme de psychose (...).»

La deuxième partie s'intitule "Parole à ceux qui y crèvent". Elle n'apporte rien aux lecteurs fidèles et attentifs du CAP. Elle s'adresse en effet à ceux qui ne lisent pas le journal. Elle est constituée par une succession de témoignages, tous aussi révoltants les uns que les autres. On y lit la violence, l'arbitraire de cette institution censée protéger les citoyens. Ainsi, Maurice Hanne-ton, détenu depuis avril 1968 dans des prisons de force, raconte son arrivée à la prison de Beaune : «Bonimo, le chef de cette M.S.R me tint le discours suivant : ici, si tu bouges, tu trinques, j'ai tous les droits.» Un autre détenu témoigne tout en désirant garder l'anonymat, par crainte des représailles : «Il me reste deux ans à tirer et j'ai vraiment peu envie de finir en QSR. De mon côté, j'ai eu des témoignages sur Briey et Tulle, c'est exactement comme à Chaumont⁷⁷.»

Daniel Debrielle raconte son arrivée au QHS de Fleury-Mérogis, dix jours après l'affaire de Lisieux : «Dans la cellule-mitard se trouvait moins que le minimum. C'est-à-dire pas de glace pour la toilette, pas de balayette pour l'entretien, pas d'ustensiles pour manger. Je fis donc appeler le surveillant-chef :

«— S'il vous plaît, il me faudrait une glace.

77. Ce témoignage est un entretien enregistré dans une centrale. Ce détenu y décrit longuement le climat qui règne à la prison de Chaumont.

— Pour vous couper ? Non, c'est interdit !

— Ben, il me faudrait une balayette.

— Pour taper sur les surveillants ? Non, c'est interdit, on va vous donner une serpillère.

— Je pourrais peut-être avoir une cuillère et une fourchette ?

— Et puis quoi encore, pour faire comme à Lisieux ? Vous avez des doigts propres, c'est mieux qu'une fourchette !»

Georges Ségard, un des co-inculpés de Debrielle y livre ses impressions : «Ce qui me met en colère, chaque jour, ici, c'est quand l'heure des repas arrive car on nous pose notre repas à travers une grille tout comme si nous étions des fauves. Les fauves sont mieux traités que nous.»

Taleb Hadjaj y porte un regard sur lui-même, à travers sa survie au QHS de Fresnes : «Pire qu'un porc ce mec : il bouffe, il dort, il chie, un vrai ténia. Human Birth where are you ?»

«Vous entretenez une réserve de haine, prévient Bernard Gless, détenu au QHS de Chaumont. Vous fabriquez des assassins qui un jour prochain viendront vous demander des comptes car vous ôtez tout sentiment humain qui peut subsister dans chacun de nous.»

La troisième partie est consacrée à ceux qui sont révoltés par l'existence des QHS. «Le régime de l'isolement, la hantise de la sécurité conduisent les hommes à devenir de plus en plus dangereux», propos d'Etienne Bloch, au nom du Syndicat de la Magistrature. «Alors que la prison est déjà créatrice de violences à tous les niveaux, les QHS et les QSR le sont encore davantage. Ils constituent une véritable entreprise de destruction de l'homme. Dès lors, ceux qui essaient d'y échapper ne sont-ils pas en situation de défense légitime ? Nous le pensons», ajoute Michel Masson, pour le SNEPAP. «Le système des QHS fabrique la dangerosité contre laquelle il prétend lutter» affirment des éducateurs de la prison de Fleury-Mérogis. «C'est d'abord en tant que chrétien que je désire souligner combien la création et le maintien du régime de la haute sécurité contredisent intolérablement le message de l'Evangile», déclare le Pasteur Hammel, président de la Commission Justice et Aumônerie des Prisons de la Fédération Protestante.

«Comment peut-on prétendre reconstruire un homme en lui retirant toute possibilité de communication et de relation aux autres hommes ?» questionne l'Association de Réflexion Action Prison Justice (ARAPEJ), association d'obédience chrétienne.

«Les QHS sont une véritable peine supplémentaire infligée au condamné. Et cela d'une façon totalement arbitraire», affirme Jean-Paul Lévy, au nom du Syndicat des Avocats de France.

«Une société qui ne sait qu'éliminer — que ce soit par la peine de mort, par les QHS ou même par la prison ou l'asile — ceux qui se situent en marge de ses normes et qu'elle ne parvient pas intégrer, est une société que nous récusons», proclame Danièle Loschak pour l'Association Française des Juristes Démocrates.

«Il ne s'agit pas de faire le procès de l'Administration pénitentiaire, des personnels qui la composent, qui ne sont ni meilleurs, ni pires que d'autres, mais de l'institution des QHS, de leurs murs, de leurs grilles, de leurs règlements, de leur existence et de l'affectation des personnes dans ces quartiers», estime Christian Revon, pour la boutique de Droit du XIX^e.

Marie-Madeleine Hermet, de la Libre Pensée revient sur l'affaire de Lisieux : «Ces détenus dans un Quartier de Haute Sécurité de Lisieux n'avaient pas d'autre solution pour maintenir, conserver leur dignité, leur identité, que l'évasion et par tous les moyens. Ils ont fait preuve de santé mentale puisqu'ils ont choisi de survivre.»

Cette brochure est envoyée à l'ensemble des jurés du futur procès de Lisieux. Sur le plan de l'information proprement dite, elle n'apporte rien de neuf. Tout ce qui y est écrit, le CAP aurait pu le dire tout seul mais, justement, ce qui fait sa force, c'est cet ensemble plurivoque constitué de personnes très diverses, souvent reconnues socialement, ce qui légitime toutes ces paroles, avec tous les effets induits auprès de la presse et de l'opinion en général. Elle ancre le débat sur la haute sécurité dans le politique et non plus dans l'humanitaire par la portée des problèmes soulevés, notamment la légitimité et la nécessité de la révolte face à l'oppression quotidienne ainsi que la légitimité de l'évasion.

Un verdict de professionnel

Le procès s'ouvre le 26 juin. Pendant cinq jours, les QHS se retrouvent mis en accusation. Personne n'y démentira les propos accusatoires contenus dans la brochure du CAP. Le procès pour prise d'otage s'est transformé en procès des QHS. La Justice aurait aimé s'en tenir à l'effet. Le CAP, par son action, impose de placer la cause au centre des débats. Malgré cela, les jurés n'accorderont pas l'excuse absolutoire, ils ne condamneront pas véritablement l'usage de la torture, peut-être un peu trop blanche pour une société dévoreuse d'horreurs spectaculaires. Seul Pont est acquitté. Les jurés augmentent de quatre ans le calvaire de Daniel Debrielle, le reste de la peine prononcée se confondant avec la condamnation antérieure. Par contre Ségard ne bénéficie pas de la confusion de peines, ce qui lui ajoute huit années de plus.

Au CAP c'est la colère : «Nous tenons à démontrer que ce verdict est scandaleux et qu'il nous apparaît comme le résultat de truquages de l'Avocat Général et du Président, afin d'éviter tous risques d'acquiescement des trois accusés, verdict qui eut été très possible après les débats démontrant les faits justificatifs, sans contradiction crédible de l'accusation.» Il met en cause l'indépendance des jurés. C'est un verdict de professionnels, obéissant à une raison d'Etat qui imposait de ne pas acquitter les accusés afin de ne pas condamner les QHS. Pourtant, la brochure du CAP a été largement citée au cours des débats sans que personne n'apporte la preuve du contraire.

Le silence retombe sur les prisonniers. L'Administration pénitentiaire compte bien se venger comme le laisse supposer Debrielle qui raconte son retour à la pri-

son, une fois le verdict prononcé : «Enchaîné, mais toujours en civil, je fus conduit sous escorte solide aux prisons de Fresnes... J'étais dans une cabine de ce véhicule mais j'entends les matons qui parlaient de moi : il a beaucoup parlé durant cinq jours, la fête est finie !» Ensuite, c'est l'arrivée à la prison. Le chef d'Établissement l'attend. L'esprit de corps est au rendez-vous : «T'as beaucoup parlé cette semaine, hein salopard... Ici, tu vas te soumettre.»

Etienne Bloch critique la défense

Trois magistrats ont témoigné pour la défense : l'ancien JAP de Clairvaux, le JAP de Versailles et celui de Lisieux.

Etienne Bloch, JAP de Versailles, explique dans le CAP pourquoi il a témoigné : «J'ai accepté bien volontiers de témoigner aux Assises à la requête de Ségard (...) pour avoir l'occasion de dénoncer publiquement l'existence du quartier de sécurité renforcée et celle du quartier de haute sécurité, tous deux véritables chancres qui se développent sur le corps de l'Administration pénitentiaire.» Il se livre ensuite à une critique rigoureuse de la défense des accusés, ouvrant ainsi des perspectives à quiconque méditerait son analyse. C'est une leçon de stratégie judiciaire, trouvant parfaitement sa place dans la démarche du journal.

Etienne Bloch constate que les jurés de l'affaire de Lisieux étaient exceptionnellement bien informés, grâce à l'effort du CAP. Dans ce contexte, la défense se devait d'être collective, c'est-à-dire d'être une organisation où un rôle particulier est imparti à chaque défenseur et où chacun doit se plier à une discipline commune. «Pour chacun des accusés, écrit-il, la première interrogation était : pourquoi et comment ont-ils été envoyés à Lisieux ? Les témoignages avaient ouvert la voie. L'affectation en QSR est arbitraire, non contradictoire et brutale. Elle ne repose sur aucun critère sérieux.» L'étude particulière des trois cas en présence vérifiait cette thèse.

Ensuite, la défense pouvait dresser un tableau réel de la vie en QSR en s'appuyant sur le témoignage du JAP de Lisieux et sur ceux des prisonniers. Elle pouvait alors étudier les sentiments des deux communautés en présence, les gardiens et les gardés : «Il était utile de souligner que les sentiments dominants chez les surveillants sont sans doute le mépris et la peur, que tout est fait pour accroître cette peur.» Pour illustrer cette thèse, la défense pouvait s'appuyer sur le traitement indigne dont ont été victimes Ségard, Debrielle, Rives et Pont après l'échec de leur tentative d'évasion. L'étude des faits et du contexte amenait la grande interpellation suivante : «Que voulez-vous que des hommes placés dans une telle situation puissent faire ? Y a-t-il d'autres espoirs que de tout tenter pour en sortir et lorsque le désespoir vous étreint, quels autres moyens que la violence dirigée contre les autres, ou contre soi-même ?»

Mais il ne fallait pas en rester là. En règle générale, l'avocat doit devenir pédagogue en expliquant le droit dans un langage compréhensible pour chaque juré et il ne doit pas abandonner les jurés au président et à ses assesseurs : «Il n'est pas

besoin d'être juriste pour comprendre que, seul un artifice permet de distinguer dans les faits uniques de Lisieux, d'une part une prise d'otages, d'autre part une tentative d'évasion et que chacune de ces infractions doit être punie d'une peine distincte.» Les avocats devaient expliquer cet artifice. «Il est important, aussi, explique Etienne Bloch, de rappeler aux jurés leur liberté de manœuvre et de leur indiquer, contrairement à ce que font beaucoup de présidents, que le maximum d'une peine ne représente qu'un sommet que l'on ne peut pas dépasser et non la base d'appréciation de la peine à prononcer.» L'avocat doit exposer clairement le mécanisme des circonstances atténuantes qui n'excluaient pas la demande d'acquiescement fondée sur la contrainte morale qui constitue l'état de nécessité, faisant disparaître la notion de crime comme celle de délit.

Enfin la défense devait insister sur le sens de la poursuite, sur la démesure entre les faits et les peines réclamées par l'accusation, sur le rôle qu'on veut faire jouer aux jurés, sur la possibilité qui leur est offerte d'en jouer un autre et sur la portée de leur décision et ses conséquences.

Etienne Bloch est un magistrat. Il connaît l'institution judiciaire, de l'intérieur. Son analyse est donc très importante pour quiconque entend se défendre réellement, face à cette institution.

Pour le CAP, cet article est un événement qui devrait permettre d'ouvrir un grand débat sur l'organisation de la défense dans des procès comme celui des QHS, laissant de côté la question de l'organisation des prisonniers et anciens prisonniers dans un grand mouvement de masse.

Bilan

Le procès de Lisieux a marqué l'apogée de la lutte contre les QHS. Mais qu'est-il advenu de la suite de cette question et de ses principaux acteurs ?

Debrielle

Placé au QHS de Fresnes, après son procès, Daniel Debrielle entame une grève de la faim. Au 53^e jour, il est nourri par des perfusions. Il interrompt son mouvement au 115^e jour, après la promesse faite par Dablanc, le directeur de l'Administration pénitentiaire, de le remettre en détention normale. Il est ensuite transféré, le 3 novembre 1978, à la Centrale de Saint-Maur, près de Chateauroux. Le 7 mars 1979, il fait une tentative de suicide. Il se bat pour la révision du procès de l'affaire de Deauville. Le 26 juin 1980, Peyrefitte rejette sa requête. Le 6 janvier 1981, il grimpe sur le toit de la Centrale afin de hurler son innocence. Le jour-même, il est transféré au QHS de Tulle où il se met aussitôt en grève de la faim. Dix jours plus tard, il est transféré à la Prison Hôpital des Beaumettes, à Marseille. Après 28 jours de grève, il est nourri de force par une sonde gastrique, sur ordre de Dablanc. Le 6 mai 1981, entre les deux tours des élections présidentielles, le candidat Mitterrand prend position en sa faveur. Le 4 août suivant, sa peine est suspendue, ce qui entraîne sa libération, le soir-même. Quelques années plus tard, il décèdera des suites d'un cancer.

Taleb Hadjaj

Pour lui aussi, le QHS reste son univers quotidien. Pourtant, l'administration essaye de négocier la reddition de sa révolte. Alors qu'il se trouve au QHS des Beaumettes, Dablanc tente de conclure un marché avec lui. S'il s'engage par écrit à rester sage, il sera replacé en détention normale. Hadjaj refuse ce marché de dupe et se retrouve au QHS de Tarbes. Le 7 novembre 1978, il adresse une lettre à Jean Lapeyrie. Il lui annonce qu'il va se mettre en grève de la faim et de la soif : « Je suis à 1000 km de Paris, écrit-il. Je passe 21 heures en cellule. La courette fait 5 mètres de long. Le soleil n'y entre jamais. La bouffe est immonde, sur 10 repas, il y en a 6 où je ne mange que le dessert et du pain. La doctrine du galon d'or est basée sur : le détenu subit et ferme sa gueule. Un nommé Vidy ne l'a pas compris, il s'est fait tabasser par 10 matons. Il a été transféré, je ne sais pas où. Je fais la

grève pour partir de cette prison de fous et de sadiques !!! Je te le jure, ce sont des fous !!!»

Un an plus tard, alors qu'il est détenu au QHS de Bourgoin, il est condamné à 30 jours de cachot pour incitation au désordre et refus collectif de rentrer de promenade. Quelques jours plus tard, le 26 février 1980, il met fin à ses jours dans sa cellule de la Centrale de Clairvaux. Dans une longue lettre adressée à différents journaux, il s'exprime une dernière fois. *Le CAP* et *Libération* en publient l'intégralité. En voici quelques extraits : «J'ai encore 14 ans à faire, au moins, et cela me fera sortir à 40 ans environ. Y étant entré à 20 ans et 20 jours, cela aura été 40 ans d'errances ou de tortures de ne pouvoir mettre en application ce que j'ai compris. De plus je suis condamné à souffrir d'amour censuré pendant 14 ans, encore. La personne concernée aurait... 45 ans à ma sortie. De qui se moque-t-on ? (...) Chacun censure, réduit, castre, minimise, rapetisse l'autre. "La liberté de paroles" est un lieu où s'empoignent les perroquets débitant "leur état de santé" du jour. Le supposé courage de certains actes n'est que lâcheté, je sais de quoi je parle... lâcheté inconnue, et, donc imperceptible. Le vrai courage humain est de chercher inlassablement notre union à tous, dans le sens de la justice, de l'entraide, de l'enrichissement intellectuel de chacun, de la pensée libertaire. Au lieu de cela... de ceux-là... une plante où sont infernalement majoritaires les foetus chiffonnés, plissés, recroquevillés, égocentriques, narcissiques (...). J'ai bien saisi les processus déterminants. C'est l'irré-médiable merde où je suis qui m'écœure. J'ai les yeux trop ouverts pour encore temporiser avec des fausses illusions : "Et demain, peut-être". Cela fait 25 ans que je fais ainsi la putain. Tous les jours je crève. J'ai mal. Terriblement. A croire qu'un cancer me dévore. Je vous quitte empli de haine et d'amour. De l'amour que j'ai raté , de l'amour que je n'ai pas eu, de l'amour que je voulais donner. Bonne chance.»

Des questions politiques

Daniel Debrielle et Taleb Hadjaj ont été les deux figures du mouvement contre les QHS, à l'intérieur de la prison. Mais leur lutte a pris cette force grâce à ceux qui l'ont portée à l'extérieur, principalement le CAP qui, par son analyse et ses actions, a permis de dépasser les cas individuels pour faire de l'enfermement en haute sécurité un problème de société, notamment en démontant le couple infernal dangerosité/sécurité, et en constituant un large front, comme le montre la brochure sur les QHS. C'est le CAP qui a donné un sens politique aux cris de désespoir de ces deux hommes en débordant les différents pouvoirs (Justice, politiciens, médias) qui entendaient bien individualiser les cas afin de ne pas aborder les questions gênantes.

Sur le plan purement individuel, l'action du CAP a été bénéfique à Daniel Debrielle. Son procès est tout de même une victoire malgré la non obtention de l'excuse absolutoire. On peut dire qu'il s'en est bien tiré, en prenant quatre ans

pour une affaire de prise d'otage où il risquait objectivement la perpétuité, ceci grâce à la stratégie judiciaire mise en place par le CAP.

Mais pour Taleb Hadjaj, malheureusement, il était trop tard. Ayant été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, il ne lui restait plus que l'évasion ou le suicide pour mettre fin à sa souffrance d'écorché vif. Il a choisi la deuxième solution.

Jacques Mesrine, après son évasion spectaculaire de la prison de la Santé, a poursuivi son combat contre les QHS. Il a été exécuté le 2 novembre 1979, Porte de Clignancourt, à Paris, par la brigade anti-gang, sous les ordres du commissaire Broussard.

En avril 1980, paraît QHS⁷⁸ le témoignage d'une autre victime du système judiciaire, Roger Knobelspiess. Cet ouvrage, largement diffusé, est préfacé par Michel Foucault.

La lame de fond poursuit sa traversée de la société française : «Le système des QHS, écrit le philosophe dans la préface, permet de tracer, dans les faits, le partage dont on rêve depuis si longtemps entre bons et mauvais criminels. Ceux qu'on redresse et ceux qu'on élimine. Et ce partage se fait comment ? Par la manière dont le détenu se tient en prison. Ce qui donne à l'Administration pénitentiaire la possibilité de surimposer à la justice ses propres sentences et de modifier de fait la peine infligée par le tribunal. Ce qui lui permet aussi de faire de l'adaptation à la prison la condition pour s'en sortir le plus vite possible : comme si la prison était d'une manière quelconque une préparation à l'existence réelle (...). En créant dans les prisons un double circuit, le QHS met en place le fameux substitut qu'on cherche pour la peine capitale. Le jour où la peine de mort sera abolie ou qu'elle sera du moins tombée en désuétude, on aura avec le QHS ce qui permet de la remplacer au plus juste : l'enfermement indéfini et complet. On laisse vivre mais dans un temps sans limite et dans un lieu dont on ne sort pas (...). Le débat sur la peine de mort est important. Parce qu'il s'agit de la mort. Et parce qu'il ne s'agit pas de remplacer une mise à mort par une autre. L'élimination de la mort comme mesure de justice doit être radicale. Elle demande qu'on repense le système entier des punitions et son fonctionnement réel.»

Etienne Bloch

En prenant des positions publiques, en écrivant dans le CAP, le juge Bloch s'est engagé pleinement dans la bataille, ce qui n'est pas du goût du ministre. A l'automne 1977, il apprend par voie hiérarchique que sa fonction de Juge d'Application des Peines, à Versailles, ne sera pas renouvelée. Pour lui, c'est une sanction syndicale qui entraîne son recours devant le Conseil d'Etat. Malgré tout, il était sur le point de démissionner et il explique ses raisons dans une lettre que publie *Le CAP*.

78. Roger Knobelspiess, *QHS*. Ed. Stock, 1980.

Etant devenu JAP par conviction dix ans auparavant, il s'est toujours intéressé à la prison et à la condition des prisonniers : «Depuis quelques années, je suis témoin de la régression des objectifs du système pénitentiaire français. Avant même la publication du décret du 23 mai 1975, je me suis déclaré, en présence des plus hautes autorités pénitentiaires, opposé à l'institution des quartiers de sécurité renforcée, et je n'ai jamais cessé depuis de dénoncer leur existence et de lutter, par les moyens dont je dispose, pour leur disparition.» Etienne Bloch dénonce les nouvelles lois Peyrefitte qui créent un régime de sûreté supprimant à certains condamnés, toutes remises de peine, permissions et conditionnelles, pendant un temps déterminé. Par ailleurs, elle enlève des pouvoirs au JAP en ce qui concerne les condamnés à des peines de plus de trois ans au profit du procureur. «La présence active du procureur à la commission d'application des peines, explique Etienne Bloch, a pour seul objet de faire triompher sur toute autre préoccupation le souci de l'ordre public et de la sécurité.»

Ces nouvelles orientations de la politique pénitentiaire traduisent un retour progressif à la période d'avant la libération, tout l'accent étant mis sur la sécurité et non plus sur le reclassement. On assiste à une réduction, chaque jour plus grande, du domaine du judiciaire ainsi qu'à un contrôle accru du ministère public sur le juge du siège. C'est pour cela qu'Etienne Bloch avait l'intention de démissionner avant d'apprendre la sanction dont il est l'objet.

Et les QHS ?

Après le procès de Lisieux, plus rien ne peut être comme avant, tant chez certains détenus, dynamisés par la force du collectif que chez certains magistrats, moins enclins à jouer le rôle qu'on attend d'eux.

Ainsi, le 21 novembre 1979, le tribunal de grande instance de Briey doit juger des détenus qui avaient tenté de s'évader de la Centrale d'Ensisheim et que l'Administration pénitentiaire avait placé en QHS pour les punir. Le verdict est révélateur du trouble qu'a provoqué la campagne du CAP : les prisonniers sont condamnés à une peine de principe d'un jour d'emprisonnement, reconnaissant de fait que l'administration avait déjà prononcé une sanction en les envoyant au QHS, ce qui équivaut à une dénonciation indirecte de ces institutions. C'en était trop pour l'Etat qui, par l'intermédiaire du parquet, fait aussitôt appel.

Trois mois plus tard, ces prisonniers, Yves Spannacini, Alain Fischer, Minh Hoa, Gilbert Houille et Antoine Schneider comparaissent devant la Cour d'Appel de Nancy. C'est un nouveau procès des QHS qui se tient à Nancy, en janvier 1980. Les magistrats de la Cour d'Appel sont plus conformes à ce que la Chancellerie attend d'eux. Deux accusés sont relaxés et les autres condamnés à des peines de six mois à un an. Lors d'une interruption d'audience les "fauves" avaient entonné le chant des syndicalistes de Longwy "Compagnons de misère, compagnons de combat...". C'est en écoutant la radio pirate des sidérurgistes, *Lorraine*

Cœur d'Acier, qu'ils l'avaient apprise. Tout un symbole et un sujet de réflexion sur les interactions entre prisonniers en lutte et mouvement sociaux...

Les QHS étaient devenus le symbole de la politique sécuritaire de la droite. La gauche se devait donc de les supprimer comme d'abolir la peine de mort. Ce qui fut effectivement fait après la victoire de François Mitterrand, le 10 mai 1981. Le 9 octobre 1981, les députés votent l'abolition de la peine de mort. Le Garde des Sceaux, Robert Badinter, ancien avocat de Bontemps, en avait fait depuis longtemps un de ses combats. En février 1982, les QHS sont supprimés par décret. Mais le contexte politique a changé. En effet, ce n'est plus l'état de grâce consécutif au départ de Giscard et à l'arrivée de Mitterrand à la tête de l'Etat.

D'une part la "sécurité" est redevenue un enjeu politique pour la droite qui accuse le PS de "laxisme" et qui s'appuie sur la petite bourgeoisie radicalisée pour reconquérir le pouvoir. Les élections municipales de 1983 tourneront autour de ce thème.

D'autre part, le lobby pénitentiaire a repris du "poil de la bête". Il a compris que Badinter ne l'attaquerait pas de front. Il fait de la sécurité des gardiens un enjeu. De plus, il n'a pas envie de perdre un aussi redoutable instrument de pouvoir que sont les QHS. Il arrive, par ses pressions, à vider de sens le contenu de leur suppression. Ainsi les QHS et autres QSR sont-ils supprimés mais ces derniers peuvent être transformés en "maisons centrales de petit effectif". Les QHS eux, sont remplacés par des quartiers d'isolement. Où est la différence ?

Badinter, dans une circulaire datée du 11 juin 1982 demande que les autorités judiciaires soient mieux associées aux décisions en ce qui concerne les mises à l'isolement et les transferts. De plus, le détenu isolé doit être informé des motifs qui justifient sa mise à l'isolement par un formulaire type qu'il doit signer et où il est invité à écrire ses observations.

Badinter ménage la chèvre et le chou : d'un côté, il essaye de limiter l'arbitraire de l'administration en introduisant des procédures, de l'autre il prend en compte "la dangerosité" manifestée par certains détenus afin de maintenir des structures de type QHS. C'est en fait un changement de terminologie destiné à abuser une partie de l'électorat de gauche tout en ménageant les sécuritaires.

L'idéologie sécuritaire a donc triomphé, dans ce domaine comme dans d'autres, et il n'y a plus aucun rapport de force pour lui faire face.

La France continue d'avoir peur et pour la rassurer, les juges remplissent les prisons. La population pénale, depuis cette période, ne cesse de poursuivre sa courbe ascendante. Les tribunaux prononcent leurs peines incompressibles et la situation sera de plus en plus difficile à gérer pour l'Etat.

Mais il restera toujours un acquis de la campagne du CAP contre les QHS, c'est d'avoir posé la question de la dangerosité et de la sécurité, en termes politiques, ce qui constitue une base théorique et pratique dont tout futur mouvement peut se servir.

ECLATEMENT :
VERS UNE RECOMPOSITION ?

Le CAP, c'est fini !

En 1979, après l'apogée atteinte par le CAP avec la lutte contre les QHS, c'est l'amorce très rapide du déclin. Il n'y a pas de renouvellement. Depuis des années, le même noyau assume la continuité du mouvement. Serge Livrozet est usé, de plus il est très absent, de plus en plus occupé par sa maison d'édition. Les tensions entre Jean Lapeyrie et lui sont à vif. Ils polémiquent par lettres de dénonciations réciproques. Là-dessus se greffe Roland Agret qui met de l'huile sur le feu, entre les deux hommes, sans même s'en apercevoir.

C'est dans cette période qu'arrive Daniel Delafond : «Il était très séducteur, avec un discours radical, assez situ⁷⁹», dit de lui Jacques Lesage de la Haye. Surgissent alors des problèmes affectifs s'ajoutant au reste et qui touchent directement Jean Lapeyrie.

Celui-ci, blessé, prend à son tour du recul, ce qui ouvre une faille dans laquelle s'introduit Daniel Delafond : «Il est arrivé à un moment, raconte Jacques Lesage de la Haye, où Delafond, dans son discours pseudo-situ, a dénoncé les anciens du CAP comme voulant garder le pouvoir, le fichier, la trésorerie, où il y avait quand même une certaine somme d'argent, entre 20 000 et 30 000 francs (...). Et Serge disait "j'en ai rien à foutre, j'ai fait ma gestion du CAP, j'ai fait ce qu'il fallait au niveau politique" et de son côté Jean disait "moi, j'ai fait ma gestion, le fichier tourne, le journal tourne, s'il y en a qui veulent prendre le pouvoir, on n'en a rien à foutre". Et quelque part, je sentais dans leur lassitude par rapport à la lutte, une usure, et aussi une impression qu'en étant libertaires, ils allaient laisser Delafond prendre le pouvoir mais ils attendaient que ça se casse la gueule tout seul. Par ailleurs, en disant puisqu'on nous accuse de garder le pouvoir, de garder le capital, etc., on va leur montrer qu'on n'en a rien à faire du pouvoir. On sait que les luttes du CAP ne peuvent pas durer éternellement parce qu'il n'y a pas de renouvellement des prisonniers politisés. Comme ce sont toujours les mêmes qui sont au CAP, peut-être faut-il renoncer à espérer ce mouvement révolutionnaire, produit d'une prise de conscience de taulard, en tant que victime d'une double répression, d'abord sociale par une certaine exclusion économique, ensuite celle de la justice et de l'enfermement. A partir de là, on avait beaucoup moins de fermeté sur la défense de l'outil qu'était le CAP, ce qui fait que quand Delafond est arrivé avec

79. Situ, abréviation de situationniste.

son discours "vous voulez garder le pouvoir, qu'est-ce que cela veut dire...?", Serge et Jean ont dit que ça n'était pas un problème, "voilà le fichier, la trésorerie, les comptes, tu suis les affaires, nous, on s'en moque" mais ils se sont arrangés pour en garder des doubles (...). Aussi bien Serge, que Jean et moi-même, nous pensions qu'ils allaient s'épuiser parce qu'ils n'étaient pas très nombreux, ils ne représentaient rien du tout, c'était une espèce de reliquat des années 70 des luttes anticarcérales. Ils avaient quasiment squatté le local du quai de la Loire et pour finir, ils y faisaient des beuveries. Ils s'y sont même battus !»

Ainsi, Delafond est-il perçu comme le liquidateur du mouvement. Mais une question se pose alors : comment a-t-il pu prendre le pouvoir dans un groupe qui en avait vu bien d'autres auparavant ?

Jacques Lesage de la Haye fournit une hypothèse très vraisemblable : d'une part les blessures affectives, notamment celles de Jean Lapeyrie et d'autre part l'usure des militants, en particulier celle de Serge Livrozet, ont ouvert la brèche dans laquelle s'est engouffré Delafond.

Le numéro 57 qui sort en septembre 1978 est symbolique à ce sujet : Delafond prend en charge la une, avec ses dessins et Serge Livrozet annonce la création de sa maison d'édition. Delafond occupera, de cette manière, dé plus en plus de place jusqu'à la fin. C'est l'amorce de sa prise de pouvoir. Un an plus tard, la signature et la présence de Jean Lapeyrie disparaissent du journal alors que Serge Livrozet exprime son usure tout en rappelant les principes de solidarité et de tolérance qui, pour lui, constituent l'esprit original du mouvement.

En février 1980, Serge Livrozet se prononce pour l'autodissolution, dans un article de près d'une page, sur cinq colonnes. Daniel Delafond riposte sur la page suivante. Il a réussi à prendre le pouvoir et, avec l'autodissolution qui se profile, il voit son "jouet" lui échapper. Il lance des attaques dans tous les sens, par sous-entendus, personne n'étant nommé mais chacun aisément identifiable. Il se livre ainsi à une classification des anciens militants, ceux qui se sont éclipsés après sa prise de pouvoir. Tous ont droit à leur coup de griffe. Mais Delafond est malin. Il veut conserver son pouvoir. Aussi continue-t-il à jouer Livrozet contre Lapeyrie. Il rend un vibrant hommage au premier pour mieux bafouer le second, traité d'Hitler après avoir été assimilé à un malade mental.

C'est lui, Delafond qui incarne maintenant la relève et il ne faudrait pas que tous ces militants l'empêchent d'accomplir son œuvre. C'est le message qu'il adresse à tous avant la réunion nationale du CAP, convoquée pour les 16 et 17 février.

Jacques Lesage de la Haye raconte la suite : «On est arrivé en force et là on a dit "Vous vous rendez compte que cela ne se gère pas comme ça, cette fois-ci, on arrête tout, maintenant le CAP est dissous". Jean Lapeyrie a gardé les archives et le fichier, c'est ce qui lui a permis de créer le CAPJ (Comité d'Action Prison-Justice) et d'enchaîner sur la stratégie judiciaire. Un recul par rapport au CAP car n'étant focalisé que sur la Justice mais c'était quand même dans la continuité, puisque c'étaient les mêmes idées, les mêmes luttes mais focalisées sur un point. C'était

aussi une façon d'envelopper et de passer à la trappe les gens qui, par un opportunisme pseudo-politique, avaient pris le pouvoir tout en étant incapables de gérer le journal et qui, sous couvert de ces discours politiques, venaient surtout pour régler des problèmes personnels. Delafond, compagnie et leurs beuveries, c'était lamentable, indigne d'un mouvement politique.»

En avril 1980 sort le dernier numéro, le 67^e depuis décembre 1972. Delafond y joue le même rôle, attribuant des bons et mauvais points. Il prétend toujours incarner le CAP et en dresse un bilan "historique". Jusqu'au bout, il se veut le "Président" mais cette fois-ci, la bataille étant perdue, il se permet de mépriser ses acolytes : «Lors de mon court "règne", à la tête du CAP, nous retrouvions la même tendance à laisser faire à "un chef" tout le travail et toutes les initiatives. Je n'avais même pas la "chance" d'un général qui dispose de "troupe obéissante", je n'avais à ma disposition que quelques clochards que l'on achète pour un litron de vin.» Ces propos, tout en confirmant ce que dit Lesage de la Haye, montrent l'état de déliquescence dans lequel a plongé le mouvement.

«Le CAP : c'est fini !» titre le dernier numéro qui sort après la dernière assemblée générale, en parallèle avec la lettre dans laquelle Taleb Hadjaj annonce son suicide, tout un symbole. Mais un petit encadré, en page 7, annonce la poursuite du combat, sur un autre axe, celui de la Justice avec Jean Lapeyrie.

Années 80 et radios libres

Au printemps 1980, le CAP, première mouture, a terminé son existence, ce qui ne signifie pas l'interruption du mouvement de remise en cause des institutions pénitentiaires et judiciaires. Par contre, sa configuration se transforme en profondeur. A un an de l'échéance présidentielle, le giscardisme est aux abois. Afin d'endiguer une inflation à deux chiffres, le gouvernement Barre poursuit une politique d'austérité. Le chômage poursuit sa courbe ascendante, parallèlement à celle de la population pénale.

C'est sur ce terrain, celui de la répression, que le gouvernement entend se distinguer avec son très médiatique projet de loi, rédigé par Alain Peyrefitte, la loi «Sécurité et Liberté». De nombreux acteurs sociaux misent alors sur une victoire des forces de gauche qui ouvrirait un nouvel espace politique, en rupture avec le précédent.

Dans le domaine judiciaire, le candidat Mitterrand s'est engagé à supprimer la peine de mort, alors que le président Giscard d'Estaing s'est prononcé pour son maintien.

Le monopole de la communication radiophonique est contesté par l'écllosion de radios pirates qui subissent une répression sans faille (brouillage, interpellations, saisie de matériel).

En juillet 1980, une nouvelle série du CAP ressort sous forme de revue qui se positionne principalement sur le terrain judiciaire. Animée par Jean Lapeyrie, la revue de la stratégie judiciaire est l'organe des comités d'action Prison-Justice. Ce nouveau mouvement annonce clairement qu'il n'attend rien d'un nouveau président de la République. Il poursuit le combat que ses militants avaient commencé à l'intérieur du précédent CAP, autour d'un concept, celui de défense libre.

Le 10 mai 1981, Giscard est battu aux élections par Mitterrand. Le 2^e gouvernement Mauroy, issu des élections législatives de juin 1981 compte quatre ministres communistes. Le "peuple de gauche" fête symboliquement sa victoire à La Bastille. Philippe Maurice, le dernier condamné à mort en instance d'exécution, sait alors qu'il n'aura pas la tête tranchée. Le pouvoir légalise les radios pirates qui deviennent des radios libres avant de devenir des radios locales privées.

Parallèlement à ce changement politique et indépendamment de lui, on assiste à un développement rapide des moyens de reprographie et à une généralisation du téléphone. La combinaison de ces trois moyens de communication (radios, photocopies, téléphone) permet, notamment aux mouvements contestataires, de

trouver une nouvelle dynamique, en permettant une circulation rapide et qualitative d'informations.

Depuis 1974, les postes de radio étant autorisés à l'intérieur des prisons, la radio permet de franchir les murs et d'instaurer un dialogue de part et d'autre. C'est ainsi que des réseaux de circulation d'information, souvent informels, se mettent en place. Des luttes individuelles peuvent ainsi prendre une plus grande résonance. Mais l'euphorie sera de courte durée. Malgré ces nouvelles potentialités, il ne se constituera pas de grand mouvement de lutte contre la prison et la justice. C'est le contraire qui se produit avec sa fragmentation en autant de bastions et de chapelles, se lançant des invectives et pratiquant un ostracisme de mauvais aloi, ceci sous la pression de facteurs à la fois psychologiques et idéologiques.

Sur le plan politique, l'événement, lourd de conséquences, est l'irruption du Front National, jusque-là groupuscule d'extrême-droite qui se pose alors comme la seule alternative face à la gauche au gouvernement et à une droite terrassée par son éviction du pouvoir. L'idéologie sécuritaire est son fer de lance que la droite essaye de lui reprendre. Commence alors un engrenage, une surenchère dans ce domaine qui va empoisonner tout le champ politique et social. Les élections municipales de 1983 donnent le ton, encore amplifié en 1986 pour les élections législatives.

L'évolution de la presse

Le champ de la communication audiovisuelle se modifie profondément avec la fin du monopole d'Etat, entamé par le Parti Socialiste, avec l'apparition de chaînes privées, d'abord *Canal+* puis la *5* et *M6* et enfin la privatisation du "géant" *TF1* par la droite revenue aux affaires en 1986, au moment même où les prisonniers peuvent louer des téléviseurs, s'ils en ont l'envie et les moyens. Les chaînes de télévision se livrent alors à une concurrence effrénée, qu'elles soient publiques ou privées. La conséquence en sera une recherche à tout prix de l'audience maximale en spectacularisant l'information, les présentateurs des journaux télévisés devenant de véritables stars.

La presse audiovisuelle écrase la presse écrite et lui impose ses règles. C'est elle qui crée l'événement, et elle seule. La presse écrite doit se contenter de le commenter, en ne prenant surtout pas de risques. La loi du marché devient un système de censure beaucoup plus efficace que la tutelle d'un quelconque ministère de l'Information.

Par ailleurs, le pouvoir et ses institutions maîtrisent de mieux en mieux l'art de communiquer et abreuvant d'informations, de dossiers de presse, de "petits déjeuners" de presse, tous les professionnels de l'information. L'idéologie de la communication impose sa loi. Son ennemi, c'est le bruit, tout ce qui perturbe l'ordre, qui ne parle pas comme elle l'entend. Sa société radieuse, c'est le consensus. Tout le monde doit s'y plier et décliner le verbe communiquer à tous les temps et tous les

modes sous peine de ne plus exister socialement. Les médiateurs sont les metteurs en scène de l'espace social, de la contestation de l'ordre à sa conservation, toute personne ou tout groupe voulant exister devant être photogénique, être une image bien faite et présentable. Le paraître prime l'être. C'est l'importance du style avant tout. L'émotion prend le pas sur la réflexion.

Ainsi un enfant se noyant lentement dans la boue, après l'éruption d'un volcan à Armero en Colombie, offre une image beaucoup plus télévisuelle que la parole de réfugiés de cette même catastrophe, enfermés dans des camps, gardés par des militaires. La consommation d'images entraîne une course à la production, une image chassant l'autre. Il n'y a plus que des clichés, sans recul ni mémoire. Une autre caractéristique du système de production de l'information est sa mise sous tutelle par des forces économiques indifférentes aux critères de qualité, avec une présence importante du complexe militaro-industriel.

Tout ceci a profondément modifié l'espace du débat public et la possibilité, pour des groupes "marginiaux", d'y accéder. L'intelligentsia n'existe plus et n'est plus là pour éventuellement leur conférer une légitimité. Les médiateurs, les "grands professionnels de la profession" y occupent maintenant la place des intellectuels mais ils n'ont ni la même culture ni les mêmes préoccupations.

Les licenciements massifs de salariés ou encore le démantèlement progressif de la protection sociale ont laminé progressivement les mouvements sociaux, entraînant des replis individuels et corporatistes.

Sur le plan judiciaire, les années 80 accouchent d'un nouveau code pénal, censé réformer le code Napoléon. Dans son livre *La part d'ombre*⁸⁰, Edwy Plenel en fait la genèse. Il explique combien ce nouveau texte est le produit de tractations, de compromis ou de concessions, détournant radicalement la volonté de Badinter qui était l'initiateur de ce nouveau chantier, engagé dès 1981.

Alain Peyrefitte, tellement honni par la gauche pour son projet de loi, n'a rien à dire à propos de ce nouveau code, voté en 1992 par une majorité dite de gauche, à l'Assemblée Nationale. En voici quelques caractéristiques : augmentation des planchers et plafonds des peines encourues, criminalisation de certains délits, aggravation des périodes de sûreté, extension du droit de légitime défense à la protection d'un bien et non plus seulement la défense des personnes, introduction d'un crime de terrorisme avec une pénalisation renforcée, la "désinformation" devient une infraction. Par ailleurs, l'Etat a tiré les leçons des pratiques de défense libre, menées par le CAP et le CAP-J : «Ce texte, écrit Edwy Plenel, prévoit de lourdes sanctions pour ceux qui auront cherché à "jeter le discrédit" publiquement par actes, paroles, écrits ou images de toute nature sur un acte ou une décision juridictionnelle, dans des conditions de nature à porter atteinte à l'autorité de la Justice ou à son indépendance.»

80. Edwy Plenel, *La part d'ombre*. Ed. Stock, 1992.

Par ailleurs, la logique inquisitoriale de la procédure n'a pas changé puisque dans plus de 90 % des affaires pénales, à la fin de la décennie, l'enquête est menée par la police et le parquet puis directement portée devant le tribunal pour être jugée. Le nombre de détenus, en juillet 1992, a largement dépassé les 54 000 (chiffre le plus élevé depuis 1948), ce qui semble vérifier l'hypothèse : plus on construit de prisons, plus il y a de détenus et non pas l'inverse. La construction de prison serait donc sous-tendue, technocratiquement, par l'idée d'enfermer de plus en plus de monde. Quant à l'institution du Travail d'Intérêt Général (TIG), qui fut présenté comme une alternative à la prison, la pratique des tribunaux montra très vite que ce n'était qu'un moyen de punition supplémentaire, c'est-à-dire que les justiciables condamnés à des peines de TIG ne seraient, de toute façon, pas allés en prison et auraient bénéficié d'un sursis.

L'Administration pénitentiaire a tiré son bilan de l'agitation des années 70 qui a perturbé son fonctionnement. Le Syndicat de la Magistrature, dans sa revue mensuelle *Justice* (décembre 1992) dévoile, en effet, l'existence d'une bien mystérieuse officine, le Bureau Permanent de Liaison Police pénitentiaire (BPLPP), fonctionnant avec quatre employés, sous la dépendance du Bureau de l'individualisation des peines et des régimes de détention. Ce service est né le 20 février 1981, à la suite d'un protocole confidentiel entre le directeur général de la police nationale et celui de l'Administration pénitentiaire. Ce protocole n'a jamais été rendu public. Ses missions sont celles d'un service de renseignement. Il communique à la police des informations sur un certain nombre de détenus, notamment sur les visites et la correspondance. Il assure aussi une surveillance des associations de soutien aux détenus. Enfin, il informe son administration, à différents niveaux, par des notes de synthèses sur des détenus en particulier et des mouvements en général.

Dans les prisons

Dans les prisons, le climat est devenu beaucoup plus explosif, du fait de différents facteurs. Il y a les espoirs déçus, puis le durcissement sécuritaire de l'Etat qui favorise un accroissement du nombre des prisonniers, la croissance très rapide des condamnés à de longues peines, aggravées par des régimes de sûreté, le rétablissement des quartiers d'isolement et des centrales de sécurité, nouvelle appellation des QHS, auxquels s'ajoutent les pressions des gardiens sur toute la population pénale afin de provoquer des émeutes dont ils entendent être les seuls bénéficiaires. De plus, les détenus révoltés sont condamnés à de lourdes peines.

De 1981 à 1989⁸¹, des vagues de révoltes secouent les prisons tous les deux ans, soient cinq grandes vagues. En juin 1981, les détenus espèrent dans le chan-

81. L'historique des révoltes est établi à partir d'un texte de la COPEL (Commission pour l'organisation des prisonniers en lutte), de février 1990, paru en avril 1990 dans *Courant Alternatif* (mensuel de l'organisation communiste libertaire).

gement de président. Afin de rappeler leur existence, ils font des sit-in et des chahuts. Le mouvement est non-violent. Il vise l'Administration pénitentiaire et non pas le gouvernement. D'ailleurs, celui-ci répond par une amnistie assez large.

En février 1983, des pétitions circulent, des prisonniers se livrent à des auto-mutilations, certains montent sur les toits, renouant avec la tradition des révoltes carcérales. Ils revendiquent l'application des réformes, notamment la généralisation des parloirs sans séparation. Le pouvoir choisit la répression et lâche ses CRS sur les contestataires.

Deux ans plus tard, en mai et juin 1985, c'est l'explosion violente, avec des destructions de locaux. La répression fait un mort, à la prison de Fresnes. Les révoltés n'expriment aucune revendication. La presse attribue ces révoltes à la surpopulation, sans en poser la question du pourquoi et du comment. L'idée de programmer la construction de nouveaux établissements pénitentiaires fait son chemin. Le gouvernement Chirac, après 1986, mettra en œuvre ce programme qui marie si bien ses prétentions sécuritaires et ses amitiés dans le secteur du bâtiment. A ce moment-là, l'heure est aux privatisations et le débat portera uniquement sur cette question, tout le reste étant évacué. Pour ces 13 000 places supplémentaires, la surveillance restera dépendante de l'Etat mais la restauration ou encore la formation seront privatisées.

C'est aussi après ce mouvement de 85 que le gouvernement autorise les prisonniers à se doter de téléviseurs dans leur cellule.

En 1987, une révolte violente éclate à la prison des Beaumettes, à Marseille. L'administration locale est directement mise en cause par les révoltés. La répression est très brutale. Puis, en 1988 et 1989, ce sont de nouvelles vagues de mutineries, accompagnées parfois de prises d'otages et de destruction de locaux, comme à la Centrale de Saint-Maur. Des revendications sont formulées : fermeture des quartiers d'isolement, suppression du mitard et du prétoire, meilleur octroi des libérations conditionnelles et des remises de peine, le SMIC pour les travailleurs et le droit d'organisation.

Et le mouvement des prisonniers ?⁸²

En premier lieu, il faut se demander s'il y a un mouvement des prisonniers. Pour le Petit Robert «un mouvement est une action collective (spontanée ou dirigée) tendant à produire un changement d'idées, d'opinions ou d'organisation sociale».

Dans ce sens, il y a bien un mouvement sur le terrain de la prison, plus large que celui des prisonniers. Il y a aussi un mouvement dans le temps.

82. Cette étude reste centrée sur le CAP, c'est-à-dire l'émergence et le développement d'une parole rebelle, à la fois singulière et collective, qui pose, selon son propre point de vue, la question de l'enfermement. Dans cette optique, je me suis intéressé uniquement aux grandes tendances du mouvement anti-carcéral des années 80 (sans chercher l'exhaustivité), afin de les confronter à la parole du CAP.

Sur le terrain, après 1986, le combat judiciaire disparaît. Seuls subsistent des organisations de soutien aux prisonniers, souvent très sectaires.

Mais dès 1981, il y a une fragmentation du mouvement entre ceux qui poursuivent leur combat sur le terrain judiciaire, ceux qui sont animés par la constitution d'un syndicat de détenus, ceux qui veulent être les "relais extérieurs" des prisonniers en lutte, ceux qui représentent les intérêts des familles ou encore ceux qui poursuivent une réflexion plus théorique. Avant 1980, le CAP unifiait, parfois difficilement, toutes ces composantes. Après 1981, cela n'est plus possible.

Deux mouvements seulement sont directement issus du CAP, le Comité d'Action Prison-Justice (avec le réseau Défense Libre), autour de Jean Lapeyrie et des "activistes" et un mouvement à prétention syndicale, autour de Daniel Delafond, qui, en 1981, décide de s'appeler Comité d'Action des Prisonniers.

Les autres se constituent tout au long de la décennie, au gré de la conjoncture.

Nouveaux médias et mouvements anti-carcéraux

A la fin des années 70, le mouvement des prisonniers prend en compte l'importance de la communication audio-visuelle, soit par le détournement d'émissions diffusées sur les grandes chaînes nationales soit par la participation à des radios-pirates, ce qui nécessite beaucoup moins de moyens que la production d'un film, par exemple.

Ainsi, le 16 novembre 1978, *TF1* consacre une soirée à la question des QHS avec un reportage de Jean-Pierre Berthet suivi d'un entretien avec Christian Dablanc, le directeur de l'Administration pénitentiaire. Le CAP détourne cette émission en rajoutant des témoignages de détenus, en voix off sur les images de Berthet et, en deuxième partie, il donne une dimension contradictoire au monologue de Dablanc en insérant, entre les séquences, les réponses et précisions du juge Etienne Bloch. Ce document est projeté pour la première fois le 15 février 1979 à l'occasion d'une réunion publique. *TF1* porte plainte et obtient, en référé, la saisie de la bande. Le 23, un huissier et un commissaire de police se présentent au local du CAP pour en effectuer la saisie mais repartent bredouille. L'objet du délit continuera à être régulièrement diffusé comme support à des débats sur les QHS.

Plus d'un an auparavant, le CAP avait commencé son expérience d'expression radiophonique.

Le 13 septembre 1977, à 17 h 30, de bien curieux ouvriers quittent la station de métro Glacière et se dirigent à proximité de la prison de La Santé, dans un immeuble où ils s'affairent ensuite à installer tout un matériel. Au même instant, des journalistes entrent en contact avec un correspondant, dans une autre station de métro. Ce petit groupe se dirige lui aussi vers la prison, un transistor à la main.

A 19 heures, ils sont devant la porte de la prison parisienne alors que débute la première émission pirate à destination des prisonniers, sur la fréquence 100 Mhz. Trois quart d'heure plus tard, le studio d'émission est repéré par la police. Les ani-

mateurs, avant de prendre la fuite avec leur matériel, ont le temps de lancer un dernier message : «Désolé, les flics, on se casse.» La réponse du pouvoir ne tarde pas, quatre membres du CAP sont interpellés.

Cette émission marque la rencontre entre deux mouvements sociaux, celui qui lutte contre la prison et celui qui combat pour la libération des ondes et l'expression libre, comme l'exprime le message diffusé en toute illégalité : «Nous avons établi ce premier lien car nous avons longtemps cherché le lieu, l'institution où la parole était la plus étouffée. Pour cette première démonstration des possibilités des radios libres, nous avons choisi pour thème le mariage d'une radio libre et d'un mur de prison.» Les mystérieux animateurs expliquent ensuite leur démarche qui ouvre des possibilités : «Une radio, c'est un moyen fantastique d'expression que nous avons trop longtemps laissé entre les mains des baveux de toute sorte dirigés par des cadavres pour qui un taulard n'a rien à dire et ne peut que se taire (...). Une radio libre, c'est d'abord un des instruments de communication les plus efficaces et les plus rapides qui existent. Non seulement, ce moyen propage les idées à la vitesse de la lumière, mais il propage la parole elle-même à des kilomètres à la ronde. Seulement, il nous fallait trouver une parole qui ait quelque chose à dire. Alors, il nous fallait trouver un endroit, une institution où la parole existe et a vraiment quelque chose à dire, une parole qui serait vraiment écoutée parce qu'elle se tait toujours et surtout parce qu'on l'étouffe. Cet endroit, cette institution horrible, c'est la prison et cette parole, détenus de La Santé, c'est la vôtre.»

Malgré la répression, le mouvement des radios libres poursuit sa progression. En 1980, Jean Lapeyrie anime une émission-prison sur *Radio Paris 80*. En 1981, après la victoire de François Mitterrand, les radios libres peuvent émettre librement. Jean Lapeyrie fait son émission sur *Radio Gilda*. A Paris, également, *Radio Ivre* diffuse une émission-prison. A partir de 1982, c'est l'éclosion progressive d'émission de ce genre sur l'ensemble du territoire : Limoges, Forcalquier, Lille, Toulouse, Angers, Strasbourg, Tours, Lyon, Brest, Marseille, Poitiers, Saint-Etienne, Illkirch et sans doute bien d'autres. Toutes les régions sont touchées. Des collectifs se constituent et assurent la diffusion régulière de ces émissions "passe-muraille". Les enregistrements des textes circulent, des lettres s'échangent. En 1984, c'est un véritable réseau d'information qui est en place.

Taule Ondulée

L'exemple de "Taule Ondulée", sur *Radio Trouble Fête* (RTF) Limoges, est significatif de cette période, à la fois par le profil de la radio et par son fonctionnement.

RTF est née de la rencontre entre des écologistes, des féministes et des libertaires. En 1980, elle est clandestine. Dans un premier temps, ses émissions sont brouillées par TDF (la police des ondes). Puis, au cours d'une soirée d'automne, consacrée aux luttes antimilitaristes, son studio est repéré par la police, ses animateurs interpellés et le matériel saisi.

Après le 10 mai 1981, RTF émet librement et devient une radio associative. L'automne suivant, un ancien détenu y est invité afin de raconter ce qu'il a vécu durant sa détention. Dans la foulée, ce dernier co-réalise une série d'émissions consacrées aux révoltes en prison. De cette expérience émerge, en février 1982, "Taule Ondulée", une nouvelle émission, axée sur la lutte contre l'enfermement, avec une équipe de quatre personnes. L'expérience durera trois ans, avec un renouvellement partiel des animateurs. L'émission est divisée en trois parties : informations générales, dossier et courrier.

Dès son origine, elle entend dépasser le cadre de la prison et appréhender toutes les situations d'enfermement (handicap, folie, etc.) en affirmant sa volonté de les combattre, tout en rejetant le misérabilisme, c'est-à-dire l'exploitation de l'horreur spectaculaire. "Taule Ondulée" s'insère dans cette dynamique naissante autour de ce nouveau moyen d'expression. Elle établit des contacts avec l'émission équivalente sur *Radio Ivre*, puis avec *Radio Libertaire* à Paris, "Merd'A Vauban" sur *Radio Zinzine* à Forcalquier, "Accusez, levez-vous" sur *Radio Campus* à Lille, ou encore "Trans Muraille Express" sur *Canal Sud* à Toulouse. Ce n'est donc pas le repli entre les quatre murs d'un studio mais l'ouverture vers d'autres réalités. Les informations circulent, les témoignages, le courrier parviennent à la radio qui les rediffuse à son tour. Mais c'est dans l'adversité que l'émission va pouvoir réaliser ses actions les plus intéressantes, en dépassant largement la réalité locale, tout en l'utilisant comme support.

En mars 1984, les animateurs constatent qu'ils ne reçoivent plus de courrier des prisonniers, ce qui coïncide avec le changement de chef de la maison d'arrêt. Par ailleurs, en avril, sort le premier numéro d'*Otages*, une nouvelle revue de lutte contre l'enfermement. "Taule Ondulée" participe à la campagne d'abonnement.

Très vite, il apparaît que les détenus de Limoges qui s'y sont abonnés, ne le reçoivent pas. Afin de dépasser cette situation, "Taule Ondulée" et le CAP-J décident de lancer une campagne sur la liberté d'expression et la liberté d'information. Un dispositif très souple est mis en place : interventions radio à Paris et Limoges, distributions de tracts dans la rue, au Palais de Justice, devant la prison, tout ceci aboutissant au "procès" radiodiffusé du surveillant-chef, invité à venir s'expliquer et se défendre, ce qu'il ne fera pas. Par contre, "Taule Ondulée" produit des témoignages de prisonniers qui lui sont parvenus et qui l'accusent. L'objectif est véritablement d'ouvrir une lézarde dans le système pénitentiaire, en montrant sa volonté de casser les résistances au changement de l'administration, tout en s'appuyant sur les écrits de Badinter, du temps où il était dans l'opposition et en le mettant devant ses responsabilités de ministre du moment présent.

Le lendemain de l'émission, les membres du CAP-J et de "Taule Ondulée" sont devant la prison, comme ils l'avaient annoncé la veille, afin de distribuer des tracts, vendre le journal *Otages* et rencontrer les familles. Un nouvel espace est créé, bien loin de la simple expression radiophonique. Des discussions fusent, parfois contradictoires, des contacts se nouent. Le problème est posé concrètement et chacun doit se situer par rapport à lui.

Les travailleurs sociaux, l'aumônier de la prison manifestent ouvertement leur hostilité ainsi que les gardiens prenant leur service, très gênés de tout ce tapage. De l'autre côté de la porte, des envoyés de la Direction Régionale de l'AP de Bordeaux surveillent ce qui se passe, tout comme les inspecteurs des renseignements généraux qui stationnent sur le trottoir d'en face. L'intervention cessera avec la fin des visites, sans aucune interpellation, tous les exemplaires d'*Otages* ayant été vendus. Dès la semaine suivante, le courrier des détenus parvient à nouveau à l'émission. Dans l'autre sens, *Otages* parvient à ses abonnés. Quelques mois plus tard, le surveillant-chef sera muté à 200 kms de là.

Commence alors une nouvelle période pour "Taule Ondulée". Tout s'accélère. Très vite la conquête de la liberté d'expression déborde sur le débat sur la légitimité de celle-ci. En effet, dans la foulée, l'émission donne la parole à un de ses correspondants intérieurs, récemment libéré. Or il se trouve que celui-ci était en prison pour avoir maltraité son enfant et qu'il était donc rejeté par ses co-détenus. Arrive donc un torrent de protestations après la diffusion d'une parole aussi "indigne". Les animateurs de "Taule Ondulée" tiennent bon. D'une part, la liberté d'expression est indivisible, d'autre part, ils ne sont pas des juges et refusent d'entrer dans ce jeu de la hiérarchie des prisonniers qui placent au sommet les braqueurs et en bas les violeurs et les tortionnaires d'enfants. Ils réaffirment à ce propos l'indivisibilité du principe de l'abolition de la prison, comme le CAP l'avait fait face aux maos, pour le notaire de Bruay-en-Artois. D'émissions en émissions, le ton monte.

En août, les animateurs sont agressés physiquement par plusieurs personnes entrées en force dans le studio. Puis, ce sont les coups de téléphone anonymes, lourds d'un silence menaçant. En septembre, la décision est prise d'arrêter l'émission, tout en expliquant le pourquoi et le comment. Un flot de lettres arrive alors de la maison d'arrêt exprimant l'angoisse de perdre un espace d'expression et d'information. Mais les animateurs restent fermes et annoncent la dernière émission pour la fin du mois de septembre. Bye Bye "Taule Ondulée", quatre heures de débats, de musique et de prises de positions, avec Jean Lapeyrie et Babette Auerbacher. Le juge Etienne Bloch est mis à contribution.

Dans un texte, il prend ouvertement position pour l'abolition de la prison. Lu et commenté à l'antenne par Babette Auerbacher, c'est le dernier message de "Taule Ondulée", près de trois ans après les premières interventions radiophoniques. En voici un extrait : «Il n'y a pas des prisonniers nobles et des prisonniers honteux ; il n'y a que des détenus qui subissent tous un sort identique sans considération de leur passé et des raisons qui les ont amenés derrière les murs. La prison est l'image de la société : il y a les riches et les pauvres, les dominants et les dominés. C'est faire le jeu de l'institution pénitentiaire que de créer entre soi de nouvelles catégories propres au milieu pénitentiaire. Punir des violeurs par la prison est tout autant un coup d'épée dans l'eau que pour le cambrioleur ou le truand. Que les détenus comprennent enfin que «La prison pour personne» est le seul slogan sain (...). Le jour où les détenus seront solidaires les uns des autres les

murs de la prison craqueront et une seule poussée la fera s'effondrer. Ceux de l'extérieur peuvent tenter d'éclairer les citoyens du dehors et faire réfléchir ceux du dedans, mais l'avenir de la prison et sa suppression dépendent des seuls détenus. Voici la brève déclaration d'un juge de l'application des peines aujourd'hui retiré des voitures qui poussait avec d'autres une réflexion sur la prison. Déclaration destinée aux auditeurs de "Taule Ondulée" et plus particulièrement aux détenus à l'écoute.»

A aucun moment, "Taule Ondulée" ne s'est présentée comme un martyr. Cette adversité a été retournée en posant clairement un débat qui aboutissait concrètement à la question de l'abolition de la prison et de multiples indices ont révélé que ce soir-là, l'audience a été à son apogée. Un autre enseignement, est que l'émission a pris une force au niveau du débat public quand ses animateurs ont été capables de sortir de leur studio et d'aller exprimer leurs préoccupations dans la rue. D'une simple voix, ils devenaient des personnes, avec une chair, un visage, des doutes. C'est là véritablement que tout a basculé parce qu'une des limites de l'expression radiophonique c'est son caractère fugitif, en comparaison avec la permanence du message écrit qui induit une autre forme de réflexion et qui, en plus, peut circuler plus facilement et se conserver dans le temps.

Devant la prison de Limoges, les animateurs du CAP-J et de "Taule Ondulée", ont réalisé, durant un moment, cette fusion entre la parole, l'écrit et le corps. Ce n'était plus de la radio, c'était une dynamique de lutte vers quelque chose de précis : l'abolition de la prison et, en attendant celle-ci, la liberté d'information et d'expression.

L'irruption de la radio comme nouvel acteur de la contestation carcérale est sans doute l'élément le plus nouveau, après la disparition du CAP, d'une part parce que les ondes traversent les murs et réalisent ce que le CAP n'avait pas réussi avec le journal et d'autre part, les contraintes financières d'une émission radio sont beaucoup moins lourdes que celles relatives à la fabrication d'un support papier.

Mais cette force peut très vite se transformer en faiblesse si elle n'est pas accompagnée de tout un mouvement d'ensemble, le média portant en lui-même les risques de fragmentation, chacun pouvant aisément se replier dans son studio-bastion, professer ses Vérités, à l'abri de tout débat, sans que cela remette véritablement en cause son existence.

Ce moyen d'expression contient en lui-même un danger de faiblesse théorique dans lequel une démagogie consciente ou non peut prendre le pas sur une réflexion de fond. Il est facile, dans le confort feutré de son studio, de glorifier les détenus qui s'automutilent sans penser soi-même à faire la même chose et sans réfléchir à d'autres formes de luttes moins morbides. C'est dans ce piège que sont tombés certaines émissions.

L'autre faiblesse a été leur caractère minoritaire à l'intérieur d'une radio, visant une audience de plus en plus large et des financements soit étatiques, soit publici-

taires, dans un contexte d'effondrement des mouvements sociaux, la contestation et la parole libre n'étant plus rentables. Petit à petit, certaines radios, cherchant leur légitimité ailleurs que dans la liberté d'expression, ont pu ainsi se débarrasser de ces émissions pouvant trop contrarier une raison d'Etat ou une raison marchande. De nombreuses émissions ont sans doute disparu, ainsi, après 1986.

Le morcellement du mouvement

Les émissions de radio n'ont pas été "concurrentes" des mouvements plus classiques avec lesquels elles pouvaient être plus ou moins en relation, en inter-action même. L'arrivée de la gauche au pouvoir crée une situation nouvelle. Des alliés d'hier font leur entrée dans des cabinets ministériels. Des associations se constituent dans la foulée pensant mettre en adéquation leurs objectifs et la raison d'un Etat qui a changé, en apparence. Certains veulent faire entrer la culture en prison, sous la forme d'expression plastique ou écrite. D'autres, comme le Plan de cinq ans, constituent des collectifs assez larges pour contrer la montée de l'idéologie sécuritaire mais sombrent en quelques années dans l'abîme de l'instrumentalisation par le pouvoir socialiste⁸³. Nous les laisserons donc de côté.

Et les autres mouvements ? Ceux qui n'ont pas écouté les sirènes de l'Etat de grâce mais qui sont restés des contre-pouvoirs ?

Ils se répartissent en deux catégories : les abolitionnistes et les "relais extérieurs" qui renvoient aux clivages qui existaient au sein du CAP, entre activistes et syndicalistes.

Les abolitionnistes

Le sens du terme "abolitionniste" évolue avec l'histoire. En premier lieu, il recouvre ceux qui revendiquent l'abolition de l'esclavage puis de la peine de mort. Cette dernière abolie, presque un siècle et demi après l'esclavage, ce terme renvoie à présent à ceux qui veulent en finir avec toutes les prisons.

En France, deux démarches différentes y ont puisé leur légitimité. L'une, pragmatique, se situe sur un terrain précis, celui de l'institution judiciaire, c'est le Comité d'Action Prison-Justice. L'autre, plus théorique, s'exprime dans les écrits de Catherine Baker et du Manifeste abolitionniste.

83. C'est pour dénoncer cette situation qu'Etienne Bloch annonce sa démission par une lettre datée du 14 décembre 1984 et dans laquelle il met en cause Antoine Lazarus, ancien membre du GIP devenu chargé de mission au ministère de la Solidarité.

Quelques mois après l'autodissolution du CAP, des anciens militants reprennent le titre et lancent un nouveau mouvement, le Comité d'Action Prison-Justice (CAP-J). Le nouveau journal prend la forme d'une revue. Il n'essaye pas de rassembler en son sein les larges masses. Il regroupe une dizaine de militants. Est-ce pour autant un groupuscule ? Certainement pas ! Le CAP-J est plutôt une cellule de réflexion et d'action, centrée sur tous les problèmes que rencontre un individu ou un groupe face à l'institution judiciaire. Selon les objectifs du moment, il peut se transformer, s'ouvrir. C'est le propre d'un groupe à géométrie variable. Il ne se veut surtout pas un syndicat : « On ne cherche pas à être plus, explique Jean Lapeyrie, son animateur, la plupart des réunions se déroulent devant une bonne bouffe et de bonnes bouteilles. » Qu'est-ce qui permet de le situer dans le mouvement abolitionniste ? « On lutte contre les prisons, répond Jean Lapeyrie, et la meilleure façon est d'en faire sortir le plus de monde possible. Parler de syndicalisation des détenus, c'est encore reconnaître la taule. » Il est ainsi la continuation de la tendance "activiste" du CAP.

Tout juge d'instruction peut devenir sa cible et tout justiciable, sa base. Jugeant trop galvaudé le concept de défense de rupture, théorisé par Vergès, il avance un nouveau concept, celui de Défense Libre. Ses moyens d'action ? L'information, sous toutes ses formes et une certaine capacité à la provocation.

Roland Agret en donne le sens : « Le CAPJ est avant tout un instrument. Tous les militants se considèrent et se veulent comme tels. Et cet instrument est à la disposition de tous les détenus qui souhaitent l'utiliser. Comment "souhaiter l'utiliser" ? Posséder l'envie de briser sa prison, de briser la prison et... de pratiquer cette envie. A partir de là, le CAPJ a les moyens de devenir une arme. C'est le pourquoi de notre existence. Qu'il soit aussi entendu que nous refusons les assistés et surtout de les assister ! Ce serait jouer les doux complices de leurs bourreaux et les engoncer pire encore dans leurs misères. Nous refusons les charités comme nous n'en voulons surtout pas donner. Nous existons parce que nous sommes aptes à donner nos luttes pour des combattants. Sans compromis, sans connivence : de front, et au gré de celui qui nous utilise. »

Ainsi, armé de ces principes, le CAP-J va-t-il s'engager sur différents fronts, déversant tous ses grains de sable dans la machine judiciaire. Pour ce faire, Babette Auerbacher devient avocate, ce qui facilite l'accès aux dossiers. Elle est alors stagiaire chez Vergès et les deux avocats travaillent de concert. Etienne Bloch apporte, lui, toute son expérience et sa réflexion de magistrat, Dominique Nocaudie, celle de juriste engagé dans une pratique de luttes quotidiennes par la Boutique de droit du XIX^e, Vergès ses contributions.

84. La qualification de pragmatique n'est pas un jugement de valeur. Il est employé dans le sens que lui donne le Robert, c'est-à-dire de quelque chose qui est adapté à l'action sur le réel, qui est susceptible d'applications pratiques et qui concerne la vie courante.

Les dix numéros de la revue sont riches d'enseignement pour quiconque entend appréhender et comprendre l'institution judiciaire, grâce à des exemples très concrets. Le droit est démystifié et replacé dans son contexte : «Le droit, instrument global de domination, explique Dominique Nocaudie, s'arrange pour tourner les lois favorables aux dominés si ceux-ci ne sont pas organisés sur le terrain (...). Il ne peut fonctionner que si l'institution fait face à une personne isolée. Dans un groupe social, dès que la majorité n'obéit plus à la règle, le droit devient impuissant, il se met à se gripper et le groupe sur le terrain peut alors contre-attaquer avec le droit en profitant des contradictions sociales, et de la diversité des intérêts des pouvoirs en place.»

Des mouvements sociaux vont se reconnaître dans cette démarche, tels le mouvement des squatters du XIX^e arrondissement, les Occupants Rénovateurs, ou encore le mouvement des lieux de vie, qui se présente comme une alternative à l'enfermement, lorsque Claude Sigala, un des animateurs du Coral, est accusé de pédophilie et jeté en prison. Mais des personnes isolées s'y retrouvent aussi et entreront dans cette démarche, comme Gérard Chassaing, un "marginal" de Rouen, accusé de meurtre, ou Pascal Métivier, accusé de hold-up dans le Loir-et-Cher, ou encore Gilles Gérouville, un vigile accusé du meurtre d'un clochard au forum des Halles.

A chaque fois, l'accusé, avec l'appui du CAP-J et de Babette Auerbacher, en première ligne, démonte la technique de fabrication d'un coupable, c'est-à-dire l'ensemble du processus judiciaire, de la police au juge d'instruction, en passant par le rôle du Parquet. Et à ceux qui s'étonnent de voir le CAP-J défendre un vigile, Jean Lapeyrie répond, sans aucune concession à l'air du temps : «Oui ! Oui ! Oui ! Gilles Gérouville était vigile, et nous le défendons parce que la lutte contre la répression et l'injustice ne se divise pas et qu'accepter aujourd'hui les poursuites contre Gilles Gérouville c'est accepter celles qui pourraient nous toucher demain avec le même processus.»

Un concept, une arme : la défense libre

Les idées force de la défense libre ont été élaborées chez Michel Foucault, avec Jean Lapeyrie, Christian Revon, Claude Mauriac, Casamayor et Dominique Nocaudie, l'acte fondateur étant la rencontre de la Sainte-Baume, non loin de Marseille, en mai 1980. Le réseau Défense Libre est né. Il va œuvrer pour rétablir l'égalité entre la défense et l'accusation, en s'investissant dans une pratique concrète. Dans la foulée, les Editions de Minuit rééditent en 1981, *De la stratégie judiciaire*, de Vergès, qui constitue un outil théorique préfacé pour sa deuxième édition par un débat entre l'auteur, Jean Lapeyrie, Christian Revon, Dominique Nocaudie et Michel Foucault qui élargissent son champ d'application, en le sortant du ghetto "politique" dans lequel cet ouvrage avait été enfermé.

Sur quoi s'appuie ce concept ? D'abord sur un constat : une personne ou un groupe pris dans un engrenage judiciaire devient l'objet manipulé de différentes

institutions comme la police, la justice, la psychiatrie ou encore celui de son avocat. Tous ces discours forment un maillage qui l'enferme dans une situation d'objet. Afin de casser cette logique, le justiciable doit prendre la parole. A ce moment-là, il devient sujet et il est susceptible d'inverser le rapport de domination dans lequel il se trouvait. Son combat devient alors politique parce qu'il met concrètement en cause les institutions. A la présomption de culpabilité qui est la règle, il impose la présomption d'innocence. Il remet ainsi en cause toute la chaîne de fabrication du coupable qui repose sur l'aveu extorqué par la police, le secret de l'instruction, notamment l'accès à son dossier, c'est-à-dire savoir de quoi on l'accuse et pouvoir en faire usage comme il l'entend. Il impose à son avocat, s'il a choisi d'en avoir un, d'être à son service et non plus l'auxiliaire de l'institution judiciaire. Il revendique la liberté de parole et de plus peut tomber sous le coup de l'outrage à magistrat qui sert à museler la défense et respecter des règles imposées par l'accusation. Il amène les institutions à s'expliquer sur le sens qu'elles donnent aux accusations qu'elles profèrent et à débattre à égalité avec lui. Il renverse ce rapport de domination, en devenant accusateur et place l'accusation sur le terrain de la défensive.

«La défense libre, résume Jean Lapeyrie, c'est la nécessité à laquelle est confronté tout justiciable qui se retrouve seul face à l'ordre judiciaire dans une procédure (...). Face à un tribunal, l'alternative n'existe pas. Le seul choix auquel les justiciables sont soumis est : accepter de perdre ou vouloir gagner (...). La philosophie judiciaire est simpliste, la combattre est simple. Par contre et par ailleurs, les champs de bataille où ce combat se livre sont multiples, changeants et complexes.»

Trois ans après le manifeste de la Sainte Baume, le réseau Défense Libre fait le bilan, en s'appuyant sur sa pratique. Réunis pendant trois jours au château de Ligoure, près de Limoges, les membres du réseau (avocats, magistrats, philosophes, juristes ou simples justiciables) de différents pays européens, adoptent la plate-forme de Ligoure qui introduit deux notions nouvelles, celle d'équipe de défense, constituée autour d'un justiciable et avec sa participation et l'appel à tous les barreaux de France, leur demandant de devenir des comités de vigilance du respect des droits de la défense.

Mais, en 1984-1985, le mouvement se retrouve isolé. Ce genre de pratique reste minoritaire. Babette Auerbacher est très amère : «Si ces pratiques s'étaient généralisées, constate-t-elle, elles pouvaient bloquer le fonctionnement de la Justice. Isolées, elles sont aisément contrôlables par elle.» Jean Lapeyrie et Babette Auerbacher sont de plus en plus seuls. Ils ont pourtant ouvert des possibles mais ils n'ont pas été suivis.

Dans une lettre adressée à Françoise, la directrice du journal *Otages*, annonce que Babette quitte le pénal et qu'il prend sa retraite : «Babette a été avocat à notre demande, écrit-il. Nous voulions prouver que l'on pouvait être avocat autrement et qu'au Pénal, seul le rapport de force compte. Avocat autrement, Babette l'a été, cela lui a valu la haine des autres avocats et la jalousie des militants.» Le

CAP-J et le réseau Défense Libre sont sans doute le mouvement qui est allé le plus loin, à la fois dans la théorie et la pratique, mêlant ces deux en une alchimie efficace.

L'abolitionnisme théorique⁸⁵

Ce dernier est sans concession mais ne refuse pas pour autant le débat. Le mieux est de restituer sa parole par des extraits illustrants quelques facettes de cette pensée.

«Nous, abolitionnistes, écrit catherine Baker, voulons redire que nous sommes contre l'incarcération, contre tout système pénal parce qu'il y a là-dedans une monstrueuse tromperie : au nom de tous et de chacun, nous sommes jugés innocents ou coupables, nos actes sont digérés dans le social et tout ce que nous sommes n'est pris en compte qu'après cette digestion, là où nous ne sommes plus nous-mêmes mais un élément indéfini du seul tout, le "corps social", chacun étant renvoyé à sa place assignée de membre fonctionnel : assassin, journaliste, femme, bandit, enfant, etc.

«Que faire des criminels ?» est une question criminelle, une question qui perpétue le piège où nous ne voulons pas tomber, ce piège consistant à nier l'individu de siècle en siècle.»

«Nous ne sommes pas des dames d'œuvre ; nous ne croyons pas, en nous attaquant à la prison, soulager les misères du monde ni contrebalancer la bestialité de la multitude par une attitude "humaine".

Nous ne sommes pas des humanistes. L'Homme n'existe pas et nous sommes tous communément des canailles.

La prison est un symbole, nous voulons dire un signe de reconnaissance pour des gens horrifiés d'instinct de ce à quoi on nous condamne.

Mais les prisons sont aussi des choses réelles accablantes pour l'esprit, insupportables à la raison et qui doivent disparaître, simplement parce que c'est logique (...).

Nous avons beaucoup moins à perdre à ouvrir les prisons que les autoroutes et tout à gagner en sérénité, en intelligence, en désir de réfléchir à plusieurs aux moyens de vivre à plusieurs.

Et c'est urgent (...).

Nous ne laisserons personne parler d'êtres "récupérables" ou "irré récupérables" ; le monde n'est cette décharge d'ordures que pour les esprits orduriers (...).

Ce n'est pas "par respect des Droits de l'Homme" que nous refusons l'enfermement. Nous ne souffrons pas davantage qu'on attache les chiens à la niche ou qu'on mette les singes en cage. Cela n'est pas une parenthèse. Nous combattons

85. Pour en savoir plus, lire : *L'abolition de la prison signifie-t-elle l'abolition de la justice, du droit et de toute société ?*, in Les cahiers hors série, n° 2. Ed. du Ravin bleu, Paris, 1992.

toute alternative à la prison qui serait aussi un enfermement "à l'extérieur" comme par exemple un contrôle social plus raffiné encore qu'aujourd'hui (...).»

Les relais extérieurs

Après le mois de mai 1981, les prisonniers entendent dialoguer avec le nouveau ministre Badinter et être une force de changement à prendre en compte. De nombreux textes sortent de prison, des propositions émergent et même des projets assez structurés de création de syndicats de détenus. Mais pour l'Administration pénitentiaire, même l'esprit de réforme, c'est trop. Alors, le dialogue ! Elle refuse toute reconnaissance d'une expression collective de détenus, à commencer par le droit d'association, pourtant inscrit dans la constitution.

Des groupes relais se constituent donc afin de porter à l'extérieur cette parole et prendre à témoin l'opinion, les médias et le pouvoir, de ce qui se passe au-delà des murs. La plupart de ces groupes reconnaissent, à l'inverse du défunt CAP, l'existence de prisonniers dits politiques et d'autres de droit commun. A l'instar des révoltes en prison, il est logique de constater deux grandes périodes dans leur genèse : la première, c'est l'arrivée de la gauche au pouvoir de 81 à 84 et la deuxième, c'est le durcissement à tous les niveaux, surtout après 1985.

La période est riche en initiatives, à l'exemple du collectif Minerve, véritable agence de presse qui diffuse des événements et des réflexions internes au milieu carcéral, tout en entretenant des contacts suivis avec la Fédération Internationale de Droits de l'Homme. Arlette Samba en est l'infatigable animatrice. Elle collecte patiemment les informations et les rediffuse sous forme de dépêches avec, malgré tout, une tendance à insister sur les horreurs les plus visibles du système carcéral.

Des femmes et des familles de prisonniers se regroupent dès 1981 dans la CFFP, la Coordination des Femmes et Familles de Prisonniers. Ce collectif se mobilise autour de la question des parloirs sans dispositif de séparation, du droit à la sexualité en prison et du droit à la santé. Il entend être reconnu par les autorités comme force de négociation et demande même, peu de temps après sa création, des subventions au ministère des Droits des femmes pour financer son local.

Le Collectif *Rebelles*, en 1982, s'adresse principalement aux militants révolutionnaires incarcérés, tout en aspirant à coordonner tous les nouveaux mouvements de prisonniers qui émergent à ce moment-là. Il se présente dans son journal comme un réseau de solidarité politique et matériel.

Il n'entend pas se limiter à la prison et il veut établir un lien, une unité allant des travailleurs aux chômeurs, en passant par les quartiers et les prisons. Il met en avant une recomposition de classe, une solidarité prolétarienne.

En 1984, de Lille se lance une nouvelle initiative, le mensuel *Otages*, dont le but de départ est, lui aussi, de donner la parole aux détenus. Il bénéficie du fichier du CAP donné par Jean Lapeyrie. Quelques mois plus tard, deux membres du Collectif sont écroués pour avoir hébergé un ami recherché par la police. Ces deux arrestations surviennent après celle de l'écrivain Dan Franck et de la journaliste Paula Jacque pour leur relation amicale avec un membre d'Action Directe.

Otages analyse ces interpellations comme le début de la criminalisation de ceux qui luttent contre la prison. Pour Jean Lapeyrie, cette analyse est erronée, c'est une position avant-gardiste. Il écrit une lettre à Françoise d'*Otages* dans laquelle il développe sa position sur le sujet. Malheureusement, le journal ne la publiera pas, alors qu'avec le recul, on peut constater qu'elle aurait pu être une contribution à un débat enrichissant.

En voici un extrait : «Comme des milliers de gens avant eux et d'autres après eux, Paula Jacque et Dan Franck ainsi que les deux militants d'*Otages* ont été et sont emprisonnés sur décision d'un juge d'instruction avec les énormes pouvoirs d'estimation dont lui et ses semblables disposent. Cette constatation concerne tous les dossiers qui passent entre les mains du juge d'instruction. Les inculpations de recel de malfaiteurs, recel, association de malfaiteurs, complicité sont des outils qu'utilisent tous les juges d'instruction pour tenter de dénouer les dossiers dans lesquels ils s'embrouillent. La prison est leur moyen de chantage.»

Pour Jean Lapeyrie, il n'y a pas de criminalisation d'une catégorie particulière de personnes mais des méthodes habituelles de juges d'instructions ordinaires et, au lieu de se poser en martyr, il est plus utile de démonter la minceur du dossier d'accusation, en le livrant à la publicité, afin de le replacer dans le cadre des pratiques habituelles et générales de la police et de la Justice.

Mais à ce moment-là, les relations entre le CAP-J et *Otages* étaient sans doute trop tendues et le débat impossible. Celui-ci ne s'est donc pas produit dans les colonnes du journal. C'est au cours de cet échange de lettres avec Françoise que Jean Lapeyrie annonce qu'il prend sa retraite. *Otages* poursuit sa route mais, petit à petit le contenu évolue. Comme le CAP en son temps, la question de la globalisation se pose, ainsi que celle de l'impact sur l'opinion, comme l'exprime le numéro 6 (juillet 1985) : «Parvenir à faire de la question de la prison (et de ce qui y mène) un problème de premier ordre qui concerne toute la société, une question sociale incontournable» est-il écrit dans l'éditorial.

Un autre article met en cause la position de "relais extérieurs" qui enferme ce type de collectif dans un ghetto, en lançant la réflexion sur la nécessité de globaliser et de situer la prison dans une réalité plus large. Un tournant est franchi et le numéro suivant est consacré aux problèmes de l'immigration.

Les animateurs d'*Otages* s'offrent un bol d'air ou du moins élargissent leurs perspectives. Dans le numéro 8, Françoise avance une position abolitionniste pragmatique : «Refusons par fatalisme de peupler la prison écrit-elle, à savoir, apprenons à nous défendre.» Elle propose des axes de mobilisation autour de la dépenalisation des délits de survie et la revendication d'un revenu minimum

garanti. Elle constate que plus personne ne sait gérer tous les conflits engendrés par la vie quotidienne collective sans avoir recours à l'autorité et à la force : «La meilleure prévention et/ou dissuasion du crime, c'est d'apprendre à vivre ensemble, il est évident que l'ensemble de notre société s'en trouverait modifié.»

Dans le numéro suivant, *Otages* appuie l'initiative de CASH, le journal des précaires et des chômeurs, revendiquant un revenu minimum garanti pour tous les citoyens. C'est une tentative intéressante de se relier à un autre mouvement social et d'amener les conditions d'une solidarité effective, fondée sur une pratique commune entre les "classes dangereuses" et les "classes laborieuses", sans appuyer son action sur une figure mythique.

Des journées contre l'enfermement : les 15 jours qui ébranlèrent le monde carcéral

En novembre 1984, l'émission de radio toulousaine "Transmuraille-Express", après un an d'existence, est devenue à la fois l'écho du monde carcéral de son périmètre de diffusion (un centre de détention pour longues peines et deux maisons d'arrêt) et un lieu de débat politique sur Toulouse. C'est de cette double réalité que va naître l'idée d'organiser les journées contre l'enfermement, dans une démarche de globalisation qui entend jeter des ponts entre différents terrains de lutte : «Notre intervention, annonce les organisateurs de ces journées, ne s'inscrit nullement dans le cadre d'une association qui se bornerait à atténuer la dureté et l'inhumanité d'un quelconque système punitif. Nous combattons un système de production qui érige la privation totale de liberté (prisons, hôpitaux psychiatriques...) comme l'aboutissement "naturel" de diverses transgressions de l'ordre établi. Les prisons sont sales, ou sont propres. Des murs, des barreaux ; ailleurs, des caméras, un œil électronique, des sirènes... Qu'avons-nous à faire d'un monde construit sur cette laideur, où le plaisir d'enfreindre l'interdiction devient au fil des jours l'angoisse de la capture ? On nous a imposé les règles du jeu. Nous lançons un appel à tous les tricheurs de ce jeu monstrueux, techniciens de la justice et de la psychiatrie, à ceux qui ont perdu et se sont retrouvés dedans, à ceux qui sont dehors, à tous les "a-sociaux", "a-normaux", marginaux, pour qu'au long de ces journées, nos questions, témoignages, minuscules et innombrables grains de sable fassent entendre le grincement harmonieux d'un pouvoir enrayé.»

Pendant quinze jours, de la musique, du cinéma, du théâtre, de la chanson, des expositions et des débats vont décliner les raisons ou l'envie de lutter contre tous les enfermements, amplifiés quotidiennement par des émissions retransmises en direct sur *Canal-Sud*. Toutes les conditions d'une dynamique sont réunies mais les clivages sont plus forts et ces journées n'arriveront pas à les dissoudre ou du moins à les intégrer dans un mouvement plus large, ratant ainsi l'amorce de leur dépassement.

La question de l'organisation des prisonniers

«Sur quoi repose la prison, univers du non-droit ?», demandent les animateurs de "Prison" l'émission "passe-muraille" de *Radio Libertaire*, «sur le silence, sur l'isolement, c'est tout !», répondent-ils. En 1985, année où sont tenus ces propos, le silence s'est considérablement affaibli, par l'apparition des émissions de radio et l'action des différents groupes "extérieurs". La question de l'isolement, par contre, reste entière, chaque prisonnier restant contenu dans la limite du territoire que lui impose l'administration : la cellule, l'atelier, la cour de promenade, le réfectoire, la division ou encore la prison elle-même avec son fonctionnement et son règlement.

L'Administration pénitentiaire ne reconnaît pas le droit à l'existence sociale des prisonniers, à commencer par celui de s'associer, ceci au mépris de la constitution. Cette revendication était dans la plate-forme du CAP. Avant 1981, le candidat Mitterrand s'était engagé à le faire reconnaître mais l'auteur du *Coup d'Etat permanent*, quatre années après son accession à la magistrature suprême, l'a oublié. En avril 1985, des prisonniers, appuyés par un groupe extérieur, décident de lui rafraîchir la mémoire en déposant à la préfecture de police de Paris, les statuts d'une nouvelle association, l'ASPF (Association Syndicale des Prisonniers de France) se donnant pour objet de permettre aux détenus de s'associer et de pouvoir assumer eux-mêmes leur représentativité. Autrement dit, une association destinée à poser la question du respect du droit d'association par son existence même, tout en pouvant devenir un embryon d'auto-organisation des prisonniers.

L'objectif premier est de prendre l'Etat sur ses contradictions et d'imposer un droit d'association ne supportant aucune entrave, les portes des cellules et des prisons devant s'ouvrir au rythme des assemblées générales statutaires de chaque sociétaire-détenu. Comme le dit alors Jean Lapeyrie, le secrétaire de l'ASPF, «Même une association de joueur d'échecs poserait le même problème.» Le droit d'association a été en son temps une conquête politique par la reconnaissance qu'il suppose de droits collectifs.

La Commission d'Etude pour le Respect du Droit Fondamental d'Association en Prison se met en place sous la présidence du juge Etienne Bloch, afin de légitimer l'opération. Elle place l'Administration pénitentiaire dans sa ligne de mire, en prenant pour objet d'étude «les aspects spécifiques et diversifiés des censures de l'information qui participent d'un abus de droit de cette administration». Celle-ci est, par conséquent, démasquée comme anti-démocratique et la commission Bloch entend bien susciter un débat public sur cette question.

L'émergence de l'ASPF suscite immédiatement des polémiques dans le monde de la contestation carcérale. Très vite, par extension, se pose la question de l'organisation et de la forme qu'elle doit prendre. Les tenants de l'organisation clandestine avancent deux types d'arguments. D'une part, une organisation légale tombera très vite dans le travers de la bureaucratisation (vedettariat, perte de légitimité des représentants), avec des risques de collaboration avec l'administration et

d'autre part ils mettent en avant les risques individuels que prendraient les militants d'une telle organisation en apparaissant au grand jour (transferts, brimades, etc.). Jean Lapeyrie leur répond avec sa verve habituelle : « Nous refusons de rejoindre tous ces maniaques de la clandestinité pour qui le secret est une raison de vivre et aussi, souvent, une manière de masquer leurs faiblesses. La prison est, par excellence, le temple du secret et de l'individualisation, elle en vit ; c'est cela qu'il faut briser (...). Nous ne soutenons pas la création d'une association en particulier, mais nous voulons organiser le combat pour la liberté des associations en prison. Une fois l'exercice du droit d'association acquis, ce sera aux détenus d'en créer autant qu'ils voudront, de les quitter s'ils ne sont pas d'accord, d'en créer d'autres ou de se battre à l'intérieur pour la faire changer. C'est cela le libre exercice du droit d'association, mais vouloir analyser l'échec de toutes ces raisons avant de commencer, c'est vouloir ne rien faire du tout. (...) Les tenants de la clandestinité à tout prix nous opposent aussi le fait qu'à se déclarer il y a des risques individuels (transferts, prétoires, brimades diverses, etc.). Veulent-ils dire par-là que la clandestinité ne comporte aucun risque ? Le combat sans risque, nous ne connaissons pas, mais nous pouvons nous organiser pour y faire face. Nous y avons pensé... en secret, de façon que le combat pour la libre association des taulards n'ait pas ses martyrs. »

En fait, comme son nom ne l'indique pas, l'ASPF n'est ni une association, au sens courant de ce mot, ni un syndicat mais un dispositif de lutte pour conquérir un droit, ce qui ne l'empêche pas de participer à tout débat qui lui semble bon. C'est ainsi qu'il faut l'appréhender.

L'orage éclate avec la révolte de Fleury-Mérogis en 1985. Un appel à la grève collective de la faim est diffusé par l'émission "Parloir Libre", cette mobilisation devant être la riposte à la mise au mitard de révoltés. Des membres de l'ASPF de Fleury-Mérogis réagissent alors par un communiqué dans lequel ils contestent la légitimité de cet appel, parce qu'anonyme. Ils expriment également leur opposition à la grève de la faim en tant qu'action : « Qu'il soit dit que nous n'appellerons jamais à des actes qui porteraient atteinte à l'intégrité physique, donc jamais de grève de la faim ni d'automutilation. Gardons nos forces et notre lucidité. » En réponse, "Parloir Libre" instruit le procès de l'ASPF qui est accusé d'être légaliste, réformiste, d'avoir contesté la légitimité de l'appel de Fleury, d'être une "nouvelle race de maton". L'émission persiste et signe dans *Venceremos*, une brochure qu'elle édite. Elle produit des témoignages de prisonniers exprimant leur hostilité à l'ASPF. Elle instruit à charge mais non à décharge. "Parloir Libre", qui ne doute aucunement de sa légitimité, estime que seule l'action clandestine est possible, menée par une avant-garde de détenus conscients. Cette avant-garde, c'est le détenu radical, nouvelle figure de la contestation carcérale qui va être souvent mis en avant par les mouvements anti-carcéraux après 1985.

Le dispositif ASPF ne se met-il pas en place trop tard ? En effet, en 1985, la situation des prisons s'est bien détériorée. Les prisonniers ne croient plus à une dynamique de changement. La répression s'est durcie. Le pouvoir veut montrer à

son opposition de droite qu'il n'est pas laxiste comme elle le prétend. Dans ce contexte, le dispositif va faire long feu. Pour *Otages*, il est clair que l'ASPF a voulu reprendre de vieux schémas de lutte, hérités des années 70, avec la mise en avant de prisonniers à l'intérieur et le travail extérieur d'un mouvement d'intellectuels porteur d'une grande légitimité sociale. Or, en 1985, ça ne marche plus ! Pour *Otages*, il n'y a plus d'espace pour ce genre de lutte contre l'enfermement. Malgré tout, un espace ça peut s'ouvrir. Bien sûr, la situation de 85 est loin de celle de l'après Mai 68, mais l'ASPF a été la victime de cette montée en puissance d'un discours "radicaliste", où la mise en avant des biceps prend le pas sur une réflexion stratégique d'ensemble. C'est l'impression que laisse la lecture du premier numéro de *Venceremos*.

Le statut politique

Le CAP a affirmé, de son début à sa fin, que tout prisonnier est politique, c'est-à-dire que chaque incarcération pose un problème politique. Le GIP était né de ce refus de dissocier "politiques" et "droits communs", à partir de la grève de la faim des maos.

Au cours des années 70, l'Etat reconnaît un régime spécial pour les personnes poursuivies pour des atteintes à la sûreté de l'Etat. Le Centre de Détention de Melun est doté d'un quartier spécial pour les "politiques" et les espions condamnés. Mais voilà, la Cour de Sûreté de l'Etat est une juridiction d'exception composée de magistrats civils et de militaires. Aussi, le gouvernement, après 1981, s'empresse-t-il de la dissoudre afin de montrer son sens de la démocratie. Avec elle disparaît le régime spécial qui conférait une identité politique à celui qui en bénéficiait. A l'inverse du CAP, l'Etat affirme donc que tous les prisonniers sont des droits communs, recréant malgré tout les conditions d'une unité entre tous les prisonniers.

Dans les années 80, deux catégories de prisonniers entendent se différencier du reste de la population pénale, d'une part ceux qui se réclament du mouvement communiste, d'autre part des militants nationalistes (Corses, Basques, Bretons, Arméniens). En 1984, plusieurs mouvements nationalistes se retrouvent à Paris pour se pencher sur leurs prisonniers respectifs. C'est le fait d'avoir des prisonniers détenus dans les geôles françaises et de combattre au nom d'une identité nationale qui les réunit. Les organisations A Riscossa (Corse), Herri Taldeak (Basque), K.A.D (Bretagne) et le comité de soutien aux Arméniens signent alors une déclaration commune par laquelle elles revendiquent un statut politique pour les détenus nationalistes. Ces organisations poursuivent à travers cela la reconnaissance de leur lutte par l'Etat qu'elle mettent en cause. Au passage, en se définissant comme nationalistes, elles se dissocient des militants d'Action Directe en particulier et de tous les autres prisonniers en général.⁸⁶

86. Conférence de presse d'Herri Taldeak, le 14 décembre 1984.

En 1984, également, au même moment, des prisonniers d'Action Directe font une grève de la faim pour obtenir leur regroupement et la reconnaissance de leur identité politique. L'un d'entre eux, Régis Schleicher explique le sens de leurs revendications. Il ne s'agit pas de demander à l'Etat une quelconque reconnaissance mais d'exprimer une identité collective passée, présente et future. Pour lui, un prisonnier politique, c'est un prisonnier qui est capable de s'organiser collectivement pour lutter. Par ailleurs, il défend le droit au regroupement par affinité pour l'ensemble des prisonniers. Les membres d'Action Directe sont assis entre deux chaises. Ils aimeraient bien avoir une reconnaissance politique mais ils ne veulent pas non plus se couper du prolétariat emprisonné. C'est un vrai dilemme auquel échappent les nationalistes dont le combat n'a pas le même sens.

En 1987, les militants d'Action Directe entament une nouvelle grève de la faim, sur les mêmes points que précédemment. Ce mouvement va susciter des réactions chez d'autres militants emprisonnés, se réclamant eux aussi du communisme mais qui expriment leur opposition à la revendication du statut politique. Ce sont Annelise Benoit et Bruno Baudrillard, tous les deux militants marxistes révolutionnaires, emprisonnés depuis décembre 1984 pour association de malfaiteurs parce que membre de la rédaction du journal *L'Internationale* : «Si les prisonniers communistes, écrivent-ils, ont bien une identité particulière qu'ils doivent préserver dans la détention, comme sujets œuvrant à la transformation collective de l'ordre existant et l'instauration d'un ordre social nouveau, ils ne sauraient pour autant avoir des exigences particulières qui les différencieraient du reste des prolétaires détenus.»⁸⁷

Ils estiment que l'Etat a commis une erreur en supprimant le régime spécial, ce qui permet de réaliser la jonction entre les prisonniers communistes et les avant-gardes du mouvement de lutte carcéral. Revenir en arrière serait une erreur politique, l'enjeu actuel étant l'édification d'une organisation réalisant la fusion entre les détenus communistes et les rebelles. Ces deux militants traduiront leurs paroles en actes, en impulsant, à leur sortie de prison, la création d'une nouvelle organisation de lutte contre la prison, la Commission pour l'Organisation des Prisonniers en Lutte (COPEL) qui deviendra par la suite l'Alliance des Prisonniers en Lutte (APEL).

L'existence de ce faux débat, (si on se place du point de vue de la lutte contre la prison), permet de mesurer le recul du mouvement anti-carcéral, en moins de dix ans. En effet, plus personne n'avance que tout prisonnier est politique comme le disait le CAP. La séparation est bien effective entre les politiques d'un côté, les droits communs de l'autre. Le débat porte sur la stratégie à adopter : faut-il qu'ils se réunissent autour des mêmes revendications ou mettre en avant leur spécificité ? De toute façon, face à un mouvement divisé et isolé socialement, l'Etat ne cède sur rien, ce qui fait que cette question a juste la portée d'un débat interne.

87. Texte intitulé «Sur le rôle des communistes dans le combat carcéral», décembre 1987.

A partir de 1987, l'administration met en place deux circuits bien distincts pour gérer les peines des condamnés, ce qui équivalait au rétablissement des QHS. En effet, l'un des circuits est sécuritaire et s'appuie sur cinq centrales. L'autre est plus libéral et laisse une marge de manœuvre avec la possibilité d'y faire des aménagements. Par ailleurs, après 1985, le mouvement des prisonniers se modifie par ses modalités d'action : c'est le passage de la non-violence à la révolte plutôt violente.

Comment interpréter cela ? Sans doute par le refus de négocier, de la part du pouvoir et par le refus d'institutionnaliser une éventuelle représentation des détenus. L'action des syndicats de gardiens a pu aussi jouer un rôle. Ceux-ci, pour faire pression sur le gouvernement et obtenir des avantages, n'hésitent pas à faire des "grèves du zèle", c'est-à-dire supprimer les visites, ne pas distribuer le courrier, ne pas assurer les promenades. Il faut également ajouter la volonté affirmée de l'appareil judiciaire de réprimer durement les mouvements de prisonniers, en extirpant quelques boucs émissaires, qualifiés pour l'occasion de meneurs afin de les condamner à des peines de prison supplémentaires.

Deux mouvements extérieurs émergent durant cette période. Même si ce n'est pas explicite dans leurs propos, implicitement ils se situent dans une problématique marxiste-léniniste du genre agit-prop (agitation, propagande), mouvement de masse, organisation. L'un, la Commission Prison Répression (CPR) est plus "extérieur" à la prison, l'autre, la Commission pour l'organisation des Prisonniers en Lutte (COPEL) situe son centre de gravité à l'intérieur. C'est dans cette différence de perspective que réside le clivage entre les deux mouvements.

La CPR

A l'origine, en 1985, il y a l'émission "Cavales", sur *Radio Mouvance*, la radio anti-impérialiste parisienne. Puis "Cavales" devient le journal de la CPR. Pour ce mouvement, c'est la lutte contre la répression qui permet d'unifier le prolétariat des usines, des cités et des prisons. Il ne part pas de la prison mais il va à sa rencontre, dans une démarche très volontariste comme l'expriment ses animateurs au cours d'un entretien publié par le journal *Partisan*⁸⁸ (été 1986) : «Il fallait que l'on arrive à avoir une implantation réelle qui ne soit pas fluctuante autour d'un discours, etc. mais trouver déjà un minimum de base de départ concret, réel, des familles, des gens... qui commencent à travailler avec nous. Ca a demandé du temps, un certain temps et c'est ce qui est en train de se réaliser.»

La CPR axe son travail sur la prise de conscience collective des détenus, c'est-à-dire leur faire traduire leurs problèmes et leurs revendications en termes poli-

88. *Partisan* est le journal de l'Organisation Communiste Marxiste-Léniniste Voie Prolétarienne.

tiques, ce qui rappelle l'action du CAP, surtout à ses débuts, avec les syndicalistes mais il y a une différence de taille, c'est l'affirmation de l'existence d'une avant-garde de 300 à 400 prisonniers qui seraient la base de recomposition d'un mouvement anti-carcéral.

Selon la CPR, ce sont pour l'essentiel des braqueurs qui seraient ainsi l'aristocratie des taules comme au XIX^e siècle les ouvriers typographes étaient celle du mouvement ouvrier. Cette affirmation reproduit finalement la hiérarchie interne aux prisonniers, hiérarchie entretenue et renforcée par l'ensemble d'un système qui repose sur la division et la séparation. Cette position de la CPR marque une régression par rapport au mouvement des années 70, si l'on se place du point de vue de la seule lutte contre la prison. Mais la question que l'on peut se poser est justement, est-ce que la CPR intègre sa lutte dans ce mouvement d'ensemble, qui part du GIP, puis du CAP et qui se fragmente ensuite ? C'est ce que l'on peut se demander en lisant l'article de *Cavales*, reproduit par *Partisan* en février 1988.

Pour la CPR, la population pénale est de plus en plus d'origine sociale prolétarienne alors qu'avant les années 70, elle était surtout composée de "marginaux volontaires", de "professionnels de l'illégalité" et de "déviant". Les études montrent que c'est faux, la prison a toujours été peuplée par les couches les plus fragiles de la société. La situation des années 80 n'est pas nouvelle mais ce sont ces couches qui ont augmentées en volume, sous l'effet de ce que l'on appelle communément la crise et qui, par conséquent, a provoqué un accroissement de la population pénale et un durcissement de la répression. Là encore, la CPR reproduit un mythe tenace, celui de l'importance du "milieu" et de tout ce monde haut en couleur que l'on retrouve dans les films ou dans une certaine littérature policière. Dans sa période "ouvriériste", le CAP avait démonté tout cela et la CPR n'en tient aucun compte, ce qui montre qu'elle n'entretient aucun lien avec cette mémoire-là. Ce concept de "nouveaux détenus" ne tient donc pas la route.

La CPR se donne pour tâche, afin d'assumer la période nouvelle (selon elle) qui s'ouvre, d'œuvrer pour l'unification des prolétaires des usines, des prisons et des quartiers, autour d'une ambition commune, la transformation de la société. Au fil du temps, la CPR évolue comme un groupe "relais extérieur", en diffusant les textes et les revendications des prisonniers en lutte, en organisant des manifestations devant les prisons, en étant présent aux procès de mutins.

En 1989, elle saisit l'occasion du bicentenaire d'une révolution qui avait débuté par la destruction d'une prison. En effet, le 25 juin, devant la porte de la Centrale de Clairvaux, elle organise une manifestation de soutien aux mutins du 12 juin précédent, en grève de la faim. Le 1^{er} juillet, ils remettent cela à Poissy, sur le toit du transformateur qui alimente la Centrale. Le 14 juillet, c'est au tour du toit de la salle d'attente des parloirs, à Fleury-Mérogis. Ensuite, elle participe à la manifestation du collectif des "Sans cravates", dans le périmètre de la prison de La Santé. C'est une véritable campagne de soutien aux revendications des prisonniers que mène à cette occasion la CPR, en ce début d'été 89 : distribution de 60 000

tracts et collage de 10 000 affiches, l'objectif étant principalement de toucher les détenus et leurs familles, en manifestant une solidarité effective.

Y-a-t-il une évolution ou l'expression d'autres sensibilités au sein de la CPR ? En effet, en décembre 1991, *Courant Alternatif* publie le compte rendu d'un procès à Albi, signé CPR-Toulouse, où l'accent est mis sur le combat judiciaire comme partie intégrante du combat contre la prison. Il réintroduit la notion de défense de rupture, du point de vue d'une victoire pour l'accusé, ce qui est un changement notable de perspective.

L'Alliance des Prisonniers en Lutte

La COPEL se constitue en septembre 1989. Elle est composée d'ex-prisonniers dont certains se définissent comme "politiques" et d'autres comme "droits communs". Elle ne remet donc pas en cause ce clivage sans pour autant le mettre en avant. Elle se fixe comme objectif de contribuer à l'auto-organisation des prisonniers en lutte qui pourraient se regrouper dans des comités pouvant s'unifier ensuite sur la base d'une plate-forme de revendications, déjà exprimées lors des récentes révoltes des prisons : la fermeture des quartiers d'isolement, l'abolition du prétoire et du "mitard", la suppression du statut de "DPS" (Détenu Particulièrement Signalé), l'amnistie pour les mutins condamnés et le SMIC pour tous les travailleurs. Elle publie *Rebelles*, un bulletin d'informations, avec une présentation très journalistique.

En avril 1990, *Courant Alternatif* publie un texte diffusé par la COPEL et intitulé «Après une décennie de lutte, quelles perspectives ?» qui donne une idée de sa problématique. Ce texte situe quelques enjeux autour de la reconstruction d'un mouvement anti-carcéral. Il s'agit à la fois de témoigner, de revendiquer et d'agir, ce qui nécessite un important niveau d'unité, d'organisation et de coordination. Jusque-là, toutes les tentatives de construction d'un mouvement unitaire ont échoué, dans la décennie 80. La COPEL y voit un refus de l'organisation par le haut. C'est donc de la base que doit partir ce besoin de se réunir et de lutter ensemble. C'est à partir de là que doit se construire le mouvement.

La perspective est bien différente de celle de la CPR. Son centre de gravité est situé au cœur de la prison et non dans un point extérieur qui serait la jonction d'un front de masse regroupant les prolétaires des usines, des quartiers et des prisons. L'analyse est bien politique : «Nous pouvons affirmer que la prison étant désormais comprise comme un instrument de la domination étatique, que les problèmes qu'elle pose étant clairement de nature politique, nous devons porter le débat sur la place publique en témoignant de la nature réelle de la délinquance, de l'absurdité des peines infligées et de la réalité carcérale.»

Pour la COPEL, chaque collectif de base peut débattre et s'exprimer par l'existence d'un collectif de soutien extérieur. Il est nécessaire de s'exprimer dans un premier temps puis de débattre et d'agir, ceci dans un langage clair et intelligible, cette dynamique pouvant déboucher sur des campagnes ou des manifestations nationales.

La démarche est pragmatique même si de nombreux obstacles sont dressés sur sa route, à commencer par la répression de l'administration et aussi celle de la police (perquisitions, saisie de matériel).

La COPEL devient l'APEL, l'Alliance des Prisonniers en Lutte, et le mensuel *Rebelles*, le mensuel de contre-information des prisonniers en lutte. L'APEL estime que le mouvement des prisonniers doit répondre à la lutte des syndicats de gardiens. C'est là qu'elle se distingue nettement du CAP qui travaillait régulièrement les contradictions de la corporation, en prônant une alliance de classe entre gardiens et prisonniers contre le système qui en avait fait des gardiens et des prisonniers. Avec l'APEL, le gardien est identifié comme un des ennemis.

Les illégalistes, signe d'isolement de la lutte anti-carcérale ?

En 1985, parallèlement et en soutien aux révoltes, des groupes clandestins émergent. L'objectif ne semble plus être de créer un rapport de force social sur la base d'une argumentation théorique mais d'inquiéter le pouvoir en frappant des terrains sensibles.

Ainsi, les groupes "Os Cangaceiros", dans la région parisienne, "Gare" (groupe d'appui aux rebelles emprisonnés) à Toulouse, les "Hooligans du rail" dans le sud-est ou les "Amis des Taulards" dans l'ouest, s'en prennent-ils aux chemins de fer ou au métro. Par ailleurs, à Aurillac, un comité de soutien aux taulards endommage des voitures du Tour de France.

Toutes ces actions sont revendiquées en soutien aux prisonniers révoltés.

En 1989, l'année du bicentenaire, une deuxième vague d'actions clandestines déferlera sur les chantiers de construction des nouvelles prisons, programmées par Chirac et poursuivies par Rocard. Ainsi, un groupe Mirval-Onno-Sulak⁸⁹ s'en prend-il à la direction régionale de l'Administration pénitentiaire de Bordeaux. "Les Enfants du Père Duchesne" occasionnent des dégâts au chantier de construction de trois prisons : Tarascon et Arles, dans les Bouches du Rhône et Neuvic, en Dordogne ; "Lenragé", à celui de Montpellier. Un an plus tard, "Os Cangaceiros" ressurgit dans l'actualité en diffusant largement un dossier de presse, dévoilant des caractéristiques techniques des nouvelles prisons et expliquant, sous forme de lettres administratives, ses différentes actions contre des entreprises du BTP et des architectes. Le pouvoir réagit à cette dernière provocation en déclanchant une rafle importante afin de chercher des indices sur ce groupe vraiment très inquiétant, à la fois par sa maîtrise de la communication et son sens pratique de l'investigation.

89. Ce sont les noms de trois prisonniers morts dans des conditions non vraiment élucidées, en prison. Patrick Mirval, Fleury-Mérogis en 1974 ; Georges Onno, à Nantes en 1981 ; Bruno Sulak, à Fleury-Mérogis en 1985.

Quelques remarques sur le mouvement anti-carcéral des années 80

Surtout après 1984, aucun groupe ne fait référence au CAP, à ses échecs ou à ses acquis. Le CAP est tout simplement nié alors qu'il constitue une base de référence aussi bien conceptuelle que pratique. Pourquoi ? Est-ce un problème d'Œdipe, de fragilité d'une certaine mémoire ou un problème de génération ?

Le concept qu'avait avancé le CAP, avec son sens de la provocation, qui disait que tout prisonnier est politique, est abandonné, sans explication. Or il permettait de poser en termes politiques l'ensemble de la pénalité, interrogeant ainsi la société et son fonctionnement dans son ensemble. A contrario, celui de "prisonnier politique et prisonnier de droit commun" pose la question du consensus et d'une opposition qui en est exclue et se retrouve ainsi marginalisée en prison.

Le CAP s'était difficilement débarrassé de la figure de l'"ouvrier détenu", qui était la figure emblématique de son origine à la centrale de Melun. En la dépassant, il avait pu appréhender la pénalité dans toute sa complexité et, partant de là, construire une stratégie efficace. Mais, dans les années 80, ce type de figure ressurgit avec celle du "prolétaire emprisonné" ou encore celle du "détenu rebelle et révolutionnaire" comme élément central de transformation du système.

Bien sûr, le Détenu Particulièrement Signalé (DPS) pose bien des problèmes de gestion à l'administration mais tous les autres détenus, quelle que soit leur appartenance sociale ne posent-ils pas, eux aussi, des questions tout aussi gênantes à la société toute entière ?

C'est vrai, les années 80 aiment bien les figures comme celle du juge, seul face à l'hydre maffieuse et qui entend moraliser la société, aussi bien dans l'actualité que dans certains feuilletons télévisés. Est-ce une raison pour tomber dans ce piège et se battre avec des images vides de sens ?

Enfin, les mêmes tensions, présentes dans l'histoire du CAP, se retrouvent dans le mouvement fragmenté des années 80 : celle entre la globalité et la spécificité, celle du centre de gravité et du sens de l'action, c'est-à-dire combat-on la prison ou combat-on avec les prisonniers ? Celle de la configuration de l'organisation : faut-il construire une grande organisation ou multiplier de petits groupes coordonnés en réseau ? Ce qui renvoie à d'autres questions du genre : qu'est-ce qu'on a à défendre ? Quelles formes de vie ? Quelles valeurs ? Se réfère-t-on aux droits de l'Homme ? Au droit des peuples ? A une société sans classes et sans exploitation ? Le débat reste ouvert.

Les années 90, une nouvelle génération de mouvements ?

L'histoire bégaie-t-elle ? On peut se le demander en voyant l'émergence, vingt ans après la deuxième grève de la faim des maos, de deux mouvements, l'un apparemment porté par ce que le GIP appelait des intellectuels spécifiques et l'autre par des prisonniers, "purgeant" de longues peines dans des maisons centrales.

L'un se donne pour tâche de surveiller les prisons et de produire de l'information, l'autre pose des questions beaucoup plus politiques sur la pénalité, notamment en remettant en cause les condamnations à la réclusion criminelle à perpétuité et les peines dites "incompressibles". Les deux dépassent les frontières de l'hexagone et situent leur action au niveau international.

Les prisons sous surveillance : l'Observatoire International des Prisons (OIP)⁹⁰

En octobre 1990, à Lyon, Bernard Bolze, un journaliste ayant connu les geôles françaises, onze ans auparavant, en tant qu'insoumis, fonde l'OIP. Son objectif est de surveiller en France et dans le monde les conditions de détention et, le cas échéant, de donner l'alerte sur les manquements aux droits de l'Homme dont la population pénale peut faire l'objet. L'OIP s'interdit de faire état de ses convictions politiques, philosophiques ou religieuses, ce qui le situe dans la tradition d'Amnesty International, sauf qu'il ne milite pas pour la libération de prévenus ou de condamnés.

Il fonde son action sur la déclaration universelle des droits de l'homme et la convention européenne pour la prévention de la torture et des peines et traitements inhumains ou dégradants. Il s'affirme Organisation Non Gouvernementale (ONG) afin de solliciter des financements publics ou privés, français ou européens. Autour de cette démarche, des groupes locaux d'observation (GLO) se sont constitués pour surveiller les prisons de leur région. A cela s'ajoutent une centaine de correspondants, répartis sur 77 pays. Chaque groupe collecte des informations qui sont vérifiées et recoupées. Qui mobilise l'OIP ? Des personnes que le GIP avait appelé en son temps des intellectuels spécifiques, des médecins, des infirmières, des aumôniers, des avocats, des magistrats, des journalistes, des tra-

90. D'après l'article de Michel Castaing, *Le Monde*, 5 avril 1993.

vailleurs sociaux et aussi des militants associatifs, des familles de détenus et des anciens prisonniers.

La collecte des informations de base se fait à partir d'un questionnaire de 115 questions qui embrasse tous les aspects de la vie quotidienne en prison et qui sert à la publication d'un rapport annuel. Il publie également des monographies sur des établissements particuliers. Par ailleurs, quatre-vingt graphistes ont accepté de créer une œuvre relative à l'univers carcéral. La démarche est humaniste.

Contrairement au GIP, l'information n'est pas perçue comme une arme mais comme un moyen de faire respecter une norme, celle des droits de l'homme.

Le problème que rencontrera peut-être l'OIP, c'est celui du seuil. Qu'est-ce qui est acceptable ? Qu'est-ce qui ne l'est pas ? Ce problème est éminemment politique. Le GIP, avec Foucault, avait énoncé un concept, celui d'intolérable, alimenté par les enquêtes "intolérances" qui lui permettaient d'aller assez loin dans la critique tout en conservant sa légitimité. Avec l'OIP, on est plus proche de la neutralité d'Amnesty.

La démarche est intéressante. Peut-être débouchera-t-elle sur la constitution d'un ensemble d'informations, indépendamment de l'administration, à condition qu'elle conserve ses multiples sources de financement, facteur d'indépendance. Elle pourrait aussi, à terme, servir de contre-poids face à des dérapages. Mais l'autre question qu'on peut se poser c'est jusqu'où iront ses informations, s'en tiendra-t-il aux "dérapages", essaiera-t-il d'appréhender la réalité carcérale, secrète et non événementielle, comme l'avait fait le GIP ?

Vingt ans plus tard, on revient à la case départ mais sans doute faut-il en passer par là après les ravages politiques et sociaux de la précédente décennie.

Mais l'OIP, par son existence même, démontre que nos prisons sont loin d'être les modèles, parfois mis en scène par des reportages télévisés.

L'abolition des longues peines : l'APALP

En octobre 1991, un groupe de prisonniers de la Centrale de Saint Maur (36), condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité (RCP) lance une réflexion sur la signification des longues peines, qui sont pensées par la Justice comme une "alternative" à la peine de mort, abolie en 1981.

C'est à partir de cette réflexion que se constitue l'APALP (Action pour l'abolition des longues peines), avec une problématique très précise : comment la société française digère-t-elle la suppression de la peine capitale ? Que sont les peines de substitution ? Qu'est devenue la prison en dix ans ? En matière de justice, quelles sont les répercussions de l'aggravation de la crise ? A l'heure de la construction de l'Europe qu'est devenue la Justice en France ? Quel crédit peut-on lui apporter ?

C'est bien la Justice qui est contestée puisque c'est elle qui fixe la durée d'une peine de prison. L'APALP fait un constat qui établit qu'elle est de plus en plus répressive. En 1976, année où se met en place la réforme qui instaure l'individualisation des peines, censée permettre le reclassement des condamnés, les prisons

détiennent 201 condamnés à perpétuité et 1296 pour des peines allant de 10 à 20 ans. Quinze ans plus tard, elles comptent 457 condamnés à perpétuité et 3479 pour les peines de 10 à 20 ans.

D'une part les condamnés, du fait des peines de sûreté, restent plus longtemps en prison et d'autre part, les condamnations sont plus lourdes. En dix ans, le nombre des condamnés à perpétuité a augmenté de 56 % et celui des condamnés à 20 ans a été multiplié par deux. Au nom de quoi, questionne l'APALP ?

Au gouvernement qui saisit toujours l'impact médiatique d'un crime horrible, l'APALP répond avec bon sens : «Le nombre (de détenus) pour des crimes particulièrement atroces et crapuleux est heureusement infime. Et de toute façon, nettement inférieur à celui d'une catégorie de prisonniers qui ne défraient jamais la chronique : les insoumis. Leur nombre, en continuelle augmentation, est passé de 378 en 1985 à 888 en 1991. Pour les tribunaux civils, compétents depuis l'abolition des tribunaux militaires en 1982, refuser d'apprendre à tuer est bien considéré comme un crime particulièrement atroce et crapuleux.»

Yves Gourdon, l'un des prisonniers de Saint-Maur à l'origine de l'APALP, fait une analyse de fond de la criminalité : «Elle n'est en fait que le reflet, le miroir, d'une société dont elle est le produit et dont elle épouse les formes. La délinquance ne répond plus à un souci de profit, mais de besoin. Elle est le produit d'une société générant de plus en plus de pauvreté et d'exclusion.» Le discours du CAP est ainsi remis à l'ordre du jour. On ne naît pas dangereux, on le devient. Comment ? Par des peines infligées qui sont inhumaines, par l'effacement de tout espoir, par l'aliénation des droits primordiaux, par le fait de privilégier la "sécurité" plutôt que la réinsertion sociale en faisant croire que la prison a un caractère dissuasif et par l'exclusion en général.

Le collectif des prisonniers de Saint-Maur affirme le droit de tout prisonnier à l'existence, c'est-à-dire être autre chose qu'un matricule : «Être tout simplement un homme, écrivent-ils. User totalement de deux facultés principales : penser et décider. Ceci implique de pouvoir manifester sa pensée et traduire ses décisions par des actes.»

La démarche de l'APALP est à la fois un cri de dignité et une exigence de respects des droits dans laquelle on retrouve le concept de l'intolérable, construit 20 ans plus tôt par le GIP.

Aussi, les condamnés s'y reconnaissant ont-ils déposé une requête auprès de la Commission Européenne des Droits de l'Homme, avec l'appui de l'avocat Thierry Lévy. Sur quoi se fonde-t-elle ? Sur l'histoire européenne du concept de droit de l'Homme. En France, en 1789, la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen condamne la torture et les traitements inhumains et dégradants. La déclaration universelle de 1948 et la convention européenne de 1950 réaffirment ces condamnations, en reconnaissant en plus le droit à l'inviolabilité de la vie.

Par ailleurs, en 1947, René Cassin, l'un des rédacteurs de la déclaration de 1948 avait affirmé qu'aucun individu, même coupable de crime, ne pouvait être soumis à des peines cruelles, inhumaines et qu'un criminel, même s'il est disquali-

fié en tant qu'être social, conserve son humanité qui est intouchable. Par conséquent il ne peut être exclu de la communauté humaine. Voilà donc la question des longues peines, véritable condamnation à la mort lente, mise en perspective avec les déclarations censées fonder la démocratie et le fonctionnement des institutions, notamment françaises.

C'est là-dessus que l'APALP interpelle l'Europe et l'opinion publique française tout en replaçant son combat avec celui des mouvements de femmes, de jeunes, de travailleurs ou d'handicapés.

Qui est concerné en premier lieu par l'abolition des longues peines ? Les prisonniers, les familles et leurs amis qui constituent la base sociale du mouvement qui veut s'élargir à des groupes et personnalités extérieurs, lui conférant une légitimité. Ce qui est indispensable pour exister socialement et lancer le débat publiquement.

L'APALP dénonce les poussées sécuritaires en Europe et met l'accent sur le renversement de la finalité de la prison qui a glissé de l'amendement (réforme Amor) à l'élimination : « Nous ne pouvons accepter un tel retour en arrière, parce qu'il n'est pas possible d'imposer une telle violence à une certaine catégorie de la population sans recourir à un pouvoir politique qui impose l'abêtissement et l'ordre policier à la société toute entière. »

Les gardiens ne sont pas désignés comme l'ennemi, ce qui renvoie à la position toujours affirmée par le CAP. L'APALP met en cause le système, c'est-à-dire l'Administration pénitentiaire. Les gardiens y sont remis à leur place de simples exécutants (même si certains font du zèle).

L'abolition de la réclusion criminelle à perpétuité et des peines incompréhensibles est une réponse à la violence cachée par les hauts murs des centrales : « Ces peines ne peuvent que laisser le désespoir dans la tête des intéressés : laisser végéter un homme au fond d'un cachot n'est pas un châtement, c'est de la barbarie qui n'ose pas dire son nom. Réapprendre à vivre et à aimer à un être doué d'une âme, si infime que soit cet espoir, nous devons tout mettre en œuvre pour le lui redonner. » Et si on veut reformuler cette affirmation, en lui ôtant ses relents judéo-chrétiens, on peut dire qu'un condamné est un sujet et non un objet, avec des désirs et de la créativité à développer et que tout doit être mis en œuvre pour cela.

Sur la question de l'abolition de la prison l'APALP se veut pragmatique en tenant compte de l'état de nos sociétés : « S'il était possible de se battre immédiatement pour l'abolition pure et simple de la prison, notre combat serait celui-là. Hélas, il ne semble pas que le système actuel de notre société soit prêt à envisager une telle possibilité. Pour l'amener à une telle considération, c'est le système lui-même qu'il faudrait enfin changer. Pour ne pas risquer de passer pour des utopistes, il est nécessaire d'attaquer l'Institution par sa base : la répression de la Justice, donc l'irréalisme des peines. »

Elle recherche une dynamique en acceptant consciemment les différences d'approches et même celles de fond, entre d'une part des personnes qui n'imaginent qu'une humanisation de la prison et d'autre part celles qui revendiquent sa

suppression. Elle avance la même approche par rapport à l'opposition globalité/spécificité : «La lutte des prisons, des longues peines, des courtes, contre l'injustice, fait partie du mouvement social. La multiplication, le rassemblement des luttes parcellaires, atomisées, spécifiques, peuvent déboucher sur une remise en cause globale, essentielle de la société et modifier le cours de l'histoire. Tout peut s'accélérer très vite...»

L'APALP se situe de fait dans le mouvement général qui travaille la prison depuis la révolte de Toul, en 1971. L'époque a changé, c'est sûr, mais elle semble bien s'être adaptée à celle qui se profile, en rompant notamment avec le verbiage et les figures, usées à force d'avoir servis, des années 80.

Une dynamique nouvelle ?

Ces deux associations, l'OIP et l'APALP se sont constituées autour de questions très précises. Leurs perspectives sont différentes. L'une, l'OIP, privilégie le système, c'est-à-dire la prison, en se donnant comme objectif d'y faire appliquer le droit. L'autre, l'APALP, privilégie l'acteur, le condamné à de longues peines dont la parole met en cause les institutions. L'une est normative : faire respecter les droits de l'homme en prison. L'autre est dynamique : faire évoluer les conceptions de la société toute entière, en matière d'enfermement.

Mais deux questions se posent alors : ces deux associations arriveront-elles à engager un dialogue et entamer des actions communes ? Réussiront-elles, si elles en ont la volonté, à interpellier d'autres mouvements sociaux par rapport à la prison que ce soit son fonctionnement ou son existence, réelle méthode pour élargir la réflexion sur ce sujet tellement enraciné dans nos consciences qu'il en est invisible ? Le CAP, en son temps, n'avait pas hésité à débattre du viol par rapport à la prison, interpellant ainsi les mouvements féministes.

Actuellement les sujets ne manquent pas. Par exemple, faut-il revendiquer que les meurtriers racistes soient condamnés à de longues peines ? Faut-il revendiquer la prison comme réponse au problème de la pollution ? Faut-il faire croire que la prison est la réparation du meurtre d'un enfant ? L'emprisonnement des responsables de la diffusion du virus du SIDA par le sang contaminé résoud-elle la contradiction entre une logique économique et une logique humaine ? Doit-on se réjouir de voir grandir le pouvoir des juges ? etc.

La mise en question de la prison passe aussi par l'interpellation des mouvements qui, à un moment ou à un autre, souhaitent la prison pour leurs ennemis directs. Il en est ainsi des mouvements anti-racistes, écologistes, de protection de l'enfance, des associations d'hémophiles ou d'Act-up. La difficulté de l'entreprise révèle la nécessité d'une révolution culturelle, des mentalités.

CONCLUSION

De la révolte de la Centrale de Toul, en 1971, à la remise en cause des longues peines, par des prisonniers de la Centrale de Saint-Maur, en 1991, vingt ans se sont écoulés.

Sans doute Galiana, le directeur de Toul, n'a eu aucune conscience de la dynamique qu'il enclenchait en attachant certains de ses prisonniers avec des ceintures de contention. Pour ce pur produit de l'Administration pénitentiaire, ce n'était sûrement qu'une question de gestion de sa prison mais l'époque avait changé, après Mai 68.

La prison traversait le vécu de militants politiques, soutenus par des intellectuels à la parole légitime pour les médias. Ce qui était invisible auparavant devenait visible à présent. Ce qui était caché devenait intolérable, en étant découvert, éclairé par les projecteurs-enquêtes du GIP.

Derrière les hauts murs, on se rendait compte qu'il y avait des êtres humains, des histoires, des vies, des destins que la prison entendait cacher. De cette rencontre entre des militants politiques, des intellectuels et des prisonniers jaillit une nouvelle parole collective et singulière : le comité d'action des prisonniers.

Dépassant le cadre charitable, humanitaire ou politicien, le CAP a produit sa propre critique de la prison et de la société dans laquelle elle se place.

«Il a rendu les prisonniers visibles et actifs dans le débat idéologique », dit Paul Thibaud, de la revue *Esprit*.

La parole jaillissait du vécu, par le collectif elle prenait force pour devenir action, dénonciation, dessinant petit à petit les contours de réalités-obstacles à dépasser.

Le CAP a posé la question de la prison en terme de radicalité, c'est-à-dire en revendiquant son abolition. C'est ce qui lui a permis de s'affranchir de la tutelle des maos et qui lui a évité d'être récupéré par quiconque ou de ne devenir qu'un simple syndicat de détenus. Et ce qui aurait pu être un point de blocage, en le faisant sombrer dans une surenchère toujours plus radicale, est devenu un point de force, en fonctionnant comme une référence identitaire, n'empêchant nullement d'appréhender la réalité immédiate. Le concept de société sans prison a pris un contenu réel avec l'action-réflexion (recherche-action ?) du CAP. Il est un de ses traits caractéristiques. Il en a construit le socle.

Son autre caractéristique, c'est d'avoir été à la fois mouvement et journal, ses rédacteurs étant en grande partie ses lecteurs. L'information avait toujours un sens par rapport à l'action engagée et à la réflexion nécessaire à celle-ci. Pourtant, il a été nié par les journalistes. Les médias ont repercuté son information, par exemple dans le cadre de défenses individuelles (Agret, Debrielle, Knobelspiess) mais ils en

sont toujours restés au cas particulier, refusant tout autre message comme l'explique Jean Lapeyrie : «Ce qui est insupportable, pour eux, c'est la théorie de la globalisation. Une affaire judiciaire est un exemple qui révèle le fonctionnement de tout le système judiciaire et cela, les médias ne l'acceptent pas.»

Le CAP n'est donc pas un organe de presse comme un autre. Il se situe dans le champ d'une presse d'agitation, bien différente par sa nature des mass média. Yves de la Haye⁹¹, à propos de la presse ouvrière et syndicale au XIX^e siècle, donne le sens de ce genre d'information.

Son analyse peut se transposer au CAP et montre ainsi la rupture par rapport à la conception dominante de l'information : «Cette presse dont l'histoire épouse les mouvements sociaux traduit l'éclosion de nouvelles sensibilités, élargit le cadre des solidarités, cette presse configure un espace antagoniste de l'information. Elle est le signe vivant que l'information ne peut se réduire à une fonction technique exercée par des spécialistes des transmissions, rêve de planificateurs à la sauce télématique ; elle est la preuve tangible que l'information dominante, celle des professionnels, est toujours menacée par des paroles, des méthodes de travail, des styles de rapport aux lecteurs tout à fait étrangers aux normes en vigueur.»

Yves de la Haye définit le concept de presse d'agitation par rapport à celui de presse de masse : «Tout d'abord, la proximité entre les sources d'information et les "embouchures" de l'information est très grande. Les correspondants ouvriers si fortement défendus par Lénine instaurent des circuits courts entre l'événement et sa relation. Ensuite, l'information n'est pas, dans ces expériences, conçue comme un savoir, un ensemble de faits ou de connaissances détachées de l'action. Née de la pratique, elle doit y retourner. Son rapport à l'action est, à proprement parler, un rapport provocateur. Enfin, la diffusion de l'information procède de méthodes particulières. Largement prise en charge par ceux qui se réclament du combat que représente l'outil d'information, la diffusion est l'occasion de nouer des contacts, de recueillir des critiques et de nourrir des discussions.»

Dans ce sens, le CAP a construit un espace de sociabilité communautaire autour de la contestation de la prison et de la Justice. Sous cet angle, il est difficile de dissocier le mouvement du journal, l'information de l'action, tellement tous ces éléments sont imbriqués.

Vingt ans plus tard, les idées du CAP ne sont portées par aucune force sociale. Ce sont même les idées contraires qui ont le dessus : de nouvelles prisons ont été édifiées et la peine de mort a été rendue propre et invisible par l'instauration de peines de prison "incompressibles". Bien sûr, les prisonniers ont plus d'accès à la culture par le biais de la radio ou de la télévision. Il n'y a plus de cages à poules dans aucune centrale. La tuelle pénale a été supprimée. Les parloirs se sont humanisés.

Mais le casier judiciaire demeure, véritable tatouage informatisé qui stigmatise celui qui en est marqué. L'interdiction de séjour subsiste, continuant à pouvoir

91. Yves de la Haye, auteur de *Journalisme mode d'emploi*. Ed. La Pensée sauvage, Grenoble, 1985.

fournir à la police des indicateurs à bon marché. La contrainte par corps, c'est-à-dire la prison pour dettes envers l'Etat, existe encore.

L'Administration pénitentiaire continue de fonctionner sans aucun contre-pouvoir : ses décisions ne souffrent d'aucun recours ni contestation. Ses détenus-objets ne peuvent se faire assister d'aucun défenseur face à ses instances internes. D'ailleurs, malgré les promesses du candidat Mitterrand (avant 1981), le droit d'association n'est toujours pas reconnu en prison. Par contre les régimes d'isolement se sont aggravés.

Sur le plan de la procédure pénale, le droit d'appel n'est toujours pas reconnu dans une procédure d'Assises. Les cours d'Assises sont donc jugées infaillibles et ceux qui en contestent les verdicts n'ont qu'à se laisser administrer toujours plus de calmants pour adoucir leur peine, sinon leur colère peut les mener tout droit à un régime d'isolement.

L'institution pénitentiaire s'est développée au XIX^e siècle, avec l'industrialisation qui a entraîné un mouvement de population des campagnes vers les villes. la question de la population devient alors centrale pour l'Etat, avec les problèmes de l'hygiène et de la sécurité. C'est là que se développent les institutions policières et pénitentiaires, de même qu'émerge le métier d'urbaniste.

Un nouveau terme fait son apparition à la fin du XVIII^e siècle : "statistique" qui vient du mot latin "statisticus" signifiant relatif à l'Etat. Derrière ce mot, se cache un savoir qui permet d'analyser et de prévoir, notamment, les comportements des populations.

Au XX^e siècle, le capitalisme d'entrepreneurs laisse la place au capitalisme d'organisation qui voit l'émergence d'une nouvelle classe dirigeante, la technocratie qui a sa propre vision du monde et asservit, à son profit, toutes les sciences, toutes les découvertes. C'est le triomphe du taylorisme, un nouveau système de commandement qui se met en place et qui débouche sur la société de masse dont le consensus repose sur des médias qui légitiment et organisent une démocratie plébiscitaire (utilisation des sondages comme mode de gouvernement), avec l'apparition du concept d'opinion publique. Celui-ci se fonde autour d'une idée de majorité constituée à partir de réponses simples à des questions simples sur des problèmes complexes. Les réponses proposées étant souvent oui ou non, ou établir un choix sur une échelle d'attitudes proposées par le sondeur. Aucune place n'est laissée à la nuance ou à l'interrogation. Tout doit être mesurable, quantifiable et pouvoir se représenter par de magnifiques diagrammes.

En France, la classe technocratique s'est illustrée dans l'aménagement du territoire. Le résultat est édifiant, par rapport à sa capacité à prendre en compte les désirs et les besoins des populations ! La sinistre affaire du sang contaminé est une autre illustration du concept de rationalisation des choix, même si la désignation d'un technocrate-bouc émissaire a pu produire un écran de fumée.

En vingt ans, la classe politique issue pour partie de la Résistance a laissé la place à cette technocratie qui contrôle également les médias dominants. La prison

a survécu à tous ces bouleversements. Dépouillée de ses oripeaux d'origine (faits de morale et de rachat), elle s'est adaptée à ses nouveaux maîtres : c'est le principe de peur et d'élimination qui fonde à présent sa légitimité. Pourtant, une institution au rendement aussi médiocre aurait dû disparaître dans une optique technocratique et, au contraire, elle a pris plus d'essor encore. Mais voilà, la structuration de la société a bien changé. Entre les exploités et les exploités, s'est développée une puissante classe moyenne, au contours imprécis, et au-delà, une masse de laissés-pour-compte, tous ceux que la restructuration du capitalisme a jetés sur le carreau et qu'on appelle les exclus qui menacent la tranquillité de ceux qui sont intégrés dans l'appareil de production. Ces derniers expriment une demande sociale de sécurité que l'Etat traduit par un accroissement des forces de police et des places de prison.

Dans ces conditions, l'idée d'abolition de la prison a peu de poids. Pourtant, la question de l'utilité d'une telle institution reste toujours posée, derrière chaque condamnation prononcée ou détention provisoire ordonnée, derrière chaque vie de chaque condamné qui est un être humain global même si la prison a découpé sa vie en trois moments : avant, pendant et après. S'interroger sur l'utilité de la prison c'est aussi unifier ces trois moments en un seul, et écouter, laisser jaillir une parole singulière. Et dans cette nouvelle rupture, le CAP peut être appréhendé comme mémoire et base de réflexion afin de penser un autre monde, une autre façon de vivre les rapports entre les êtres humains, ou entre les groupes.

Derrière la pénalité, on retrouve la question sociale, l'éducation, les rapports entre les hommes, les femmes ou les enfants. C'est peut-être par là qu'il faudrait commencer sinon l'alternative sera : de plus en plus de ghettos qui s'embraseront, de plus en plus de jeunes sans espoir et sombrant dans la drogue, de plus en plus de misères et de détresses.

Postface

«La société moderne qui, jusqu'en 1968, allait de succès en succès, et s'était persuadée qu'elle était aimée, a dû renoncer depuis lors à ces rêves; elle préfère être redoutée.»

Guy Debord

Qu'en est-il dans les années 80 ? L'idée de "réinsertion", d'amendement a définitivement fait "long feu". Plus personne n'y croit. C'est donc l'idée d'élimination qui se retrouve au cœur du débat pénitentiaire, avec un point d'ancrage social structuré par l'idéologie sécuritaire.

La société des années 80 est une société fermée : on est "in" ou on est "out". Il n'y a plus un centre et une marge mais un dedans ou un dehors, des établis et des exclus. L'exclu n'est plus exploité dans sa force de travail et dans le vol de la plus-value mais en tant qu'image qui, d'une part sert à faire peur et d'autre part permet à des entreprises de s'en constituer une, en versant leur obole aux nouvelles "dames patronesses" professionnalisées dans le "business" de la charité.

Dans ce contexte, la prison reprend son sens d'élimination. L'immigré, lui, est expulsé au-delà des frontières dites nationales. C'est l'exclusion qui lui est réservée, au nom d'une idée de nationalité. Celle-ci ne peut pas s'appliquer aux "nationaux". Pour eux, l'expulsion, l'exclusion, ce sera la prison.

Malgré tout, on a bien conscience que c'est une solution temporaire, et que beaucoup de condamnés n'osent pas se suicider tout seuls et arrivent donc à sortir un jour ou l'autre. Pour retarder cette échéance on distribue des peines de plus en plus lourdes, cette démarche étant appuyée par les parlementaires qui ont augmenté l'"arsenal" pénal en y ajoutant des peines incompressibles de 30 ans. Conséquences : la population pénale en général et celle des détenus à des longues peines en particulier ne cesse de croître. La question devient explosive et de plus en plus lourde à gérer.

Qu'à cela ne tienne, avec une audacieuse campagne de presse, on montre à l'opinion qu'il faut construire de nouvelles prisons, à la fois par réalisme et aussi par humanisme. Mais ce qu'on n'avait pas dit alors, c'est que les juges sont chargés de gérer, de rentabiliser cet important parc immobilier. Plus il y a de places disponibles, plus ils placent de gens en prison. C'est la tradition de cette corporation qui veut cela. Routine quand tu nous tiens !

Ainsi, y aura-t-il toujours surpopulation, c'est quasiment mathématique, à moins de diminuer le nombre de juges et d'abaisser leur temps de travail. Et encore ! En 1993, un très catholique ministre de la Justice, en mal de démagogie, propose et fait voter une peine de réclusion à perpétuité effective. La situation se corse de plus en plus, le domaine pénitentiaire n'étant pas extensible à l'infini. Il y a des problèmes de rentabilité, de coûts à amortir !

L'idée de bague pourrait bien se profiler, avec cette nouvelle donne. Mais voilà, l'histoire du bague, en France comme dans d'autres pays européens, est liée à celle de la colonisation et du colonialisme. Il s'agissait d'acclimater l'homme européen à des conditions qui n'étaient pas les siennes et d'exploiter une main d'œuvre gratuite pour un travail extrêmement dur. Ce contexte a changé, le néo-colonialisme ayant pris la relève. Mais cette idée pourrait se déployer autrement.

Alors, l'ouverture d'un bague sur la lune ? Nous n'en sommes certes pas encore là, le coût d'une navette spatiale pénitentiaire étant sans doute trop élevé pour nos gouvernants. Mais alors, pourquoi pas un bague dans une cloche au fond des océans ! Comme en témoigne Armand Gatti, les nazis avaient déjà mis en œuvre cette idée. Quel extraordinaire lieu d'expérimentation pour les médecins, les psychologues, les sociologues, les géologues, les océanologues ! La rentabilité de ce genre de lieu n'est sans doute même pas à démontrer. Les "out" redevenant ainsi des objets à exploiter par les "in", l'avancée du progrès et de la science redonnant un sens à leur vie, dans un contexte de "grand renfermement", calmant enfin les peurs d'un monde à la dérive et pour que l'ordre des choses reste à sa place.

La question qui se pose alors est : sommes nous prêts à accepter cela ?

C.S.

Références bibliographiques

Livres

Prison

BAUER Charlie, *Fractures d'une vie*, Seuil, 1990.

CARLIER C., WASSERMAN F., «*Comme dans un tombeau...*», *Lettres et journaux de prisonniers : la Belle Epoque à Fresnes*, Ecomusée de Fresnes, 1992.

CARLIER C., SPIRE J., WASSERMAN F., *Fresnes la prison*, Ecomusée Fresnes.

Collectif, *La Suisse à l'ombre*, Adversaires, 1977.

COMITE VERITE TOUL, *La révolte de la centrale de Ney*, Gallimard, 1973.

DEYON Pierre, *Le temps des prisons*, Presse Universitaire de Lille, 1975.

FASEL Jacques, *Droit de révolte*, Editions d'En bas, 1987.

FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Gallimard, 1975.

GONIN Daniel, *La santé incarcérée : médecine et conditions de vie en détention*, L'Archipel, 1991.

GROUPE INFORMATION PRISON, *Enquête dans 20 prisons*, Champs libre, 1971.

GROUPE INFORMATION PRISON, *Enquête dans une prison modèle : Fleury-Mérogis*, Champs libre, 1971.

GROUPE INFORMATION PRISON, *Suicide de prison*, Gallimard, 1973.

HOF Gérard, *L'obligation sensorielle*, inéditions Barbare, 1972.

KNOBELSPIESS Roger, *QHS*, Stock, 1980.

LESAGE DE LA HAYE Jacques, *La guillotine du sexe : misère sexuelle dans les prisons*, Robert Laffont, 1978.

LESAGE DE LA HAYE Jacques, *La sortie de prison*, Lesage de la Haye, 1981.

LESAGE DE LA HAYE Jacques, *La machine à fabriquer des délinquants*, Lesage de la Haye, 1981.

LIVROZET Serge, *De la prison à la révolte*, Mercure de France, 1972.

LIVROZET Serge, *Aujourd'hui la prison*, Hachette, 1976.

LONDRES Albert, *L'homme qui s'évada*, Union générale d'éditions, 1984.

METZLER Joël, *Pourquoi ?* ouvrage artisanal.

Justice

AUTIN, MONSAT, *Un juré en marge*, Hots, Paris, 1984.

BADINTER Robert, *L'exécution*, LGF Collection Livre de Poche, 1976.

BREDIN Jean-Denis, *L'Affaire*, Julliard, 1983.

Collectif, *Boutique de droit*, Solin, 1978.

Collectif, *Pour la défense libre*, Centre de Recherche et de Formation Juridique, 1980.

COSYPE (Coordination syndicale pénale), *Le lobby pénitentiaire*, Syndicat de la Magistrature, 1982.

Déviance en société libertaire : prison et anarchie, Atelier de Création Libertaire, 1993.

HENNIION C., LEMOINE Y., *Juges et procureurs : Histoire d'une perversion*, Recherches, n° 40, mars 1980.

JOYEUX Frédéric, *La défense libre au tribunal*, Vrac, 1983.

Les cahiers hors série, n° 2, *L'abolition de la prison signifie-t-elle l'abolition de la justice, du droit et de toute société ?*, Edition du Ravin bleu, 1992.

QUADRUPPANI Serge, *Un coupable idéal : Knobelspiess*, Maurice Nadeau, 1985.

VERGES Jacques, *De la stratégie judiciaire*, Minuit, 1968.

VERGES J., BLOCH E., *La face cachée du procès Barbie : compte-rendu du débat de Ligoure*, Samuel Tastet, 1983.

ZIWIE W. Francis, *Droits des détenus et droits de la défense*, Maspéro, 1979.

Violence, délinquance

- BESSETTE Jean-Michel, *Sociologie du crime*, PUF, 1982.
CHESNAIS Jean-Claude, *Histoire de la violence*, Robert Laffont, 1981.
CHEVALIER Louis, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Hachette, 1984.
Collectif, *Les marginaux et les exclus de l'histoire*, Cahiers Jussieu, n°5, Union générale d'éditions, 1979.
GIRARD René, *Le bouc émissaire*, Grasset, 1982.
LATOUR Germain, *Légitime défense ou les bas-fonds de la peur*, Le Sycamore, 1983.
ROBERT Philippe, *Les comptes du crime : les délinquances en France et leurs mesures*, Le Sycamore, 1985.

Autres apports

- AUERBACHER Elisabeth, *Babette, handicapée méchante*, Stock, 1982.
BITOUN Pierre, *Les hommes d'Uriage*, La Découverte, 1988.
BRAUD Philippe, *La science politique*, PUF, 1982.
CLASTRES Pierre, *La société contre l'Etat*, Minuit, 1974.
DEBORD Guy, *Commentaires sur la société du spectacle*, Lebovici, 1988.
DE LA HAYE Yves, *Journalisme mode d'emploi*, La pensée sauvage, 1985.
DELANNOI Gil, *Les années utopiques : 1968-1978*, La Découverte, 1990.
DUVERGER Maurice, *Introduction à la politique*, Gallimard, Coll. Folio, 1985.
EINAUDI Jean-Luc, *La bataille de Paris*, Seuil, 1991.
ENCKELL Marianne (sous la direction de), *Moi Clément Duval, bagnard et anarchiste*, Ed.Ouvrières, 1991.
ERIBON Didier, *Michel Foucault*, Flammarion, 1989.
FOUCAULT Michel, *Résumé des cours, 1970-1982*, Julliard, 1989.
GATTI Armand, KRAVETZ Marc, *L'aventure de la parole errante*, Verdier, 1987.
GOFFMAN Erving, *Asiles*, Minuit, 1968.
HAMON H., ROTMAN P., *Les porteurs de valises*, Albin Michel, 1979.
HAMON H., ROTMAN P., *Les intellocrates*, Ramsay, 1981.
HAMON H., ROTMAN P., *Génération : les années de poudre t. 2*, Seuil, 1988.
HESS Rémi, *Les maoïstes français*, Anthropos, 1974.
LOURAU René, *Le lapsus des intellectuels*, Privat, 1981.
MARCUSE Herbert, *L'homme unidimensionnel*, Minuit, 1968.
PLENEL Edwy, *La part d'ombre*, Stock, 1992.
SARTRE Jean-Paul, *Situations X*, Gallimard, 1976.
TOURAINÉ Alain, *Lutte étudiante*, Seuil, 1978.
TOURAINÉ Alain, *Critique de la modernité*, Fayard, 1992.

Presse d'information générale

- Quotidiens : Libération
Le Monde
Hebdomadaires : Le Nouvel Observateur
Politique Hebdo
Autres périodiques : Actes (Cahiers d'action juridique)
L'Arc (n° La crise dans la tête)
Don Quichotte
Esprit
Le Magazine Littéraire
Les Révoltes logiques
Les Temps Modernes

Presse militante

- Années 70 : J'accuse
Alternatives (n° 5, 1978, Désobéissance civile et luttes autonomes)
La Cause du Peuple
Champ Social
Classes Dangereuses
Front Libertaire

Handicapés Méchants
L'Idiot International (1^{re} série)
Revolution !
Rouge (hebdo et quotidien)

Années 80 : Alternative non violente
Bulletin du CRAS (Centre de Recherche sur l'Alternative Sociale)
Cavales (Commission Prison Répression)
Courant Alternatif (Journal de l'organisation communiste libertaire)
Le Monde libertaire
Partisan (Journal de l'organisation communiste marxiste-léniniste,
Voie Proletarienne)
Prisons
Rebelles (Collectif Rebelle)
Rebelles (Alliance des Prisonniers en Lutte)
Sherwood
Venceremos (Parloir Libre)

Autres

Collection complète du CAP (1^{re} série) 1972/1980 : 67 numéros ainsi que des numéros spéciaux "Melun", "Mende", "Défense en danger".

Collection complète du CAP (Nouvelle série) juillet 1980- mai 1982 : 10 numéros.

Emission de radio : Michel Foucault, *L'art de penser*, France Culture, août 1991.

Emission de télévision : *L'événement* détournée par le CAP, *Les Quartiers de Sécurité Renforcé*, TFI, 1978.

Entretiens avec : Jean Lapeyrie (1985-1986)
Babette Auerbacher (1985, 1986)
Jacques Lesage de la Haye (1993)

Table des matières

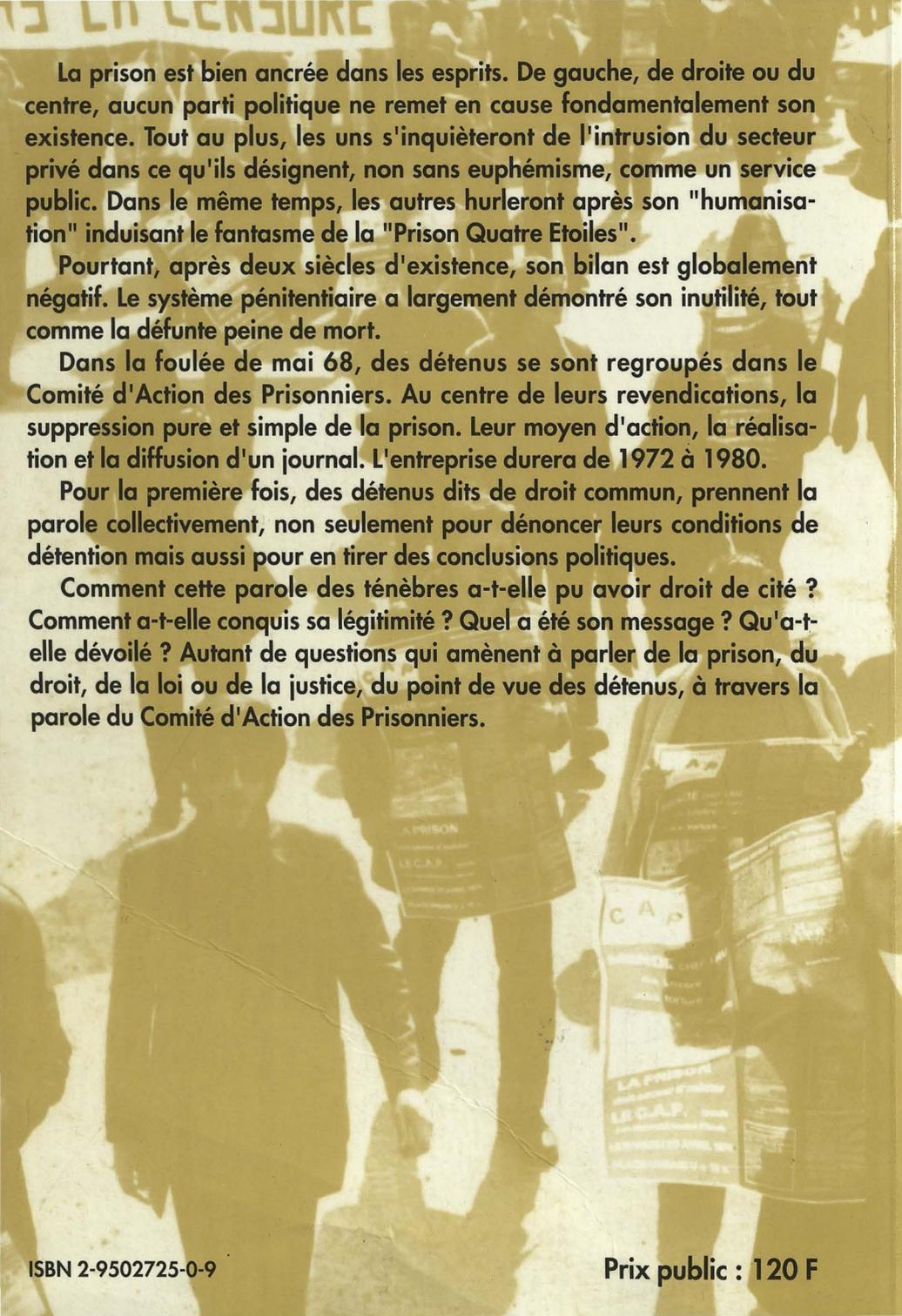
Préface, <i>Christine Daure-Serfaty</i>	7
Avant-propos, C. S.	11
<i>Babette Auerbacher</i>	15
Introduction	17
Prémices	21
Naissance d'une parole	23
Le GIP	43
Les maos	71
Le CAP : Les prisonniers s'organisent	85
Emergence du CAP	87
Faut-il emprisonner les violeurs ?	93
Le bouc émissaire	109
La philosophie du CAP	113
Des révoltes à la réforme , une nouvelle donne pour la lutte anti-carcérale	123
Le CAP : unité et diversité	137
Le CAP : un mouvement	139
Les syndicalistes	149
Les activistes	159
L'important, c'est le journal	173
La bataille contre la sécurité	185
Violence et idéologie sécuritaire	187
La bataille contre les QHS	195
Bilan	223

Eclatement : vers une recomposition ?	229
Le CAP : c'est fini !	231
Années 80 et radios libres	235
Le morcellement du mouvement	247
Les années 90, une nouvelle génération de mouvements ?	265
Conclusion	271
Postface, C. S.	277
Bibliographie	281

Dépôt légal 1^{er} trimestre 1995

Composition, photogravure : Ecritures
5, place de la Ferme de Richemont 33000 Bordeaux
Imprimerie : Ivan Davy
La Botellerie - Vauchrézien 49320 Brissac-Quincé

Edition Analis
BP 28
33031 Bordeaux Cedex



La prison est bien ancrée dans les esprits. De gauche, de droite ou du centre, aucun parti politique ne remet en cause fondamentalement son existence. Tout au plus, les uns s'inquièteront de l'intrusion du secteur privé dans ce qu'ils désignent, non sans euphémisme, comme un service public. Dans le même temps, les autres hurleront après son "humanisation" induisant le fantasme de la "Prison Quatre Etoiles".

Pourtant, après deux siècles d'existence, son bilan est globalement négatif. Le système pénitentiaire a largement démontré son inutilité, tout comme la défunte peine de mort.

Dans la foulée de mai 68, des détenus se sont regroupés dans le Comité d'Action des Prisonniers. Au centre de leurs revendications, la suppression pure et simple de la prison. Leur moyen d'action, la réalisation et la diffusion d'un journal. L'entreprise durera de 1972 à 1980.

Pour la première fois, des détenus dits de droit commun, prennent la parole collectivement, non seulement pour dénoncer leurs conditions de détention mais aussi pour en tirer des conclusions politiques.

Comment cette parole des ténèbres a-t-elle pu avoir droit de cité ? Comment a-t-elle conquis sa légitimité ? Quel a été son message ? Qu'a-t-elle dévoilé ? Autant de questions qui amènent à parler de la prison, du droit, de la loi ou de la justice, du point de vue des détenus, à travers la parole du Comité d'Action des Prisonniers.